

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/642
Appendice III/Vol.I
4 septembre 1985

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME I

Index par sujet et par pays des comptes rendus in extenso
de la Conférence du désarmement en 1985

INDEX DES COMPTES RENDUS IN EXTENO DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT EN 1985

Liste des sujets

- I. Organisation et procédure
 - 1. Questions générales et d'organisation
 - 2. Participation d'Etats non membres
- II. Interdiction des essais nucléaires
- III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
- IV. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées
- V. Armes chimiques
- VI. Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique
- VII. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires
- VIII. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques
- IX. Programme global de désarmement
- X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes
 - 1. Rapport annuel du Secrétaire général
 - 2. Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement
 - 3. Commission du désarmement
 - 4. Zones exemptes d'armes nucléaires
 - 5. Non-prolifération des armes nucléaires
 - 6. Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
 - 7. Armes bactériologiques (biologiques)
 - 8. Techniques de modification de l'environnement
 - 9. Armes classiques
 - 10. Désarmement régional
 - 11. Zones de paix
 - 12. Fond des mers et des océans
 - 13. Réduction des budgets militaires
 - 14. Mesures propres à renforcer la confiance
 - 15. Désarmement et sécurité internationale
 - 16. Conséquences économiques et sociales de la course aux armements
 - 17. Désarmement et développement
 - 18. Aspects scientifiques et technologiques de la course aux armements et du désarmement
 - 19. Désarmement général et complet
 - 20. Information/Opinion publique mondiale

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation</u>			
288	Etats-Unis (Président) Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Secrétaire général de la Conférence Mexique	Algérie	295 335
289	Allemagne, République fédérale d' Etats-Unis (Président)	Algérie (Président)	317 325
290	Etats-Unis Pologne URSS Etats-Unis (Président)	Argentine	315
		Argentine (Président)	335
		Australie	292 335
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Bulgarie	291
292	République démocratique allemande Roumanie Australie	Birmanie	295
		Canada	335
295	Hongrie Birmanie Algérie Etats-Unis (Président)	Chine	330
		Cuba	335
296	Venezuela (Président) Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	France	310
297	Yougoslavie Nigéria	République démocratique allemande	292
301	Norvège (Etat non membre) Venezuela (Président)	Allemagne, République fédérale d'	289
			335
305	Yougoslavie (Président)	Hongrie	295
309	Etats-Unis		
310	France Sénégal (Etat non membre)	Inde Italie Japon Kenya	335 330 291 291

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation</u>			
311	Zaïre (Président)	Mexique	288
314	Maroc URSS	Mongolie	291
315	Argentine	Maroc	314
316	Norvège (Etat non membre)	Nigéria	297
317	Algérie (Président)	Pologne	290
324	Bangladesh (Etat non membre)	Roumanie	292
325	Algérie (Président)	URSS	290
330	Italie Chine	Etats-Unis	290 309
333	Venezuela	Etats-Unis (Président)	288
335	Algérie Canada Allemagne, République fédérale d' URSS Inde Australie Cuba Argentine (Président)	Venezuela	289 290 295 333
		Venezuela (Président)	296
		Argentine (Président)	301
		Yougoslavie	297
		Yougoslavie (Président)	305
		Zaïre (Président)	311
		<u>Etats non membres</u>	
		Bangladesh	324
		Nouvelle-Zélande	296
		Norvège	301
		Sénégal	310
		<u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)</u>	288
		<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	288

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Organisation et procédure</u>			
2. <u>Participation d'Etats non membres</u>			
289	Etats-Unis (Président)	Argentine (Président)	327
290	Etats-Unis (Président)	Egypte	309
292	Etats-Unis (Président)	République islamique d'Iran	309
294	Etats-Unis (Président)	Maroc	309
301	Venezuela (Président)	Etats-Unis (Président)	289
306	Yougoslavie (Président)		290
307	Yougoslavie (Président)		292
309	Yougoslavie (Président) République islamique d'Iran Maroc Egypte	Venezuela (Président) Yougoslavie (Président)	294 301 306 307 309
327	Argentine (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
288	Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Mexique URSS Suède	Algérie Algérie (Président) Argentine Australie	295 310 335 325 292 292 294 295 301 307 311 330 331
289	Allemagne, République fédérale d'		
290	Etats-Unis Mexique URSS		
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Australie (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	324
292	République démocratique allemande Roumanie Argentine Australie Chine	Belgique Brésil	301 301 315 317 332
293	Egypte URSS Allemagne, République fédérale d' Inde Mexique Chine	Bulgarie Birmanie Canada	291 296 295 330 306
294	Pakistan Australie	Chine	292 293 301
295	Hongrie Birmanie Algérie URSS Maroc France Australie	Cuba	335
296	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Etats-Unis Italie Bulgarie France		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. Interdiction des essais nucléaires			
297	Secrétaire général de la Conférence Yougoslavie Tchécoslovaquie Mexique Suède Nigéria	Cuba (au nom du Groupe des 21) Tchécoslovaquie Egypte	301 297 320 331 293
298	Royaume-Uni Finlande (Etat non membre) Inde	France	295 296 310
299	Pérou	République démocratique allemande	292
300	Pologne		307
301	Norvège (Etat non membre) Belgique Venezuela (Président) URSS Cuba (au nom du Groupe des 21) Royaume-Uni (au nom d'un groupe de pays occidentaux) République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Brésil Australie Etats-Unis Chine	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) République fédérale d'Allemagne	324 327 331 301 334 289 293 305 307 320 326
303	Zaïre Venezuela (Président)	Hongrie	295
304	Venezuela (Président)	Inde	293 298
305	Yougoslavie (Président) Allemagne, République fédérale d'	Italie	333 296
306	Canada Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) Etats-Unis Japon	Japon	291 306 327

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
307	URSS République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d' Australie Yougoslavie (Président)	Kenya Mexique	291 288 290 293 297 317 320 324 330
308	Sri Lanka		
309	Pays-Bas Etats-Unis	Mongolie	291 327
310	France Sénégal (Etat non membre) Algérie	Maroc	295 314 332
311	Zaïre (Président) Suède Australie	Pays-Bas	309 329
312	Yougoslavie	Nigéria	297
314	Maroc URSS	Pakistan	294 330
315	Brésil	Pérou	299
316	Norvège (Etat non membre) Etats-Unis	Pologne	300 325
317	Sri Lanka Zaïre Mexique Brésil	Roumanie Sri Lanka	292 321 308 317
320	Tchécoslovaquie Royaume-Uni Allemagne, République fédérale d' Mexique		
321	Roumanie		
323	Espagne (Etat non membre) Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. Interdiction des essais nucléaires			
324	Bangladesh (Etat non membre) République démocratique allemande Australie (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Mexique	Suède	288 297 311 332
325	Viet Nam (Etat non membre) URSS Pologne Algérie (Président)	Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques)	306 323
326	Etats-Unis Allemagne, République fédérale d'	URSS	288 290 293
327	Mongolie Japon URSS République démocratique allemande Etats-Unis		314 325 327 331 333
329	Pays-Bas	Royaume-Uni	298 320
330	Pakistan Birmanie Australie Etats-Unis Mexique	Royaume-Uni (au nom d'un Groupe de pays occidentaux)	301
331	Tchécoslovaquie République démocratique allemande URSS Australie	Etats-Unis	290 296 301 306 309 316 326 327 330
332	Suède Etats-Unis Maroc Brésil	Venezuela	332 333
333	Inde URSS Venezuela	Venezuela (Président) Yougoslavie Yougoslavie (Président)	301 303 304 297 312 305 307

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
334	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Zaïre	303 317
335	Algérie Cuba	Zaïre (Président) <u>Etats non membres</u> Bangladesh Finlande Nouvelle-Zélande Norvège Sénégal Espagne Viet Nam <u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)</u>	311 324 298 296 301 316 310 323 325 288 297

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	III. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>		
288	Etats-Unis (Président) Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Mexique Argentine URSS Suède	Algérie Algérie (Président) Argentine	295 310 335 325 288 294 296 300 303 327
289	Allemagne, République fédérale d' Australie Belgique	Argentine (Président) Australie	326 289 292
290	Etats-Unis Pologne Mexique URSS	Belgique	303 289 301
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Brésil Bulgarie	294 291 296 300
292	République démocratique allemande Roumanie Cuba Australie Chine	Birmanie Birmanie (au nom Groupe des 21)	295 330 293
293	Egypte Birmanie (au nom du Groupe des 21) Inde	Canada Chine	306 292 302 309
294	Pakistan Argentine Brésil	Cuba	330 334
295	Hongrie Birmanie Algérie URSS Maroc Etats-Unis (Président)	Tchécoslovaquie	297 320 331

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.V.	Pays/orateur	Pays/orateur	P.V.
<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
296	Venezuela (Président) Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Etats-Unis Roumanie Argentine Italie Bulgarie Sri Lanka	Egypte Egypte (au nom du Groupe des 21) France	293 309 303 310 327
297	Yougoslavie Tchécoslovaquie URSS Mongolie Suède République démocratique allemande Nigéria	République démocratique allemande République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	292 297 307 315 322 327 309 334
298	Royaume-Uni Finlande (Etat non membre) Inde	Allemagne, République fédérale d'	289 305
299	Pérou	Hongrie	295
300	URSS Bulgarie Argentine Etats-Unis Pologne	Inde	293 298 306
301	Norvège (Etat non membre) Maroc Belgique	République islamique d'Iran Italie	308 296
302	URSS Chine	Japon	291 327
303	France Australie Zaïre Argentine	Kenya Mexico	291 288 290 320
304	Venezuela (Président)	Mongolie	291
305	Yougoslavie (Président) Allemagne, République fédérale d'		297 322 327
306	Inde Canada	Maroc	295 301 314 332

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
307	République démocratique allemande	Pays-Bas	309
308	République islamique d'Iran URSS	Nigéria	297
309	Roumanie Pays-Bas Yougoslavie (Président) République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Etats-Unis (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Egypte (au nom du Groupe des 21) Chine	Pakistan	294 330
310	France Sénégal (Etat non membre) Algérie	Pérou	299 327
311	Suède	Pologne	290 300 325
312	Yougoslavie	Roumanie	292 296 309 321
314	Maroc URSS	Sri Lanka	296
315	République démocratique allemande	Suède	288 297
316	Etats-Unis	URSS	311 332
317	Zaïre		325 327
320	Tchécoslovaquie Mexique		308 333
321	Roumanie URSS	Royaume-Uni	314 321
322	Mongolie République démocratique allemande	Etats-Unis	298 300 316 327 330
323	Espagne (Etat non membre)		332
324	Bangladesh (Etat non membre)	Etats-Unis (Président)	288 295

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
325	Viet Nam (Etat non membre) URSS Pologne Algérie (Président)	Etats-Unis (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	309
326	Argentine (Président)	Venezuela	333
327	Mongolie Japon Argentine URSS République démocratique allemande France Pérou Etats-Unis	Venezuela (Président) Yougoslavie Yougoslavie (Président) Zaïre <u>Etats non membres</u> Bangladesh Finlande Nouvelle-Zélande Norvège Sénégal Espagne Viet Nam	296 304 297 312 305 309 317 324 298 296 301 310 323 325
330	Pakistan Birmanie Chine Etats-Unis	Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)	288
331	Tchécoslovaquie		
332	Suède Etats-Unis Maroc		
333	URSS Venezuela		
334	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etat socialistes) Chine		
335	Algérie Cuba		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.V	Pays/orateur	Pays/orateur	P.V
IV. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées			
288	Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Mexique Argentine URSS	Algérie Algérie (Président) Argentine	295 310 335 325 288 294 300 303 315
289	Allemagne, République fédérale d'		
290	Etats-Unis Pologne Mexique URSS	Argentine (Président) Australie	326 292 303
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Belgique	301 325
292	République démocratique allemande Roumanie Cuba Australie Chine	Belgique (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Bulgarie Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	325 291 325
293	Egypte	Birmanie	295 325 330
294	Argentine	Canada	306
295	Hongrie Birmanie Algérie Maroc Etats-Unis (Président)	Chine	292 325 330 334
296	Venezuela (Président) Italie	Cuba	292 325 335
297	Secrétaire général de la Conférence Tchécoslovaquie République démocratique allemande	Tchécoslovaquie Egypte	297 331 293
298	Royaume-Uni Inde	France	303 310 327

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pv	Pays/orateur	Pays/orateur	Pv
<u>IV. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>			
300	URSS Allemagne, République fédérale d' Argentine	République démocratique allemande	292 297 315 325
301	Etats-Unis Belgique	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	334
303	France Australie Zaïre Argentine	Allemagne, République fédérale d'	289 300 305 330
304	Venezuela (Président)	Hongrie	295
305	Allemagne, République fédérale d'		325
306	Inde Canada Belgique (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	Inde	298 306 325
307	URSS	Italie	296
308	URSS	Japon	291
309	Pays-Bas	Kenya	291
310	France URSS Algérie Yougoslavie (Président)	Mexique	288 290 325
312	Yougoslavie	Mongolie	291
314	Maroc URSS	Maroc	295 314 331
315	République démocratique allemande Argentine	Pays-Bas	309
317	Zaïre	Pakistan	330
320	Royaume-Uni	Pérou	327
321	Roumanie	Pologne	290 325
323	Espagne (Etat non membre)	Roumanie	292 321

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	PV
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées			
325	Viet Nam (Etat non membre) Pologne Algérie (Président) Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Mexique Yougoslavie République démocratique allemande Chine Birmanie Roumanie Hongrie Belgique (au nom d'un groupe de pays occidentaux) URSS Inde Belgique Cuba	URSS Royaume-Uni Etats-Unis Etats-Unis (Président) Venezuela (Président) Yougoslavie Yougoslavie (Président) Zaïre <u>Etats non membres</u> Espagne Viet Nam <u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)</u> <u>Secrétaire général de la Conférence</u>	288 290 300 307 308 310 314 325 327 333 298 320 335 290 301 330 331 295 296 304 312 325 310 303 317 323 325 288 297
326	Argentine (Président)		
327	URSS France Pérou		
330	Pakistan Birmanie Allemagne, République fédérale d' Chine Etats-Unis		
331	Tchécoslovaquie Etats-Unis Maroc		
333	URSS		
334	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine		
335	Algérie Royaume-Uni Cuba		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>V. Armes chimiques</u>			
288	Etats-Unis (Président) Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) URSS Suède	Algérie Algérie (Président) Argentine (Président) Australie	295 335 325 334 292 309 318
289	Allemagne, République fédérale d' Suède (Président du Comité spécial des armes chimiques) Etats-Unis (Président) Pologne (Président du Comité spécial des armes chimiques) URSS	Belgique Brésil Bulgarie	301 309 294 308 323 291 323
290	Etats-Unis Pologne URSS	Birmanie Canada	295 306 310
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Chine	313 322 292 334
292	République démocratique allemande Roumanie Australie Chine	Cuba Tchécoslovaquie Egypte	322 331 293
293	Egypte Pologne (Président du Comité spécial des armes chimiques)	France	303 310 313
294	Brésil		327 333
295	Birmanie Algérie Etats-Unis (Président)	République démocratique allemande	292 309 310
296	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Italie		315 324

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>V. Armes chimiques</u>			
297	Secrétaire général de la Conférence Yougoslavie Suède Nigéria	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	334
298	Royaume-Uni Finlande (Etat non membre)	Allemagne, République fédérale d'	289 305 310 315 328
299	République islamique d'Iran	Hongrie	309
301	Norvège (Etat non membre) Belgique	République islamique d'Iran	299 303 308 309
303	Etats-Unis France Zaïre URSS République islamique d'Iran	Italie	296
305	Yougoslavie (Président) Allemagne, République fédérale d'	Japon	291 307 324
306	URSS Canada	Kenya	291
307	Japon	Mongolie	291
308	République islamique d'Iran Royaume-Uni Brésil Etats-Unis	Pays-Bas	309 330
309	Roumanie Hongrie Pays-Bas Australie Etats-Unis République démocratique allemande Belgique République islamique d'Iran	Nigéria	297
310	Pologne (Président du Comité spécial des armes chimiques) France Sénégal (Etat non membre) République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d' Canada Yougoslavie (Président)	Pérou	315
		Pologne	290
		Pologne (Président du Comité spécial des armes chimiques)	289 293 310 333
		Roumanie	292
		Sri Lanka	309 317
		Suède	288 297 311 324 331 332

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>V. Armes chimiques</u>		
311	Suède	Suède (Président du Comité spécial des armes chimiques)	289
312	Yougoslavie	URSS	288
313	France Canada Royaume-Uni		289 290 303 306
314	URSS Etats-Unis		314 318 322
315	République démocratique allemande Pérou Allemagne, République fédérale d'	Royaume-Uni	324 333 334
316	Norvège (Etat non membre)		298 308
317	Sri Lanka Zaïre	Etats-Unis	313
318	URSS Australie		290 303 308
322	Cuba Yougoslavie URSS Canada Etats-Unis		309 314 322 323 324
323	Etats-Unis Espagne (Etat non membre) Brésil Bulgarie	Etats-Unis (Président)	330 332 288 289
324	Japon Bangladesh (Etat non membre) Suède République démocratique allemande URSS Etats-Unis	Yougoslavie Yougoslavie (Président)	295 333 297 312 322 305 310
325	Algérie (Président)	Zaïre	303
327	France		317
328	Allemagne, République fédérale d'		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
		<u>V. Armes chimiques</u>	
330	Pays-Bas Etats-Unis	<u>Etats non membres</u>	
331	Tchécoslovaquie Suède	Bangladesh Finlande	324 298
332	Suède Etats-Unis	Nouvelle-Zélande	296
333	URSS Pologne (Président du Comité spécial des armes chimiques) Venezuela France	Norvège Sénégal Espagne	301 316 310 323
334	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine URSS Argentine (Président)	<u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)</u>	288
335	Algérie	<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	297

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>VI. Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique</u>			
288	Etat-Unis (Président) Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Mexique URSS Suède	Algérie Algérie (Président) Argentine Argentine (Président)	295 310 335 325 296 335
289	Allemagne, République fédérale d'	Australie	292 329
290	Etats-Unis Pologne URSS	Belgique Brésil	301 294 306
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Bulgarie Birmanie	291 300 293 295
292	République démocratique allemande Roumanie Cuba Australie Chine	Canada	310 330 304 306
293	Egypte Birmanie Inde	Chine	317 323 292
294	Pakistan Brésil		302 304 330
295	Hongrie Birmanie Algérie URSS Maroc Etats-Unis (Président)	Cuba Tchécoslovaquie	354 292 306 320 331
296	Venezuela (Président) Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Roumanie Argentine Italie Sri Lanka	Egypte Egypte (Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique)	293 333

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pv	Pays/orateur	Pays/orateur	Pv
<u>VI. Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique</u>			
297	Secrétaire général de la Conférence Yougoslavie URSS Mongolie République démocratique allemande Nigéria	Egypte (au nom du Groupe des 21) France République démocratique allemande	304 303 310 333 292 297 303 307 315 322 327
298	Royaume-Uni Finlande (Etat non membre) Inde		
299	Pérou		
300	URSS Bulgarie Etats-Unis Pologne	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	334
301	Norvège (Etat non membre) Suède Maroc Belgique Mexique	Allemagne, République fédérale d' Hongrie	289 305 318 295
302	URSS Chine	Inde	293 298 333
303	France République démocratique allemande Zaïre	République islamique d'Iran Italie	308 296 330
304	Venezuela (Président) Mexique Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Italie (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Chine Egypte (au nom du Groupe des 21) Canada	Italie (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Japon Kenya Mexique	304 291 291 288 301 304 308 320 291 297 322
305	Yougoslavie (Président) Allemagne, République fédérale d'	Mongolie	

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VI. <u>Prévention d'une course aux armements</u> <u>dans l'espace extra-atmosphérique</u>			
306	Tchécoslovaquie Canada Brésil	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	304 319
307	République démocratique allemande	Maroc	295 301 314
308	République islamique d'Iran URSS Mexique	Pays-Bas	309 330
309	Pays-Bas Etats-Unis Yougoslavie (Président)	Nigéria	297
310	France URSS Birmanie Sénégal (Etat non membre) Algérie Yougoslavie (Président)	Pakistan	294 330
311	Suède	Pérou	299
312	Yougoslavie	Pologne	290 300 325
314	Maroc URSS Zaïre (Président)	Roumanie	292 296 317 325
315	République démocratique allemande	Sri Lanka	288 301 311 332
317	Sri Lanka Zaïre Canada	Suède	288 301 311 332
318	Allemagne, République fédérale d'	URSS	295 297 300 302 308
319	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		310 314 320
320	Tchécoslovaquie URSS Mexique		327 332 333
321	Etats-Unis	Royaume-Uni	298 331

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VI. <u>Prévention d'une course aux armements</u> <u>dans l'espace extra-atmosphérique</u>			
322	Mongolie République démocratique allemande	Etats-Unis	290 300 309 321
323	Espagne (Etat non membre) Canada	Etats-Unis (Président)	332
324	Bangladesh (Etat non membre)		288 295
325	Viet Nam (Etat non membre) Sri Lanka Pologne Algérie (Président)	Venezuela (Président)	296 304
327	URSS République démocratique allemande	Yougoslavie	297 312
329	Australie	Yougoslavie (Président)	305 309 310
330	Italie Pakistan Birmanie Pays-Bas Chine	Zaïre	303 317
331	Tchécoslovaquie Royaume-Uni	Zaïre (Président)	314
332	Suède Etats-Unis URSS	<u>Etats non membres</u>	
333	Inde URSS Egypte (Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique) France	Bangladesh Finlande Nouvelle-Zélande Norvège Sénégal Espagne Viet Nam <u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du</u> <u>Secrétaire général de</u> <u>l'Organisation des</u> <u>Nations Unies)</u>	324 298 296 301 310 323 325 288
334	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine Argentine (Président)	<u>Secrétaire général de la</u> <u>Conférence</u>	297
335	Algérie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pv	Pays/orateur	Pays/orateur	Pv
	VII. <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires</u>		
290	Etats-Unis (Président)	Algérie	295
291	Kenya	Algérie (Président)	335
292	Roumanie	Argentine	325
293	Egypte	Argentine (Président)	300
295	Algérie Etats-Unis (Président)	Chine	326
			334
300	Argentine	Tchécoslovaquie	334
305	Yougoslavie (Président)	Egypte	293
309	Etats-Unis	France	333
310	Yougoslavie (Président)	République démocratique allemande	315
312	Yougoslavie	Kenya	291
314	Maroc	Maroc	314
315	République démocratique allemande	Pakistan	330
317	Sri Lanka	Pakistan (Président du Comité spécial des garanties de sécurité négatives)	333
320	Royaume-Uni		320
325	Viet Nam (Etat non membre) Algérie (Président)	Roumanie	292
326	Argentine (Président)	Sri Lanka	317
330	Pakistan	Royaume-Uni	309
331	Tchécoslovaquie	Etats-Unis	332
332	Etats-Unis	Etats-Unis (Président)	290
333	Pakistan (Président du Comité spécial des garanties de sécurité négatives) France	Yougoslavie	295
334	Chine Argentine (Président)	Yougoslavie (Président)	312
335	Algérie	<u>Etat non membre</u>	305
			310
			325

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VIII. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive</u> <u>et nouveaux systèmes de telles armes;</u> <u>armes radiologiques</u>		
288	URSS Suède	Algérie	295 335
290	Etats-Unis Etats-Unis (Président)	Algérie (Président)	325
291	Bulgarie Japon Mongolie	Argentine (Président) Australie (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	334 331
292	Roumanie	Belgique	301
293	Egypte	Bulgarie	291
295	Algérie Etats-Unis (Président)	Canada	306
298	Royaume-Uni	Chine	334
299	Venezuela (Président) URSS	Cuba Tchécoslovaquie	322 331
301	Belgique Venezuela (Président)	Egypte	293
303	Venezuela (Président)	France	310 333
304	Venezuela (Président)	République démocratique allemande	327
305	Yougoslavie (Président)	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	334
306	Canada Yougoslavie (Président)	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	312
308	République islamique d'Iran URSS	République islamique d'Iran	308
309	Pays-Bas Etats-Unis	Japon	291
310	France Sénégal (Etat non membre) Yougoslavie (Président)	Mongolie Maroc	291 314
311	Suède	Pays-Bas	309 321
312	Yougoslavie Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		330

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VIII. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques</u>			
314	Maroc URSS	Pakistan	330
317	Sri Lanka	Roumanie	292
318	URSS	Sri Lanka	317
321	Pays-Bas	Suède	288 311 332
322	Cuba	URSS	288
323	Espagne (Etat non membre)		299
325	Algérie (Président)		308
327	République démocratique allemande	Royaume-Uni	314
330	Pakistan Pays-Bas Etats-Unis	Etats-Unis	318 298 331
331	Tchécoslovaquie Royaume-Uni Australie (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	Etats-Unis (Président)	290 309 330 332
332	Suède Etats-Unis	Venezuela (Président)	299 301 303
333	France		304
334	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine Argentine (Président)	Yougoslavie Yougoslavie (Président)	312 305 306 310
335	Algérie	<u>Etats non membres</u>	
		Sénégal	310
		Espagne	323

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Programme global de désarmement</u>			
288	Etats-Unis (Président)	Algérie	335
289	Etats-Unis (Président)	Algérie (Président)	325
291	Kenya	Argentine (Président)	334
293	Egypte	Chine	334
295	Maroc Etats-Unis (Président)	Tchécoslovaquie	331
303	Zaïre	Egypte	293
305	Yougoslavie (Président)	France	310 332
309	Etats-Unis	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	334
310	France Sénégal (Etat non membre) Yougoslavie (Président)	Kenya	291
311	Suède	Mexique (Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement)	332
314	URSS		
317	Sri Lanka	Maroc	295
323	Espagne (Etat non membre)	Sri Lanka	317
325	Viet Nam (Etat non membre) Algérie (Président)	Suède	311
331	Tchécoslovaquie Royaume-Uni	URSS	314
332	Mexique (Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement) Etats-Unis France	Royaume-Uni Etats-Unis	331 309 332
334	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine Argentine (Président)	Etats-Unis (Président) Yougoslavie (Président) Zaïre	288 289 295 305 310 303
335	Algérie	<u>Etats non membres</u> Sénégal Espagne Viet Nam	310 323 325

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P:	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	1. <u>Rapport annuel du Secrétaire général</u>		
288	Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Mexique	Argentine Brésil Bulgarie Canada République islamique d'Iran Mexique Mongolie Pays-Bas Pologne Sri Lanka Zaïre Royaume-Uni Zaïre	300 317 318 291 296 318 288 297 297 309 290 296 298 298 296 303 296 298 296 303 288
290	Pologne		
291	Bulgarie		
296	Venezuela (Président) Bulgarie Sri Lanka		
297	Mexique Mongolie		
298	Royaume-Uni		
300	Argentine		
303	Zaïre République islamique d'Iran		
309	Pays-Bas		
317	Brésil		
318	Canada Brésil	<u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)</u>	

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pv	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
<u>2. Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement</u>			
288	Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Mexique	Algérie Bulgarie Canada	295 291 306
290	Etats-Unis Pologne	Chine	292
291	Bulgarie Kenya	Allemagne, République fédérale d' Hongrie	305 295
292	Roumanie Chine	Inde	298
295	Hongrie Algérie	République islamique d'Iran	299 308
296	Venezuela (Président)	Kenya	291
298	Royaume-Uni Finlande (Etat non membre) Inde	Mexique Mongolie	288 327
299	République islamique d'Iran	Pologne	290
301	Etats-Unis	Roumanie	292 321
303	Zaïre	Royaume-Uni	298
305	Yougoslavie (Président) Allemagne, République fédérale d'	Etats-Unis	290 301
306	Canada	Venezuela (Président)	296
308	République islamique d'Iran	Yougoslavie (Président)	305
310	Sénégal (Etat non membre) Yougoslavie (Président)	Zaïre	303
321	Roumanie	<u>Etats non membres</u>	
325	Viet Nam (Etat non membre)	Finlande	298
327	Mongolie	Sénégal	310
		Viet Nam	325
		<u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)</u>	288

CD/642
Appendice III/Vol.I
page 30

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 3. <u>Commission du désarmement</u>		
315	Argentine	Argentine	315
317	Zaïre	Zaïre	317

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	4. <u>Zones exemptes d'armes nucléaires</u>		
292	Chine	Australie	328
296	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Bulgarie France	Brésil	331
297	Mongolie Nigéria	Bulgarie	332
301	Etats-Unis	Chine	296
305	Allemagne, République fédérale d'	France	292
312	Yougoslavie	Allemagne, République fédérale d'	296
324	Bangladesh (Etat non membre)	Mexique	305
325	Viet Nam (Etat non membre) Pologne	Mongolie	333
328	Australie	Nigéria	297
331	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Australie	Pologne	325
332	Suède Brésil	Suède	332
333	Venezuela Mexique	Etats-Unis	301
		Venezuela	333
		Yougoslavie	312
		<u>Etats non membres</u>	
		Bangladesh	324
		Nouvelle-Zélande	296
			331
		Viet Nam	325

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
5. <u>Non-prolifération des armes nucléaires</u>			
288	Mexique Suède	Argentine	294
289	Allemagne, République fédérale d'	Australie	292
290	Etats-Unis Pologne	Belgique	301
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Brésil	294 315 317
292	République démocratique allemande Roumanie Australie	Bulgarie Canada	291 296 306 318
293	Egypte	Tchécoslovaquie	320
294	Pakistan Argentine Brésil	Egypte	293
295	Hongrie Maroc	République démocratique allemande	292
296	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Italie Bulgarie	Allemagne, République fédérale d'	289 305
297	Secrétaire général de la Conférence Yougoslavie Tchécoslovaquie Nigéria	Hongrie Italie Japon Kenya Mexique	295 296 291 291 288 320
298	Royaume-Uni		333
301	Norvège (Etat non membre) Belgique	Mongolie	291
305	Allemagne, République fédérale d'	Maroc Nigéria Pakistan	295 297 294

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pv	Pays/orateur	Pays/orateur	Pv
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
5. <u>Non-prolifération des armes nucléaires</u>			
306	Canada	Pologne	290
308	Sri Lanka	Roumanie	325
310	URSS Sénégal (Etat non membre)	Sri Lanka	292 321
311	Suède	Suède	308 317
312	Yougoslavie	URSS	288
314	URSS	Royaume-Uni	311 332
315	Brésil	Etats-Unis	310 314
316		Royaume-Uni	298
317	Sri Lanka Brésil	Etats-Unis	320
318	Canada	Yougoslavie	290 316
320	Tchécoslovaquie Royaume-Uni Mexique	Etats non membres	297 312
321	Roumanie	Bangladesh	324
324	Bangladesh (Etat non membre)	Nouvelle-Zélande	296
325	Pologne	Norvège	301
332	Suède	Sénégal	310
333	Mexique	Secrétaire général de la Conférence	297

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	6. <u>Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire</u>		
288	Suède	Argentine (Président)	326
291	Japon	Cuba	322
293	Egypte	Egypte	293
295	URSS	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	312
297	Suède	République islamique d'Iran	308
298	Royaume-Uni	Japon	291
308	République islamique d'Iran Sri Lanka	Pays-Bas	321
310	Sénégal (Etat non membre)	Sri Lanka	308
311	Suède	Suède	288 297
312	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	URSS	311 295 318
318	URSS	Royaume-Uni	298 320
320	Royaume-Uni		
321	Pays-Bas	<u>Etat non membre</u>	
322	Cuba	Sénégal	
326	Argentine (Président)		310

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	7. <u>Armes bactériologiques (biologiques)</u>		
290	Etats-Unis	Mongolie	322
310	URSS Sénégal (Etat non membre)	Pérou	315
315	Pérou	URSS	310
322	Mongolie	Etats-Unis	290
323	Espagne (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u> Sénégal	310
		Espagne	323

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<p>X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u></p> <p>8. <u>Techniques de modification de l'environnement</u></p>		
309	Pays-Bas	Pays-Bas	309
310	URSS	URSS	310

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pr	Pays/orateur	Pays/orateur	Pv
<u>X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
9. <u>Armes classiques</u>			
288	Etats-Unis (Président)	Argentine	294
290	Etats-Unis		300
292	République démocratique allemande	Australie	315
294	Pakistan Argentine	Canada	303
296	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Italie Sri Lanka	Chine	306
297	Yougoslavie	République démocratique allemande	317
298	Royaume-Uni	Allemagne, République fédérale d'	330
300	URSS Argentine Pologne	République islamique d'Iran	292
301	Etats-Unis	Italie	305
303	Australie	Pakistan	294
305		Pologne	296
306	Canada	Sri Lanka	300
308	République islamique d'Iran	Allemagne, République fédérale d'	317
311	Zaïre (Président)	URSS	298
315	Argentine	Royaume-Uni	300
317	Sri Lanka Zaïre Chine	Etats-Unis	290
323	Espagne (Etat non membre)	Etats-Unis (Président)	301
324	Bangladesh (Etat non membre)	Yougoslavie	288
325	Viet Nam (Etat non membre)	Zaïre	297
330	Chine	Zaïre (Président)	317
		Etats non membres	311
		Bangladesh	324
		Nouvelle-Zélande	296
		Espagne	323
		Viet Nam	325

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
10. <u>Désarmement régional</u>			
288	Etats-Unis (Président) Argentine URSS Suède	Argentine	288 315
290	Pologne	Australie	326 331
291	Bulgarie Japon Mongolie	Bulgarie Chine	291 292
292	République démocratique allemande Roumanie Chine	République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d'	292 305 326
295	Hongrie	Hongrie	295
296	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Japon	291
297	Mongolie	Mongolie	291 297
298	Royaume-Uni		327
303	Zaïre	Pérou	327
305	Allemagne, République fédérale d'	Pologne	290
310	Sénégal (Etat non membre)	Roumanie	292 321
312	Yougoslavie	Sri Lanka	317
315	Argentine	Suède	288
317	Sri Lanka	URSS	288
321	Roumanie	Royaume-Uni	298
324	Bangladesh (Etat non membre)	Etats-Unis (Président)	288
326	Argentine (Président) Allemagne, République fédérale d'	Yougoslavie Zaïre	312 303

CD/642
Appendice III/Vol.I
page 39

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
		10. <u>Désarmement régional</u>	
327	Mongolie Pérou	<u>Etats non membres</u>	
331	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Australie	Bangladesh Nouvelle-Zélande Sénégal	324 296 331 310

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<p>X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u></p> <p>11. <u>Zones de paix</u></p>		
317	Sri Lanka	Sri Lanka	317
324	Bangladesh (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u>	
325	Viet Nam (Etat non membre)	Bangladesh	324
		Viet Nam	325

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pv	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
310	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 12. <u>Fond des mers et des océans</u> URSS	URSS	310

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	13. <u>Réduction des budgets militaires</u>		
290	Mexique	Argentine (Président)	326
292	Chine	Chine	292
305	Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	305
312	Yougoslavie	Mexique	290
326	Argentine (Président)	Pérou	327
327	Pérou	Venezuela	333
333	Venezuela	Yougoslavie	312

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P	Pays/orateur	Pays/orateur	P'
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	14. <u>Mesures propres à renforcer la confiance</u>		
288	Suède	Argentine	294
292	République démocratique allemande	Birmanie	315
294	Argentine	République démocratique allemande	292
295	Hongrie Birmanie	Allemagne, République fédérale d'	305
301	Etats-Unis	Hongrie	326
305	Allemagne, République fédérale d'	Mongolie	295
311	Suède	Suède	327
312	Yougoslavie	Etats-Unis	288
315	Argentine	Yougoslavie	311
324	Bangladesh (Etat non membre)	<u>Etat non membre</u>	301
326	Allemagne, République fédérale d'	Bangladesh	312
327	Mongolie		324

CD/642
Appendice III/Vol.I
page 44

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pv	Pays/orateur	Pays/orateur	Pv
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 15. <u>Désarmement et sécurité internationale</u>		
291	Japon	Japon	291
321	Roumanie	Roumanie	321

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	P.
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	16. <u>Conséquences économiques et sociales de la course aux armements</u>		
288	Suède	Argentine (Président)	326
290	Mexique	Australie	292
291	Kenya	Chine	292
292	Roumanie Cuba Australie Chine	Cuba Kenya Mexique Roumanie	292 291 290 292
305	Yougoslavie (Président)	Suède	288
312	Yougoslavie	Venezuela	333
324	Bangladesh (Etat non membre)	Yougoslavie	312
326	Argentine (Président)	Yougoslavie (Président)	305
333	Venezuela	<u>Etat non membre</u> Bangladesh	324

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
		<u>X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>	
		<u>17. Désarmement et développement</u>	
288	Mexique Suède	Mexique	288 320
312	Yougoslavie	Sri Lanka	317
317	Sri Lanka Zaïre	Suède	288
320	Mexique	Yougoslavie Zaïre	312 317

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<p>X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u></p> <p>18. <u>Aspects scientifiques et technologiques de la course aux armements et du désarmement</u></p>		
290	Mexique	Argentine	327
327	Japon Argentine	Japon Mexique	327 290

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
<u>19. Désarmement général et complet</u>			
288	Etats-Unis (Président) Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Secrétaire général de la Conférence Argentine URSS Royaume-Uni	Algérie Algérie (Président) Argentine Argentine (Président) Belgique Brésil	295 317 288 326 301 309 294
289	Allemagne, République fédérale d'	Bulgarie	291
290	Etats-Unis Pologne Mexique URSS	Birmanie Chine	295 292
291	Bulgarie Japon Mongolie Kenya	Cuba Tchécoslovaquie	292 297
292	République démocratique allemande Roumanie Cuba Chine	Tchécoslovaquie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Egypte	310 293
293	Egypte	France	310
294	Pakistan Brésil	République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d'	292 289 305 310
295	Hongrie Birmanie Algérie URSS Maroc	Hongrie Inde	295 298
296	Venezuela (Président) Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	République islamique d'Iran Japon	308 291

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes			
19. Désarmement général et complet			
297	Yougoslavie Tchécoslovaquie Nigéria	Kenya	291
298	Royaume-Uni Inde	Mexique	290
301	Norvège (Etat non membre) Belgique	Mongolie	291 327
303	Zaïre	Maroc	295 332
305	Allemagne, République fédérale d'	Nigéria	297
308	République islamique d'Iran URSS	Pakistan	294
309	Roumanie URSS Belgique	Pologne	290
310	France URSS Tchécoslovaquie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Sénégal (Etat non membre) Allemagne, République fédérale d' Yougoslavie (Président)	Roumanie Sri Lanka	292 309 313 317
312	Yougoslavie	URSS	288 290 295 308 309 310 322
313	Roumanie		324 327
317	Algérie (Président) Sri Lanka	Royaume-Uni	288 298
322	Etats-Unis URSS	Etats-Unis	290 322 327 330

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
P.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	19. <u>Désarmement général et complet</u>		
324	Bangladesh (Etat non membre) URSS	Etats-Unis (Président)	298
326	Argentine (Président)	Venezuela (Président)	296
327	Mongolie URSS Etats-Unis	Yougoslavie	297 312
330	Etats-Unis	Yougoslavie (Président)	310
332	Maroc	Zaïre	303
		<u>Etats non membres</u>	
		Bangladesh	324
		Nouvelle-Zélande	296
		Norvège	301
		Sénégal	310
		<u>Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)</u>	288
		<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	288

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
Pr	Pays/orateur	Pr	Pays/orateur
X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes			
20. Information/Opinion publique mondiale			
288	Argentine Suède	Argentine	288 315
290	Mexique URSS	Chine	292
291	Mongolie	République démocratique allemande	292 297 327
292	République démocratique allemande Roumanie Chine	Inde	298
297	Venezuela (Président) Secrétaire général de la Conférence URSS Suède République démocratique allemande	Mexique Mongolie Roumanie	290 320 291 292 321
298	Inde	Suède	288 297
303	Zaïre		311
310	URSS	URSS	290 297
311	Suède		310 327
315	Argentine	Venezuela (Président)	297
320	Mexique	Zaïre	303
321	Roumanie		
327	URSS République démocratique allemande	<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	297

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.288
5 février 1985
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations à Genève,
le mardi 5 février 1985, à 10 h 30.

Président : M. D. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :

M. B. OULD-ROUIS
M. A. ABBA
M. A. BELAID

Allemagne, République fédérale d' :

M. H. WEGENER
M. M. GERDTS

Argentine :

M. D.J. SABATO
M. J. CARASALES

Australie :

M. R. BUTLER
M. R. ROWE
Mme J. COURTNEY

Belgique :

M. M. DEPASSE

Birmanie :

U MAUNG MAUNG GYI
U PE THEIN TIN
U HLA MYINT

Brésil :

M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie :

M. K. TELLALOV
M. V. BOJILOV
M. H. HALATCHEV
M. P. POPTCHEV
M. N. MIKHAILOV

Canada :

M. J.A. BEESLEY
M. D. ROCHE

Chine :

M. QIAN JIADONG
Mme WANG ZHIYUN
M. LIU ZHONGREN
M. SHI JICHENG
M. SHI JUNKUN
M. LIN CHENG

Cuba :

M. C. LECHUGA HEVIA

Egypte :

M. S. ALFARARGI
M. M. BADR
Mme W. BASSIM
M. A.M. ABBAS
M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
 M. T. BARTHELEMY
 M. P.S. CORDEN
 M. H.W. DAVIDSON
 Mme K.C. CRITTENBERGER
 M. R. NORMAN
 M. J. WOODWORTH
 M. J. ENGLEHARDT
 M. D. DORN
 Mme B. MURRAY
 M. R. SCOTT

Ethiopie :

Mlle Kongit SINEGIORGIS

France :

M. F. de La GORCE
 M. G. MONTASSIER
 M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
 M. F. GAJDA
 M. T. TOTH

Inde :

M. M. DUBEY
 M. S. KANT SHARMA

Indonésie :

M. S. SUTOWARDOYO
 M. R.I. JENIE
 M. F. QASIM

Italie :

M. M. ALESSI
 M. G.A. BRACCESI
 M. M. PAVESE

Japon :

M. R. IMAI
 M. M. KONISHI
 M. T. KAWAKITA
 M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. P.N. MWAURA

Maroc :

M. A. SKALLI
 M. S. MOHAMED
 M. O. HILALE

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES
 Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
 M. P. MACEDO RIBA

Mongolie :

M. L. BAYART
 M. S-O. BOLD

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. B.A. ADEYEMI M. O.O. GEORGE M. C.V. ADEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. R. MAHDI M. K. NIAZ M. Z. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI M. J. RYCHLAK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ M. L. MUELLER M. M. SCHNEIDER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N.K. KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. I.P. CHALMERS M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARTYAWASAM
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. R. EKEUS M. L-E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme E. WALDER-BRUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)Union des Républiques socialistes soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN
 M. B.P. PROKOFIEV
 M. G.V. BERDENNIKOV
 M. I.N. CHTCHERBAK
 M. G.V. ANTSIFEROV
 M. A.P. KOUTEPOV

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
 M. E. TER HORST

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
 M. M. MIHAJLOVIC

Zaïre :

M. MONSHEMVULA OMVUANE

Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement :

M. J. MARTENSON

Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Distingués représentants, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la session de 1985 de la Conférence du désarmement.

C'est un honneur et un privilège singuliers pour la délégation des Etats-Unis d'assumer la présidence de la Conférence pendant le mois de février, et je m'engage à faire tout mon possible pour que nous puissions commencer nos travaux sans délai.

Avant de poursuivre, je voudrais présenter les félicitations et les remerciements de ma délégation et, je le sais, de tous ceux, parmi nous, qui participent à la Conférence, à l'ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, pour son travail remarquable en tant que Président de la Conférence pendant le mois d'août de l'an passé. Il a été très avantageux pour moi que ses fonctions aient duré jusqu'à ce jour, ce qui a permis à l'ambassadeur Cromartie d'assumer la tâche additionnelle d'aider aux préparatifs de cette session qui commence maintenant, et je l'en remercie vivement.

Je désire informer les membres de la Conférence que le Secrétaire d'Etat aux affaires politiques internationales spéciales de l'Argentine, l'ambassadeur Sabato, est venu spécialement pour prendre la parole aujourd'hui à la Conférence. Je lui souhaite très chaleureusement la bienvenue, et je suis sûr que la Conférence écoutera sa déclaration avec un intérêt particulier.

En ma qualité de Président de la Conférence, je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de la Mongolie et du Nigéria, les ambassadeurs Bayart et Tonwe, qui se joignent à nous pour la première fois.

Permettez-moi aussi de souhaiter cordialement la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Jan Martenson, qui assiste à cette séance d'ouverture.

Je suis également heureux de noter la présence à la Conférence, aujourd'hui, de notre hôte, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Eric Suy.

Et je souhaite tout particulièrement la bienvenue au nouveau Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire général de cette Conférence, l'ambassadeur Miljan Komatina. Il n'est pas nécessaire de présenter l'ambassadeur Komatina. Il peut se prévaloir dans ses fonctions de l'habileté diplomatique et de la vaste expérience acquises dans les affaires multilatérales et dans des postes gouvernementaux élevés dans son propre pays. Je suis sûr que nous profiterons tous de ses nombreux talents et qualités et que nous pourrons compter sur ses conseils et son soutien dans nos travaux.

Etant donné que je sers pour la première fois dans cet organe, je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous, ainsi qu'avec l'ambassadeur Komatina, son adjoint, l'ambassadeur Vicente Berasategui, et tous les membres du secrétariat.

Enfin, j'aimerais rendre hommage à l'ambassadeur Rikhi Jaipal, ancien Secrétaire général de la Conférence. L'ambassadeur Jaipal a servi cet organe pendant de nombreuses années avec beaucoup de dévouement et une grande compétence. Je sais que nous lui adressons tous nos meilleurs voeux pour ses futures activités.

(Le Président)

Comme vous le savez, il est de tradition pour un nouveau président de faire une déclaration liminaire au début de son mandat. Permettez-moi donc de dire quelques mots à cette occasion.

Notre Conférence reprend ses travaux à un moment où se produit une évolution prometteuse dans le domaine vital de la limitation des armements et du désarmement. Les deux forums de désarmement, le multilatéral et le bilatéral, soit ont repris leurs travaux, soit les commenceront bientôt. Je sais que nous notons tous avec satisfaction l'annonce récente par les Etats-Unis et l'Union soviétique que des négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales commenceront le 12 mars, ici à Genève, et nous exprimons l'espoir que ces négociations seront un succès complet. De même, nous espérons que les négociations qui se déroulent à Vienne et à Stockholm sur les réductions des forces et sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe seront fructueuses. Je pense que nous pouvons tous partager l'optimisme prudent selon lequel les perspectives de progrès se sont améliorées.

J'ai le sentiment que cet optimisme s'étend aussi aux perspectives concernant les travaux auxquels doit s'atteler notre propre Conférence.

La Conférence du désarmement est composée d'un groupe mondial d'Etats dont les représentants se réunissent pour examiner des questions et négocier des accords. C'est le seul forum de négociation dans lequel se réunissent, à égalité de voix, un tel groupe d'Etats, y compris tous les Etats dotés d'armes nucléaires, pour s'attaquer aux problèmes urgents de notre temps. Nous nous efforçons de promouvoir les objectifs de la paix et de la sécurité internationales. Nous le faisons dans un monde auquel, fort heureusement, ont été épargnées depuis presque 40 ans les affres d'un conflit mondial. Notre monde est néanmoins divisé et il a malheureusement été le témoin d'une continuation de la souffrance, de la destruction et de la mort dans de nombreux et violents conflits au cours de cette même période. Il est donc à la fois approprié et très important que la Conférence s'occupe du large éventail de questions inscrites à son ordre du jour qui vont des armes nucléaires et chimiques à l'espace extra-atmosphérique et à un programme global de désarmement.

Nous pouvons contribuer à faire de notre monde un monde meilleur. Commençons donc à travailler dans un esprit positif, avec le désir de nous écouter les uns les autres et d'apprendre des uns et des autres, en nous vouant au succès.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence, qui, en sa qualité de Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, donnera lecture d'un message qui nous est adressé par M. Javier Pérez de Cuéllar.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Voici le texte du message adressé par le Secrétaire général à la Conférence du désarmement à sa session de 1985 :

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général)

"La récente session de l'Assemblée générale m'a fourni l'occasion d'exprimer ma vive préoccupation face à l'absence de progrès dans le domaine du désarmement. A cette occasion, j'ai dit que nous devions nous demander s'il nous tenait vraiment à cœur de respecter le premier principe de la Charte des Nations Unies : 'préserver les générations futures du fléau de la guerre'. Le nombre record de résolutions adoptées en décembre sur des questions de désarmement témoigne de la préoccupation suscitée chez les Etats Membres par l'insécurité qui règne dans la communauté internationale du fait de la poursuite de la course aux armements dans tous les domaines. Si utile et opportune soit-elle, l'adoption de résolutions ne peut malheureusement pas, à elle seule, conduire à une réduction des armements. Cela ne peut se faire que grâce aux efforts concertés des gouvernements, conscients de leurs responsabilités tant mondiales que nationales, en vue de trouver des formules mutuellement acceptables de réduction et de limitation de toutes les armes, mais surtout de celles qui représentent un danger mortel pour l'humanité.

Une guerre nucléaire, comme je l'ai dit à maintes reprises, ne saurait jamais demeurer limitée ni être gagnée. Nous vivons tous sous la menace nucléaire, aucun d'entre nous ne pouvant échapper aux conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire sur notre planète à l'équilibre fragile. Faut-il de reconnaître ce fait terrifiant, nous risquerions de porter gravement atteinte à notre héritage culturel et de compromettre l'avenir des générations futures. Pareille attitude mutuellement suicidaire se situe bien loin des valeurs d'humanisme et de compréhension consacrées dans la Charte des Nations Unies.

La session de 1985 de la Conférence du désarmement s'ouvre avec en arrière-plan la persistance de la menace nucléaire, d'une part, et l'espoir engendré par la reprise du dialogue entre les Etats-Unis et l'URSS et leur accord pour engager des négociations portant à la fois sur les armes nucléaires et sur les armes spatiales, d'autre part. Tout en me félicitant de cette évolution, je tiens aussi à souligner ma conviction que la session actuelle de la Conférence du désarmement fournira encore une autre occasion de redoubler d'efforts et de travailler résolument en vue d'atteindre l'objectif du désarmement.

Des questions d'une importance décisive pour l'avenir de l'humanité sont inscrites à l'ordre du jour de votre Conférence. L'une d'elles est la prévention de la guerre nucléaire. Parmi d'autres questions concernant les armes nucléaires figure celle de la nécessité de conclure d'urgence un traité d'interdiction complète des essais, dont on ne soulignera jamais assez l'importance pour prévenir de nouveaux perfectionnements des armes nucléaires. La cessation des essais pourrait sensiblement freiner la course aux armements nucléaires sous son aspect qualitatif et encourager un arrêt de la mise au point de nouvelles armes nucléaires et la réduction des stocks existants. Je dois le répéter une fois de plus : aucun accord multilatéral ne saurait, à lui seul, être plus efficace pour limiter la poursuite du perfectionnement des armes nucléaires qu'un traité d'interdiction complète des essais.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, également inscrite à votre ordre du jour, reste un objectif d'intérêt majeur. La communauté internationale tient très légitimement à préserver l'espace extra-atmosphérique pour des fins pacifiques. J'espère donc vivement que la Conférence sera en mesure, dans ses délibérations, de contribuer à la réalisation d'une compréhension d'un accord mutuel dans ce domaine. L'examen de cette question, tout comme de celles de la guerre nucléaire et des essais

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général)

nucléaires, montre très clairement le lien étroit qui existe actuellement entre les négociations bilatérales et les négociations multilatérales sur le désarmement. Il conviendrait donc de tout mettre en oeuvre pour veiller à ce que les approches dans les unes renforcent les perspectives de progrès dans les autres.

L'interdiction efficace des armes chimiques est inscrite à l'ordre du jour de votre Conférence depuis un certain nombre d'années déjà. Un travail considérable a déjà été accompli à propos de toutes les questions techniques relatives à une interdiction des armes chimiques et à la destruction des stocks existants. Des propositions complètes et détaillées ont été présentées pour tous les éléments d'un texte de convention. Je voudrais demander instamment qu'aucun effort ne soit négligé au cours de la présente session pour aboutir à des solutions de compromis sur les questions politiques qui ont empêché jusqu'ici la conclusion d'un accord. Je suis convaincu que cela servirait au mieux les intérêts bien compris de toutes les nations et que cela est effectivement possible.

Cette année, nous célébrerons le 40ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. C'est là un événement qui, j'en suis sûr, offrira à tous les gouvernements d'Etats Membres l'occasion de réaffirmer leur attachement à la Charte et à ses dispositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce sera également une occasion d'évaluer avec lucidité les progrès accomplis dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et de renouveler notre confiance dans le processus multilatéral de désarmement. Pendant ces 40 ans, nous avons certes évité une destruction à l'échelle mondiale, mais nous n'avons progressé que de façon hésitante et inadéquate sur la voie du désarmement ou de la limitation des armements.

La contribution unique que votre Conférence, en sa qualité de forum multilatéral de négociation sur le désarmement, pourrait apporter pour donner à cette année commémorative une signification durable est manifeste et devrait inciter tout le monde à redoubler d'efforts. J'espère que l'idéalisme qui, il y a 40 ans, unissait les fondateurs de notre Organisation, unira à nouveau les nations du monde face au danger sans précédent que nous devons affronter aujourd'hui. Vous avez ici, tout comme les deux grandes puissances dans leurs prochaines négociations, la possibilité de sortir de la longue impasse dans laquelle se sont trouvées les négociations sur le désarmement. Une contribution peut être apportée ici au processus de rétablissement de la confiance mutuelle, ce qui répondra aux aspirations persistantes - et, en fait, au droit - de l'opinion publique à la paix et à la sécurité.

Je vous adresse mes meilleurs voeux de succès dans vos négociations."

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de vous remercier de vos très aimables paroles de bienvenue.

En assumant mes fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais vous dire, Monsieur le Président et distingués représentants, combien je suis honoré par le consensus qui s'est fait sur mon nom pour ce poste.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma vive reconnaissance au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la confiance qu'il m'a témoignée en me nommant à ce poste.

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général)

Je suis vraiment fier de l'unanimité des membres de la Conférence à propos de ma nomination et vous suis très reconnaissant à tous. J'accepte les fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général comme une obligation de ne négliger aucun effort pour aider la Conférence à s'acquitter de ses responsabilités de la façon optimale. Je suivrai, en ce faisant, l'exemple de mon distingué prédécesseur, l'ambassadeur Rikhi Jaipal.

Je sais que, dans l'accomplissement de ma tâche, je peux compter sur un secrétariat très dévoué et compétent.

Permettez-moi, en l'occurrence, d'exprimer deux sentiments :

- celui du privilège professionnel d'être associé aux travaux de la Conférence, l'unique organe multilatéral de négociation auquel a été confié l'ordre du jour le plus crucial qu'ait jamais connu l'humanité;
- la satisfaction sans mélange de travailler avec les distingués représentants de pays amis, dont beaucoup comptent parmi mes amis personnels.

En assumant mes fonctions de Secrétaire général de la Conférence, je voudrais réaffirmer mon profond attachement à notre entreprise commune dans la recherche du désarmement et donner l'assurance que je coopérerai activement pour faire en sorte que ces efforts connaissent un plein succès.

Mon attitude à cet égard n'est pas dictée uniquement par le fait que, en tant que fonctionnaire international, je suis contraint d'agir de la sorte, mais elle vient aussi de ce que je suis profondément convaincu que ce n'est qu'en agissant tous ensemble que nous pourrons résoudre de façon satisfaisante les problèmes que pose la nécessité de modifier le cours de l'escalade de la course aux armements et d'engager le processus de désarmement, et que la communauté mondiale est capable de faire face tant au défi global à sa survie qu'aux diverses menaces qui pèsent sur le droit inhérent des pays et des peuples à forger leur propre destin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Komatina de sa déclaration. Permettez-moi de lui demander de vouloir bien transmettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nos remerciements pour le message qu'il a adressé à la Conférence. Je désire aussi le remercier pour l'intérêt qu'il porte aux travaux de notre Conférence.

Permettez-moi d'appeler l'attention des membres de la Conférence sur le document CD/544, intitulé "Lettre datée du 21 décembre 1984, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les résolutions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session". Le document CD/INF.1/Rev.12, intitulé "Renseignements à l'usage des délégations sur les dispositions et documents relatifs à la Conférence", a également été distribué par le secrétariat.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Mexique, de l'Argentine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Suède.

Je donne maintenant la parole au premier orateur de la session de 1985, le représentant du Mexique, l'ambassadeur García Robles.

M. GARCÍA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ce que nous pourrions appeler l'épreuve du feu pour les représentants des Etats faisant partie de la Conférence du désarmement est le mois durant lequel, conformément au règlement intérieur, ils sont appelés à présider les délibérations de la Conférence.

Pour ceux qui n'ont pas encore fait ce genre d'expérience, l'épreuve en question doit sans doute constituer une obligation peu enviable. En revanche, pour quelqu'un qui, comme vous - et je le tiens de diverses sources dignes de foi - possède toutes les qualités et l'habileté requises pour s'acquitter efficacement de cette tâche importante, l'épreuve dont il s'agit viendra consacrer votre capacité et le choix judicieux qu'a fait votre Gouvernement en vous chargeant de le représenter.

Si tel est le cas, vous devriez, me semble-t-il, considérer comme une grande chance d'avoir à présider nos travaux précisément le premier mois de la session, alors que vous venez de prendre vos fonctions au sein de ce club sui generis, car si vous aviez pris vos fonctions en mars au lieu de février il vous aurait fallu attendre environ sept ans pour occuper la présidence.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter doublement et de vous offrir la collaboration pleine et entière de la délégation mexicaine.

Je tiens aussi à féliciter à nouveau votre prédécesseur, l'ambassadeur Cromartie, pour les raisons que j'ai longuement exposées lors de mes interventions au mois d'août dernier.

Je voudrais également féliciter sincèrement l'ambassadeur Miljan Komatina qui, comme on le sait, occupe depuis le 1er janvier dernier le poste important de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de celle-ci. J'ai eu le privilège d'apprécier de près ses qualités remarquables il y a environ dix ans, lorsque nous représentions tous les deux notre pays à l'Organisation des Nations Unies, et je suis sûr qu'en assumant ses nouvelles fonctions il apportera une précieuse contribution à cet organe de négociation multilatérale sur le désarmement.

Enfin, c'est avec une sincère satisfaction que nous nous joignons à vous pour souhaiter la bienvenue aux distingués représentants qui sont parmi nous pour la première fois.

Aujourd'hui s'ouvre la septième année de travaux de l'organe qui fut désigné par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, comme le "forum multilatéral unique de négociation" dans ce domaine et qui, depuis 1984, ne s'appelle plus "Comité du désarmement" mais "Conférence du désarmement" ce qui, comme je l'ai déjà dit, reflète mieux les hautes fonctions qui lui ont été confiées.

Le nombre considérable (64) de résolutions sur le désarmement que l'Assemblée a approuvées à sa trente-neuvième session, laquelle a pris fin il y a à peine un mois et demi, est identique au nombre de résolutions approuvées à la trente-huitième session, bien que l'une d'entre elles, d'un point de vue purement technique, porte le nom de "décision". Contrairement aux années précédentes, je n'ai pas l'intention de passer en revue ici les résolutions portant sur les questions à nos yeux les plus importantes et les plus urgentes. J'espère avoir l'occasion de le faire lors d'une prochaine intervention, et je me limiterai pour l'instant à quelques considérations

(M. García Robles, Mexique)

générales, qui serviront d'introduction à l'examen attentif que méritent, à mon sens, deux documents très récents qui, selon nous, revêtent une importance capitale et peuvent nous aider tout particulièrement à mieux remplir nos responsabilités.

Je voudrais donc, en premier lieu, attirer l'attention sur le fait que nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de la naissance de l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte, signée le 26 juin 1945 à l'issue de la Conférence de San Francisco, proclame, dès la première phrase, la volonté des peuples du monde de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indécibles souffrances".

Mais cet anniversaire-là, qui peut sans aucun doute être qualifié d'heureux pour la coexistence pacifique, n'est pas le seul qui marquera l'année en cours. C'est aussi en 1945, le 6 août, qu'il se passa à Hiroshima quelque chose qui restera certainement l'un des événements les plus tragiques de l'histoire de l'humanité et qui explique, de manière macabre, pourquoi l'Assemblée générale a reconnu expressément et par consensus que la seule existence des armes nucléaires constitue une menace pour la survie même de l'humanité.

C'est ce qui explique probablement aussi l'impatience justifiée et l'indignation mal réprimée qui ressortent de diverses résolutions adoptées à la dernière session de l'Assemblée générale. Ainsi, dans la résolution 39/52, approuvée le 12 décembre 1984 par 122 voix contre 2 seulement, outre le rappel, dans le préambule, de certains des principaux événements qui ont marqué le dernier quart de siècle et qui illustrent suffisamment le comportement incroyable des puissances nucléaires dans ce domaine, l'Assemblée générale :

- répète "pour la huitième fois qu'elle condamne avec la dernière énergie tous les essais d'armes nucléaires";
- se déclare convaincue que "les moyens actuels de vérification suffisent pour assurer l'application d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires et que la prétendue absence de tels moyens n'est qu'un prétexte pour développer et perfectionner encore les armes nucléaires"; et
- déplore que, "en raison de l'obstruction persistante d'un très petit nombre de ses membres la Conférence du désarmement n'aït pas été en mesure d'entamer la négociation multilatérale d'un traité d'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires".

De même, au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 39/148 G concernant les négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires, résolution approuvée le 17 décembre, l'Assemblée a voulu renouveler explicitement et pour la deuxième fois la demande qu'elle avait adressée aux deux parties aux négociations, en 1982 comme en 1983, "d'avoir constamment présent à l'esprit que ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde qui sont en jeu dans cette question".

Ce sont certainement des sentiments analogues qui ont inspiré les dispositions de la résolution 39/63 C sur le "gel des armements nucléaires", résolution qui a été adoptée par 129 voix le 12 décembre et dans laquelle l'Assemblée prie "à nouveau instamment les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires, de proclamer, soit au moyen de déclarations unilatérales simultanées soit par le biais d'une déclaration commune, un gel immédiat des armements nucléaires".

(M. García-Robles, Mexique)

Il en va de même de la "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", question qui fait l'objet de la résolution 39/59 adoptée le 12 décembre par 150 voix contre zéro, avec une seule abstention, c'est-à-dire la résolution qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Dans cette résolution, l'Assemblée se déclare "gravement préoccupée par le danger que ferait peser sur l'humanité tout entière une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, en particulier par le danger imminent d'exacerber la situation actuelle d'insécurité du fait de réalisations propres à compromettre encore davantage la paix et la sécurité internationales" et réaffirme que "la Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects".

"L'impatience justifiée et l'indignation mal réprimée", pour reprendre mon expression, que reflètent beaucoup des dernières résolutions adoptées par l'Assemblée générale, comme le montrent les paragraphes que je viens de citer, sont encore plus manifestes, d'après nous, dans les deux documents auxquels j'ai fait allusion au début de mon intervention sans toutefois les citer, et qui sont, dans l'ordre chronologique : la déclaration faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 12 décembre dernier, devant l'Assemblée générale en séance plénière, au moment où celle-ci abordait l'examen des rapports de la Première Commission sur le désarmement et la Déclaration de New Delhi approuvée dans la capitale de l'Inde il y a une semaine, le 28 janvier, par les chefs d'Etat ou de gouvernement de six pays appartenant à trois continents et deux sous-continents : Argentine, Grèce, Inde, Suède, Tanzanie et Mexique. Vu l'importance que revêtent, à mon avis, ces deux documents, il est hautement souhaitable qu'ils fassent l'objet d'un examen attentif; c'est pourquoi, au cours de cette intervention, je me limiterai au premier et je m'occuperai du second lors de ma prochaine intervention.

Je dirai, pour commencer, que la déclaration du Secrétaire général constitue, selon moi, un document hors du commun, que ce soit par la justesse de ses idées, ou par la force et la franchise avec lesquelles elles sont exposées et ce qu'elles ont d'incontestable. Que le document émane du plus haut fonctionnaire international ne fait qu'en augmenter la valeur; aussi, je n'hésiterai pas à dire que c'est l'un des discours les plus importants sur la course aux armements et le désarmement qui aient été prononcés pendant l'ère nucléaire, comme on l'appelle, dans laquelle nous vivons. Comme un document de cette nature mérite d'être lu intégralement, le commentaire que je vais en faire, en en citant de nombreux extraits, n'a toutefois pas pour objet de remplacer l'original, mais tout simplement de vous inciter à le lire.

Le porte-parole des Nations Unies commence par nous dire qu'il n'aurait pas l'impression de remplir ses responsabilités de Secrétaire général s'il ne soulignait pas son "inquiétude devant l'état actuel des efforts de désarmement déployés dans le monde". Ensuite, il souligne les conséquences qu'aurait une guerre nucléaire, conséquences qui, à elles seules, justifient mieux que tout la priorité absolue qui doit être accordée au désarmement nucléaire. Voici ce qu'il a dit, à très juste titre, à cet égard :

"La Charte confère à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité la responsabilité d'examiner le désarmement et la réglementation des armements. Aujourd'hui il n'est pas de tâche plus impérieuse pour nous. La menace d'une catastrophe nucléaire n'est pas une question parmi tant d'autres. Dans nos efforts nous devons au premier chef éviter une telle tragédie. Les grandes tâches de cette organisation mondiale, les défis du développement économique et social, les progrès en matière de droits de l'homme, l'édification d'un monde de justice et de dignité humaine, tout cela serait vain si nous ne pouvions éviter un désastre nucléaire.

(M. García Robles, Mexique)

Les Nations Unies sont peut-être imparfaites, mais elles constituent néanmoins le seul reflet actuel de toute la communauté internationale. Les aspirations communes des peuples du monde doivent s'exprimer ici, et aucune d'entre elles n'est plus essentielle que la survie de l'humanité. Je ne répéterai pas les statistiques terrifiantes qui, trop souvent réitérées, finissent par nous engourdir l'esprit. Qu'il me suffise de dire qu'une guerre nucléaire ne pourrait jamais être limitée ni être gagnée. Ses effets ne se limiteraient pas aux adversaires nucléaires, mais menaceraient l'existence de tous les peuples de la planète. Elle entraînerait l'extinction de l'humanité. Point n'est besoin d'imaginer des scénarios sinistres : l'existence du risque est suffisante, car le pire ne peut se produire qu'une fois."

Le Secrétaire général passe ensuite à la responsabilité des puissances qui détiennent les arsenaux nucléaires les plus importants, et formule à ce sujet des appréciations convaincantes. Je le cite :

"En regardant cette salle, je vois les délégations de 159 nations Membres. Presque tous les peuples du monde sont représentés ici. Nous vivons tous sous la menace nucléaire. En tant que Secrétaire général de cette organisation, dont le seul souci est l'intérêt commun, il me semble que l'on puisse poser à juste titre aux principales puissances nucléaires la question suivante : de quel droit décidez-vous du sort de l'humanité tout entière ? De la Scandinavie à l'Amérique latine, de l'Europe et de l'Afrique au Proche-Orient, le sort de chaque homme et de chaque femme dépend de vos actes. Personne ne saurait espérer échapper aux conséquences catastrophiques qu'une guerre nucléaire ne manquerait pas d'avoir pour notre fragile planète. Les grandes puissances nucléaires ne sont pas simplement responsables de leur peuple, elles ont une responsabilité à l'égard de chaque pays et de chaque peuple, à l'égard de nous tous.

Aucun affrontement idéologique ne saurait menacer l'avenir de l'humanité. Voilà qui est en jeu : les décisions d'aujourd'hui non seulement affectent le présent, mais présentent aussi un risque pour les générations futures. Comme des arbitres suprêmes, nous menaçons, avec nos différends du moment, de détruire l'avenir et d'empêcher de naître des millions d'innocents. Il ne saurait y avoir de plus grande arrogance.

Depuis quarante ans nous vivons sous la menace nucléaire. Beaucoup ont affirmé que cela seul avait permis de maintenir la paix dans le monde. Si les armes nucléaires assuraient vraiment le maintien de la paix, ne s'ensuit-il pas que chaque nation du monde devrait les acquérir ? Au contraire, il est évident que compter sur la dissuasion nucléaire, c'est accepter une communauté perpétuelle de crainte. Ceci est très loin de la communauté de la valeur humaine et de compréhension prévue par la Charte des Nations Unies.

Il n'est ni souhaitable ni pratique, à long terme, de rechercher une véritable stabilité par la dissuasion nucléaire. Ce n'est pas souhaitable parce qu'en fin de compte les valeurs humaines sont incompatibles avec la menace d'une mort aveugle de millions d'hommes et de femmes. Aucune société humaine qui reconnaît la valeur et la dignité de l'individu ne saurait envisager une telle action. A l'inverse, la crainte même et la haine d'un adversaire qu'on croit capable de lancer une telle attaque détruirait les fondements d'une société civilisée.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Même si nous ne tenons pas compte de ses aspects inhumains, pouvons-nous vraiment espérer obtenir la stabilité d'un équilibre de la crainte et de la méfiance qu'il engendre ? Avec l'accélération de la technologie militaire, la nécessité de réagir à toute nouvelle menace deviendra de plus en plus frénétique et désespérée. Toute innovation dans les armes risquera de déstabiliser ce fragile équilibre. Tout avantage perçu amènera la crainte d'une capacité de première frappe et, en temps de grande crise, la tentation logique de lancer une attaque préventive. Notre vanité scientifique nous permettra-t-elle d'oublier le double risque d'une erreur humaine et technologique ? La capacité offensive, assurément, doit être réduite. Mais, en fin de compte, il n'y aura pas dissuasion car tout déclenchement d'hostilités nucléaires ne saura avantager qui que ce soit. Ceci est mis cruellement en évidence par la thèse qu'un 'hiver nucléaire' suivrait une attaque nucléaire, même sans riposte. Le lancement d'une attaque nucléaire serait alors suicidaire. Les fruits d'une telle violence frapperait avec une sombre justice tant celui qui a pris l'initiative que la victime."

Dans sa déclaration le Secrétaire général accorde une attention particulière aux négociations sur le désarmement et insiste sur le fait que "chacun d'entre nous a assurément le droit de demander instamment aux puissances nucléaires qu'elles entament résolument un nouveau processus" de telles négociations, lesquelles ne peuvent être qualifiées de sérieuses que si elles se déroulent "à la table des négociations et non sur les ondes des médias".

Autre aspect défini avec justesse : le rapport entre les négociations multilatérales et les négociations bilatérales, au sujet duquel on peut lire :

"Les Etats Membres des Nations Unies ont à leur disposition le seul organe de négociations multilatérales mondiales pour le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement à Genève. J'ai dit plus d'une fois que ses efforts ne devraient pas être tributaires des progrès accomplis sur le plan bilatéral. Nous pouvons, de plus, apporter une contribution au processus bilatéral de diverses manières."

La déclaration contient des commentaires touchant certaines négociations sur des questions précises. Ainsi, à propos du Traité sur la non-prolifération, voici ce que dit très justement le Secrétaire général :

"Au mois de septembre prochain, nous tiendrons la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le corollaire de la non-prolifération horizontale aux termes de ce traité était la tâche, notamment par les grandes puissances, énoncée à l'article VI, de :

'... poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, ...'

Est-il raisonnable d'attendre la retenue dans un sens et l'expansion sans contrôle dans un autre ? Avec des progrès réalisés dans les deux directions, le Traité sur la non-prolifération pourrait devenir l'embryon d'un traité, aussi distant soit-il, sur l'abolition des armes nucléaires."

Quant au rapport entre le désarmement et le développement, il est traité de la manière suivante :

(M. García Robles, Mexique)

"A une époque d'incertitude pour les jeunes et de désespoir pour les pauvres et les affamés, nous avons vraiment lié notre avenir à la course aux armements, tant nucléaires que classiques. Plusieurs études brillantes nous ont montré comment les dépenses consacrées aux armes perturbent nos économies. Nous savons que le développement sera la victime de la course aux armements. A cet égard, le commerce des armes appauvrit le client et déshonneure le fournisseur. Nous voyons là une ressemblance frappante avec le commerce des drogues. Cependant, nous poursuivons dans cette voie alors même que nous faisons face au génocide silencieux de la famine qui frappe aujourd'hui des millions d'hommes et de femmes. La communauté internationale doit axer son attention et agir sur le lien existant entre le désarmement et le développement. Nous devons prendre des mesures concrètes et de longue portée pour que les industries d'armements passent de la production militaire à la production civile. Et nous devrions commencer à redresser certains des déséquilibres énormes qui existent entre la recherche des armements et la recherche de la limitation des armes et de leur réduction."

Néanmoins, ce sont deux autres questions qui, à très juste titre, ont la priorité dans les exhortations du Secrétaire général à une négociation urgente : la cessation des essais d'armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

A propos, de la première question, il est catégorique :

"Je lance un appel pour que soient renouvelés les efforts en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Aucun accord multilatéral n'aura de plus grand effet sur la limitation du raffinement plus poussé des armes nucléaires. Un traité d'interdiction complète des essais sera l'épreuve décisive de la volonté réelle de poursuivre un désarmement nucléaire. Est-il sage de mettre au point de nouvelles catégories d'armes encore plus meurtrières, techniquement encore plus complexes, et encore plus difficiles à vérifier ? Nous sommes sur le point de laisser la décision concernant l'avenir de l'humanité aux réactions automatiques et faillibles des ordinateurs. Les entretiens sur l'interdiction complète des essais ont été laissés de côté depuis trop longtemps et leur valeur a même été mise en doute. De même que pour toutes négociations sur la limitation des armements, personne ne s'entendra jamais sur le moment idéal pour les commencer. Le moment de reprendre ces entretiens est maintenant : ils ne doivent pas être retardés davantage."

Sur la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique, le ton est tout aussi impératif et énergique :

"Le temps presse également en ce qui concerne les entretiens sur les armes spatiales. Il semble que là où les armes sont en jeu, la seule façon de mettre un terme à une course est d'empêcher son départ. Une fois que la course est commencée, l'accord est beaucoup plus difficile. Et le gagnant ne connaît que quelques moments incertains de victoire avant que l'adversaire ne le rattrape, tous deux n'ayant plus alors qu'à considérer le gaspillage toujours plus grand d'efforts et d'ingéniosité humaine. Il n'y a aucun avantage définitif dans la course aux armements. C'est pourquoi il est crucial qu'une interdiction des armes dans le nouveau théâtre de l'espace extra-atmosphérique soit conclue dès que possible avant qu'il ne soit, une fois de plus, trop tard."

Le Secrétaire général termine la déclaration que je viens de commenter par un certain nombre de considérations, parmi lesquelles je citerai les suivantes :

(M. García Robles, Mexique)

"Le rôle du Secrétaire général en vertu de la Charte exige qu'il s'attaque à toute question qui peut menacer la paix et la sécurité internationales. Je suis convaincu que rien ne constitue une plus grande menace pour la communauté internationale que la poursuite de la course aux armements, surtout la course aux armements nucléaires ...

... Beaucoup a été dit en faveur du désarmement. Nous sommes tous conscients des objectifs tels que soulignés dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. ... Le désarmement met en jeu l'existence de chaque citoyen du monde. En cette ère nucléaire, les décisions relatives à la guerre et à la paix ne peuvent être laissées à des stratégies militaires, ni même aux gouvernements. Elles relèvent en réalité de la responsabilité de chaque homme, de chaque femme. Et il est donc de la responsabilité de chacun de nous, ici, de rompre le cycle de la méfiance et de l'insécurité et de répondre aux aspirations de paix de l'humanité."

Des notions comme celles qui abondent dans la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que je viens de commenter méritent à notre avis ample réflexion, notamment de la part des représentants des puissances nucléaires, et plus particulièrement de celles qui détiennent les plus vastes arsenaux de ces terribles instruments de destruction massive, en ce début de session qui marque le quarantième anniversaire à la fois de la création de l'Organisation des Nations Unies et de la destruction d'Hiroshima par l'explosion de la première bombe nucléaire. Puisse cette réflexion fournir une inspiration salutaire propice à l'accomplissement des tâches confiées à la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'Etat aux affaires politiques internationales spéciales de l'Argentine, l'Ambassadeur Sabato.

M. SABATO (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, il y a un peu moins d'un an, le Ministre des relations extérieures de la République argentine, M. Dante Caputo, a assisté aux séances de cette Conférence. A cette occasion, il a exprimé le profond intérêt que prend mon pays à la cause du désarmement et de la paix et d'exposer les principes fondamentaux dont s'inspirent à cet égard la pensée et l'action du Gouvernement démocratique argentin.

Cette volonté de paix s'est manifestée durant la première année de son existence. Je n'en veux pour preuve que l'accord auquel il est parvenu avec la République soeur du Chili pour régler un différend dans la région australe du continent, qui perturbait depuis un siècle les relations entre les deux pays.

Dans le même esprit, mon Gouvernement a maintes fois indiqué qu'il était entièrement disposé à régler pacifiquement une situation coloniale qui affecte les sentiments et les intérêts de tous les Argentins depuis un siècle et demi. Malheureusement, cet esprit positif n'a pas encore rencontré l'écho que méritent le droit et la paix internationales. Au contraire, l'application d'une politique de renforcement militaire démesuré menace toujours davantage la sécurité de toute une région.

(M. Sabato, Argentine)

Sur un plan plus général et dans le même ordre d'idées, le développement qualitatif et quantitatif de la course aux armements nucléaires et le risque d'annihilation de la société humaine qu'elle entraîne ont également retenu l'attention de mon Gouvernement. Cette préoccupation est partagée par de nombreux pays qui se refusent à accepter passivement que leur avenir et même leur existence dépendent des décisions et des actions de tiers.

Les dirigeants de six de ces pays se sont réunis pour signer le 22 mai 1984 une Déclaration qui exprimait l'intérêt universel pour une sécurité commune et la nécessité de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire.

A New Delhi, il y a quelques jours, plus exactement le 28 janvier, les chefs d'Etat ou de gouvernement de ces mêmes pays se sont réunis pour poursuivre leur lutte en faveur de la paix et du désarmement. Le texte de la Déclaration commune publiée à cette occasion sera distribué prochainement en tant que document de la Conférence.

J'ai eu le privilège d'assister à cette rencontre au sommet, ainsi que de participer à la réunion qui s'est tenue à Athènes, le 31 janvier dernier, à la suite de cette Déclaration, et à laquelle assistaient une cinquantaine de personnalités mondiales.

Puisque j'ai aujourd'hui l'honneur de prendre la parole à cette session d'ouverture de la Conférence du désarmement, organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, je tiens à attester à nouveau personnellement, comme l'a fait le Ministre des relations extérieures de mon pays il y a un an, l'attention avec laquelle le Gouvernement argentin suit le déroulement des travaux de la présente Conférence. Nous souhaitons sincèrement qu'en 1985, ses efforts donnent des résultats concrets et positifs qui lui permettent de sortir de l'état de stagnation qui la caractérisait ces dernières années.

Les points qui figurent à son ordre du jour sont parmi les plus importants à l'heure actuelle et ont un rapport étroit avec le contenu de la Déclaration de New Delhi. Mes paroles pourront peut-être avoir une certaine utilité si je m'attarde quelques instants sur certaines des conceptions et des idées qui étaient présentes lors de la récente réunion des six dirigeants de cinq continents. Mon propos n'est nullement d'interpréter le sentiment de l'un d'eux en particulier ou des six, excepté, bien entendu, en ce qui concerne le Président de la République argentine. Cependant, d'une manière générale, la communauté de vues a été telle parmi ces dirigeants que je crois pouvoir dégager quelques éléments fondamentaux dont s'inspire la Déclaration de Delhi.

Un premier point essentiel est la caractérisation de la course aux armements nucléaires, de son origine et de sa dynamique. Avant tout, on ne saurait trop insister sur le fait que cette course aux armements menace l'existence de l'humanité et qu'en attendant elle constitue un formidable gaspillage de ressources et un facteur de déstabilisation de l'économie mondiale. Il y a quelque chose de profondément absurde dans cet état de choses et nous devons essayer de comprendre pourquoi. Dans la Déclaration de Delhi, ce phénomène est essentiellement attribué au fait que des critères militaires traditionnels ont été appliqués à l'utilisation d'armes entièrement nouvelles qui, par leur puissance et leurs effets, n'ont rien à voir avec celles que l'on connaît et que l'on utilisait jusqu'à présent. Dès lors ont été créées une situation et une dynamique absurdes, analogues à celles qui existeraient si l'on avait voulu appliquer aux avions à réaction les règlements de la circulation automobile.

C'est cette contradiction profonde entre les conceptions appliquées et les moyens disponibles qui sous-tend l'évolution de la course aux armements nucléaires, créant des situations absurdes et inhibant tous les efforts pour les redresser. Que signifie - comme il est dit dans la Déclaration de Delhi - la "supériorité" ou l'"équilibre" nucléaire, alors que chacune des superpuissances possède déjà des armes en quantité suffisante pour détruire la Terre des dizaines de fois ? Comment peut-on penser aux avantages de l'"initiative" ou de la "surprise", alors qu'une attaque nucléaire - comme l'a souligné le Président Alfonsín dans son message à Delhi - même sans riposte, peut détruire le pays qui l'a lancée ? Cependant, bien que les critères militaires traditionnels de supériorité, d'équilibre, d'initiative ou de surprise soient manifestement incompatibles avec la nature des armes atomiques, on continue en fait à penser et à raisonner en ces termes. Et tant qu'on le fera, la bonne volonté que mettent les gouvernements à maîtriser cette course ne servira à rien, de même que le discernement plus ou moins grand mis dans ces efforts et l'efficacité des moyens techniques mis au point pour les concrétiser.

Ce qu'il y a de plus tragique, c'est que, si ces conceptions inadéquates continuent de prévaloir, une conflagration nucléaire se produira inévitablement tôt ou tard, en raison de l'accroissement exponentiel des risques de commettre une erreur et du moindre temps dont on dispose pour la rectifier, et surtout parce que l'on a imposé une logique qui part de la confrontation et conduit à la confrontation en des termes qui n'ont pas été modifiés par la nature qualitativement différente des armes atomiques.

L'un des paradoxes les plus choquants créés par cette évolution des armements est que, si elle est née de l'exercice d'un droit de légitime défense que personne ne peut réprover, elle est devenue la menace la plus grave pour la survie des pays mêmes qui en sont à l'origine et qui ont accumulé par la suite d'énormes arsenaux nucléaires. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire, la vie de tous leurs habitants, sans distinction d'aucune sorte, est en péril.

Cette évolution met également en danger l'existence des autres nations et de leurs populations. Il ne fait donc aucun doute que nous sommes tous impliqués, sinon en tant qu'auteurs, du moins en tant que victimes d'un holocauste nucléaire.

Par leur pouvoir même, les superpuissances et les puissances nucléaires ont contracté une obligation face aux autres nations et à l'humanité tout entière. La Déclaration de Delhi souligne la nécessité de faire respecter cette obligation en exigeant que le droit de vivre nous soit accordé et garanti, qu'il le soit tant aux nations qu'à tous les êtres humains qui habitent la planète. Le désarmement nucléaire n'est pas une question qui concerne seulement ceux qui possèdent des armes nucléaires. Elle nous concerne tous, par le seul fait que nul ne serait épargné par un holocauste nucléaire. Nous avons non seulement le droit, mais le devoir d'intervenir sur ce point.

Les six chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Delhi ont appelé l'ensemble des nations et des individus du monde à participer et à collaborer au désarmement. Sans doute, certains penseront qu'il s'agit là, une fois de plus, d'un exercice de pur idéalisme à la poursuite d'une chimère. Pourtant, il est très possible que ce soit la seule façon réaliste de se rapprocher d'une solution. En effet, comme nous l'avons indiqué précédemment, la catastrophe nucléaire ne pourra être évitée qu'en repartant sur des bases entièrement nouvelles, en rectifiant l'erreur initiale qui consistait à appliquer les critères militaires traditionnels à une réalité incompatible avec ceux-ci. Pour réussir cette remise au point, il faut que tous ceux qui

(M. Sabato, Argentine)

ne sont pas conditionnés par leur participation directe à tout ce qui a été construit pendant quatre décennies et par la dynamique absurde qui a dominé cela commencent à agir et à influer sur le cours des choses. Dans les schémas actuels, les mécanismes politiques et techniques que l'on s'efforce de mettre en place pour freiner la course aux armements ou prévenir la conflagration nucléaire sont certes utiles, mais insuffisants. Dans le meilleur des cas, ils peuvent retarder les événements, mais non inverser leur cours qui mène à une fin tragique pour l'humanité. L'expérience nous a appris à quel point il est difficile de monter ces mécanismes politiques et techniques et le peu de résultats auxquels ont abouti jusqu'à présent les efforts faits pour freiner le développement et l'expansion des armements ou pour contribuer à la détente.

Certes, comme l'appel lancé le 22 mai 1984 et réaffirmé dans la Déclaration de Delhi l'a indiqué, les six chefs d'Etat ou de gouvernement qui l'ont signée appuient chaleureusement toutes les initiatives tendant au dialogue et à la détente et les résultats concrets qu'elles peuvent et qu'elles devraient obtenir. Ils ont exprimé clairement leur espoir et l'attention qu'ils porteront à la nouvelle série de négociations qui débutera à Genève dans un peu plus d'un mois entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. C'est là un événement favorable que l'on avait longtemps attendu et dont l'enjeu est important.

Cependant, parallèlement, les six chefs d'Etat ou de gouvernement sont conscients, comme ils l'ont déclaré, que seule une participation active des nations et des individus concernés en tant que victimes potentielles d'un holocauste nucléaire pourra créer la volonté politique nécessaire pour parvenir au désarmement et arrêter l'évolution insensée qui a caractérisé jusqu'à présent la course aux armements. Il faut espérer que cet appel sera écouté par tous, tant par les super-puissances que par l'ensemble des nations et des êtres humains, qui, en définitive, sont ceux qui tiennent entre leurs mains le destin de l'humanité. S'il en est ainsi, peut-être pourrons-nous voir, en cette année 1985, l'espoir commencer à prendre le pas sur la terreur, comme le demande la Déclaration de Delhi.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires politiques internationales spéciales de l'Argentine de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous souhaiter beaucoup de succès dans l'accomplissement de vos hautes fonctions durant le mois de février et, également, de vous féliciter à l'occasion de votre désignation au poste de représentant des Etats-Unis à la Conférence du désarmement. Je voudrais en même temps exprimer notre reconnaissance au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Cromartie, pour le travail qu'il a accompli en tant que Président de la Conférence au mois d'août 1984 ainsi que pendant l'intersession.

La délégation soviétique est heureuse de saluer le nouveau représentant de la fraternelle République populaire mongole, l'Ambassadeur L. Bayart. Nous sommes convaincus que la coopération qui existe traditionnellement entre les délégations de l'URSS et de la Mongolie à la Conférence du désarmement se développera et se renforcera. Cette coopération reflète l'amitié fraternelle qui, depuis plus d'un demi-siècle déjà unit les peuples de nos pays.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En même temps nous saluons chaleureusement le nouveau représentant du Nigéria à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Tonwe. Nous espérons que la délégation de son pays, bien connu pour la richesse de ses traditions en ce qui concerne l'examen de questions de désarmement, apportera une contribution de valeur aux travaux de la Conférence.

Nous sommes heureux, également, de voir à la table des négociations le Secrétaire d'Etat de l'Argentine, l'Ambassadeur Sabato.

Un nouveau Secrétaire général a été nommé à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur M. Komatina, auquel nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous. La délégation soviétique espère que d'excellentes relations concrètes s'établiront entre elle et le nouveau Secrétaire général de la Conférence. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à l'éminent diplomate de l'Inde, l'Ambassadeur R. Jaipal, qui a exercé pendant de longues années et avec succès, les fonctions de Secrétaire général de la Conférence et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes également heureux de saluer la présence ici, aujourd'hui, du Directeur du Département des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Martenson, qui, malgré son calendrier de déplacements très chargé, a trouvé le temps de venir à la Conférence du désarmement.

Le présente session de la Conférence du désarmement s'ouvre à un moment particulièrement crucial pour l'évolution future de la situation internationale dans son ensemble. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, K.Ou.Tchernenko, a fait observer dans ses réponses aux questions du correspondant de la compagnie de télévision américaine CNN, distribuées sur notre demande comme document de la Conférence du désarmement sous la cote CD/548, que "l'humanité se trouve à un tournant de son histoire. L'avenir même de la civilisation de l'homme dépend du point de savoir si les grands problèmes qui confrontent aujourd'hui le monde - avant tout l'élimination de la menace nucléaire, la prévention d'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique et l'utilisation de celui-ci à des fins exclusivement pacifiques, la conjugaison des efforts des peuples pour résoudre les problèmes économiques et écologiques mondiaux - seront résolus."

On ne saurait qualifier de simple le contexte dans lequel débute notre session. D'une part, il est caractérisé par quelques lueurs d'espoir en ce qui concerne la création des conditions préalables nécessaires pour pouvoir maîtriser la course aux armements. D'autre part, y persistent des éléments de tension qui font obstacle à la cause du désarmement et au développement de la coopération internationale.

S'agissant du premier groupe de facteurs, il convient de noter qu'à la suite d'une initiative soviétique en novembre 1984, une entente est intervenue entre l'URSS et les Etats-Unis pour entreprendre de nouvelles négociations afin de parvenir à des accords mutuellement acceptables sur tout l'ensemble des questions concernant les armements nucléaires et spatiaux. On sait que lors de la rencontre qui a eu lieu à Genève les 7 et 8 janvier derniers entre le Membre du Politburo du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Premier Vice-Président du Conseil des ministres de l'URSS et Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko, d'une part, et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, G. Shultz, d'autre part, une entente importante est intervenue concernant le sujet et les objectifs des négociations soviéto-américaines sur les questions relatives aux armements spatiaux et nucléaires, qui seront examinées et réglées en corrélation mutuelle.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Ainsi que les deux parties en ont convenu, l'objectif des négociations consistera à élaborer des accords efficaces visant à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à y mettre un terme sur la Terre, à limiter et à réduire les armements nucléaires, à renforcer la stabilité stratégique. En fin de compte, comme le fait remarquer la déclaration commune soviéto-américaine, ces prochaines négociations ainsi que tous les efforts dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements en général doivent aboutir à l'élimination des armes nucléaires, complètement et partout.

Le fait que l'URSS et les Etats-Unis soient déjà convenus d'entreprendre, ici même le 12 mars prochain, à Genève, des négociations sur les armements nucléaires et spatiaux est également positif. Comme K. Ou. Tchernenko l'a souligné dans les réponses susmentionnées, "il existe ... une base pour mener des négociations de façon sérieuse et dûment orientée. Ce qui importe, c'est de se conformer fidèlement à l'entente réalisée à Genève, d'en respecter strictement tous les éléments dans la pratique".

Cependant, le monde continue de se trouver devant un seuil dangereux. Les informations selon lesquelles Washington n'a pas encore renoncé à la ligne de conduite stérile visant à obtenir une situation dominante dans le monde, dans la perspective de dicter sa volonté aux autres pays et aux autres peuples, sont une cause de profonde préoccupation.

Les Etats-Unis et l'OTAN s'orientent toujours vers une aggravation de la confrontation militaire en Europe, vers la poursuite du déploiement de nouveaux missiles américains de portée intermédiaire en République fédérale d'Allemagne, en Angleterre et en Italie; la pression en provenance d'outre-océan sur certains autres Etats ouest-européens continue de s'exercer afin de les inciter à installer sur leur territoire des systèmes de missiles nucléaires de première frappe.

Par la faute des Etats-Unis et de leurs alliés les plus proches, non seulement la course aux armements ne cesse pas, mais au contraire son rythme s'accélère et on y active de plus en plus intensément différents Etats et régions.

Les concepts qui remettent en question les frontières existantes entre les Etats européens, le régime socio-politique et d'autres réalités territoriales et politiques qui ont pris forme après la Seconde guerre mondiale constituent un danger pour la paix et la sécurité.

Cependant, l'URSS et d'autres pays socialistes sont convaincus qu'il est possible d'infléchir la situation internationale dans un sens meilleur. Il faut pour cela adopter une politique de réalisme et de coopération sérieuse pour résoudre les problèmes qui se posent aux peuples d'Europe et d'autres continents. Il faut un dialogue sérieux, fondé sur l'égalité des droits entre des Etats ayant des régimes sociaux différents, des négociations au cours desquelles les parties, pleinement conscientes de leurs grandes responsabilités, s'efforceront d'obtenir des résultats positifs. Pour leur part, l'URSS et d'autres Etats socialistes sont prêts à de telles négociations; ils insistent pour qu'elles soient menées et que l'on aboutisse à des ententes fondées sur le principe de l'égalité et d'une sécurité égale. Leurs propositions relatives aux questions de la cessation de la course aux armements et de la prévention de la guerre demeurent valables.

La nécessité de renforcer la paix et la sécurité internationales a été récemment soulignée par les chefs d'Etat ou de gouvernement de six pays - l'Argentine, la Grèce, l'Inde, le Mexique, la Suède et la Tanzanie - à leur réunion qui s'est tenue à Delhi.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans le document commun qu'ils ont adopté - la Déclaration de Delhi, dont a parlé ici en détail le distingué représentant de l'Argentine - ils ont particulièrement appelé l'attention sur des problèmes majeurs tels que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la conclusion d'un traité d'interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires. Ce document contient un appel à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser au plus vite la course aux armements nucléaires, réduire et ensuite éliminer les arsenaux nucléaires et écarter la menace même d'une guerre nucléaire. Les participants à la réunion ont en particulier souligné la nécessité de prendre sans retard des mesures pour exclure à jamais l'utilisation des armes nucléaires et la possibilité de déclenchement d'une guerre nucléaire.

Les résolutions de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont bon nombre ont été adoptées sur l'initiative de l'URSS et d'autres Etats socialistes, sont imprégnées du désir de faciliter la limitation des armements et le passage au désarmement. Toute une série d'entre elles, adoptées à une importante majorité des voix, contiennent des directives adressées directement à la Conférence du désarmement en sa qualité d'organe de négociations multilatérales.

A ce propos, on ne peut manquer de constater qu'au cours des six années de son activité, la Conférence, dans sa nouvelle composition, non seulement n'a pas été en mesure d'élaborer un accord international quel qu'il soit qui aurait limité la course aux armements dans telle ou telle direction, mais n'a même pas pu entreprendre des négociations pratiques sur la majorité des questions les plus importantes inscrites à son ordre du jour.

Je le dirai très franchement : l'Union soviétique ne s'accorde pas d'une telle situation. Elle a estimé et continue d'estimer qu'il est indispensable de tout faire pour mettre fin à cet état de choses, de faire sortir la diplomatie multilatérale en matière de désarmement de l'état de stagnation qui n'a que trop duré. Nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui tentent d'affirmer que les problèmes du désarmement doivent être résolus par les seuls efforts des grands Etats qui disposent des potentiels nucléaires les plus importants. Il est certain que ces Etats ont une responsabilité particulière en ce qui concerne les progrès dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement mais, ainsi qu'il est souligné dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement - et nous partageons ce point de vue - "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde. En conséquence, tous les Etats ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement. Tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement. Ils ont le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations multilatérales sur le désarmement qui ont une incidence directe sur leur sécurité nationale".

En l'occurrence, nous sommes profondément convaincus que tous les Etats, petits et grands, doivent s'employer activement à écarter la menace d'une guerre et à renforcer la paix. La logique de l'ère nucléaire indique qu'une guerre nucléaire, si l'on ne parvenait pas à la prévenir, serait une catastrophe à une échelle véritablement mondiale qui menacerait la vie même sur terre, et un désastre pour tous les Etats, quel que soit le coin du monde où ils se trouvent. C'est pourquoi aucun Etat ne doit rester à l'écart des efforts exercés pour prévenir une guerre nucléaire, pour limiter et faire cesser la course aux armements, ce chemin glissant d'où le monde pourrait rouler dans le précipice nucléaire.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Ainsi que l'a fait observer A.A. Gromyko, "un Etat peut être petit, mais cela ne signifie pas qu'il soit incapable de dire une grande vérité et d'élever une voix puissante en faveur de la paix et contre la guerre, et cela d'autant plus que les petits Etats agiront dans le même sens et avec cohésion".

La position adoptée par l'Union soviétique pour soutenir les efforts multilatéraux visant à prévenir une nouvelle guerre et renforcer les bases de la paix n'est pas une attitude conjoncturelle mais une ligne de principe de notre Etat, dont les bases ont été déjà posées par le grand Lénine. Ce n'est pas par hasard que dès la première conférence internationale à laquelle participait le Gouvernement de la jeune République soviétique en 1922, il a présenté une proposition tendant à une réduction générale des armements et à la convocation d'un "congrès mondial qui se réunirait sur la base de l'égalité totale de tous les peuples et de la reconnaissance pour eux tous du droit de disposer de leur propre sort". Cette position de principe n'a subi aucune modification au cours des années qui ont suivi.

L'URSS accorde beaucoup d'importance au travail de la Conférence du désarmement, le forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, et nous sommes prêts à faire tout ce qui dépend de nous pour mettre fin à la stagnation de ses travaux. L'Union soviétique est intervenue et continue d'intervenir en faveur de négociations multilatérales sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cependant, pour mettre les négociations multilatérales en marche, la seule volonté de l'URSS et de ses alliés ne suffit pas; d'autres Etats doivent également faire preuve, dans la pratique, du sérieux de leur attitude à l'égard des travaux de la Conférence et de leur désir de valoriser son rôle dans les affaires internationales.

Il fut un temps où le Comité du désarmement était le seul organe de négociations sur ce problème; plus tard, les Etats se sont de plus en plus souvent efforcés de rechercher d'autres voies pour trouver une solution pratique aux problèmes parvenus à maturité. La Conférence du désarmement doit enfin montrer qu'elle est capable d'être non seulement un forum de discussions politiques, mais aussi un mécanisme pour l'obtention d'ententes concrètes. Même si le premier pas dans cette direction est assez modeste, même s'il ne concerne que tel ou tel aspect particulier de la course aux armements et ne limite celle-ci que dans une seule de ses orientations potentielles, une mesure concrète de ce genre est cependant urgente et indispensable, sinon nul ne pourra guère garantir que la Conférence du désarmement continuera à jouir de l'autorité qu'elle mérite.

Dans la déclaration soviéto-américaine précitée du 8 janvier dernier, il est dit qu'en fin de compte les prochaines négociations, ainsi que les efforts dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements en général, doivent aboutir à l'élimination des armes nucléaires, complètement et partout. L'Union soviétique attache une importance exceptionnelle à cette disposition.

L'importance de cette déclaration tient avant tout à sa nouveauté dans les documents soviéto-américains. Jusqu'ici, les déclarations communes ne contenaient rien de tel. Comme A.A. Gromyko l'a fait observer à ce sujet, "c'est là un objectif noble et élevé. Ce n'est pas aujourd'hui seulement que l'URSS pose cet objectif; nous avons cherché à le faire dès après l'apparition de l'arme atomique... Il faut que chaque mesure prise par les deux puissances - non seulement par l'Union soviétique mais aussi par les Etats-Unis d'Amérique - à propos des questions concernant les armements et le désarmement ait pour effet de rapprocher cet objectif, à savoir l'exclusion, l'exclusion complète des armes nucléaires des arsenaux d'armements".

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Un rôle considérable pour atteindre cet objectif peut et doit revenir à la Conférence du désarmement, dont l'ordre du jour contient tout un ensemble de questions liées à la prévention de la guerre nucléaire et à la cessation de la course aux armements nucléaires. L'Union soviétique attache une importance prioritaire à ces questions. Nous sommes intervenus et nous continuons d'intervenir pour que s'engagent des négociations pratiques sur la conclusion d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Cette mesure dresserait un sérieux obstacle sur la voie d'un nouveau perfectionnement des armements nucléaires; elle créerait des conditions favorables pour une réduction des arsenaux nucléaires et exercerait une influence positive sur le renforcement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires. Il est indispensable qu'au cours de la présente session on franchisse enfin une étape concrète vers la solution de cet important problème, avant tout en entreprenant des négociations au sein du comité spécial approprié de la Conférence. Ainsi qu'il est dit dans la Déclaration de Delhi, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires mérite de retenir une attention particulière. De l'avis des auteurs de cet important document, elle faciliterait beaucoup les négociations soviéto-américaines.

Un accord sur le gel des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique pourrait constituer une autre mesure concrète importante, tant pour prévenir une guerre nucléaire que pour éliminer complètement les armes nucléaires. Ainsi que K. Ou. Tchernenko l'a fait observer il n'y a pas longtemps, "nous pensons que l'adoption d'engagements appropriés d'abord par ces Etats, puis par d'autres Etats possédant un potentiel nucléaire, constituerait un pas important sur la voie d'une réduction de la menace d'une guerre nucléaire, ouvrirait des possibilités de réduire les stocks d'armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète sous toutes leurs formes, ce que nous considérons être notre principal objectif dans ce domaine". La volonté des peuples de voir un gel des arsenaux nucléaires ne faiblit pas. Les enquêtes les plus récentes dans l'opinion publique, par exemple aux Etats-Unis, montrent que près de 80 % des Américains sont en faveur d'un accord sur le gel. Nous espérons qu'à propos de cette question du gel des armements nucléaires que nous considérons comme une première étape vers leur élimination subséquente, nous réussirons à réaliser un certain progrès. Il est en effet impossible de signer d'une main l'objectif d'une élimination générale et complète des armes nucléaires et de mettre de l'autre une croix sur leur gel.

Pour prévenir réellement la possibilité de déclenchement d'une guerre nucléaire et créer des conditions favorables au progrès en matière d'élimination des armes nucléaires il serait non moins important, que tous les Etats dotés d'armes nucléaires prennent l'engagement de ne pas être les premiers à utiliser ces armes. Un tel engagement, s'il était assumé par toutes les puissances nucléaires, équivaudrait à une interdiction complète de l'utilisation des armes nucléaires. Il n'y a aucune logique à refuser cette mesure, si l'Etat concerné ne souhaite pas, non seulement en paroles mais aussi en actes, déclencher une agression avec utilisation d'armes nucléaires, lancer une première frappe nucléaire.

L'Union soviétique est aussi profondément convaincue que la Conférence du désarmement peut et doit jouer un rôle important pour résoudre le problème du désarmement nucléaire. En particulier, s'inspirant des dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, la Conférence du désarmement doit entreprendre sans retard l'élaboration d'un programme de désarmement nucléaire, de ses étapes concrètes et des mesures appropriées. En bonne logique, de par l'essence même des problèmes qui se posent en l'occurrence, on ne peut résoudre ceux-ci que dans un forum multilatéral avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que d'autres Etats intéressés.

(II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Enfin, en parlant des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, on ne peut manquer de s'arrêter sur la question que la vie même place aujourd'hui au centre de la lutte contre le danger nucléaire, de la lutte pour le désarmement. Il s'agit, bien entendu, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

L'opinion de l'URSS, selon laquelle la question de la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique présente à l'heure actuelle une importance primordiale pour la prévention d'une guerre nucléaire et la maîtrise de la course aux armements, a reçu un appui pratiquement unanime à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La dialectique de l'ère nucléaro-spatiale veut qu'en l'absence d'une barrière solide à la course aux armements dans l'espace, on ne peut espérer obtenir sa cessation efficace sur la Terre. C'est pourquoi la délégation soviétique a l'intention de s'efforcer d'obtenir la création, à la Conférence, d'un comité spécial pour la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le mandat de cet organe devrait être fondé sur les dispositions contenues dans la résolution 39/59, adoptée à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'initiative des pays socialistes et non alignés, en faveur de laquelle a voté pratiquement toute la communauté mondiale, soit 150 Etats.

D'importants problèmes se posent à la Conférence du désarmement en 1985 à propos des questions de l'interdiction des armes chimiques et des armes radiologiques. L'expérience des travaux effectués sur ces problèmes à la Conférence au cours des années précédentes montre que toutes les conditions préalables pour progresser dans ces domaines existent bien. Il ne faut qu'une chose : un désir général et une volonté politique de parvenir à des accords mutuellement acceptables; une renonciation aux tentatives d'imposer ses propres approches qui ne peuvent, comme c'est évident pour tous, servir de base pour arriver à un consensus. Quant à la question de l'interdiction des armes chimiques, nous préconisons une prompte reprise des travaux du Comité spécial des armes chimiques sur la base du mandat existant, pour mener des négociations appropriées en vue de l'élaboration d'un accord.

La délégation soviétique part également de l'idée que la question relative à l'interdiction des armes radiologiques et à la protection des installations nucléaires est mûre pour une solution. À notre avis, c'est justement en ce qui concerne cette question qu'existent les meilleures conditions préalables pour que les travaux de la Conférence du désarmement aboutissent à un résultat pratique. Toutefois, pour parvenir à ce résultat, toutes les parties aux négociations doivent faire preuve de souplesse. La scérialité des travaux de la Conférence sur ce problème relativement simple depuis plus de six ans déjà ne peut manquer d'éveiller chez de nombreux Etats des doutes quant à l'efficacité de l'emploi d'un mécanisme multilatéral pour résoudre des problèmes concrets parvenus à maturité qui se posent dans le domaine de la limitation des armements.

L'Union soviétique arrive à la présente session de la Conférence du désarmement bien décidée à faire tout ce qui dépend d'elle pour parvenir à des ententes sur la limitation de la course aux armements, sur le passage au désarmement. Comme l'a souligné le camarade K.Ou. Tchernenko, "L'Union soviétique est prête à adopter les décisions les plus radicales qui permettraient de progresser sur des voies menant à la cessation de la course aux armements, à l'interdiction et, finalement, à l'elimination complète des armes nucléaires".

(II. Issraïyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Monsieur le Président, nos travaux vont se dérouler au cours d'une année où toute l'humanité marquera solennellement le quarantième anniversaire de la victoire sur le nazisme et le fascisme pendant la seconde guerre mondiale. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sur cette question une décision d'une grande importance politique, en désignant les 8 et 9 mai 1985 comme journées de célébration de cette grande victoire. Nous sommes profondément convaincus que la Conférence apportera une contribution digne d'elle à la célébration de cet anniversaire en élaborant des mesures concrètes dans le domaine de la limitation des armements et de la prévention d'une guerre nucléaire.

L'expérience de l'histoire nous apprend qu'il faut lutter contre la guerre avant qu'elle n'éclate. Dans la situation internationale actuelle, qui s'est aggravée par la faute de milieux d'esprit agressif, l'Union soviétique, agissant de concert avec les pays de la fraternité socialiste et toutes les forces éprises de paix, est prête à faire tout ce qui dépend d'elle pour assainir le climat politique de la planète et affranchir l'humanité de la menace nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, l'ambassadeur Theorin.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire tout le plaisir de ma délégation de vous voir présider la Conférence du désarmement pendant le mois de février et, en même temps, de saluer en vous le nouveau représentant des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence. Je suis convaincue que, grâce à vous, la présente session prendra un bon départ.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à celui qui vous a précédé à la présidence de la Conférence du désarmement, l'ambassadeur Cromartie, qui a su si bien guider la Conférence pendant les derniers mois de la session précédente et jusqu'à l'ouverture de la présente session.

Je tiens également à adresser mes salutations cordiales à deux autres collègues, l'ambassadeur Bayart, de Mongolie, et l'ambassadeur Tonwe, du Nigéria. Je veux donner à nos nouveaux collègues l'assurance de l'entièvre collaboration de la délégation suédoise.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Komatina. Connaissant ses grandes qualités de diplomate, je suis sûre qu'il saura mener à bien ses nouvelles tâches, qui sont extrêmement difficiles et comprennent de très hautes responsabilités. Je tiens aussi à dire combien ma délégation a apprécié le précédent Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'ambassadeur Jaipal, qui a apporté sa compétence et son dévouement aux travaux de la Conférence.

Enfin, je voudrais saluer aujourd'hui le Secrétaire d'Etat aux affaires politiques internationales spéciales du Ministère des relations extérieures de l'Argentine, l'ambassadeur Sabato, et le remercier pour son importante déclaration.

Monsieur le Président, Il est tragique que l'humanité achète une insécurité croissante à un prix qui ne cesse de monter. Les dépenses militaires mondiales sont maintenant près de 25 fois plus élevées que les sommes totales disponibles pour l'assistance au développement. Chaque minute, un million et demi de dollars sont utilisés à des fins militaires. Simultanément, trente enfants meurent de faim, de malnutrition ou de maladie. Spécialement dans les nouvelles qui nous viennent d'Afrique, mais aussi dans celles que nous recevons d'Asie et d'Amérique latine, nous pouvons voir tous les jours l'énormité des besoins non satisfaits en nourriture, en vêtements et en logements.

Même une faible réduction des dépenses militaires pourrait améliorer la situation de millions de gens dans le Tiers Monde, si l'argent économisé servait au développement. Les énormes ressources dépensées pour les armements conduisent aussi à une insécurité accrue et menacent notre avenir.

Chaque être humain sur cette planète vit maintenant sous la menace nucléaire. La poursuite de la course aux armements nucléaires met en danger la survie de l'humanité. C'est un fait bien connu, mais rien n'annonce l'arrêt de cette course.

La course aux armements nucléaires est alimentée par l'idée erronée qu'il est possible de continuer à édifier la sécurité sur la dissuasion nucléaire. Mais la menace de suicide collectif est-elle un moyen crédible de dissuasion ? Non. La vraie sécurité doit être basée sur la reconnaissance mutuelle des intérêts et des préoccupations légitimes de tous les Etats. Il faut examiner davantage les possibilités de coopération mutuellement profitable, plutôt que de vouloir acquérir plus d'armes et des armes nouvelles sous le prétexte de renforcer la dissuasion.

L'accord intervenu entre les deux superpuissances pour commencer de nouvelles négociations sur les armes nucléaires et spatiales est un signe positif dans le monde dangereux de la dissuasion nucléaire. Nous notons avec satisfaction le but commun des superpuissances tel qu'il est exprimé dans leur communiqué conjoint de Genève. "L'objectif des négociations sera d'élaborer des accords efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et à y mettre un terme sur terre ... Les parties pensent qu'en fin de compte, les négociations qu'elles vont engager, tout comme les efforts visant de façon générale à limiter et à réduire les armements, devraient conduire à l'élimination complète des armes nucléaires en tous lieux." Mon gouvernement approuve cet objectif. Mais les mots ne suffisent pas. Ils doivent être suivis par des actes, des résultats concrets.

Les négociations bilatérales ne sont toutefois pas suffisantes. La communauté mondiale a confié à la Conférence du désarmement la tâche de négocier des accords multilatéraux de désarmement.

En outre, les pays qui sont parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) ont dans ce traité pris l'engagement de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée.

Mais la raison d'être la plus importante de négociations multilatérales est que notre monde n'appartient pas aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires. Il appartient à toutes les nations et à tous les peuples, aux générations présentes comme aux générations futures. Il n'est pas acceptable que notre avenir soit dans les mains des Etats dotés d'armes nucléaires.

(Mme Theorin, Suède)

Les puissances nucléaires ne jouent pas seulement avec la survie de leurs propres pays. Elles mettent aussi nos vies en danger. Les Etats dotés d'armes nucléaires doivent assurer la responsabilité qu'ils ont vis-à-vis de l'humanité.

Les nations non nucléaires doivent contrer les tendances d'un duopole de puissances dans le monde. Le principe de l'autodétermination signifie que toutes les nations ont le droit d'être maîtres de leur propre destin. Ce droit est restreint par la menace d'utiliser des armes qui pourraient apporter la mort et la destruction à tous les peuples. Nous ne pouvons accepter un ordre ressemblant à un système colonial où le sort ultime de nos nations est déterminé par quelques puissances nucléaires dominantes.

Nous, nations non nucléaires, nous avons aussi notre mot à dire. Et la Conférence du désarmement est pour nous le principal forum.

Si les superpuissances acceptent le principe de l'égalité en matière de sécurité, elles doivent négocier avec nous pour réaliser un monde plus sûr pour toutes les nations.

La Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe qui se déroule actuellement à Stockholm fournit un bon exemple de la valeur des négociations multilatérales. Si les progrès ont été lents, il est réconfortant de noter que les Etats participants ont engagé ensemble un processus qui peut réduire le risque de confrontation militaire sur le continent européen et conduire à un désarmement réel. La Conférence de Stockholm est sans équivalent en ce que pratiquement tous les Etats européens participent à une négociation qui affecte leurs propres intérêts de sécurité. C'est une source de satisfaction qu'il ait été possible d'ouvrir et de conduire la conférence d'une manière constructive en dépit des relations moins que satisfaisantes entre les superpuissances.

La session de l'an dernier de la Première Commission de l'Assemblée générale a eu lieu dans le contexte d'une profonde méfiance et d'une tension persistantes entre l'Est et l'Ouest. Trop de temps précieux a été perdu en polémiques stériles et improductives entre les blocs, trop d'efforts ont été gaspillés pour amener le conflit Est-Ouest dans la rédaction des résolutions. La frustration des pays neutres et non alignés devant les tentatives faites pour les rallier d'un côté ou de l'autre dans cette controverse n'est pas surprenante.

Avant que les résolutions sur le désarmement n'aient fait l'objet d'un vote à l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a exprimé les préoccupations de la plupart des Etats Membres. Il a observé que toutes les tâches importantes qui attendent l'organisation mondiale seraient vaines si nous ne savions pas prévenir une catastrophe nucléaire. Il a expliqué les contradictions inhérentes au concept de dissuasion nucléaire, et nous a rappelé qu'un "hiver nucléaire" pourrait suivre une frappe nucléaire. Il a souligné que tout lancement d'armes nucléaires serait vraiment suicidaire et il a exhorté cette conférence à faire un nouvel effort sur la voie d'un traité d'interdiction complète des essais.

Nous devrions garder à l'esprit son importante déclaration, en particulier l'appel qu'il nous a lancé.

L'Assemblée générale a adressé plusieurs demandes à la Conférence du désarmement et je vais maintenant aborder certains des problèmes qui se posent.

(Mme Theorin, Suède)

La question des armes chimiques est depuis quinze ans un point prioritaire dans les négociations multilatérales de Genève sur le désarmement. Il est agréable de noter les progrès faits durant les sessions de l'an dernier de la Conférence du désarmement vers une interdiction complète des armes chimiques. La rédaction d'une convention multilatérale est maintenant bien engagée.

Le Comité spécial des armes chimiques a poursuivi son travail cette année par une session de trois semaines, couvrant certaines des questions les plus vitales d'une future convention sur les armes chimiques. Les travaux du Comité spécial ont permis de clarifier encore certains problèmes, tandis que d'autres ont été identifiés et explorés au profit des futures négociations qui se tiendront au Comité spécial sous la direction de son nouveau Président. Certes les progrès faits durant cette réunion ont été limités, mais les travaux ont été menés dans une bonne atmosphère politique.

Je voudrais lancer un appel à tous les pays qui fabriquent ou envisagent de fabriquer des armes chimiques. L'histoire nous dit clairement que le désarmement ne pourra jamais être obtenu par des armements. Tous les Etats doivent par conséquent s'abstenir de fabriquer des armes chimiques - binaires ou autres - pendant les négociations sur une convention interdisant ces armes.

L'année dernière, ma délégation a soumis des projets de dispositions d'un traité interdisant la libération ou la dissémination de matières radioactives à des fins hostiles. Notre projet de proposition vise en particulier l'une des principales questions en suspens, celle de la libération de matières radioactives à travers des attaques contre des installations nucléaires visant à causer des destructions, des dommages ou des lésions par le rayonnement.

Pour notre part, nous sommes heureux de voir que les travaux sur cette question ont repris vigueur durant la session de l'an dernier. Nous espérons que cette année, la Conférence fera des progrès tangibles dans la direction d'un tel traité.

Les systèmes de missiles antimissiles n'offrent pas la solution aux problèmes de sécurité. C'est là une réalité qui est reflétée dans le Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles, lequel interdit la mise au point, les essais et la mise en place de tels systèmes ou d'éléments de ces systèmes - qu'ils soient basés en mer, dans l'air, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles - destinés à s'opposer aux missiles balistiques stratégiques. On reconnaît dans le traité lui-même que "des mesures propres à limiter les systèmes antimissiles contribueraient notablement à freiner la course aux armes stratégiques offensives et réduiraient le risque de déclenchement d'une guerre comportant l'emploi d'armes nucléaires". Toutefois, il n'existe aujourd'hui aucune interdiction concernant d'autres armes spatiales telles que les armes antisatellites.

Il existe un lien étroit entre la mise au point d'armes antisatellites et celle de systèmes de missiles antimissiles. La construction d'armes à double capacité, qui peuvent être utilisées aussi bien contre des satellites que contre des missiles balistiques, est en fait possible. La mise au point et les essais d'armes antisatellites pourraient être utilisés pour tourner le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles.

Il est encourageant de constater que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont inscrit à l'ordre du jour de leurs prochaines négociations la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(Mme Theorin, Suède)

La mise au point, les essais et le déploiement de toutes les armes spatiales doivent être interdits, et il s'agit d'interdire totalement les armes antisatellites - existantes ou envisagées - et de prévoir la destruction de celles qui existent déjà. En attendant la conclusion d'un traité interdisant ces armes, tous les Etats devraient s'abstenir de mettre au point, d'essayer et de mettre en place des armes antisatellites. L'utilisation de telles armes contre des engins spatiaux d'autres pays est déjà interdite en droit international.

Tous les pays, et pas seulement les superpuissances, sont concernés par la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La Conférence du désarmement devrait répondre à la requête de l'Assemblée générale et commencer ses travaux visant à la conclusion d'un traité ou à de traités internationaux interdisant toutes les armes spatiales, y compris celles qui sont dirigées contre des objectifs situés dans l'espace et celles qui visent la terre à partir de l'espace, en créant un comité spécial de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Mon gouvernement espère bien que les deux superpuissances coopéreront à cette entreprise.

La constante incapacité de marquer des progrès sur le point le plus important inscrit à notre ordre du jour - un traité d'interdiction complète des essais - suscite une grave préoccupation à la fois quant au rôle futur de la Conférence du désarmement et quant à la survie du Traité sur la non-prolifération.

Les trois puissances nucléaires, qui avaient participé aux Négociations tripartites de 1977-1980, ont reconnu, dans leur rapport à la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que leurs négociations sur un traité d'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires intéressaient au plus haut point les membres de la Conférence du désarmement. Ils ont également reconnu qu'un tel traité serait important pour l'ensemble de l'humanité. Ils sont convenus que diverses mesures devraient être prévues pour en vérifier le respect, y compris les moyens nationaux de vérification à leur disposition. Ils se sont en outre entendus sur des dispositions instituant un échange international de données sismologiques.

C'est vraiment un minimum que de leur demander au moins de reconnaître à nouveau ce qu'ils ont déjà reconnu à l'époque. Sinon, on pourrait douter encore plus de la valeur de l'engagement qu'ils ont pris dans le Traité sur la non-prolifération de négocier de bonne foi des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée. Un traité d'interdiction complète des essais demeure le point le plus important en matière de cessation de la course aux armements nucléaires. Et pourtant, 15 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération de ces armes, il n'y a pas même de négociation sur un traité d'interdiction complète des essais !

Il n'existe pas d'obstacles techniques insurmontables à la conclusion d'un tel traité. Manifestement, certains Etats accordent la priorité à la poursuite de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, au lieu d'honorer les engagements qu'ils ont souscrits dans le Traité d'interdiction partielle des essais et dans le Traité sur la non-prolifération. C'est là une attitude dangereuse et à courte vue.

Toutefois, nous avons des raisons de nous féliciter de la bonne coopération observée au cours de l'essai technique du système international d'échange de données. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance du rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques sur l'expérience en question, à un stade ultérieur de la session.

Selon l'Institut national suédois de recherche en matière de défense, il y a eu au total 1 522 explosions nucléaires entre 1945 et 1984. Les Etats-Unis viennent en tête de cette triste compétition avec 772 explosions - 212 dans l'atmosphère et 560 souterraines - et sont suivis par l'Union soviétique, avec 556 explosions - 161 dans l'atmosphère et 395 souterraines. Les statistiques montrent que l'écart entre les superpuissances s'amenuise, l'Union soviétique ayant procédé ces dernières années à un plus grand nombre d'explosions que les Etats-Unis. La France, le Royaume-Uni et la Chine comptent respectivement 127, 37 et 29 explosions nucléaires. L'Inde a procédé à une explosion nucléaire.

En 1984, au moins 53 explosions nucléaires ont eu lieu. Comme à l'accoutumée, elles ont été réalisées, pour la plupart, par les deux principales puissances nucléaires.

En 1984, les Etats-Unis ont procédé à 16 essais dans le polygone du Nevada. Un total de 27 explosions nucléaires a été enregistré en Union soviétique, dont 17 dans les zones d'essai de Semipalatinsk et Novaya Zemlia; les dix autres explosions nucléaires soviétiques ont eu lieu dans des zones situées hors des sites d'essai d'armes habituels et leurs objectifs pourraient donc ne pas être militaires.

Selon les mêmes statistiques, en 1984 la France a procédé à 7 explosions expérimentales dans son polygone d'essai du Pacifique, alors que le Royaume-Uni en a effectué une dans le polygone d'essai américain du Nevada. Deux explosions expérimentales chinoises ont été observées en 1984.

Tous les essais nucléaires observés en 1984 étaient souterrains.

Ces statistiques montrent à l'évidence que les essais d'engins nucléaires se poursuivent sans relâche.

Il est capital que la Conférence du désarmement commence maintenant à travailler sur la question de l'interdiction des essais et enregistre des progrès à temps pour la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. La responsabilité incombera ici en grande partie à ceux qui bloquent tout progrès dans la recherche d'un mandat mutuellement acceptable pour un comité spécial chargé de l'examen de cette question.

Il est parfois suggéré d'envisager, en attendant une ouverture politique en faveur d'un traité d'interdiction complète des essais, une approche graduelle, c'est-à-dire avec un seuil. Je tiens ici à mettre en garde contre des solutions de ce genre, pour les raisons suivantes :

- Un traité multilatéral fixant un seuil pourrait être interprété comme légitimant les essais d'armes nucléaires.
- L'approche à seuil laisse ouverte la possibilité de poursuivre la modernisation des armes nucléaires.
- Un traité en fonction d'un seuil serait plus difficile à vérifier qu'un traité d'interdiction complète. Il est plus facile de détecter un essai que d'en évaluer la puissance exacte.
- De nouveaux arrangements avec seuil pourraient affaiblir les efforts visant à renforcer le régime de non-prolifération.

Une approche à scuile n'est acceptable que si elle est directement liée à un traité d'interdiction complète des essais entrant en vigueur à une date convenue et pour lequel ne serait prévu qu'une courte période transitoire.

Il n'y a pas de temps à perdre. Dans moins de sept mois débute la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. L'absence d'un traité d'interdiction complète des essais ou même de négociations sur un tel traité est particulièrement inquiétante. Les Etats dotés d'armes nucléaires, en ne remplissant pas les obligations qu'ils ont contractées aux termes de l'article VI du Traité, ne facilitent pas les efforts visant à renforcer le régime de non-prolifération. Etant donné que le Traité sur la non-prolifération pourrait expirer en 1995, il faut explorer tous les moyens d'en renforcer l'autorité.

Le régime de non-prolifération doit être pleinement respecté si l'on veut que tous les Etats soient convaincus que leurs intérêts sont mieux défendus à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce régime.

Le fait même que les superpuissances, malgré les obligations que leur impose le Traité, continuent de fonder leur sécurité sur les armes nucléaires peut être utilisé comme argument pour acquérir de telles armes par des Etats qui jusqu'ici se sont abstenus de le faire. Les superpuissances doivent donc prendre des mesures sérieuses pour réduire leurs arsenaux nucléaires.

La Suède et les autres pays nordiques déploient actuellement des efforts diplomatiques pour inciter de nouveaux membres à adhérer au Traité sur la non-prolifération. Pour un pays non doté d'armes nucléaires comme la Suède, l'argument en faveur du traité est que la possession d'armes nucléaires ne renforce la sécurité d'aucune nation. C'est là une conviction qui a amené la Suède, comme bien d'autres Etats non nucléaires, à renoncer à devenir une puissance dotée d'armes nucléaires et à adhérer plutôt au Traité sur la non-prolifération et à l'appuyer vivement.

Mais je me demande quels arguments les Etats dotés d'armes nucléaires peuvent bien avancer. Comment peuvent-ils expliquer le fait que, en nette contradiction avec leurs engagements aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, ils ne cessent de mettre au point, d'essayer, de fabriquer et de mettre en place des armes nucléaires, alors que dans le même temps ils s'efforcent de persuader les autres pays de ne pas acquérir de telles armes ?

Une autre question que la Conférence devrait traiter le plus tôt possible au cours de la présente session est celle du réexamen de la composition de la Conférence. Un certain nombre d'Etats, profondément dévoués à la cause du désarmement, expriment depuis longtemps leur désir de devenir membres de la Conférence au désarmement. Nous avons l'obligation de répondre comme il convient et rapidement à ces demandes.

Dans beaucoup de pays, l'opinion publique critique vivement la politique des puissances nucléaires. Et elle a de bonnes raisons de le faire. L'appel en faveur d'un gel, d'une réduction des armes nucléaires et du désarmement est désormais plus pressant que jamais.

(Mme Theorin, Suède)

La section suédoise de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté est en train de prendre une nouvelle initiative. Des femmes d'un peu partout dans le monde poseront des questions précises relatives à la cessation de la course aux armements aux dirigeants de toutes les nations. Elles commenceront en Suède, continueront dans les autres pays nordiques et poursuivront dans le reste de l'Europe et sur les autres continents. Elles espèrent attirer fortement l'attention des médias sur les réponses données à leurs questions par les dirigeants politiques.

Ainsi les mouvements pour la paix sont en train d'approfondir et d'élargir leurs racines, de trouver de nouveaux canaux et de choisir de nouvelles voies. L'opinion publique en faveur de la paix est bien vivante. Elle a vigoureusement soutenu l'Initiative des cinq continents avec ses appels à un arrêt de la course aux armements nucléaires, à un traité d'interdiction des essais, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à des réductions substantielles des forces nucléaires, conduisant à leur élimination totale. Cette initiative résulte pour une bonne part de la prise de conscience toujours plus vive des conséquences désastreuses d'une guerre nucléaire.

Dans la Déclaration de Delhi, les six chefs d'Etat ou de gouvernement reconnaissent que la guerre nucléaire, même à une échelle limitée, provoquerait un hiver nucléaire arctique, qui pourrait transformer la Terre en une planète gelée et plongée dans les ténèbres, ce qui représente un péril sans précédent pour toutes les nations. Ils sont convaincus qu'il est d'autant plus urgent de prendre des mesures préventives pour exclure à tout jamais l'utilisation des armes nucléaires et le déclenchement d'une guerre nucléaire.

Le temps de la mort, de la haine et de la guerre doit désormais être révolu. Le monde ne saurait s'en accommoder plus longtemps. Le moment est venu d'instaurer la paix et il nous appartient de faire en sorte que cela soit possible.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à mon égard.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il un autre membre de la Conférence qui désire prendre la parole ?

La parole est au représentant du Royaume-Uni.

M. CROMARTIE (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président.

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter une chaleureuse bienvenue, tant comme chef de la délégation des Etats-Unis que comme Président de la Conférence du désarmement. Je vous suis reconnaissant des paroles aimables que vous m'avez adressées ce matin et suis très satisfait de vous voir assumer la tâche de la présidence en tant que représentant des Etats-Unis. Je suis convaincu que vous saurez faire efficacement démarrer les travaux de notre Conférence à sa session de 1985. Je vous souhaite de réussir en tous points dans votre tâche et vous donne l'assurance que ma délégation vous appuiera entièrement.

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

Ma délégation déplore que l'éminent Secrétaire d'Etat aux affaires politiques internationales spéciales de l'Argentine ait jugé utile, dans sa déclaration de ce matin, d'évoquer la question d'un différend qui existe entre son pays et le mien. Les éminents délégués ne seront guère surpris d'entendre que ma délégation ne souscrit pas à la description que le distingué représentant de l'Argentine a faite de la situation concernant les îles Falkland. Nous estimons toutefois que la Conférence du désarmement n'est pas le forum approprié pour discuter de cette question.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Y a-t-il un autre membre de la Conférence qui souhaite prendre la parole ?

Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président,

Je regrette de devoir prendre la parole, mais les propos du représentant du Royaume-Uni m'y obligent. Je tiens à dire, en premier lieu, que le Secrétaire d'Etat de la République argentine n'a pas posé à la Conférence le problème des îles Malvinas, que chacun connaît par ailleurs, ni ne l'a présenté à la Conférence pour examen. Il n'a fait que le citer comme un exemple des dispositions pacifiques du Gouvernement argentin, dont ce dernier a d'ailleurs fait preuve en d'autres occasions et dans d'autre forums. Mais il a fait ressortir que cette volonté de paix de mon Gouvernement n'a pas trouvé d'écho, comme en témoignent les notes des deux gouvernements, les réponses qu'ils ont adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration.

Y a-t-il un autre membre de la Conférence qui souhaite prendre la parole ?

Comme les membres de la Conférence le savent, il incombe au Président de préparer, conformément à l'article 29 du règlement intérieur, un document de travail contenant l'ordre du jour provisoire et le programme de travail, qui doit servir de base pour l'examen et l'adoption de ces deux éléments. Je pense que nous devrions tenir une réunion officieuse demain, mercredi 6 février, à 16 heures, dans la salle de conférences, pour distribuer ce document de travail et l'examiner. Nous devrions aussi examiner, lors de cette réunion officieuse, d'autres questions d'organisation, y compris le rétablissement de Comités spéciaux, les points au sujet desquels la Conférence a pris des décisions ou formulé des recommandations au cours de sa session de 1984, la participation d'Etats non membres aux travaux de la Conférence, la procédure à suivre pour l'examen des propositions visant à créer des organes subsidiaires supplémentaires, et d'autres questions encore. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que nous tiendrons demain une réunion officieuse comme je viens de l'indiquer.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 7 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 10.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.289
7 février 1985

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenu au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 7 février 1985, à 10 h 30.

Président : M. D. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. B. OULD-ROUIS M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. M. GERDTS
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. G. EVANS M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DERASSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV M. P. POPTCHEV M. N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. R.J. ROCHE M. A. DESPRES
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. SHI JICHENG M. SHI JINKUN M. LIN CHENG M. YE RUAN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR Mme W. BASSIM M. A.M. ABBAS M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. T. BARTHELEMY M. L. BELGARD M. P.S. CORDEN M. H.W. DAVIDSON Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. NORMAN M. J. ENGLEHARDT M. D. DORN Mme B. MURRAY M. R. SCOTT
<u>Ethiopie</u> :	
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. R.I. JENIE
<u>Italie</u> :	M. F. PIAGGESI M. G.A. BRACCESI M. M. PAVESE
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. KAWAKITA M. M. SATO M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. P.N. NWAURA
<u>Maroc</u> :	M. M. SBIHI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCÍA ROBLES Mme Z. GONZÁLEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Nigéria</u> :	M. O.O. GEORGE M. C.V. UDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ M. L. MUELLER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N.K. KAMYAB M. A. SHAFJI
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. R. EKEUS M. L-E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU Mme E. WALDER-BRUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. I.N. CHTCHERBAK M. A.M. CHMATOV

CD/PV.289

5

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Venezuela</u> :	M. E. TER HORST M. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. MONSHEMVULA OMVUANE
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 289ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, je souhaite relever la présence parmi nous aujourd'hui de l'Honorable Gareth Evans, Q.C., Ministre australien des ressources minérales et Ministre adjoint au Ministre des affaires étrangères, qui assiste à nos délibérations d'aujourd'hui. Je tiens à le remercier de l'intérêt qu'il porte à nos travaux et à lui souhaiter un séjour fructueux à Genève.

Vous vous souviendrez qu'à notre réunion officieuse d'hier après-midi, nous sommes parvenus à un accord sur l'ordre du jour pour la session de 1985 de la Conférence du désarmement, ainsi que sur le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques. Lorsque la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui aura été épuisée, je me propose de soumettre à la décision de la Conférence les textes dont il a déjà été convenu et qui figurent dans les documents CD/WP.142 et CD/WP.143. Tout de suite après, je suspendrai la séance plénière et convoquerai une réunion officieuse de la Conférence pour examiner plusieurs questions d'organisation en suspens dont nous n'avons pu nous occuper hier. À l'issue de la réunion officieuse, nous reprendrions la séance plénière et prendrions toute décision qui pourrait être requise compte tenu de nos discussions à la réunion officieuse.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède et de l'Australie. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : A l'occasion de votre accession à vos hautes fonctions, Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous souhaiter la bienvenue et d'accueillir un nouveau collègue parmi nous. En assumant à la fois la direction de votre délégation et le rôle principal dans notre Conférence, vous faites preuve de courage et de détermination, ce qui est en quelque sorte un symbole de la position énergique que le Gouvernement de votre pays a adoptée récemment, conjointement avec le Gouvernement de l'Union soviétique, en prenant une nouvelle et fort importante initiative de limitation des armements.

Certes, le Communiqué commun publié le 8 janvier par les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique a ouvert l'année dans un climat nouveau et prometteur. Trois des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de la limitation générale des armements doivent figurer dans une série de négociations globales qui vont s'engager presque en même temps que la présente session de notre Conférence. Mon gouvernement a déjà exprimé sa satisfaction de l'accord auquel les deux gouvernements sont parvenus, et en particulier du fait que les négociations sur les armes nucléaires de portée intermédiaire seront reprises au point où elles avaient été arrêtées, comme le demandaient avec insistance l'opinion publique et plusieurs résolutions des Nations Unies. Nous sommes heureux du consensus universel qui s'est exprimé quant à l'opportunité de ces nouvelles négociations et qui est également attesté par la Déclaration commune récemment signée à Delhi par des chefs d'Etat ou de gouvernement.

Nul ne peut ignorer la complexité de cette prochaine série d'entretiens bilatéraux. Néanmoins, le fait que les deux grandes puissances se sont mises d'accord pour coopérer dans un exercice d'une telle ampleur permet d'espérer que nous pourrons progresser sur la voie d'un monde où les armements iraient en diminuant.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Ma délégation ne peut partager l'avis de celles qui affirment que le désarmement est dans l'impasse. Même s'il existe actuellement entre les deux grandes puissances un antagonisme fondamental, cela ne doit pas réduire à néant nos espoirs de voir s'établir entre elles quelque chose de plus qu'une trêve précaire qui ne serait qu'une simple façade derrière laquelle on ne ferait que construire de plus belle des arsenaux toujours croissants. Au contraire, mon gouvernement estime que le désarmement entre ces grandes puissances est non seulement possible, mais inéluctable, et que, moyennant des efforts appropriés, on peut réaliser un état d'équilibre militaire à des niveaux d'armements sensiblement réduits, sans que la sécurité de l'une ou l'autre des parties en soit diminuée. Il est encourageant de voir que les deux parties elles-mêmes prennent de plus en plus conscience, conformément aux paragraphes 11 et 29 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, que leurs arsenaux comprennent trop d'armes nucléaires et, dans une très grande mesure, pas les armes véritablement nécessaires à une dissuasion minimale bien structurée. Ma délégation est encouragée dans cette opinion par le texte du Communiqué du 8 janvier, dans lequel les négociateurs conviennent, en énonçant les objectifs de leur initiative, que les arsenaux nucléaires devraient être réduits de part et d'autre et, finalement, éliminés en tous lieux. Les deux parties sont également convenues que leurs négociations et la réduction des arsenaux nucléaires devaient servir l'objectif de la stabilité stratégique, objectif que le Gouvernement fédéral approuve pleinement. Dans ces perspectives, l'accord initial qu'elles ont conclu le 8 janvier permet d'espérer qu'une contribution significative à la prévention de la guerre nucléaire est maintenant en vue et que les deux grandes puissances ont fait un pas important vers un règne de paix et de coopération à l'ère nucléaire.

Au cours de l'année écoulée, les membres de cette conférence n'ont cessé de demander la reprise de négociations bilatérales de ce type. Les circonstances actuelles leur donnent lieu à tous d'être satisfaits. Si dans le passé, les échecs enregistrés et le rythme désespérément lent de nos travaux pouvaient être attribués aux relations tendues qui existaient entre les deux principales puissances et à l'absence de négociations bilatérales entre elles, ces obstacles semblent maintenant disparus, ce qui devrait permettre à nos travaux de progresser plus rapidement. De ce point de vue, le nouveau dialogue sur la limitation des armements nous lance à tous un défi. Nous avons le devoir de traduire les perspectives maintenant ouvertes par un élan nouveau et vigoureux dans le traitement de notre ordre du jour. En fait, ce à quoi nous devrions viser pendant l'année en cours, c'est d'établir un parallélisme constructif entre l'élément bilatéral et l'élément multilatéral de l'effort global de désarmement. Il est de l'intérêt de tous les pays, y compris ceux appartenant au Groupe des pays non alignés, pour lesquels ce dialogue multilatéral est un moyen de participer à la solution des problèmes de sécurité mondiale, d'insuffler une nouvelle vie à la Conférence du désarmement. Cependant, le renforcement de ce processus multilatéral devrait également servir les deux principales puissances, puisqu'il peut améliorer l'atmosphère dans laquelle se déroulent leurs propres négociations.

De l'avis de ma délégation, l'élan positif créé par les deux principales puissances devrait porter principalement sur les négociations en cours concernant les armes chimiques. Le Gouvernement fédéral attache la plus haute importance à la conclusion rapide d'une interdiction des armes chimiques à l'échelle mondiale et vérifiable sur le plan international. De même qu'aux sessions précédentes, ma délégation espère contribuer au succès de ces négociations en présentant des propositions concrètes et constructives.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Ma délégation a souvent exprimé son ferme appui au processus multilatéral de désarmement et il suffit de lire le Document final de la première session extra-ordinaire de l'Assemblée générale pour se convaincre que nous reconnaissions tous la nécessité de juxtaposer les aspects multilatéral et bilatéral du désarmement, qui se renforcent mutuellement. Cependant, en l'occurrence, il faudrait peut-être réfléchir davantage au rapport qui existe entre ces deux aspects et à leur délimitation précise. De toute évidence, comme l'affirme clairement le Document final, la responsabilité principale du désarmement nucléaire sous toutes ses formes incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires, qui sont les seuls à pouvoir disposer de ces armes. Cela dit, le Document final attribue également un rôle important aux forums multilatéraux, et le paragraphe 28 indique très nettement que tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement et que c'est le rôle du processus multilatéral de prendre en compte les préoccupations mondiales. Les négociations bilatérales telles que celles qui sont actuellement engagées peuvent faire beaucoup, elles sont essentielles. Mais il ne fait aucun doute qu'il y a des domaines où il faut un règlement d'ensemble et dans lesquels il serait vain que des partenaires bilatéraux se substituent à l'ensemble de la communauté mondiale. Inversement, il serait vain pour notre Conférence de se substituer aux parties aux négociations bilatérales lorsqu'il s'agit de choix qu'elles sont seules à pouvoir faire.

L'espace extra-atmosphérique et les règles à appliquer à ses utilisations pacifiques et militaires sont un point important. Il convient de souligner que l'examen multilatéral de cette question, en particulier dans le cadre de notre Conférence, conserve toute sa valeur à un moment où les questions spatiales sont également inscrites à l'ordre du jour bilatéral. Dans le préambule au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, la communauté internationale a proclamé l'intérêt que présente pour l'humanité tout entière le progrès des recherches spatiales et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Nous partageons cet intérêt, mais nous ne pouvons nous dissimuler que, de plus en plus, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique a également une importance considérable du point de vue de la sécurité. Les satellites de nombreux pays remplissent déjà des fonctions importantes et certains jouent même un rôle indispensable pour la stabilité stratégique. La protection de ces ressources essentielles contre une attaque est donc une question importante qui ne doit pas relever uniquement de la compétence d'un nombre limité de pays.

En abordant cette tâche, nous devrions nous attacher à établir des règles spécifiques et vérifiables de nature à renforcer la stabilité et à prévenir une course aux armements dans l'espace, sur la base des traités et des principes du droit international général déjà en vigueur. Ces accords et ces règles ont besoin d'être développés. L'objectif devrait être de se mettre d'accord sur un régime vérifiable assurant la sécurité du fonctionnement des systèmes à satellites, de manière à accroître la stabilité et à renforcer la confiance mutuelle.

Ce n'est pas l'endroit ici pour répéter toute la liste des tâches relatives à l'espace extra-atmosphérique que ma délégation a énumérées devant l'Assemblée générale en octobre dernier, il suffira d'une référence générale. Toutefois, je voudrais aussi me référer aux suggestions faites par d'autres délégations. Par exemple, dans une déclaration faite le 12 juin de l'année dernière, la délégation

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

de la France a demandé que des améliorations soient apportées au système actuel d'enregistrement et qu'il soit convenu sur un plan multilatéral de reconnaître l'immunité de certains objets spatiaux. De telles propositions font aussi clairement partie de la diplomatie multilatérale, de même que l'ensemble du domaine du régime juridique futur de l'espace extra-atmosphérique. J'ai certainement l'intention de revenir sur ces points dès que sera installé l'organe subsidiaire spécial de notre conférence auquel de telles questions pourraient être confiées, un organe qui devrait être créé dès que possible.

Un autre domaine important du désarmement et de la sécurité dans lequel les activités multilatérales et bilatérales s'interpénètrent est celui de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous savons tous que 1985 verra se dérouler la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération et la dernière étape des préparatifs multilatéraux qui la précéderont. De l'avis de mon gouvernement, la Conférence d'examen est l'un des principaux événements de 1985 en matière de désarmement et elle offre l'occasion à tous les signataires du Traité de renforcer un instrument juridique qui est l'une des pierres angulaires d'un ordre international stable. Le Gouvernement fédéral accorde la plus haute importance à l'objectif de la non-prolifération nucléaire, mais voit aussi dans le Traité un instrument de lutte pour la réalisation du désarmement nucléaire et pour l'extension des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ma délégation a fréquemment exprimé son attachement déterminé au Traité et dit son intention de contribuer à un processus constructif d'examen cette année.

L'année dernière, il a semblé que les résultats de la troisième Conférence d'examen aient été repoussés à l'arrière-plan par l'interruption de toutes les négociations bilatérales entre les principales puissances nucléaires dans le domaine des armes nucléaires. Toutefois, là aussi, le récent accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis a clairement amélioré les perspectives de la Conférence sur le Traité de non-prolifération, dans la mesure où à ce moment même les deux principales parties au Traité négocieront de bonne foi, comme le demande l'article VI. Les signataires du Traité peuvent espérer que les Etats-Unis et l'Union soviétique tireront un encouragement supplémentaire dans leurs entretiens de la nécessité de montrer qu'ils s'acquittent au moins partiellement de l'obligation qui leur incombe en vertu de l'article VI. Une information appropriée au sujet du progrès de ces négociations permettra aux signataires d'examiner toutes les dispositions du Traité en maîtrisant pleinement les faits pertinents. Ma délégation a souvent réaffirmé, et récemment encore à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, sa conviction que la conclusion d'un accord sur une interdiction complète des essais nucléaires aurait une grande importance en ce qui concerne l'application de l'article VI. Le défi lancé à notre Conférence est évident : tous les efforts doivent être entrepris pour utiliser les mois qui restent avant l'ouverture de la Conférence d'examen pour progresser sur certaines des questions essentielles à régler avant qu'un traité d'interdiction complète des essais puisse être envisagé ou que l'on aborde l'étape décisive des négociations formelles. Dans ce cadre, la création rapide d'un organe subsidiaire de la Conférence chargé de la question des essais nucléaires a une importance cruciale. Ma délégation est sûre que ce résultat souhaitable peut être obtenu si toutes les délégations concernées font preuve de la souplesse nécessaire.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Pendant que les gouvernements concentrent de nouveau leur attention sur leur politique de non-prolifération, il devient de plus en plus clair que le Traité, avec son nombre presque inégalé de signataires, représente par lui-même l'une des stratégies les plus importantes pour la prévention d'une guerre nucléaire. Il est évident qu'une nouvelle multiplication des acteurs nucléaires (si jamais elle se produisait) rendrait impossible la gestion de la sécurité mondiale et que l'efficacité du Traité serait maximale s'il était marqué par une véritable universalité. Mon gouvernement respecte la décision souveraine des Etats et leur droit de déterminer leurs propres besoins de sécurité. Nous ne prenons pas à la légère l'engagement politique de certains non-signataires de pratiquer la non-prolifération en dehors du régime du Traité. Cependant, on ne peut pas non plus négliger la question de la logique politique et de la plus grande crédibilité d'une participation totale à ce système de traité international, par opposition à de simples affirmations unilatérales sur lesquelles il est aisé de revenir. C'est à juste titre qu'il est dit dans le paragraphe 40 du Document final que le caractère universel des accords de désarmement contribue à créer un climat de confiance entre les Etats. Les concepts de confiance et de non-prolifération sont étroitement liés et ma délégation suggère que ceux parmi nous qui ne sont pas encore signataires du Traité sur la non-prolifération, quelles que soient les raisons qu'ils aient pu avoir dans le passé, profitent de l'occasion offerte cette année par l'examen du Traité pour améliorer le concept d'universalité. Confiance et crédibilité : il est regrettable que ce soient justement des Etats qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération (et qui donc n'ont pas définitivement renoncé à l'option de devenir eux-mêmes des puissances nucléaires), qui continuent à être parmi les plus éloquents pour accuser et condamner les détenteurs actuels d'armes nucléaires et souvent sélectivement. Ces contradictions existent et ne peuvent être justifiées par des explications. Elles sont toujours plus clairement perçues par la communauté internationale alors que la Conférence d'examen du Traité se rapproche de nous.

La position prioritaire du point de l'ordre du jour sur la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, est un thème sur lequel ma délégation est maintes fois revenue au cours des deux dernières années. Il n'existe en vérité aucun point de l'ordre du jour que ma délégation ait "plus fréquemment traité dans ses déclarations ou ses documents de travail, tant à l'Assemblée générale qu'ici. L'importance dominante que nous attribuons à ce sujet nous fait espérer que l'on pourra entreprendre en 1985 un processus fécond de travail sur le fond de cette question de l'ordre du jour. L'importance du sujet est en rapport avec celle du choix d'une approche appropriée. Ma délégation, se joignant à d'autres délégations du groupe des pays occidentaux, s'est maintes fois exprimée en faveur d'une analyse réfléchie des éléments de notre dilemme actuel sur la sécurité. Nous ayons plaidé pour des scénarios corrects d'un conflit possible; nous avons demandé une analyse complète de la menace réelle, à l'échelle du monde et dans les diverses régions; nous avons invité à une stratégie générale de prévention et demandé qu'une évaluation précise soit faite en termes d'efficacité et de faisabilité des mesures qui ont été proposées au titre du point 3 de l'ordre du jour par diverses parties. Nous avons souligné que le sujet de la prévention de la guerre nucléaire ne peut pas être considéré isolément de la situation fondamentale en matière de sécurité et que les guerres nucléaires, quelle que soit la priorité suprême qui s'attache à leur prévention, ne peuvent pas être considérées avec réalisme en négligeant totalement les dangers que les conflits classiques recèlent à notre époque.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Bref, nous avons exprimé l'idée que seule une analyse complète et raisonnable du problème actuel des armements peut nous mener à l'élaboration de stratégies appropriées et réalistes.

Ma délégation, conjointement avec huit autres, a traduit cette philosophie dans un projet de résolution (L.40/Rev.1) récemment à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Notre approche conceptuelle a bénéficié d'un large appui de bien des côtés et a provoqué un débat large et intéressant. Comme nos collègues se le rappelleront, elle a aussi provoqué une certaine excitation. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les raisons pour lesquelles les coauteurs du projet de résolution L.40/Rev.1 n'ont pas voulu insister pour qu'il fasse l'objet d'un vote à ce moment-là; elles ont été exposées avec toute la clarté nécessaire à l'Assemblée générale. Je voudrais seulement rappeler ce que ma délégation a dit à ce moment-là en citant le compte rendu sténographique : "Non seulement le projet de résolution est consigné dans le compte rendu, mais l'objectif qu'il vise garde toute sa valeur. Les problèmes qu'il traite et les vues motivées qu'il contient resteront à l'ordre du jour. Ils seront examinés par la Conférence du désarmement en 1985". C'est bien ce que ma délégation a l'intention de faire. Dans l'atmosphère plus propice, dans l'environnement plus favorable à l'argumentation et avec les possibilités plus larges d'organisation que nous avons ici, l'examen des idées que nous avons proposées à l'Assemblée générale devrait se poursuivre. Nous le ferons avec l'espoir que la façon de penser de ma délégation et des coauteurs du projet de résolution L.40 et notre perception de la sécurité seront examinées avec plus de sérieux et d'impartialité que cela n'a été possible dans l'environnement fébrile de la Première Commission de l'Assemblée générale. Notre but sera de rechercher des positions communes dans un esprit constructif, sinon sur tous les aspects, du moins sur certains éléments importants. Nous prévoyons un programme de travail intensif dans lequel tous les participants devront être conscients qu'une unité de vues sur le désarmement ne peut être réalisée que si la sécurité de tous les Etats est améliorée.

Ma délégation a fréquemment exprimé le regret que notre recherche d'une structure procédurale pour l'examen de la prévention de la guerre et l'élaboration de mesures éventuelles appropriées et pratiques à cette fin, n'ait pas encore abouti. Nous devons tous faire un effort déterminé pour régler cette question dans les toutes premières semaines de cette session annuelle. La souplesse offerte par l'article 23 de notre règlement intérieur, surtout tel qu'il est interprété dans les propositions d'organisation contenues dans le document de travail 100/Rev.1 de l'an dernier, sera certainement très utile pour décider d'une organisation qui tienne compte de toutes les préoccupations et assure un processus de travail dense et argumenté.

Cependant, d'une certaine manière, les structures institutionnelles sont secondaires et le fond des questions elles-mêmes est plus important. Ma délégation propose que des contacts informels soient établis dès que possible entre les délégations intéressées pour convenir d'un programme de travail sur le fond au titre du point 3 de l'ordre du jour. Il est évident qu'un tel plan de travail devrait être exhaustif pour permettre l'examen approfondi de toutes les perspectives et propositions.

Nous avons entendu le 5 février trois des pays dont les chefs d'Etat ou de gouvernement ont participé à la récente réunion de Delhi formuler les espoirs en l'attente que les auteurs de l'importante Déclaration commune du 26 janvier soient associés à leur proclamation. Le distingué représentant de l'Union soviétique a également commenté cette déclaration. Il semblerait donc indiqué que d'autres délégations fassent de même. Le gouvernement fédéral partage le souhait des

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

six chefs d'Etat ou de gouvernement de réduire radicalement les armements nucléaires et d'oeuvrer vers leur élimination ultime. En conséquence, il appuie les mesures visant à éviter un accroissement dynamique des armements dans l'espace extra-atmosphérique; comme cet espace est un domaine que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont déjà utilisé dans une large mesure à des fins militaires ces dernières années, la tâche sera extrêmement complexe et doit tenir compte de certaines réalités. En plus de ces objectifs partagés, mon gouvernement éprouve un certain nombre de doutes au sujet des mesures proposées par le Groupe de Delhi. Nous regrettons que certains libellés contenus dans leur Déclaration antérieure du 22 mai aient été supprimés dans le texte plus récent. Il est regrettable que la Déclaration reste entièrement muette au sujet des dangers d'une guerre classique et de la puissance destructrice des armes modernes classiques. Mon gouvernement estime qu'il faut aussi regretter que le concept occidental de la prévention d'une guerre par la combinaison d'une dissuasion crédible, d'un équilibre stratégique et d'un désarmement équilibré ait été écarté sans un effort approprié de réflexion rationnelle. Il est assez significatif que, dans le commentaire fait de l'accord Gromyko-Shultz du 8 janvier, l'objectif déclaré des deux puissances d'améliorer la stabilité stratégique ait été omis. La Déclaration ne fait aucun cas des concepts d'équilibre et de stabilité. Or ma délégation estime qu'un équilibre militaire stable entre l'Est et l'Ouest est un préalable indispensable au maintien de la paix et de la liberté. La nécessité d'assurer le respect de mesures convenues de désarmement par une vérification internationale appropriée a été plus clairement exprimée dans la Déclaration du 22 mai, alors qu'aujourd'hui, la vérification a cessé d'être partie intégrante des accords de désarmement et paraît n'être rien d'autre qu'un accessoire encombrant. Ce qui est plus important, c'est que la Déclaration n'entreprend pas de définir la menace actuelle qui pèse sur de nombreuses régions du monde et n'explique pas comment les Etats soumis à une telle menace pourraient garantir leur sécurité si les mesures recommandées dans la Déclaration étaient adoptées. Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de mentionner que, dans la Déclaration de New Delhi, comme c'était déjà le cas dans la Déclaration commune de Stockholm signée par les mêmes auteurs, il n'est aucunement fait mention de la nécessité de prévenir la prolifération des armes nucléaires, sans doute par déférence à l'égard de trois des auteurs qui ont jusqu'ici refusé de se joindre à l'effort mondial de non-prolifération.

Dans son message à notre Conférence, le distingué Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous a rappelé que nous allions célébrer cette année le quarantième anniversaire de cette organisation et nous a invités, en notre qualité de gouvernements membres, à réaffirmer notre attachement à la Charte et à ses dispositions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est vraiment approprié que cet appel soit spécifiquement adressé à la Conférence du désarmement. Aucun organisme international n'est plus directement interpellé par le souvenir de cet anniversaire. En vérité, notre sensibilité, notre conscience de l'importance de la tâche de maintenir la paix et la liberté dans le monde, doivent être intensifiées à un moment où l'agression, la menace du recours à la force et l'occupation étrangère sévissent encore dans de nombreuses parties du monde. Notre Conférence doit redoubler d'efforts pour faire respecter l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, loi fondamentale de la communauté internationale.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

L'accroissement des armements que l'on observe partout dans le monde prend une signification particulièrement tragique si l'on songe, en revenant 40 ans en arrière, à la tragédie de l'explosion des deux premières armes nucléaires, ainsi qu'aux conséquences catastrophiques de la seconde guerre mondiale et à la destruction inutile qu'elle a causée dans de nombreux pays européens, y compris le mien. En fait, 1985 est également le quarantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, qui s'est terminée en Europe les 8 et 9 mai 1945. Pour tous les membres de la Conférence du désarmement, cette date représente un stimulant additionnel pour intensifier les efforts vers le désarmement et la limitation des armements. Parlant pour mon propre pays, je dirai que nous avons tiré la leçon de cette période tragique de l'histoire allemande : aujourd'hui, la République fédérale d'Allemagne est une démocratie fermement établie, attachée à la liberté, aux droits de l'homme et à une politique de paix qui se fonde sur le respect inconditionnel du principe de la renonciation à la force. Ce principe nous a guidés et continuera de nous guider. La République fédérale d'Allemagne honorera la lettre ainsi que l'esprit des traités où figure sa signature.

Monsieur le Président, le souvenir de la seconde guerre mondiale et de ses horribles conséquences a fourni et continue de fournir une motivation profonde à notre politique de paix et à notre engagement en faveur du désarmement.

L'ambassadeur Jaipal nous a quittés, mais ceux qui ont bénéficié de son incomparable contribution au bon fonctionnement de la Conférence se rappelleront toujours sa sagesse, sa noblesse et la chaleur de sa personnalité.

Ma délégation souhaite chaleureusement la bienvenue à l'ambassadeur Komatina, notre nouveau Secrétaire général. C'est une heureuse coïncidence que soit affecté à la Conférence, pour la deuxième fois, un haut fonctionnaire doté de qualités diplomatiques et humaines exceptionnelles. Qu'il me soit permis de souhaiter à notre Secrétaire général le succès et l'épanouissement dans ses fonctions.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui nous ont récemment rejoints autour de cette table.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'ambassadeur Ekéus, qui l'a demandée pour présenter le rapport du Comité spécial des armes chimiques, publié sous la cote CD/546.

M. EKÉUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, le 31 août de l'année dernière, la Conférence du désarmement a adopté le rapport du Comité spécial des armes chimiques à la Conférence du désarmement (CD/539), qui recommande entre autres que le Comité spécial reprenne ses travaux avec son mandat actuel, pour une session de durée limitée pendant la période allant du 14 janvier au 1er février 1985, et que les travaux portent sur deux questions précises, à savoir les "Activités autorisées" et la "Vérification par mise en demeure, y compris les questions connexes ayant trait au Comité consultatif", ainsi que la poursuite des négociations sur les éléments contenus dans l'annexe I au rapport CD/539 qui avaient fait l'objet d'une rédaction préliminaire.

En tant que Président du Comité spécial des armes chimiques, j'ai aujourd'hui le plaisir de présenter à la Conférence le rapport du Comité sur ses travaux au cours de la reprise de la session, qui a été publié sous la cote CD/546.

(M. Ekéus, Suède)

Ce rapport contient une partie technique qui a été approuvée et adoptée par le Comité spécial le 1er février, ainsi qu'un rapport que je lui ai annexé, en ma qualité de Président du Comité, et qui constitue un résumé des travaux du Comité au cours de la reprise de la session. Ce dernier rapport du Président a été établi dans l'intention de fournir à la Conférence de nouvelles informations pour les négociations de la convention sur les armes chimiques. Les vues qui y sont exprimées sont celles du Président et n'engagent en aucune façon quelque délégation que ce soit.

Conformément aux recommandations du Comité spécial dans le rapport CD/539, j'ai procédé à des consultations pour préparer la reprise de la session. A la suite de ces consultations et d'autres considérations, quelques propositions et documents ont été présentés sous forme de documents de travail par le Président pour servir de base aux négociations, en même temps que le rapport CD/539 sur la session de 1984 du Comité spécial.

Les négociations au Comité se sont déroulées principalement en tant que consultations présidées par moi-même et par M. Lundin, de la Suède; par l'ambassadeur Beesley, du Canada; M. Duarte, du Brésil; et par M. Thielicke, de la République démocratique allemande. M. Akkerman, des Pays-Bas, m'a aussi aidé en effectuant quelques travaux exploratoires sur la question de la destruction des armes chimiques. Sept documents de travail traitant de questions de fond ont été présentés durant la session.

Les délibérations du Comité sur la question des "Activités autorisées" se sont concentrées sur diverses solutions en ce qui concerne la fabrication de produits chimiques à des fins autorisées. Il a été reconnu qu'un régime régissant les activités autorisées devrait être fondé sur le principe selon lequel la fabrication de toutes les armes chimiques devrait être interdite. Des suggestions diverses ont été formulées concernant les principes et les circonstances relatifs à la fabrication à des fins autorisées dans le cadre de la convention. Ainsi, deux approches principales ont été envisagées relativement à la notion d'une installation de fabrication unique à petite échelle. Selon l'une d'elles, une installation de ce genre devrait avoir une capacité de fabrication à peu près équivalente à la limite de production annuelle maximale convenue. L'autre approche consiste à dire que l'installation concernée devrait disposer d'une capacité de fabrication supérieur à la capacité de production maximale convenue. Les différentes méthodes de vérification pour chacune de ces approches ont été analysées.

La question de la fabrication de quantités à l'échelle du laboratoire des produits chimiques létaux supertoxiques énumérés a été étudiée de façon assez détaillée. Les différences d'approche entre les délégations ont reflété des différences entre les méthodes de fabrication et les systèmes sociaux des Etats représentés par ces délégations. Il n'a pas été fourni d'informations sur le nombre éventuel de produits chimiques létaux supertoxiques, bien que, selon une opinion formulée, le nombre de laboratoires qui pourraient devoir être déclarés et, le cas échéant, vérifiés, serait assez faible.

On s'est efforcé d'identifier les installations de fabrication auxquelles s'appliqueraient les dispositions de la convention. On s'est préoccupé de la question de savoir comment procéder à l'égard d'installations de fabrication qui n'auraient été que temporairement ou partiellement utilisées pour fabriquer des produits chimiques toxiques et des précurseurs clefs destinés à la fabrication d'armes chimiques dans d'autres installations.

(M. Ekéus, Suède)

S'agissant des questions relatives au "Respect", on s'est efforcé d'explorer des modalités pour des consultations bilatérales dans le cadre de la future convention, ainsi que pour la vérification par mise en demeure.

Il semble que se soit dégagée une entente générale selon laquelle la convention devrait comprendre des procédures de base pour l'exécution de vérifications internationales systématiques sur place à effectuer conformément aux articles pertinents de la convention. Aux termes de la future convention, le Comité consultatif élaborerait des procédures détaillées pour chaque installation soumise à une inspection internationale systématique sur place. Les résultats de ces consultations ont été résumés dans un document de travail du Comité.

La question de l'interdiction de l'utilisation d'armes chimiques dans la future convention a fait l'objet de consultations visant à trouver une approche commune. En particulier, on a examiné les rapports mutuels qui existent entre le Protocole de Genève du 17 juin 1925 et la future convention, ainsi que des libellés pour l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques.

En outre, le Président a distribué un document de travail portant sur un ordre principal de destruction complète des armes chimiques. Le problème traité dans ce document de travail, c'est-à-dire comment s'assurer qu'une destruction d'armes chimiques n'ait pas pour effet de donner un avantage militaire à une Partie possédant de telles armes, n'a pas fait l'objet de consultations en Comité plénier.

Il a été généralement reconnu que les travaux du Comité spécial pendant la session de janvier ont eu pour résultat de clarifier plus avant quelques-unes des questions en jeu, cependant que d'autres questions avaient été identifiées et explorées au profit des négociations futures auxquelles le Comité spécial procédera sous son nouveau Président.

Je suis aussi d'avis que nous pouvons maintenant identifier quelques questions qui pourraient être traitées avec de bonnes perspectives de progrès.

Je tiens à exprimer mes remerciements à tous les représentants qui ont participé aux travaux du Comité spécial des armes chimiques. Je remercie particulièrement les représentants qui ont aidé le Président et le Comité en acceptant de diriger des consultations, que ce soit entre un nombre de participants limité ou non, ou qui les ont aidés d'autres manières, pour les précieuses contributions qu'ils ont apportées à une conclusion fructueuse de cette phase de nos négociations. En l'occurrence, je pense bien entendu à l'ambassadeur Beesley, du Canada; à M. Akkerman, des Pays-Bas; à M. Duarte, du Brésil; et à M. Thielicke, de la République démocratique allemande.

Je suis aussi particulièrement reconnaissant à M. Abdelkader Bensmail pour l'excellente manière dont lui et ses collaborateurs fort compétents se sont acquittés des tâches de secrétariat, ainsi que pour les conseils indispensables qu'il nous a donnés, à ma délégation et à moi-même, pendant que j'exerçais la présidence du Comité. Au nom du Comité, je remercie également l'ensemble du secrétariat, y compris les interprètes et les traducteurs, pour la haute qualité des services qu'ils ont fournis au Comité.

Etant donné que ma déclaration d'aujourd'hui sera mon dernier acte en tant que Président du Comité, j'aimerais, avant de conclure, faire une ou deux observations sur la nature des travaux du Comité. Comme les représentants s'en souviendront, le Comité spécial s'est vu confier un mandat de négociation. J'ai l'impression que le terme "négociations" a été interprété de façons très diverses, et aussi, je regrette de devoir le dire, qu'il a donné lieu à une certaine confusion.

(M. Ekéus, Suède)

La Conférence du désarmement est fondée sur l'important principe de l'égalité de tous ses quarante membres. Le temps est révolu où les deux délégations des coprésidents fournissaient à cet organe multilatéral leurs projets de propositions communs. Maintenant, le Comité doit trouver la substance de négociations en utilisant le dossier qui s'est accumulé pendant le processus des travaux de la Conférence. Jusqu'à présent, l'approche en matière de négociation a consisté à utiliser les éléments de base disponibles grâce aux élaborations des années précédentes. Le Président et les autres représentants qui entreprennent la tâche de l'aider dans son travail doivent s'appuyer sur ces éléments lorsqu'ils fournissent aux délégations des propositions écrites devant faire l'objet de négociations. Afin d'éviter des polémiques et des controverses fuites, le Président doit s'assurer que toute proposition soumise à l'examen de l'ensemble des membres de la Conférence a été préparée en consultation avec les délégations qui, selon le sentiment du Président, pourraient éprouver un intérêt particulier pour la proposition en question ou avoir à son égard une attitude bien définie. Naturellement, le Président devrait toujours être à la disposition de tous les membres de la Conférence désireux de l'entretenir de n'importe lequel des sujets à l'examen. Ainsi, des consultations préparatoires aideraient le Président à évaluer les chances de succès de telle ou telle proposition. Une pareille procédure permettrait aussi de modifier et d'adapter les propositions de façon à améliorer les possibilités de les rendre acceptables pour l'ensemble des membres de la Conférence. Cette approche est indispensable pour permettre au Comité de dominer avec succès la complexité d'une convention sur les armes chimiques.

Il devrait être généralement admis que des consultations préparatoires, à échelle restreinte également, sont des éléments intégrés et nécessaires du processus de négociation de l'organe multilatéral de négociation. Les négociations multilatérales sur les armes chimiques auraient une chance de succès si les délégations pouvaient participer ainsi activement au processus de négociation, non seulement en réexposant leurs vues, mais aussi en participant à la recherche de solutions pour les nombreux et difficiles problèmes qui restent encore à résoudre.

L'ensemble de ce processus, allant de l'identification des données de base jusqu'à la rédaction en commun des dispositions d'une future convention, en passant par des consultations sous diverses configurations, contient donc des éléments intégrés dans la négociation d'une future convention sur les armes chimiques. Il est essentiel que les délégations reconnaissent l'importance et le caractère indispensable de tous ces stades du processus. La Conférence a entrepris l'une des négociations internationales les plus complexes lorsqu'elle s'est fixé pour tâche d'élaborer une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Il est crucial non seulement pour le succès des négociations sur les armes chimiques, mais aussi pour l'avenir de toutes les négociations multilatérales sur le désarmement, que toutes les délégations unissent leurs forces pour élaborer ensemble des procédures de travail et des méthodes de négociation qui feront la démonstration de l'efficacité et de l'équité politique de l'approche multilatérale en matière de négociations sur le désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Ekéus de sa déclaration. En même temps, je voudrais lui exprimer ma gratitude et, j'en suis convaincu, celle de tous les membres de la Conférence pour la remarquable contribution qu'il a apportée à nos travaux en s'acquittant de ses responsabilités de Président du Comité spécial des armes chimiques.

Comme convenu à notre réunion officieuse hier, nous adopterons le rapport du Comité spécial à notre prochaine séance plénière, mardi.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais commencer ma première intervention à la Conférence du désarmement, en 1985, en vous souhaitant la bienvenue dans votre nouveau poste à Genève et en vous assurant de l'entièvre coopération de la délégation australienne dans l'exercice de vos importantes fonctions de Président de cette Conférence.

J'aimerais aussi m'associer pleinement aux autres orateurs qui ont présenté leurs meilleurs voeux aux Ambassadeurs Jaipal et Komatina, ont exprimé leur gratitude au précédent Président de la Conférence, l'Ambassadeur Cromartie, et ont souhaité la bienvenue aux nouveaux représentants à la Conférence.

Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui sera très brève. Elle n'a qu'un seul objectif, mais je considère qu'il est important.

Je voudrais que soit consignée dans le compte rendu officiel de la séance plénière de la Conférence la satisfaction du Gouvernement australien au sujet de la décision qui a été annoncée conjointement à Genève, le 8 janvier, par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

La décision annoncée ce jour-là, à savoir que les Etats-Unis et l'Union soviétique allaient reprendre les négociations bilatérales sur la limitation des armements dans trois domaines vitaux, revêt une grande importance.

Nous, les Australiens, comme beaucoup d'autres, avions instamment demandé que cette décision fût prise et nous avions espéré qu'elle le serait.

Ce que nous souhaitons maintenant, c'est que ces négociations, qui commenceront le 12 mars, se révèlent fructueuses.

Nous sommes également convaincus que la reprise de ces négociations entre les deux grandes puissances aura un effet positif et constructif sur le processus multilatéral des négociations sur une limitation des armements, qui est notre objectif particulier dans cette Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président. Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Depasse.

M. DEPASSE (Belgique) : Dans une déclaration développée, la délégation belge aura l'occasion de vous présenter ses félicitations, ainsi qu'à l'Ambassadeur Komatina et aux nouveaux représentants à la CD.

L'objet de ma prise de parole ce matin est simplement de faire une courte mise au point. Au cours de son intervention le 5 février, le distingué délégué de l'Union soviétique a déclaré que, et je cite en français : "la pression en provenance d'outre-océan sur certains ... Etats ouest-européens continue de s'exercer afin de les inciter à installer sur leur territoire des systèmes de missiles nucléaires de première frappe".

Dans la mesure où cette phrase vise mon pays, je marque mon désaccord sur elle et, en particulier, je tiens à dire que le mot "pression" est parfaitement inapproprié pour décrire les consultations multilatérales et bilatérales actuelles du Gouvernement belge avec ses alliés - et non avec les seuls Etats-Unis et Canada - concernant le calendrier de la mise en application sur territoire belge de la double décision de l'OTAN de 1979.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique pour sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ? Il semble qu'il n'y en ait pas.

Permettez-moi maintenant de passer à une autre question. Je voudrais présenter à la Conférence, pour décision, l'ordre du jour de la session de 1985, tel qu'il figure dans la première section du document CD/UP.142. Les consultations se poursuivront au sujet du programme de travail pour la première partie de la session et j'espère que nous serons bientôt également en mesure de l'adopter. En présentant l'ordre du jour pour adoption, je désire faire la déclaration suivante :

"A propos de l'adoption de l'ordre du jour pour l'année 1985, il est entendu que la question de l'arme nucléaire à neutrons est couverte par le point 2 de l'ordre du jour et peut être examinée sous ce point."

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte l'ordre du jour pour la session de 1985.

Il en est ainsi décidé.

J'en viens maintenant au Document de travail No 143, qui contient un projet de décision pour le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques. Conformément à ce projet, nous nommerions l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, aux fonctions de Président du Comité spécial rétabli.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision contenu dans le Document de travail No 143.

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, qui désire faire une déclaration.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole à cette session de la Conférence, j'aimerais commencer par vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de nouveau représentant des Etats-Unis à la Conférence du désarmement et vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de février. Je vous souhaite de réussir dans cette tâche de haute responsabilité. Permettez-moi aussi de renouveler mes félicitations à votre prédécesseur, l'ambassadeur Cromartie, pour la compétence avec laquelle il a exercé la présidence au mois d'août de l'année dernière et pendant la période intérimaire.

Je suis heureux de souhaiter très chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'ambassadeur Bayart, de la fraternelle Mongolie, et l'ambassadeur Tonwe, du Nigéria. Je me réjouis à l'idée d'une coopération étroite entre nos délégations respectives.

Je souhaite aussi cordialement la bienvenue à l'ambassadeur Miljan Komatina, notre nouveau Secrétaire général et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr que ses qualités personnelles, ses connaissances et son expérience professionnelles et son habileté diplomatique se révéleront des plus utiles pour la Conférence.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, d'exprimer, bien qu'en son absence, mes remerciements et ma gratitude personnels ainsi que ceux de ma délégation à l'ambassadeur Rikhi Jaipal, pour l'excellent et précieux travail qu'il a accompli avec dévouement pour la Conférence du désarmement.

Je désire exprimer mes remerciements les plus sincères pour la confiance que la Conférence m'a témoignée en me chargeant des fonctions de président du Comité spécial des armes chimiques.

Je puis vous assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour continuer l'œuvre de l'ambassadeur Ekéus et de ses habiles prédécesseurs et, avec l'aide des délégations, faire progresser plus avant nos négociations.

J'aimerais que nos travaux commencent aussi rapidement que possible. Je me propose donc, dès aujourd'hui, d'entreprendre des consultations avec des délégations individuelles, avec les groupes et aussi le secrétariat, afin de préparer, avec leur assistance et de façon optimale, un cadre organisationnel et, en particulier, notre programme de travail. Je vous informerai au sujet de la première réunion officielle immédiatement après avoir achevé ces consultations.

Je voudrais une fois de plus, vous remercier de votre confiance; je suis convaincu qu'avec votre aide nous accomplirons des progrès dans nos travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Turbanski de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Permettez-moi de présenter à l'ambassadeur Turbanski, au nom de la Conférence, nos félicitations à l'occasion de sa désignation aux fonctions de Président du Comité spécial des armes chimiques, ainsi que nos meilleurs voeux de succès dans son travail.

Ainsi que le Comité spécial des armes chimiques l'a recommandé l'année dernière, il conviendrait de prendre, assez tôt dans la session, une décision au

(Le Président)

sujet de la poursuite du processus de négociation après la clôture de la session de 1985. Je serais heureux que l'ambassadeur Turbanski s'occupe de cette question lors de ses consultations, afin que nous soyons en mesure de soumettre une recommandation appropriée à la Conférence.

La parole est au représentant de l'URSS.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à l'ambassadeur Ekéus, de la Suède, pour le travail actif et judicieusement orienté qu'il a accompli en qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques et féliciter l'ambassadeur Turbanski de sa nomination au poste de président de ce Comité et lui souhaiter un plein succès.

Je comptais évoquer la décision prise par la Conférence l'année dernière et dont vous venez de parler vous-même; je ne peux donc que me joindre aux voeux que vous avez exprimés.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'URSS de sa déclaration.

Il n'est pas nécessaire de rétablir le Comité spécial sur le Programme global de désarmement, qui a été établi au début de la session de 1984. En outre, je crois comprendre que l'ambassadeur García Robles, du Mexique, qui a accepté de continuer à exercer les fonctions de président de ce Comité, déterminera le moment optimal pour le début des travaux de cet organe subsidiaire.

Je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer d'ici cinq minutes une réunion officieuse de la Conférence pour poursuivre notre examen des questions d'organisation. Après cela, nous reprendrons la séance plénière afin de prendre toute décision qui pourrait être requise à la suite de nos discussions en réunion officieuse.

La séance plénière est suspendue à midi; elle est reprise à 12 h 35.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

A la suite de notre échange de vues à la réunion officieuse que nous venons de tenir, nous devons nous occuper aux fins de décision des demandes des Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux. Comme vous le savez, le secrétariat a reçu des demandes des Etats ci-après : Norvège, Finlande, Nouvelle-Zélande, Danemark, Viet Nam, Autriche, Portugal, Bangladesh et Espagne. Conformément aux usages de la Conférence, nous examinerons ces demandes une par une, dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues par le secrétariat. Je présente pour décision à la Conférence le Document de travail No 144 1/ concernant la demande reçue de la Norvège. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

1/ "En réponse à la demande de la Norvège (CD/552) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 145 2/ concernant la demande reçue de la Finlande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 146 3/ concernant la demande reçue de la Nouvelle-Zélande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je suis heureux d'informer la Conférence que le premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, le Très Honorable David Lange, prendra la parole à la Conférence à la séance plénière qui se tiendra le 5 mars 1985.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 147 4/ concernant la demande reçue du Danemark. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 148 5/ concernant la demande reçue du Viet Nam. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

2/ "En réponse à la demande de la Finlande (CD/553) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

3/ "En réponse à la demande de la Nouvelle-Zélande (CD/554) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Nouvelle-Zélande à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

4/ "En réponse à la demande du Danemark (CD/555) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

5/ "En réponse à la demande du Viet Nam (CD/556) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Viet Nam à prendre en 1985 la parole en séance plénière de la Conférence au sujet du point 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 149^{6/} concernant la demande reçue de l'Autriche. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 150^{7/} concernant la demande reçue du Portugal. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 151^{8/} concernant la demande reçue du Bangladesh. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 152^{9/} concernant la demande reçue de l'Espagne. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je crois que nous avons achevé notre examen des questions dont la Conférence était saisie aujourd'hui. Comme proposé à notre réunion officieuse, nous devrions en tenir une autre mardi pour poursuivre notre examen des points dont nous avons débattu aujourd'hui et d'autres questions d'organisation, ainsi que des demandes des Etats non membres qui ont exprimé un intérêt particulier pour les travaux du Comité spécial des armes chimiques et du Comité spécial sur le Programme global de désarmement.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que les membres de la Conférence sont d'accord pour tenir cette réunion officieuse mardi prochain.

Je donne la parole au représentant de l'URSS.

6/ "En réponse à la demande de l'Autriche (CD/557) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

7/ "En réponse à la demande du Portugal (CD/558) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Portugal à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

8/ "En réponse à la demande du Bangladesh (CD/559) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Bangladesh à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

9/ "En réponse à la demande de l'Espagne (CD/560) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de l'Espagne à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence."

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je voudrais adresser une demande à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général de la Conférence. Il y avait naguère une excellente tradition : chaque jeudi, nous adoptions un programme de travail pour la semaine suivante. Il y avait un calendrier détaillé pour toute la semaine; outre les séances plénières, étaient indiquées les dates des réunions officieuses. Nous avons déjà décidé aujourd'hui d'établir deux organes subsidiaires : le comité spécial des armes chimiques et le comité spécial sur le Programme global de désarmement. D'où une demande de reprendre la pratique de publier des programmes hebdomadaires de ce genre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique. J'ignorais cette pratique, mais c'est une excellente suggestion et je pense qu'à partir de la semaine prochaine, un tel programme de travail sera présenté aux fins d'adoption à la séance plénière du jeudi, pour la semaine suivante.

En l'absence d'objections, et compte tenu de la suggestion faite par le représentant de l'Union soviétique, je considérerai que la Conférence est d'accord pour qu'il y ait une réunion officieuse mardi prochain.

Il en est ainsi décidé.

Comme il n'y a aucune autre affaire à traiter, je me propose maintenant de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 12 février, à 10 h 30.

La séance plénière est levée à 12 h 40.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.290
12 février 1985
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 12 février 1985, à 10 h 30

Président : M. D. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. B. OULD-ROUIS M. A. BELAID M. A. BENGUERINE
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS M. von SENDEN
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV M. N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. A. DESPRES M. R.J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. SHI JICHENG M. SHI JINKUN M. LIN CHENG M. YE RUAN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. A.M. ABBAS

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)Etats-Unis d'Amérique :

M. K.L. ADELMAN
 M. D. LOWITZ
 M. T. BARTHELEMY
 M. P.S. CORDEN
 M. H.W. DAVIDSON
 Mme K.C. CRITTENBERGER
 M. R. NORMAN
 M. J. ENGLEHARDT
 M. D. DORN
 Mme B. MURRAY
 M. R. SCOTT
 M. D. STEPHENS
 Mme S. BUCKLEY

Ethiopie :

Mme K. SINEGIORGIS

France :

M. F. de La GORCE
 M. G. MONTASSIER
 M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
 M. F. GAJDA
 M. T. TOTH

Inde :

M. M. DUBEY
 M. S. KANT SHARMA

Indonésie :

M. S. SUTOWARDOYO
 M. R.I. JENIE
 M. I. DAMANIK
 M. F. QASIM

Italie :

M. M. ALESSI
 M. F. PIAGGESI
 M. M. PAVESE

Japon :

M. R. IMAI
 M. M. KONISHI
 M. T. KAWAKITA
 M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. R. KIILU
 M. H.B. GISHERU
 M. P.N. MWAURA

Maroc :

M. A. SKALLI
 M. M. SBIHI
 M. O. HILALE

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES
 Mme S. GONZALEZ y REYNERO
 M. P. MACEDO RIBA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. O.O. GEORGE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. Z. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. AKKERMAN
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. F. SAYATZ M. L. MUELLER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N.K. KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. J.F. GORDON M. G.H. COOPER M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. R. EKEUS M. L.E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUNG Mme A.M. LAU Mme E. WALDER-BRUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des République socialistes soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. G.V. BERDENNIKOV
M. I.N. CHTCHERBAK
M. A.M. CHMATOV
M. V.I. OUSTINOV
M. E.N. GOLOVKO
M. A.A. GORGILADZE

Venezuela :

M. E. TER HORST
M. O. GARCIA

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaïre :

M. MONSHEMVULA OMVUANE

Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 290ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Conférence au Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Kenneth Adelman, qui prendra la parole aujourd'hui à la Conférence en qualité de représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. Adelman est un de mes amis personnels de longue date et j'éprouve un plaisir tout particulier à le saluer ici aujourd'hui. Je voudrais également saluer chaleureusement le nouveau représentant du Kenya, l'Ambassadeur Kiilu, qui se joint à nous pour la première fois. Je me réjouis de la perspective de coopérer avec lui dans les travaux de la Conférence.

Comme convenu à notre dernière séance plénière, je me propose de présenter aujourd'hui à la Conférence, pour adoption, le rapport du Comité spécial des armes chimiques qui a été distribué par le Secrétariat sous la cote CD/546. Nous devrions également nous occuper des demandes d'Etats non membres de participer aux travaux de la Conférence.

Lorsque la liste des orateurs aura été épuisée, je me propose de suspendre la séance plénière et de convoquer une réunion officieuse pour examiner et adopter le rapport du Comité spécial des armes chimiques, des demandes d'Etats non membres ainsi que d'autres questions relatives à notre futur programme de travail et à la création d'organes subsidiaires au titre de différents points de l'ordre du jour. Nous reprendrons ensuite la séance plénière pour donner forme officielle à toute entente qui se sera dégagée à la réunion officieuse.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Pologne et du Mexique.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Kenneth Adelman.

M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est un grand plaisir d'être ici à Genève à un moment aussi favorable. Quand cette Conférence s'est réunie l'an dernier, les grandes négociations sur les armes nucléaires prétaient. Aujourd'hui, elles prennent un nouveau départ, grâce au succès des efforts que nous avons déployés avec l'Union soviétique le mois dernier.

Dans un mois exactement, de véritables négociations entre mon pays et l'Union soviétique commenceront ici à Genève. Nos objectifs dans ces négociations sont énoncés dans le communiqué du 8 janvier.

Le concept stratégique des Etats-Unis peut être résumé dans le paragraphe unique qui suit :

"Pendant les dix prochaines années, nous devrions rechercher une réduction radicale du nombre et de la puissance des armes nucléaires offensives et défensives existantes et prévues, qu'elles soient basées à terre, dans l'espace ou ailleurs. Nous devrions dès maintenant prévoir une période de transition, qui pourrait commencer dans dix ans, pour des forces défensives non nucléaires efficaces, y compris des défenses contre des armes nucléaires offensives. Cette période de transition devrait aboutir à l'élimination des armes nucléaires, tant offensives que défensives. Un monde dénucléarisé est un objectif ultime sur lequel nous-mêmes, l'Union soviétique et toutes les autres nations pouvons être d'accord".

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Les Etats-Unis engagent ces négociations avec un profond espoir, des espérances réalistes, et l'entièvre conscience des redoutables obstacles à lever. La tâche ne sera ni rapide ni aisée. Il ne faut pas se faire d'illusion là-dessus. Je ne crois pas que ce soit le cas, et c'est tant mieux.

Des mois d'analyse détaillée, méticuleuse, au plus haut niveau, allant des questions de tactique aux relations stratégiques globales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ont précédé les réunions de janvier entre le Secrétaire d'Etat Shultz, et le Ministre soviétique des affaires étrangères Gromyko. Laissez-moi vous assurer que le Président Reagan et le peuple américain donnent la priorité absolue à la réduction du risque de guerre, à la réduction radicale, et en fin de compte à l'élimination, de la menace nucléaire.

La coordination et le travail d'équipe du côté américain à Genève, sous la direction compétente du Secrétaire d'Etat Shultz et avec la participation directe du Conseiller du Président pour la sécurité nationale, ont grandement contribué à ce succès diplomatique. Ce travail d'équipe ne manquera pas de continuer. Après la session initiale, nous avons mis en place pour les négociations une équipe remarquable. Processus, préparation et personnel ne peuvent garantir le succès, mais ils sont évidemment nécessaires pour réussir. Et c'est ce que nous souhaitons profondément.

Les Etats-Unis sont fermement convaincus que la dissuasion et la stabilité entre mon pays et l'Union soviétique peuvent être maintenues à des niveaux égaux, grandement réduits, des forces nucléaires. Nous espérons que l'Union soviétique partage cette conviction. Nous espérons aussi que l'Union soviétique agira en conséquence.

Aujourd'hui, j'ai le double privilège de m'adresser à cette éminente assemblée internationale et de saluer le Président de la Conférence et nouveau représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Donald Lovitz.

Je sais que j'exprime les sentiments de tous ceux qui sont réunis ici en vous félicitant, Monsieur le Président, de vos nouvelles fonctions. Vous apportez à votre poste la sagesse d'une expérience de nombreuses années dans l'administration et dans la pratique du droit. Le fait que le Président Reagan ait choisi un homme de votre étoffe pour diriger la délégation des Etats-Unis à la Conférence du désarmement témoigne clairement de la haute estime dans laquelle il tient la Conférence. Comme nous disons aux Etats-Unis, nous y attachons assez d'importance pour envoyer ce que nous avons de mieux. Je sais aussi que vous ferez votre possible pour que la Conférence du désarmement remplisse son mandat et aide à construire un monde plus sûr et plus stable.

Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le grand privilège de transmettre un message du Président Reagan à la Conférence du désarmement.

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

Tandis que la Conférence du désarmement commence sa session de 1985, je vous adresse mon cordial salut et mes meilleurs encouragements dans la tâche qui vous attend.

Cette session s'ouvre à un moment où le peuple américain attend de véritables résultats en matière de limitation des armements. Comme vous le savez, dans une démarche très prometteuse, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus d'engager le 12 mars des négociations sur des réductions des armements nucléaires offensifs et sur les armes défensives et spatiales.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

La Conférence du désarmement a la responsabilité unique et profonde de traduire le désir universel de paix en une stabilité internationale plus grande et en des réductions et des limitations significatives, vérifiables, des armements. J'encourage la Conférence à oeuvrer vigoureusement pour une interdiction globale efficace des armes chimiques, comme les Etats-Unis l'ont proposé; à examiner plus avant une interdiction des armes radiologiques; et à continuer ses travaux sur les questions de vérification et de respect en matière de limitations des essais nucléaires.

La quête de la paix implique beaucoup de pays, petits et grands. Nous devons rassembler nos énergies et nos talents pour surmonter les différences, et réaliser l'espoir de l'homme en un monde plus sûr et plus stable. Dans cette Conférence, nous nous joignons à la poursuite de la paix et ce faisant, nous nous servons nous-mêmes, nous servons nos pays et les générations futures."

Bâtir un tel monde est aujourd'hui d'une importance critique, si l'on songe aux horreurs et aux destructions que la guerre peut semer. Nous devons travailler ensemble à réduire et finallement éliminer les risques de guerre, qui sont particulièrement dangereux en cet âge nucléaire. Nous n'avons pas besoin de preuve de l'hypothèse de "l'hiver nucléaire" pour savoir que ce serait un désastre complet, un cauchemar inimaginable. Tous ici nous devons être d'accord avec la conclusion maintes fois répétée du Président Reagan qu'"une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée."

Malheureusement, en considérant ces problèmes critiques, certains sombrent dans le désespoir, croyant qu'il n'y a pas de solution possible. Ils semblent même penser qu'abandonner leurs propres défenses pourrait être plus stabilisant que de poursuivre notre effort délibéré pour maintenir une défense équilibrée tout en cherchant à négocier des réductions substantielles des armements.

Il est clair pour tous que les Etats-Unis ne renonceront jamais et ne doivent jamais renoncer à leur droit inaliénable à l'autodéfense nationale et collective. Ils ne céderont pas non plus au désespoir dans leurs efforts de limitation des armements. Aucun membre de cette Conférence ne doit céder à un tel désespoir.

Certes, la limitation des armements est souvent un processus douloureusement lent. Mais cela devrait renforcer, et non pas amoindrir, notre détermination de construire pierre par pierre, étape par étape, les fondations solides à une limitation durable des armements, qui puisse accroître la stabilité. Nous ne pouvons abandonner cet objectif. Nous ne devons jamais l'occulter.

Les deux grandes puissances nucléaires portent sûrement un lourd fardeau et une responsabilité particulière de réduire et finalement éliminer les armements nucléaires. Mais le processus multilatéral de limitation des armements est un complément essentiel des négociations bilatérales. Les deux peuvent et doivent se renforcer mutuellement.

Chaque nation, nucléaire ou non nucléaire, grande ou petite, alignée ou non alignée ou neutre, a sa part de la responsabilité plus large de rechercher et de maintenir la paix. La limitation des armements, et le respect des accords de limitation des armements, sont véritablement une responsabilité que toutes les nations partagent. Cette magnifique Salle des Conseils, dans ce beau Palais des Nations où nous siégeons maintenant, symbolise depuis près de 50 ans l'intense, la tenace aspiration de l'homme à la paix, et son effort pour l'atteindre.

(II. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Il y a 71 ans, à Sarajevo, un seul acte, fruit de décennies de violence et de rivalité nationalistes, a contribué à déclencher la première guerre mondiale. Les effets tragiques de cet événement sont encore palpables aujourd'hui. Après ces quelques coups de pistolet d'un assassin isolé, 10 millions de gens ont trouvé la mort pendant quatre longues, horribles années. Ces quelques coups de pistolet ont marqué le début d'une chaîne historique conduisant au demi-siècle de la plus sinistre barbarie que le monde moderne ait eu à endurer.

Ce triste événement nous a appris que de petites étincelles peuvent allumer de grands incendies. Pour prévenir ces incendies, nous devons nous occuper des conditions avant que l'étincelle ne mette le feu aux poudres. Nous devons donc modeler un système international stable dans toutes ses dimensions. Pendant les 40 années qui se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plus de 150 conflits classiques ont fait rage, jonchant la scène mondiale de millions de victimes. Les problèmes que pose l'établissement de la paix sont omniprésents. Ce n'est qu'en oeuvrant ensemble que nous pouvons espérer construire un monde plus sûr. Voilà véritablement la tâche qui attend les 40 pays rassemblés ici aujourd'hui.

Nous avons les fondations sur lesquelles édifier cette coopération. La Charte des Nations Unies fixe la norme du comportement des Etats dans les affaires internationales, interdisant à toute nation d'utiliser la force ou même de menacer de l'utiliser contre le territoire ou l'indépendance politique d'une autre nation. Chaque membre de cet organe a l'obligation de respecter strictement ces dispositions. Toutes les nations de la terre ont cette obligation.

L'obligation qui constraint toutes les nations à respecter leurs autres obligations internationales, y compris les engagements qu'elles ont pris aux termes d'accords de limitation des armements, est tout aussi importante. Ne pas respecter des accords - autant dire manquer à ses promesses - est chose grave. Un tel manquement compromet les avantages importants sur le plan de la sécurité qui découlent de la limitation des armements et risque d'exposer à de nouveaux dangers la sécurité des Etats qui font confiance à la limitation des armements. En outre, il sape la confiance sans laquelle un processus efficace de limitation des armements ne saurait se maintenir.

En qualité de membres de la seule organisation multilatérale chargée d'élaborer des accords globaux de limitation des armements, la Conférence du désarmement, nous ne pouvons fermer les yeux sur les problèmes de respect des accords auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. En janvier 1984, à la demande du Congrès des Etats-Unis, le Président Reagan a présenté un rapport sur sept violations ou violations probables par l'Union soviétique d'obligations liées à la limitation des armements ou d'engagements politiques connexes. La semaine dernière, un rapport complémentaire qui confirme nos conclusions de l'année dernière, et dans certains cas les renforce, a été présenté au Congrès. Ce rapport traitait aussi d'un certain nombre d'autres problèmes critiques liés au respect d'engagements existants.

Ces rapports n'ont pas surpris l'Union soviétique, puisque nous avons protesté énergiquement auprès de cette dernière, par la voie diplomatique, au sujet de ces violations et que nous continuerons à le faire.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

La plupart des problèmes concernent le non-respect par l'Union soviétique d'engagements bilatéraux - en particulier les accords SALT I et SALT II, ainsi que le Traité sur les missiles antimissiles, mais certains autres concernent le non-respect de traités multilatéraux très importants. Plus précisément, les essais souterrains nucléaires de l'Union soviétique ont entraîné des fuites considérables de matières radioactives au-delà des limites territoriales de ce pays, en violation du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires de 1963. Ce Traité était destiné en partie à éviter d'exposer des innocents à des risques pour leur santé au-delà des frontières des pays qui procèdent à des essais. Des violations de ce Traité pourraient compromettre cet objectif.

De surcroît, l'Union soviétique a violé ses obligations aux termes de la Convention de 1972 sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines et aux termes du droit international consacré par le Protocole de Genève de 1925. Grâces en soient rendues, il n'y a pas eu d'attaques confirmées avec des armes létales chimiques ou à toxines au Kampuchea, au Laos ou en Afghanistan en 1984. Si ce genre d'attaques a en fait cessé - et nous espérons que tel est bien le cas - tant mieux et cela témoigne de la politique - pratiquée ici aujourd'hui - qui consiste à ne laisser passer aucune violation des engagements concernant la limitation des armements. L'objectif n'est pas d'accuser inutilement un autre pays, mais de faire cesser ces violations. C'est à porter au crédit des cris d'indignation qui s'élèvent partout dans le monde que de tels sentiments peuvent faire cesser des actes aussi inacceptables, et le font bel et bien.

Cela montre bien, Monsieur le Président, que le respect des engagements n'est pas seulement une préoccupation bilatérale. Etre sérieux au sujet de la limitation des armements, c'est l'être au sujet du respect des engagements.

Cette Conférence, je le sais, prend sérieusement la limitation des armements et doit, par conséquent, prendre sérieusement la double question du respect et de la vérification. A cet égard, la délégation des Etats-Unis présente aujourd'hui, comme document de la Conférence, le message du Président au Congrès des Etats-Unis et le rapport non confidentiel du Président sur le non-respect par l'Union soviétique des accords de limitation des armements.

Il est clair maintenant que les dispositions de la Convention de 1972 sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines, qui malheureusement ne contient aucune disposition sur la vérification, ont été violées au prix de la vie de nombreux innocents dans des pays peu développés et non alignés. Les Etats-Unis reconnaissent avoir été un des Etats qui n'ont pas évalué pleinement le danger que présentait l'absence de dispositions adéquates concernant le respect de la Convention. Ils voient maintenant qu'une adaptation de ces dispositions s'impose.

Les négociations sur les questions que la Conférence est chargée d'examiner doivent permettre de savoir s'il est ou non possible de vérifier efficacement les activités à limiter. Nous ne saurions rester indifférents et laisser anéantir nos efforts passés par des violations, nous devons de même prendre pleinement en compte, lors de l'élaboration de nouveaux accords, la manière dont les engagements ont été respectés dans le passé. Il incombe à chacun de nous de s'atteler à cette tâche urgente. Mieux encore, nous pouvons nous y atteler tous ensemble.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

J'aimerais maintenant aborder une autre question essentielle dont est saisie la Conférence du désarmement : comment donner suite aux initiatives nouvelles de limitation des armements. Je serais le premier à dire, dans ce domaine, qu'il faut se garder de mesurer les progrès au nombre de mots couchés sur le papier, ou à l'aptitude à élaborer un projet qui ne prête pas à controverse. Il y a déjà abondance des uns et des autres. Ce sont les accords utiles et efficacement vérifiables sur la limitation des armements, ainsi qu'une meilleure compréhension des objectifs et des préoccupations de chaque Etat en matière de sécurité et de limitation des armements, qui donnent la mesure des progrès. Nous pouvons y parvenir si nous abordons cette tâche avec réalisme et sérieux.

Les organes qui ont précédé la Conférence du désarmement ont quelques réussites à leur actif, qui ont contribué à la stabilité et aidé - véritablement aidé - à réduire les risques de guerre. La plus importante de toutes est assurément le Traité sur la non-prolifération de 1968. Signé par plus de 120 parties, ce traité est l'accord de limitation des armements qui a recueilli la plus large adhésion, et c'est l'un des meilleurs. C'est en effet la pierre angulaire des efforts internationaux pour arrêter l'extension des armes nucléaires, et en tant que tel il a beaucoup renforcé la sécurité de tous les pays. Bien entendu, des problèmes de prolifération se posent encore dans diverses parties du monde et nous devons rester vigilants et insister pour que tous les pays adhèrent à ce traité. Nous avons tous intérêt - à mon avis, même les Etats non signataires - à faire en sorte que le Traité et ses objectifs soient réaffirmés cette année à la Conférence d'examen TNP, qui commencera en septembre.

La Conférence du désarmement est aujourd'hui souvent critiquée pour ne pas avoir réalisé plus d'accords, et pour sa lenteur à obtenir un accord. Ces critiques sont formulées dans cette enceinte et aussi ailleurs. Elles ont malheureusement un accent de vérité. La Conférence du désarmement s'est nettement essoufflée depuis sept ans qu'elle existe.

J'estime que cette tendance peut être renversée et qu'elle doit l'être. Nous pouvons revenir à nos premiers desseins en élaborant de nouveaux accords vérifiables et en faisant preuve d'une meilleure compréhension des préoccupations de chaque membre, ainsi qu'en nous attaquant sérieusement aux problèmes non résolus de limitation des armements, parmi lesquels la vérification et le respect des traités se placent, comme je l'ai indiqué, au premier rang.

Pour ce faire, toutefois, il est indispensable que nous nous fixions des objectifs réalistes. Nous devons tout d'abord déterminer quelles questions de sécurité internationale occupent, dans l'échelle des priorités, le rang le plus élevé et sont susceptibles d'être réglées de façon appropriée par le biais de solutions multilatérales. Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence réclament à juste titre notre attention, mais, dans ce groupe, tous n'occupent pas le même rang de priorité. A mon avis, la toute première priorité revient à l'interdiction des armes chimiques.

En 1915, au début de la première guerre mondiale, des nuages de gaz chloreux ont déferlé sur les champs de bataille en Belgique. Un certain major Auld écrivit à l'époque ce qui suit :

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Essayez d'imaginer les ... troupes lorsqu'elles ont vu le vaste nuage d'un gaz jaune verdâtre surgir de terre et se déplacer lentement avec le vent dans leur direction, la vapeur adhérant au sol, pénétrant dans chaque trou, dans chaque creux ... A l'étonnement succède la peur et puis, lorsque le nuage les enveloppe, en les étouffant et en leur faisant chercher désespérément leur respiration, c'est la panique qui s'installe. Ceux qui sont capables de bouger prennent leurs jambes à leur cou, essayant, presque toujours en vain, de devancer le nuage, qui les suit inexorablement."

Les armes chimiques ont fait plus d'un million de victimes et causé 90 000 morts au cours de la Première Guerre mondiale. Dans les années 1930, elles ont été utilisées en Ethiopie par les forces de Mussolini. Puis, pendant 30 ans, plus aucune nation ne les a employées sur le champ de bataille.

Mais vers la fin des années 1960, selon certaines indications, elles ont réapparu sur un obscur champ de bataille au Yémen. Au milieu des années 1970, le peuple Hmong du Laos est tombé victime à son tour d'une guerre chimique. En 1979, on commençait à apprendre de source fiable que les forces soviétiques utilisaient des armes chimiques en Afghanistan. Entre-temps, les troupes vietnamiennes et lao, subrogées des forces soviétiques, ont continué d'utiliser des armes chimiques dans leur lutte contre la résistance Hmong. Puis, en 1983, le monde a vu l'Iraq utiliser des armes chimiques dans sa guerre lugubre contre l'Iran.

Tout cela, tout cela est arrivé en dépit d'un accord international majeur prohibant l'emploi des armes chimiques. Le Protocole de Genève, conclu en 1925 alors que le souvenir des sinistres leçons de la Première Guerre mondiale était encore très frais, s'est révélé être un puissant rempart contre l'utilisation des armes chimiques. Plus de 100 pays y sont Parties. Mais cette restriction juridique internationale et les principes moraux qui la sous-tendent risquent de se désagréger depuis 1975 à cause de ces pratiques barbares.

Les obstacles politiques, moraux et juridiques à l'utilisation des armes chimiques risquent d'être détruits par de telles violations. Nous devons maintenant rétablir et renforcer encore ces vieilles normes d'une conduite internationale acceptable et civilisée. Il existe aujourd'hui des produits chimiques létaux encore plus dangereux, encore plus toxiques. Ce sont des armes de destruction massive, des armes de souffrances massives infligées à des civils sans défense, jusqu'ici que dans des pays pauvres non alignés. Et, comme le montre clairement l'exemple de l'Iraq, ces armes sont relativement peu coûteuses et facilement disponibles.

Il y a deux ans, le Président Reagan, dans un discours prononcé à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, faisait observer que "L'utilisation des armes chimiques et biologiques inspire depuis longtemps des sentiments de révulsion aux sociétés civilisées. Aucune institution visant à édifier la paix ne peut ignorer l'utilisation de ces armes redoutables et continuer d'être à la hauteur de sa mission".

Le Gouvernement des Etats-Unis estime - et, comme le savent ceux d'entre vous qui ont travaillé avec moi à l'ONU ou ailleurs, j'en suis moi-même fermement convaincu - que la présente Conférence doit donner la plus haute priorité et consacrer un maximum d'efforts à la réalisation d'une interdiction générale et complète des armes chimiques. Il ne faut pas se leurrer : les dangers d'une prolifération des armes chimiques vont croissant. Le problème s'aggrave très nettement.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Au mois d'avril dernier, le Vice-Président Bush a présenté notre projet de convention, et depuis les négociations se sont intensifiées. Nous ne devons pas relâcher nos efforts jusqu'à ce que nous ayons réussi à abolir effectivement ces armes. L'interdiction des armes chimiques que nous proposons a pour effet de concentrer l'attention de la communauté mondiale sur la question et facilite de ce fait un rétablissement de normes internationales qui furent longtemps respectées mais risquent tant maintenant de s'effriter.

Nous avons trouvé très encourageant, à cet égard, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait instamment demandé, le 5 février, que l'on parvienne, d'ici la fin de 1985, à une interdiction complète des armes chimiques. Nous nous associons pleinement à son invitation. Nous espérons que l'Union soviétique, gardant cet objectif à l'esprit, s'engagera dans des négociations sérieuses sur chacun des éléments du projet des Etats-Unis. Si cet objectif était atteint, 1985 deviendrait une année historique dans les annales de la limitation des armements - tout comme l'année 1968 l'est devenue avec la conclusion du Traité sur la non-prolifération. Cela conférera à la Conférence du désarmement un nouveau prestige dans les affaires mondiales, dont le besoin se fait tellement sentir.

Nous reconnaissons que les armes chimiques posent quelques-uns des problèmes de vérification les plus délicats dans le vaste domaine de la limitation des armements. C'est pour cette raison, précisément, que nous cherchons des approches nouvelles et assez audacieuses, y compris celle de l'"invitation ouverte" à une inspection internationale obligatoire avec un court préavis.

Comme je l'ai fait observer plus tôt, il est indispensable de surmonter les problèmes de la vérification et du respect. Une limitation des armements sans clauses pour en assurer le respect resterait lettre morte. Or, surtout dans le cas d'une société fermée, il est impossible de se rendre compte du respect en l'absence d'une vérification. Une interdiction des armes chimiques qu'honoreraient des sociétés ouvertes et que violeraient des sociétés fermées n'en serait pas une. Elle équivaudrait à un désarmement unilatéral sous le masque d'une limitation multilatérale des armements.

À cours de ces discussions, j'encourage aussi la Conférence à examiner soigneusement comment faire avec les produits chimiques normalement utilisés dans l'industrie ou l'agriculture, mais qui peuvent aussi servir à fabriquer des armes chimiques. Les armes chimiques utilisées dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran ont été produites avec précisément des substances de ce genre. Pour aider à empêcher la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques dans l'avenir, il nous faut veiller à ce que des mesures soient prises pour contrôler l'exportation de ces produits chimiques et des équipements et technologies connexes. Les pays qui ont une industrie chimique avancée ont une obligation spéciale à cet égard, et devraient dans l'avenir faire preuve d'une très grande modération. Personnellement, je crois que c'est une priorité de plus en plus importante de la limitation des armements.

Outre la première priorité d'une interdiction globale des armes chimiques, la base d'un accord interdisant les armes radiologiques existe depuis 1979 dans les propositions parallèles soviéto-américaines.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Un effort considérable a été fait pour conclure un accord sur cette proposition, ainsi que sur une proposition des Etats-Unis visant à renforcer les mécanismes mis en place pour assurer le respect de l'accord. Nous espérons que cette abondance de matériaux sera couronnée bientôt par un accord interdisant toute une catégorie d'armes dont on ne sait pas à ce jour qu'elles existent et qui, heureusement, ont jusqu'ici suscité peu d'intérêt chez les militaires.

Un travail sérieux sur les questions de vérification et de respect devrait aussi recevoir la priorité dans les travaux de la Conférence relatifs à une interdiction des essais nucléaires. L'expérience mondiale patronnée par le Groupe d'experts scientifiques de la Conférence du désarmement pour échanger des données sismologiques s'est révélée une contribution prometteuse à cet effort. La Conférence pourrait aussi envisager une étude d'experts supplémentaire sur la possibilité de surveiller l'atmosphère au moyen d'échanges de données acoustiques et sur la radioactivité.

A cet égard, je voudrais noter que le Président Reagan a posé les bases d'une mesure connexe l'automne dernier. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies, il a proposé que les Etats-Unis et l'Union soviétique prennent des dispositions pour que des experts de chaque pays visitent les sites d'essais souterrains de l'autre pays afin de mesurer directement la puissance des essais d'armes nucléaires. Cela pourrait permettre aux deux pays d'établir la base d'une vérification de limitations efficaces des essais nucléaires souterrains. Nous attendons toujours une réponse positive de Moscou, et nous avons fait tout ce qui était possible pour encourager une telle réponse.

Les efforts multilatéraux pour améliorer la vérification des essais nucléaires seraient très utiles à ce stade. Les Etats-Unis se sont montrés prêts à discuter d'importants aspects d'une interdiction des essais nucléaires. A cet égard, nous nous sommes joints à d'autres délégués occidentaux pour soutenir un projet de mandat d'un Comité spécial déposé l'an dernier à la Conférence du désarmement. Nous continuons d'appuyer ce mandat et nous espérons que ceux qui ne l'ont pas encore approuvé le feront à très brève échéance.

La situation en ce qui concerne la limitation des armements spatiaux a aussi changé de manière appréciable depuis l'an dernier. Le mois prochain commenceront, comme je l'ai dit, les négociations bilatérales américano-soviétiques sur les armes défensives et spatiales. Cette Conférence pourrait commencer son travail multilatéral complémentaire par un examen détaillé des accords multilatéraux existants. Il y a beaucoup de choses que la Conférence pourrait étudier utilement dans ce domaine vital, comme le montre le mandat d'un Comité spécial proposé par un groupe d'Etats occidentaux. Mais l'insistance avec laquelle certains membres veulent un mandat de négociation menace de laisser la Conférence du désarmement complètement à l'écart de la limitation des armements spatiaux.

Monsieur le Président, ceci est ma deuxième visite à Genève depuis le début de la nouvelle année. Le mois dernier, lors de ma première visite, les Etats-Unis ont réussi à rouvrir avec l'Union soviétique le dialogue bilatéral sur la limitation des armements et à établir un large cadre pour ces négociations critiques sur la limitation des armements.

Maintenant, lors de cette visite-ci, j'espère que nous nous reconsacrerons tous au principe fondamental de cet organe international, à savoir qu'une limitation efficace des armements est la responsabilité de chaque nation.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

La Conférence du désarmement a véritablement une responsabilité unique et profonde dans la recherche persistante de la stabilité mondiale. Mais tout consensus recueilli ici devra surmonter les divergences de vues et les conflits d'intérêt qui invariablement divisent les pays, en particulier les différences extrêmes de principes et de pratiques entre des sociétés ouvertes et des sociétés fermées, entre des démocraties et des Etats totalitaires.

Notre tâche ici n'est pas aisée. A bien des égards, des négociations multilatérales sont plus difficiles et plus exigeantes que des négociations bilatérales. Comme le diplomate et historien américain George F. Kennan l'a écrit, "Chacun savait que dans les négociations internationales multilatérales, la difficulté de parvenir à un accord augmentait comme le carré du nombre de parties présentes autour de la table".

Mais si l'on met en balance la difficulté de notre tâche et les résultats potentiels, il semble que ce soit vraiment un léger fardeau à porter. Le monde n'attend pas moins de nous que de porter ce fardeau et d'obtenir ces résultats.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer la présence de M. Adelman, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis. Je voudrais aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Kiilu, du Kenya. Je lui souhaite un plein succès dans son travail et envisage avec plaisir la perspective de coopérer étroitement avec lui.

Monsieur le Président, comme d'aucuns l'ont déjà fait remarquer dans cette salle, nous allons célébrer cette année le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Cet anniversaire servira aussi à rappeler le souvenir de 40 années de tentatives internationales en vue d'arrêter la course aux armements et d'obtenir des résultats tangibles en matière de désarmement. Ces objectifs n'ont certes pas été atteints, mais tout ce temps n'a pas été entièrement perdu, comme en témoignent plusieurs mesures de désarmement prises à ce jour.

Nous devrions toutefois réfléchir sérieusement aux moyens d'accélérer les progrès dans le domaine du désarmement, de ne pas se laisser distancer par la course aux armements et d'écartier le danger de guerre nucléaire.

(M. Turbanski, Pologne)

Nous ne devrions jamais oublier que l'épée de Damoclès nucléaire est suspendue sur nos têtes. Il est bon de rappeler que l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 40 ans, après la victoire des Alliés sur le fascisme pendant la Seconde guerre mondiale, une victoire pour laquelle des millions d'êtres humains sont morts et ont souffert.

Pour nous, Polonais, cet anniversaire a une signification particulière.

Comme le Ministre polonais des affaires étrangères, Stefan Olszowski, l'a déclaré à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, "Cette date est pour nous l'anniversaire d'un jour de lutte pour la paix et la sécurité internationales et contre le fascisme, le racisme, la haine et l'intolérance".

Nous connaissons bien le prix de la paix, c'est pourquoi nous comprenons tout aussi bien la nécessité d'éviter la guerre, la nécessité de parvenir au désarmement.

L'évaluation de la situation internationale du moment a traditionnellement été une des notes dominantes des déclarations en plénière faites au début de chaque session annuelle.

Estimant que c'est là une pratique très utile, je prends la liberté de commencer par quelques observations de caractère général.

Personne ne saurait rationnellement contester l'affirmation selon laquelle la situation et les perspectives à la Conférence du désarmement ne sauraient être correctement appréciées que dans le contexte de la situation internationale dans son ensemble. Cette dernière demeure, malheureusement, dangereuse, compliquée et tendue.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce qui a déjà été exposé maintes fois dans ce forum tant par ma délégation que par des représentants de pays socialistes et d'Etats du Groupe des 21.

Qu'il me suffise toutefois de dire qu'à notre grand regret la première partie de la présente décennie a été une des périodes les plus néfastes pour la cause du désarmement. Rien n'est venu rompre le cercle vicieux de la course aux armements. L'absence angoissante de progrès en matière de désarmement a été et continue d'être au cœur de la politique extérieure et militaire poursuivie par certains Etats.

Il est préoccupant de voir que cette politique, source majeure de tension internationale, est fondée sur un renforcement militaire continu, y compris des efforts visant à pénétrer loin dans l'espace extra-atmosphérique, et sur l'utilisation de la force militaire et économique à des fins incompatibles avec les normes universellement reconnues en matière de relations internationales. Une situation particulièrement difficile s'est créée en Europe, où des tentatives de rompre l'équilibre militaire vont de pair avec la remise en question des réalités territoriales et politiques de l'après-guerre qui existent actuellement.

Quelques faits nouveaux survenus au début de cette année ont certes donné quelques lueurs d'espoir, mais ils n'ont pas écarté les dangers ni les menaces exaspérés par la récente escalade de la course aux armements.

La Pologne se félicite de l'accord résultant de l'initiative soviétique de novembre 1984, en vue de l'engagement de négociations bilatérales entre l'URSS et les Etats-Unis sur tout le complexe des armes nucléaires et des armes spatiales.

(M. Turbanski, Pologne)

Cet accord est en général considéré - dans cette Conférence également - comme un signe avant-coureur d'un relâchement éventuel de la tension dans les relations internationales, comme un stimulant possible pour des négociations sur le désarmement plus fructueuses. Toutefois, ces espoirs ne pourront se réaliser qu'en l'absence de toute action de nature à entraver ces négociations ou à s'opposer à leurs objectifs.

Malheureusement, on ne saurait encore dire que la situation actuelle soit favorable aux efforts de désarmement, encore qu'elle soit manifestement moins sombre que l'année dernière.

Pour la décrire, qu'il me soit permis de citer le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, K.Ou. Tchernenko, qui, au début de ce mois, a dit ce qui suit :

"Les Etats-Unis ont-ils renoncé, ne fût-ce qu'à un seul de leurs programmes visant à obtenir une supériorité militaire ? Il n'en est rien. Au contraire, le tapis roulant des armements travaille à plein rendement pour atteindre cet objectif. Ou alors, peut-être l'implantation de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe occidentale a-t-elle pris fin ? Tel n'est pas non plus le cas". (Le texte intégral de cette interview est reproduit dans le document CD/548.).

Monsieur le Président, Comme la trente-neuvième session de l'Assemblée générale l'a montré sans ambiguïté, une majorité écrasante d'Etats partage l'opinion selon laquelle il est urgent d'entreprendre des efforts décisifs de désarmement sur terre et juge inadmissible une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie ont exprimé récemment une opinion similaire dans leur Déclaration commune à New Delhi. Il ne fait pas de doute que ces questions sont devenues les plus brûlantes de notre temps. Plus de 60 résolutions sur divers aspects du désarmement, adoptées par l'Assemblée générale l'année dernière, sont la preuve convaincante du malaise croissant de l'opinion publique mondiale face à la spirale incessante de la course aux armements. Pas moins de 23 de ces résolutions sont d'un intérêt considérable pour la Conférence du désarmement, puisqu'elles confèrent des responsabilités spécifiques à cet unique organe multilatéral de négociation. Même une analyse rapide de ces résolutions montre à l'évidence qu'elles sont pour la plupart directement ou indirectement liées aux armes nucléaires, délimitant ainsi les priorités souhaitées pour nos travaux.

Il n'est guère nécessaire de les passer toutes en revue. Les délégations ici présentes sont, je pense, au courant de leur contenu. Je dirai toutefois que ma délégation est fermement convaincue que la Conférence du désarmement doit non seulement écouter la voix de la communauté internationale qui s'exprime dans ces résolutions, mais aussi s'en inspirer.

C'est pourquoi nous devrions d'emblée engager un processus de négociation méthodique sur les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour, ce qui demande, à son tour, davantage de bonne volonté, de souplesse et d'esprit de compromis. Cela signifie aussi qu'aucun Etat ne devrait entraver l'ouverture des négociations.

L'expression de vues, d'opinions et d'interprétations divergentes est évidemment chose assez courante lors de l'examen de questions très délicates de désarmement. Entreprendre des négociations sérieuses en toute bonne foi est néanmoins le seul moyen d'aplanir les divergences existantes.

(M. Turbanski, Pologne)

Monsieur le Président, la délégation polonaise est pleinement consciente de l'absence prolongée de résultats tangibles à la Conférence du désarmement. Bien que ces mots risquent de paraître assez durs, au moins à certains d'entre nous, je les emploie à dessein car j'estime qu'ils reflètent bien la réalité. On peut contester ces affirmations en faisant observer que l'ampleur de la clarification ou même du rapprochement des positions sur certaines questions s'est élargie. Cela n'est pas douteux, mais, même si c'est apaisant pour notre bonne conscience, l'insatisfaction générale ressentie par l'opinion publique dans le monde entier n'en est pas modifiée.

Pour ce qui est de ma délégation, je tiens à dire que cette prise de conscience ne nous incitera nullement à la passivité. Bien au contraire - la délégation polonaise demeurera active, constructive et prête au compromis, dans sa quête de solutions mutuellement acceptables fondées sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. Tels ont toujours été les principes qui ont guidé l'approche polonaise aux négociations sur le désarmement.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer le ferme espoir que la session de 1985 de la Conférence non seulement peut devenir mais, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, deviendra une session marquée par des progrès significatifs en direction de nos objectifs communs.

Sur cette toile de fond, je me propose maintenant d'esquisser brièvement notre position, aussi bien en ce qui concerne les travaux de la Conférence en général que les différents points de l'ordre du jour envisagés individuellement.

Il est probable que nul autour de cette table ne niera que la tâche principale de cette conférence consiste à élaborer des projets d'accord sur différents aspects du désarmement. En conséquence, cet objectif devrait servir de critère de l'efficacité de nos travaux et d'idée directrice pour nos efforts. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Chaque année nous répétons, jusqu'à un certain point, lorsque nous essayons d'organiser nos travaux de manière efficace, le même exercice grand consommateur de temps. Par conséquent, il faudrait créer un mécanisme de l'une ou l'autre sorte, qui permettrait de placer les travaux de la Conférence dans une perspective plus longue que celle d'une session annuelle. Les travaux du Comité spécial des armes chimiques peuvent être considérés comme une évolution positive à cet égard, mais elle est toutefois loin d'être suffisante.

Il convient de créer, pour tous les points de l'ordre du jour concernant des questions de fond, des comités spéciaux dotés de mandats de négociation à long terme. Les comités devraient également être rétablis au début de chaque session, et ce jusqu'à ce que les travaux nécessaires à l'accomplissement de leurs mandats soient menés à bonne fin.

Notre délégation a le ferme sentiment qu'aucun obstacle réel ne s'oppose à la création d'organes subsidiaires dans l'esprit sus-indiqué. Nous demandons donc instamment aux délégations qui contestent jusqu'ici l'idée de créer des comités spéciaux pour tels ou tels points de l'ordre du jour de réexaminer leur position et de faire preuve de davantage de bonne volonté et de coopération.

Il ne suffit pas de répéter que l'accumulation actuelle des armements nucléaires équivaut à la menace d'une oblitération totale de notre civilisation. Pour comprendre cette équation, il n'est pas nécessaire d'étudier des rapports scientifiques sur les conséquences écologiques, médicales et autres qu'aurait un éventuel échange nucléaire. On peut s'en faire une idée tout à fait suffisante en se bornant à comparer les lourdes pertes en vies humaines causées par les premières armes nucléaires, périmées selon les normes actuelles, à la puissance et au potentiel des arsenaux d'aujourd'hui.

(M. Turbanski, Pologne)

Permettez-moi de citer les paroles du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, le 12 décembre dernier, à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, a dit ce qui suit :

"La menace d'une catastrophe nucléaire n'est pas une question parmi tant d'autres. Dans nos efforts, nous devons au premier chef éviter une telle tragédie."

La délégation polonaise est pleinement d'accord aussi bien avec cette opinion qu'avec les raisons qui la motivent.

Une des particularités les plus caractéristiques et les plus effrayantes des arsenaux nucléaires est qu'une fois débridés ils dérivent vers l'escalade. Malgré cela, on soutient des théories selon lesquelles une guerre nucléaire pourrait rester limitée ou même être gagnée. Ce n'est pas là, heureusement, une opinion très répandue. Bien au contraire, l'idée qui prévaut clairement est qu'il n'y aurait pas de vainqueurs dans un conflit nucléaire.

Les tentatives de minimiser les dangers d'une guerre nucléaire sont tout aussi dangereuses, car elles atténuent l'aversion psychologique à l'égard de la guerre nucléaire, rendant ainsi celle-ci plus facile à déclencher.

Quelle que soit la vérité en la matière, il importe de ne jamais la soumettre à vérification; en d'autres termes, il faut empêcher une guerre nucléaire par tous les moyens.

La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer dans ce domaine. L'année dernière, la Conférence a reconnu le caractère urgent de la prévention de la guerre nucléaire en érigeant ce problème en point distinct de l'ordre du jour. La délégation polonaise est fermement convaincue qu'il ne faut épargner aucun effort pour obtenir des résultats positifs en direction de l'élaboration de moyens efficaces de prévenir une guerre nucléaire. Il s'agit là d'un problème fort complexe et de très grande portée. Les Etats socialistes ont présenté, dans le document CD/484, un vaste catalogue de mesures à prendre.

Ne voulant pas me répéter, je m'abstiendrai d'examiner ces mesures d'une manière approfondie. J'aimerais cependant rappeler leur diversité et leur vaste champ d'application en énumérant simplement certaines d'entre elles. Les mesures proposées par les pays socialistes sont faciles à mettre en oeuvre; elles sont claires et simples et offrent ainsi, dans leur ensemble et chacune d'elles séparément, un bon point de départ pour nos travaux. Ces mesures comprennent la renonciation à l'utilisation en premier des armes nucléaires, le gel des armes nucléaires, la prévention de la prolifération de ces armes, ainsi que des mesures de désarmement nucléaire, y compris l'élimination totale des armes nucléaires.

A cet égard, je voudrais aussi appeler votre attention sur le communiqué de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Berlin les 3 et 4 décembre 1984.

(M. Turbanski, Pologne)

Une contribution concrète à la réduction de la menace d'une guerre nucléaire a été l'offre faite par l'Union soviétique, tendant à ce que l'on s'entende sur des normes de conduite pour les puissances nucléaires. De plus, par son engagement unilatéral de non-utilisation en premier des armes nucléaires, l'Union soviétique a donné une preuve convaincante de sa détermination de prévenir une guerre nucléaire.

Nous sommes d'avis que tout progrès réalisé dans le domaine de la prévention de la guerre nucléaire et du désarmement nucléaire faciliterait les délibérations de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Quelques-uns des points de notre ordre du jour, bien qu'ils soient distincts et apparemment indépendants, correspondent à des efforts ayant pour objet de prévenir la guerre nucléaire. Aussi bien l'interdiction des essais nucléaires que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire constitueront, en cas de réalisation, la meilleure garantie pour éviter une catastrophe nucléaire. Ceci s'applique également à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Bien qu'il soit extrêmement compliqué du point de vue technologique, le rapport qui existe entre la militarisation accrue de l'espace extra-atmosphérique telle qu'elle est envisagée dans certaines initiatives stratégiques, d'une part, et les armements nucléaires, d'autre part, est extrêmement clair quant à son effet déstabilisateur.

La délégation de la République populaire de Pologne attache la plus grande importance à toutes ces questions, qui représentent effectivement une clef pour tout désarmement quel qu'il soit. Nous sommes d'avis qu'il ne saurait guère y avoir de progrès réel à la Conférence en l'absence de négociations sérieuses sur ces points cruciaux de l'ordre du jour. Nous en parlerons de façon plus détaillée à un stade ultérieur, conformément au programme de travail de la Conférence.

Monsieur le Président, le processus de négociation en ce qui concerne l'interdiction des armes chimiques est relativement avancé. Au cours de la session de l'année dernière, sous la présidence très habile et dévouée de l'ambassadeur Ekeus, de Suède, une somme considérable de travail à la fois difficile et utile a été accomplie pour clarifier plus avant quelques questions fort importantes, bien qu'aucune percée majeure n'ait pu être réalisée. Nous sommes toutefois convaincus qu'au stade actuel des négociations un progrès substantiel est à notre portée si nous travaillons tous de la façon la plus sérieuse avec la volonté de trouver un compromis mutuel et en reconnaissant les intérêts légitimes des autres Etats. Les dispositions à élaborer doivent être extrêmement précises. Dans le même temps, elles ne doivent pas aller dans l'extrême détail. Une telle tendance pourrait retarder quasi indéfiniment l'obtention d'un résultat final. Il importe d'éviter des espoirs dénués de réalisme. Aucune convention, existante ou future, ne saurait régler toutes les situations et tous les cas imaginables. Trouver en l'occurrence une ligne de démarcation subtile sera incontestablement une tâche extrêmement difficile, mais néanmoins faisable.

Je serais heureux également de voir les travaux relatifs à la convention sur les armes chimiques avancer sur une double voie, c'est-à-dire en s'efforçant de parvenir de concert à une entente à propos de quelques-uns des problèmes les plus ardu斯 tout en progressant dans le même temps sur des questions où les divergences de vue existantes sont moindres.

(M. Turbanski, Pologne)

Avant de conclure, je voudrais exprimer notre appréciation au sujet des travaux effectués durant la session de janvier du Comité spécial des armes chimiques et du rapport présenté par le Président de ce Comité, que nous sommes sur le point d'adopter. J'espère que l'aspect concret qui a caractérisé ce travail prévaudra au cours de la présente session du Comité des armes chimiques.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation s'associe aux paroles de bienvenue que vous avez adressées au Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, qui a pris la parole aujourd'hui, et à l'Ambassadeur Muli Kiilu, représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui occupe pour la première fois le siège de son pays dans cette Conférence du désarmement.

Comme je l'ai annoncé dans mon intervention de mardi dernier, par laquelle il m'a été donné, pour respecter une honorable tradition, d'ouvrir au nom du Mexique le débat général de la session de 1985 de la Conférence du désarmement, mon intervention d'aujourd'hui sera entièrement consacrée à la Déclaration commune signée il y a quinze jours, dans la capitale de l'Inde, par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine (le Président Raúl Alfonsín), de la Grèce (le Premier Ministre Andreas Papandréou), de l'Inde (le Premier Ministre Rajiv Gandhi), de la Suède (le Premier Ministre Olof Palme), de la Tanzanie (le Président Julius Nyerere) et du Mexique (le Président Miguel de la Madrid).

Je commencerai par rappeler que le précédent immédiat de cette Déclaration a été une autre Déclaration commune de même origine que celle que je viens de citer, qui a été rendue publique dans les capitales des six pays que j'ai mentionnés le 22 mai 1984 et qui a été reproduite le 6 juin de la même année dans le document CD/502 de la Conférence du désarmement.

Dans cette Déclaration, les signataires ont fait ressortir qu'une guerre nucléaire, même si elle était menée avec une partie seulement des stocks nucléaires existants, "apporterait la mort et la destruction à tous les peuples", ce qui fait que la prévention d'une telle catastrophe est un problème trop important pour que la responsabilité en soit laissée aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires. Ils ont noté aussi que la probabilité d'un holocauste nucléaire s'accroît à mesure que le temps d'alerte décroît et que les armes deviennent plus rapides, plus précises et plus destructrices, et ils sont donc parvenus à la conclusion qu'"il faut arrêter, puis inverser, la course au suicide général".

A la suite de cette Déclaration et compte tenu de l'accueil favorable qu'elle avait reçu, ses auteurs, conformément à ce qui était prévu dans la Déclaration, ont considéré qu'il était de leur devoir de se réunir pour examiner les procédures qui pourraient être les plus efficaces pour la réussite de leurs efforts. Le fruit de cette réunion, qui, après avoir été consciencieusement préparée, eut lieu le lundi 28 janvier dans la capitale de l'Inde, a été la "Déclaration de Delhi", que l'on peut sans aucun doute considérer comme un document très important à de nombreux égards.

(M. García Robles, Mexique)

La Déclaration commence par rappeler qu'il y a 40 ans, quelques semaines après que l'espoir eût paru renaître pour tous les peuples avec la création de l'Organisation des Nations Unies, "la race humaine a compris qu'elle pouvait elle-même se détruire, et l'horreur est venue demeurer parmi nous", lorsque les deux premières bombes atomiques ont explosé au-dessus d'Hiroshima et de Nagasaki.

Au paragraphe suivant est décrite de façon magistrale l'évolution funeste qui s'est produite en moins d'un demi-siècle et qui, est-il dit, a eu pour résultat que "presque imperceptiblement, au cours des quatre dernières décennies, chaque nation et chaque être humain a perdu le contrôle ultime de sa vie et de sa mort. Un petit groupe d'individus et de machines dans des villes éloignées peut décider de notre sort à chacun. Chaque jour de notre survie est un jour de grâce, comme si l'humanité entière était enfermée dans la cellule des condamnés à mort, attendant le moment incertain de l'exécution. Et comme tout inculpé innocent, nous refusons de croire que l'exécution puisse avoir lieu".

La clef de cette évolution - pour remédier à laquelle Albert Einstein préconisera dès 1955 que "nous apprenions à penser de façon totalement différente de celle à laquelle nous avons été habitués à ce jour" - se trouve aussi analysée avec justesse dans cette Déclaration, qui affirme :

"Si nous nous trouvons dans cette situation, c'est parce que les Etats dotés d'armes nucléaires appliquent les doctrines traditionnelles de la guerre dans un monde où les nouvelles armes les rendent surannées. Que signifie la 'supériorité' ou l' 'équilibre' nucléaire quand chacun des deux camps dispose d'assez d'armes pour dévaster le monde des douzaines de fois? Si un jour les doctrines anciennes sont appliquées, l'holocauste ne manquera pas de survenir tôt ou tard. Mais la guerre nucléaire peut être évitée si nous associons nos voix dans un plaidoyer universel pour la défense de notre droit à la vie."

Le danger sans précédent qu'entraînerait ce qu'on appelle l'"hiver nucléaire" pour toutes les nations, où que soit situé leur territoire, se trouve exposé de façon très évocatrice dans les termes suivants :

"De récentes études atmosphériques et biologiques ont abouti à des conclusions nouvelles d'où il ressort qu'en plus de l'effet de souffle, de la chaleur et du rayonnement, la guerre nucléaire, même à échelle limitée, provoquerait un hiver arctique nucléaire qui pourrait muer la Terre en une planète obscurcie et glacée, exposant ainsi toutes les nations, même les plus distantes des explosions nucléaires, à un péril sans précédent. Nous sommes persuadés que cette situation rend plus urgente encore l'adoption de mesures préventives pour exclure à jamais l'utilisation des armes nucléaires et le déclenchement d'une guerre nucléaire."

Les mesures concrètes que suggère la Déclaration sont le résultat d'une étude sérieuse de tous les éléments en cause, qui a permis d'effectuer un choix sûr et réaliste des mesures qui devraient actuellement mériter une attention prioritaire. C'est ainsi que nous lisons, dans cette Déclaration, les exhortations suivantes, manifestement pertinentes :

(M. García Robles, Mexique)

"Nous réitérons notre appel en vue d'un arrêt général de l'expérimentation, de la fabrication et du déploiement des armes nucléaires et de leurs systèmes de vecteurs. Cet arrêt faciliterait grandement les négociations. Deux mesures spécifiques exigent aujourd'hui une attention particulière : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et un traité d'interdiction complète des essais.

L'espace extra-atmosphérique doit être utilisé dans l'intérêt de l'humanité entière, et non pas dans l'avenir comme champ de bataille. Nous réclamons donc l'interdiction de la mise au point, de l'expérimentation, de la fabrication, du déploiement et de l'utilisation de toutes les armes spatiales. Une course aux armements dans l'espace serait ruineuse et aurait de graves effets déstabilisateurs. En outre, elle mettrait en danger un certain nombre d'accords sur la limitation des armements et le désarmement.

Nous invitons encore les Etats dotés d'armes nucléaires à interrompre immédiatement les essais de tous les types d'armes nucléaires, et à conclure au plus tôt un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Ce traité constituerait une étape majeure vers l'arrêt de la modernisation constante des arsenaux nucléaires."

Afin de réfuter par avance deux des prétextes qui sont le plus souvent invoqués pour justifier l'inaction : la nécessité de la vérification, d'une part, et le fait que la suspension ou le gel ne constitue pas une mesure de désarmement, d'autre part, les auteurs de la Déclaration affirment, en ce qui concerne le premier point, qu'ils sont "persuadés qu'autant que possible, toutes ces mesures pourraient être assorties de mesures de vérification adéquates et non discriminatoires" et, pour ce qui est du deuxième point, que :

"La cessation de la course aux armements nucléaires est aujourd'hui impérative. Elle seule peut garantir que les arsenaux nucléaires ne se gonfleront pas tandis que les négociations se poursuivent. Cependant, cette cessation ne saurait être une fin en soi. Elle doit être immédiatement suivie de réductions substantielles des forces nucléaires conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires et à l'objectif final du désarmement général et complet."

Parallèlement au processus de désarmement, la Déclaration souligne qu'il est "urgent" de transférer au développement social et économique les ressources actuellement gaspillées en dépenses militaires et, après avoir fait remarquer que "le renforcement de l'Organisation des Nations Unies doit être un élément essentiel de cet effort", elle proclame :

"Il est impératif de trouver un remède à la situation actuelle où des centaines de milliards de dollars, un million et demi environ par minute, sont dépensés annuellement en armements, situation qui contraste d'une façon frappante avec la pauvreté et parfois même la misère dans laquelle vivent les deux tiers de la population mondiale."

(M. García Robles, Mexique)

Les chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont signé la Déclaration ont constaté dans ce document que si, en tant que représentants d'Etats non dotés d'armes nucléaires, ils ne cesseront pas d'exprimer leur légitime inquiétude ni de faire connaître leurs revendications au sujet d'une question qui met en danger l'avenir de tous les peuples, cela n'affecte pas leur détermination de faciliter l'accord entre les Etats dotés d'armes nucléaires et de s'efforcer de "travailler de concert avec eux pour assurer la sécurité commune de l'humanité et la paix".

Partageant assurément la conviction exprimée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement au sujet de l'urgence qu'il y a à mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de cet objectif, la Déclaration contient un paragraphe entièrement consacré à cette idée et dont le texte est le suivant :

"Nous exhortons les peuples, les parlements et les gouvernements du monde entier à appuyer pleinement cet appel. Le progrès n'est réalisable en matière de désarmement que si un public informé exerce une forte pression sur les gouvernements. Ainsi seulement les gouvernements trouveront la volonté politique nécessaire pour surmonter les nombreux obstacles qui jalonnent le chemin vers la paix. La Campagne mondiale pour le désarmement lancée par l'Organisation des Nations Unies constitue un élément très important en ce qui concerne l'éclosion de cette volonté politique."

Comme on le sait, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis se sont réunis très récemment dans cette ville, à Genève, les 7 et 8 janvier, afin d'examiner "la matière et les objectifs des prochaines négociations entre les deux pays sur les armes spatiales et les armes nucléaires". Le résultat de leurs conversations a été rendu public dans un communiqué publié conjointement par les deux gouvernements le 8 janvier, communiqué dans lequel ont été résumées les conclusions auxquelles ils sont parvenus et auxquelles se réfère la Déclaration de Delhi dans les termes suivants :

"Les Etats dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière en ce qui concerne l'évolution dangereuse de la course aux armements. Nous les exhortons à s'associer à nous pour rechercher une nouvelle orientation. Nous nous réjouissons de l'accord auquel sont parvenus le 8 janvier 1985 les Etats-Unis et l'Union soviétique à l'effet d'entreprendre des négociations bilatérales sur 'un ensemble de questions concernant les armes spatiales et nucléaires - tant stratégiques que de portée intermédiaire -, toutes ces questions étant examinées et résolues en corrélation les unes avec les autres'. Nous attachons une grande importance à l'objectif proclamé de ces négociations : prévenir une course aux armements dans l'espace et y mettre fin sur Terre, l'objectif ultime étant d'éliminer les armes nucléaires dans tous les milieux. Nous attendons des deux principales puissances dotées d'armes nucléaires qu'elles se montrent de bonne foi fidèles à leur engagement et qu'elles procèdent à leurs négociations afin de parvenir au plus tôt à des résultats significatifs. Nous suivrons de près leurs travaux et nous espérons qu'elles tiendront la communauté internationale informée de leur état d'avancement. Nous soulignons que l'ordre du jour de ces négociations et leur aboutissement constituent un sujet de préoccupation pour toutes les nations et tous les peuples."

(H. García Robles, Mexique)

Il s'agit là sans aucun doute de l'un des paragraphes les plus importants de la Déclaration, étant donné qu'y est reproduite telle quellement, extraite du communiqué bilatéral, la définition de l'accord auquel sont parvenus les États-Unis et l'Union soviétique, aussi bien pour ce qui a trait à la portée de leurs négociations, qui devront couvrir "un ensemble de questions concernant les armes spatiales et nucléaires", qui devront toutes être résolues "en corrélation les unes avec les autres", qu'en ce qui touche l'objectif ultime de telles négociations, qui sera "d'éliminer les armes nucléaires dans tous les milieux".

Après avoir rendu compte de l'engagement ainsi contracté, les six chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné leur espoir que les deux principales puissances dotées d'armes nucléaires se montreront "de bonne foi fidèles à leur engagement" et que leurs négociations parviendront "au plus tôt" à des résultats. Enfin, ils ont insisté sur le fait que "toutes les nations" et "tous les peuples" s'intéressent légitimement à cette question, raison pour laquelle les chefs d'Etat ou de gouvernement espèrent que les Etats négociateurs "tiendront la communauté internationale informée" de l'état d'avancement de leurs travaux.

La Déclaration de Delhi, dont j'ai tenu à exposer le contenu dans cette intervention, a déjà été reproduite la semaine dernière comme document de la Conférence du désarmement, sous le cote CD/549, à la demande des représentants de quatre des six pays dont les chefs d'Etat ou de gouvernement ont signé la Déclaration le 28 janvier et qui sont membres de cette Conférence : l'Argentine, l'Inde, la Suède et le Mexique. La lecture de cette Déclaration permettra de combler facilement les lacunes que pourrait comporter mon exposé, que j'aimerais terminer en rappelant ce que disait le Président du Mexique, M. Miguel de la Madrid, il y a deux semaines, lors de la signature de la Déclaration :

"Nous devons répéter que les problèmes de la guerre et de la paix ne sont pas du ressort exclusif des grandes puissances, mais qu'ils intéressent de façon vitale tous les peuples ... De Delhi, nous lançons un appel à la conscience universelle et à la volonté politique des Etats pour que, unis les uns aux autres, nous rendions impossible l'autodestruction ...

La spirale ascendante du danger de guerre ne peut être freinée qu'à travers des accords concrets et efficaces qui interdisent les essais nucléaires, préviennent la militarisation du cosmos et l'application de nouvelles technologies à des fins belliqueuses. Il est impératif pour l'humanité de limiter et, finalement, d'éliminer de la surface de la Terre tout type d'armement nucléaire ...

La stabilité du système international ne peut s'appuyer sur l'équilibre de la terreur. La prétention de vaincre dans un affrontement nucléaire est illusoire et moralement inadmissible. Les efforts pour obtenir la suprématie militaire doivent céder la place à un ordre pacifique dans lequel la sécurité de chacun s'appuie sur la sécurité des autres ...

Chercher de nouvelles voies pour garantir une sécurité internationale authentique est une obligation que nous ne pouvons échapper. Nous, chefs d'Etat réunis à New Delhi, avons exprimé cette volonté que, nous l'espérons, partagent les puissances nucléaires et l'ensemble de la communauté internationale."

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique a exposé son sentiment à l'égard du rôle joué par la Conférence du désarmement et a souligné l'importance des négociations bilatérales soviéto-américaines dans son intervention du 5 février. Nous avons insisté sur le fait que le succès du travail de la Conférence, de même que celui des négociations bilatérales, dépendra beaucoup de la situation internationale, du climat dans lequel elles se tiendront.

L'intervention d'aujourd'hui de M. Adelman, directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, contribue-t-elle à un dialogue constructif à la Conférence du désarmement ? A mon avis, non. Je suis convaincu que non. Si M. Adelman avait souhaité contribuer au succès du travail de la Conférence, il n'aurait pas formulé autant de contre-vérités au sujet de la politique de l'URSS. Dans son intervention, il a beaucoup parlé pour dire que l'URSS n'avait pas respecté des accords internationaux qu'elle a signés, y compris ceux qui ont été conclus entre l'URSS et les Etats-Unis sur une base bilatérale. Il est difficile de dire pourquoi il a fallu que le représentant des Etats-Unis soulève ces questions ici alors qu'il existe une Commission consultative permanente qui s'occupe spécialement de ces problèmes. Cependant, pour ce qui est du fond des affirmations américaines, je voudrais seulement me référer à la déclaration que le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko, a faite en janvier dernier, et dans laquelle il a dit, en particulier :

"Pour ce qui est des allusions au fait que l'Union soviétique n'exécuterait pas ou ne sait quelles obligations découlant des accords conclus, ce sont des inventions... Les mémorandums et les notes qui sont envoyés par l'Administration américaine au Congrès et qui sont parfois portés à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies, disant qu'il y aurait du côté de l'Union soviétique telles ou telles activités que j'ai mentionnées, contiennent des formules dans le genre des suivantes : il y a des doutes quant au respect par l'Union soviétique de tel ou tel engagement, ou : il semblerait que telle ou telle obligation ne soit pas entièrement satisfaite, ou bien : la question se pose de vérifier si l'Union soviétique s'acquitte réellement de telle ou telle obligation. Mais il n'existe nulle part de déclaration, avec des preuves fondées sur des faits, montrant qu'il y a réellement violation d'on ne sait quoi par l'Union soviétique. Nous le démentons catégoriquement. Non, l'Union soviétique n'a pas l'habitude de violer les obligations qu'elle a contractées par des traités ou des accords sous lesquels figurent sa signature et les signatures d'autres Etats, qu'il s'agisse d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Et nous en sommes fiers.

Le monde a l'habitude d'entendre ces choses. Lorsque les Américains disent que tout ne serait pas en ordre concernant l'exécution par l'Union soviétique des dispositions de tel ou tel accord, vous savez, on les écoute avec une certaine indifférence, et jamais les autres Etats ne nous ont déclaré que ce type d'affirmation correspond à la réalité. Non et non. Nous avons la conscience tranquille. Nous ne concluons pas des accords pour ne pas les exécuter, nous les exécutons au contraire d'un bout à l'autre."

Pourquoi donc les représentants américains répètent-ils encore et toujours leurs affirmations mensongères faisant état de violations imaginaires d'accords par l'Union soviétique, y compris dans des forums internationaux sérieux ? Les buts poursuivis ici sont divers, bien que leur mauvaise intention générale soit évidente.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Premièrement, en calomniant la politique de l'Union soviétique, les Etats-Unis voudraient faire accepter par le Congrès de nouveaux programmes militaires.

Deuxièmement, ils s'efforcent de désagréger et d'enterrer les traités internationaux existants sur la limitation des armements sous le prétexte d'une prévue inefficacité de ces traités.

Troisièmement, à ce qu'il nous semble, ils veulent dès le début jeter la suspicion sur les prochaines négociations de Genève, mettre en doute la possibilité et l'utilité de s'entendre avec l'Union soviétique.

Tout cela est orienté dans une seule direction : habituer l'opinion publique à l'idée qu'il n'existe pas d'alternative raisonnable à la ligne de conduite actuelle des Etats-Unis, c'est-à-dire à un renforcement des préparatifs militaires, que la course aux armements est inévitable, que les efforts pour la faire cesser sont vains.

Dans son intervention, M. Adelman a de nouveau parlé du problème de la vérification des accords de désarmement. Comme les représentants soviétiques l'ont déjà maintes fois dit à divers niveaux, y compris au niveau le plus élevé, l'URSS n'est pas moins intéressée, elle l'est peut-être au contraire davantage, par un contrôle fiable du respect des accords. Il paraît pour le moins bizarre que le représentant des Etats-Unis, après avoir mentionné le nombre des victimes de la Première guerre mondiale, n'ait pas dit un seul mot pour rappeler que la Seconde guerre mondiale a fait plus de 50 millions de victimes, dont 20 millions de citoyens soviétiques. Pour nous le contrôle n'est pas une gêne. L'Union soviétique a maintes fois formulé des propositions à ce sujet, allant jusqu'au contrôle général et complet lorsqu'il sera question d'un désarmement général et complet. Ces mesures ont été chaque fois appuyées par ceux qui ont réellement le souci de progresser sur la voie d'une limitation des armements.

Or les Etats-Unis s'en tiennent à une position différente sur la question du contrôle. Pour eux, le contrôle est une méthode fondamentale de blocage du progrès vers la réalisation d'accords mutuellement acceptables. Il n'est pas besoin de chercher loin des exemples. Tous savent que la proposition des Etats-Unis présentée dans l'enceinte de cette Conférence sur la question des armes chimiques a fait régresser les négociations dans ce domaine, justement à cause de ses exigences absolument irréalistes et inacceptables touchant la vérification, sciemment formulées sous une forme qui ferme toutes les voies au progrès. Même les auteurs de cette proposition l'ont reconnu. En particulier Richard Perle, Secrétaire adjoint à la défense des Etats-Unis, a déclaré franchement, avant même la présentation de cette proposition américaine, qu'elle serait inacceptable pour l'Union soviétique justement à cause des exigences excessives sur les questions de vérification.

S'ils sont en paroles pour le contrôle, les Etats-Unis modifient radicalement leur ligne de conduite lorsqu'il est question de réaliser en pratique des mesures de vérification de grande portée. Ainsi, depuis déjà 11 ans, les Etats-Unis se refusent à ratifier le Traité de 1974 relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. Ici la raison en est absolument simple et claire, on ne la cache même pas à Washington : on y craint de mettre en oeuvre le système de contrôle précis et efficace, prévu par le Traité, de la puissance des explosions effectuées.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Si les Etats-Unis acceptaient un tel contrôle, il leur serait bien moins commode de mettre au point des charges nucléaires sans cesse nouvelles, y compris pour les nouveaux missiles offensifs de grande puissance.

M. Adelman a cité des cas d'emploi d'armes chimiques dans une rétrospective pour ainsi dire historique. Son exposé contient de nombreuses inexactitudes, pour parler euphémiquement. Dès notre intervention de février 1983, exerçant notre droit de réponse après une déclaration du Vice-Président des Etats-Unis, M. Bush, nous avons cité tous les cas d'emploi d'armes chimiques depuis la signature du Protocole de Genève de 1925, et je ne reviendrai pas sur cette question. Mais ce qui est le plus surprenant, c'est qu'il ait oublié de mentionner l'emploi par les Etats-Unis, pendant une décennie, de produits chimiques toxiques au cours de leur agression au Viet Nam. En même temps, il a plus d'une fois répété la calomnie au sujet de l'utilisation d'armes chimiques par l'Union soviétique en Afghanistan et en Asie du Sud-Est. Nous avons rejeté et nous rejetons ce mensonge. Dans son intervention - et, je dois le reconnaître, c'est la première fois que j'entends une telle déclaration dans la bouche d'un représentant des Etats-Unis, - M. Adelman a dit : "Thankfully, there have been no confirmed attacks with lethal chemical or toxin weapons in Kampuchea, Laos or Afghanistan in 1984" ("Grâces en soient rendues, il n'y a pas eu d'attaques confirmées avec des armes létales chimiques ou à toxines au Kampuchea, au Laos ou en Afghanistan en 1984"). Et c'est bien naturel, puisque l'Union soviétique n'a pas utilisé d'armes chimiques, ni en 1984, ni jamais auparavant. Le fait que l'année dernière, les Etats-Unis aient décidé de mettre fin à leur campagne d'insinuations en la matière ne s'explique que par le fait que l'Administration américaine, ayant mis en route une rhétorique pseudo-pacifique, a visé un but bien défini, celui de retoucher son visage politique sur l'arène internationale.

Je dirai quelques mots au sujet des négociations sur l'interdiction des armes chimiques. M. Adelman a exprimé l'espoir que 1985 sera l'année d'une interdiction des armes chimiques. Nous nous y efforçons. Mais qu'ont fait pour cela les Etats-Unis eux-mêmes ? Les négociations là-dessus durent déjà depuis longtemps. L'Union soviétique a soumis plus d'une fois des propositions constructives à ce sujet. En avril 1984, les Etats-Unis ont présenté leur projet de convention. A-t-il aidé les négociations ? A-t-il réduit les contradictions ? Non. Au contraire. Apparemment, il a été imaginé pour rendre plus difficile la réalisation d'un accord sur les armes chimiques.

Pour conclure, je voudrais citer les paroles ci-après de l'intervention de M. Adelman : "This is my second visit to Geneva since the new year began. Last month, in my first visit, the United States succeeded in reopening the bilateral arms control dialogue with the Soviet Union and in establishing a broad framework for these critical arms control negotiations. Now, in this visit, I hope we will all rededicate ourselves to this international body's founding principle : that effective arms control is every nation's responsibility" ("Ceci est ma deuxième visite à Genève depuis le début de la nouvelle année. Le mois dernier, lors de ma première visite, les Etats-Unis ont réussi à rouvrir avec l'Union soviétique le dialogue bilatéral sur la limitation des armements et à établir un large cadre pour ces négociations critiques sur la limitation des armements. Maintenant, lors de cette visite-ci, j'espère que nous nous reconscräcerons tous au principe fondamental de cet organe international, à savoir qu'une limitation efficace des armements est la responsabilité de chaque nation").

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En bien, nous voudrions que le deuxième voyage de M. Adelman à Genève exerce un effet positif sur le travail de la Conférence du désarmement. Je crains toutefois que sa déclaration n'ait nullement contribué à un dialogue constructif et à une compréhension mutuelle des participants à la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Si tel n'est pas le cas, je suggère que nous suspendions la séance plénière et, après une interruption de cinq minutes, tenions une réunion officieuse pour examiner les demandes reçues d'Etats non membres qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence, ainsi que les autres questions d'organisation que j'ai mentionnées précédemment.

S'il n'y a pas d'objections, nous aurons maintenant une interruption de cinq minutes, et nous nous retrouverons ensuite en réunion officieuse.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 12 h 35; elle est reprise à 16 h 10.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous allons maintenant prendre des décisions au sujet des demandes présentées par des Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux. Selon l'usage, nous nous occuperons des demandes de participation une par une, dans l'ordre dans lequel elles sont parvenues au secrétariat.

Je présente pour décision à la Conférence le Document de travail No 153^{1/} concernant la demande reçue de la Norvège. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 154^{2/} concernant la demande reçue de la Finlande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

1/ "En réponse à la demande de la Norvège (CD/552) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

2/ "En réponse à la demande de la Finlande (CD/553) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 155^{3/} concernant la demande reçue de la Nouvelle-Zélande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 156^{4/} concernant la demande reçue du Danemark. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 157^{5/} concernant la demande reçue de l'Autriche. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 158^{6/} concernant la demande reçue du Portugal. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 159^{7/} concernant la demande reçue du Bangladesh. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

3/ "En réponse à la demande de la Nouvelle-Zélande (CD/554) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Nouvelle-Zélande à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

4/ "En réponse à la demande du Danemark (CD/555) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

5/ "En réponse à la demande de l'Autriche (CD/557) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

6/ "En réponse à la demande du Portugal (CD/558) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Portugal à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

7/ "En réponse à la demande du Bangladesh (CD/559) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Bangladesh à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux de l'organe subsidiaire, créé au titre du point 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 160^{8/} concernant la demande reçue de l'Espagne. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 161^{9/} concernant la demande reçue de la Turquie. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Permettez-moi à présent de passer à un autre sujet et de présenter à la Conférence pour adoption le document CD/546, qui contient le rapport du Comité spécial des armes chimiques. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le rapport.

Il en est ainsi décidé.

Comme il n'y a pas d'autres questions à traiter, je me propose de lever la séance plénière. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu jeudi 14 février, à 10 h 30; à cette occasion j'ai aussi l'intention d'organiser une réunion officieuse pour examiner de nouvelles décisions et peut-être aussi d'autres questions, le cas échéant.

La parole est au représentant de l'Union soviétique.

M. PROKOFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Puis-je vous demander de bien vouloir préciser quelles questions seront examinées à notre prochaine réunion officieuse et dans quel ordre elles le seront ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Il sera dans mes intentions que la réunion officieuse examine les questions en suspens relatives au programme de travail, à savoir celle qui a trait à la date de clôture de la présente session de la Conférence et celle de l'inclusion, dans le programme de travail, d'une mention concernant l'élargissement de la composition de la Conférence. Si ces questions sont réglées à la réunion officieuse, elles seront, si possible, présentées à la Conférence pour décision à la séance plénière de jeudi ou de mardi. Nous examinerions également

8/ "En réponse à la demande de l'Espagne (CD/560) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Espagne à participer, au cours de l'année 1985, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

9/ "En réponse à la demande de la Turquie (CD/...) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Turquie à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

CD/PV.290
32

(Le Président)

d'autres demandes reçues d'Etats non membres, qui seront distribués à la réunion officieuse. Je suppose que nous poursuivrons également nos discussions sur des questions relatives à la création de comités spéciaux au titre des points 1, 2, 3 et 5 de l'ordre du jour, ainsi que sur la question du rétablissement des Comités spéciaux des armes radiologiques et des garanties de sécurité négatives.

Si aucun autre membre ne souhaite présentement prendre la parole, je me propose de lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 14 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 20.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.291
14 février 1985
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 février 1985, à 10 h 30.

Président : M. D. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS
<u>Argentine</u> :	M. J. C. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. ROWE
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U HLA MYINT
<u>Brésil</u>	M. C. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV M. N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. J. A. BEESLEY M. A. DESPRES M. R. J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. SHI JICHENG M. YE RUAN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. A. M. ABBAS Mme W. BASSIII
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOVITZ M. T. BARTHELEMY M. P. S. CORDEN M. H. W. DAVIDSON Mme K. C. CRITTENBERGER M. J. ENGLEHARDT M. R. SCOTT M. D. STEPHENS

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	Mme K. SINEGIORGIS
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDYO M. R. I. JENIE M. I. DAMANIK M. F. QASIM
<u>Italie</u> :	M. M ALESSI M. F. PIAGGESI M. M. PAVESE M. M. ADORNI BRACCESI
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. M. SATO M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. R. KIILU M. P. N. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. SBIHI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B. O. TONWE M. O. O. GEORGE M. C. V. UDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R. J. van SCHAIK M. J. AKKERMANN

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. T. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. F. SAYATZ M. L. MUELLER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N. K. KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R. I. T. CROMARTIE M. D. A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS M. L. E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A. M. LAU M. O. DAHLMAN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V. L. ISSRAELYAN M. B. P. PROKOFIEV M. G. V. BERDENNIKOV M. E. N. GOLOVKO M. V. I. OUSTINOV M. A. M. CHMATOV M. A. A. GORGILADZE
<u>Venezuela</u> :	M. E. TER HORST M. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. MONSHEMVULA OMVUANE

CD/PV.291

5

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Secrétaire général de la
Conférence du désarmement
et représentant personnel
du Secrétaire général : M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint
de la Conférence du
désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 291ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Ainsi qu'il en a été décidé à notre dernière réunion officieuse, je me propose, lorsque la liste des orateurs sera épuisée, de convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour examiner notre futur programme de travail, ainsi que la question de la création d'organes subsidiaires supplémentaires au titre de divers points de l'ordre du jour et quelques nouvelles demandes émanant d'Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer aux travaux de celle-ci. Nous reprendrons ensuite la séance plénière afin de donner forme officielle à tous accords qui pourraient émerger de la réunion officieuse.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Bulgarie, du Japon, de la Mongolie et du Kenya.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre récente nomination à la tête de la délégation des Etats-Unis et de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de février. Mes voeux de succès vous accompagnent.

Permettez-moi aussi de remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cromartie, du travail qu'il a fait.

J'ai le plaisir d'accueillir l'Ambassadeur Bayort, nouveau représentant de la Mongolie, un pays frère; je suis convaincu que l'étroite coopération entre nos deux délégations continuera de s'étendre. Je souhaite également la bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Tonwe, chef de la délégation nigériane, et je lui donne l'assurance que ma délégation est prête à coopérer avec la sienne. Dans un même esprit, je tiens à saluer le nouveau chef de la délégation kényenne, l'Ambassadeur Kiilu.

Ma délégation note avec satisfaction que l'Ambassadeur Miljan Komatina, diplomate émérite d'un pays ami, la Yougoslavie, a pris les importantes fonctions de Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains qu'avec ses qualités personnelles et sa vaste expérience, il contribuera au succès de nos travaux.

Je voudrais aussi relever les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, digne représentant d'un autre pays ami, l'Inde, et lui dire notre gratitude pour le dévouement actif dont il a fait preuve au cours de son mandat.

Monsieur le Président, l'année pendant laquelle a lieu la présente session de la Conférence du désarmement sera marquée par trois anniversaires qui, ainsi qu'il ressort des déclarations de nombreux orateurs qui m'ont précédé, invitent inévitablement à la réflexion.

En effet, quarante ans se sont écoulés depuis la victoire sur le fascisme et la fin de la guerre la plus sanglante de l'histoire de l'humanité. Le mérite de la victoire revient avant tout au peuple héroïque de l'URSS, dont le vaillant exploit brillera toujours au firmament de l'histoire. Cette victoire-là a montré que des Etats ayant des systèmes sociaux différents pouvaient unir leurs efforts pour lutter contre une menace mortelle commune, pour la paix et la sécurité dans le monde.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Quarante ans, aussi, se sont écoulés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, produit direct de la lutte commune de nations épries de paix, de leurs aspirations, de leur volonté - pour citer la Charte - de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

Quarante ans, enfin, se sont écoulés depuis le bombardement atomique de Hiroshima et Nagasaki qui non seulement a marqué cruellement la conscience du peuple japonais et, en fait, de tous les peuples, mais encore est devenu le présage sinistre du danger le plus mortel qui ait menacé l'humanité, celui d'une conflagration nucléaire.

Au cours des quatre dernières décennies, l'humanité a traversé des périodes d'optimisme et de pessimisme, elle a résisté à l'épreuve de la "guerre froide" et a connu les avantages de la détente, pour connaître ensuite le danger d'une confrontation et d'une nouvelle et vive aggravation de la course aux armements, et la menace d'une guerre nucléaire.

Le plus grand exploit reste d'avoir su éviter une catastrophe nucléaire. En même temps, le monde a déjà préparé le terrain à sa propre destruction, assurant à chacun de nous la possibilité "absurde" d'être tué non pas une fois, mais plus de quinze. Cette apocalypse peut arriver non seulement par suite d'une décision politique délibérée, mais aussi à cause d'une simple erreur, qu'elle soit humaine ou technique.

Le monde entier est profondément préoccupé par les programmes à grande échelle menés actuellement en vue d'un réarmement et du déploiement de nouveaux missiles nucléaires américains de portée intermédiaire dans certains pays d'Europe occidentale.

Le fait que d'aucuns n'ont pas encore abandonné l'idée de réviser les réalités politiques de l'Europe suscite des inquiétudes toujours plus vives.

La mise en oeuvre de ce qu'on a appelé l'"initiative de défense stratégique", que l'on donne, aussi paradoxalement que cela soit, pour une panacée qui garantirait la paix et la sécurité, reviendrait en fait à étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique; de plus, elle aboutirait inévitablement à un accroissement marqué du danger d'une guerre nucléaire et rendrait la course aux armements irréversible.

Le cercle vicieux de la course aux armements et de l'accroissement de la menace de guerre nucléaire aurait pu être rompu si, au cours de ces dernières années, certains milieux occidentaux ne s'étaient pas laissés gagner par l'ambition de conduire des politiques à partir d'une position de force, de parvenir à la supériorité militaire et de résoudre les problèmes dans les laboratoires de recherche militaire et sur les polygones d'essais plutôt qu'à la table des négociations.

Tout cela nuit à la Conférence du désarmement, qui, depuis plusieurs années, n'a pu inscrire à son actif le moindre résultat pratique.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Ma délégation se joint à celles qui ont déjà exprimé l'avis que les nouvelles négociations soviéto-américaines qui s'ouvriront le 12 mars prochain dans cette ville offrent l'espoir d'une amélioration du climat des relations internationales.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'objet et le but de leurs négociations, ainsi que de leur déclaration commune aux termes de laquelle les prochaines négociations, tout comme les efforts déployés en général pour limiter et réduire les armements, devraient aboutir en définitive à l'élimination complète des armes nucléaires en tout lieu. A notre avis, il ne serait pas impossible d'obtenir des résultats si l'on évitait de créer des obstacles et de prendre des mesures qui sont contraires à l'objectif même de ces négociations. En outre, nous tenons à souligner l'importance capitale du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

Notre délégation estime que les nouvelles négociations soviéto-américaines peuvent et doivent donner une impulsion à l'ensemble des activités de la Conférence du désarmement. Cela est d'autant plus nécessaire que tous les Etats, grands ou petits, sont appelés à contribuer aux efforts déployés pour éliminer le danger d'une catastrophe nucléaire et mettre fin à la course aux armements, et pour parvenir au désarmement.

Il est grand temps que la Conférence du désarmement prouve les affirmations de son propre potentiel et réponde à l'intention de ses fondateurs, qui voulaient en faire un mécanisme de négociation pour conclure des accords concrets.

En même temps, il convient de noter que la Conférence a peu de chances de surmonter ses difficultés si l'on introduit des considérations idéologiques dans les négociations relatives au désarmement et si, délaissant la question de la prévention d'une guerre nucléaire, nous examinons quelle société est ouverte et laquelle ne l'est pas, ou si les négociations sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique cèdent la place à une dispute sur la question de savoir quel gouvernement est démocratique et lequel ne l'est pas. Il est grand temps de comprendre que la Conférence du désarmement n'a aucune chance de mener à bien ses tâches si une délégation continue de s'accrocher au principe intransigeant du "c'est à prendre ou à laisser".

C'est la seule conclusion que l'on puisse tirer, Monsieur le Président, du discours prononcé mardi dernier par un haut représentant d'un principal Etat occidental doté d'armes nucléaires, M. Adelman.

A l'évidence, ses propos n'ont pas été à la hauteur de l'esprit positif dans lequel s'ouvre la Conférence. Ma délégation estime que ce genre de propos ne peut guère contribuer à créer un climat propice à nos travaux. Nous rejetons cette tentative de détourner l'attention de la Conférence vers des interprétations partiales et sans fondement de la question du respect des accords de désarmement existants. Nous ne pouvons approuver cette façon qu'a cette délégation de chercher à donner l'impression qu'elle est prête à progresser sur certains points de

(M. Tellalov, Bulgarie)

l'ordre du jour, notamment l'interdiction des armes chimiques, tout en se lançant dans des accusations sans fondement qui empoisonnent le climat des négociations et en insistant que c'est son propre projet de convention qui devrait constituer l'unique base des travaux de la Conférence.

Toutes les nations sans exception ont intérêt à ce que l'on assainisse la situation internationale, que l'on mette fin à la course aux armements, que l'on empêche la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et que l'on élimine les armes nucléaires de la face de la Terre. A notre sens, la Déclaration de Delhi, signée par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, est pénétrée de ce noble dessein. Nous saluons dans cette déclaration un prolongement de la déclaration commune que ces pays ont publiée le 22 mai 1984 et une nouvelle contribution aux efforts de désarmement. Nous accordons la plus haute importance au fait que les Etats réunis à Delhi ont mis tout particulièrement l'accent sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour exclure la possibilité d'un recours aux armes nucléaires et prévenir une guerre nucléaire.

Il ressort clairement des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa 39ème session que la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies aspirent plus fortement et sont davantage disposés à aboutir à de véritables mesures de désarmement. Nous estimons que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale qui relèvent de l'ordre du jour de la Conférence doivent inciter à nouveau cette dernière à donner à ses travaux un tour plus pratique. La mise en œuvre de ces recommandations correspondrait entièrement à la ligne générale des pays socialistes sur les questions examinées par la Conférence, telle que la traduit le communiqué du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, réunis à Berlin les 3 et 4 décembre 1984, où ces derniers déclaraient notamment :

"Les ministres se sont montrés favorables à l'organisation de négociations sérieuses sur toutes les questions qui font l'objet de discussions à la conférence de Genève sur le désarmement afin que cette dernière aboutisse à des arrangements concrets."

La République populaire de Bulgarie a attaché et continue d'attacher une importance particulière au problème de la prévention d'une guerre nucléaire. Parvenir à un accord sur un mandat adéquat, prévoyant l'ouverture de négociations pour l'adoption de mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire, reste l'un des premiers objectifs de la Conférence du désarmement. On trouvera dans les résolutions 39/148 P et 39/148 D de l'Assemblée générale des Nations Unies un bon cadre dans lequel inscrire les efforts de la Conférence en ce sens.

Pour ce qui est de préciser les différentes mesures à adopter et d'organiser les négociations sur ces mesures, on dispose déjà d'un certain nombre de propositions importantes. Par exemple, l'Assemblée générale, dans sa résolution 39/148 D, prie la Conférence, et je cite :

"d'examiner, entre autres, au titre du point pertinent de son ordre du jour, l'élaboration d'un instrument international ayant force obligatoire portant obligation de ne pas utiliser le premier l'arme nucléaire."

(M. Tellalov, Bulgarie)

Permettez-moi de vous rappeler que l'on trouve également des idées concrètes dans le document CD/484, présenté par un groupe de pays socialistes à la session de l'an dernier. Un certain nombre de délégations du Groupe des 21 ont parrainé des propositions ouvrant la voie à l'adoption de "mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire". A cet égard, nous exprimons l'espérance que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le rapport qu'il établira conformément à la résolution 39/148 P, tiendra entièrement compte des propositions faites au sujet de mesures concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire.

La conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires ferait obstacle au perfectionnement des armes nucléaires, créerait des conditions favorables à une réduction des arsenaux nucléaires et aurait un impact positif sur les efforts pour consolider le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

La question de l'interdiction complète des essais reste la pierre de touche de la volonté politique des Etats dotés d'armes nucléaires qui ont refusé jusqu'à maintenant de négocier à ce sujet.

Autre question importante : la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Les voies à emprunter pour ouvrir des négociations multilatérales sur cette question et en particulier l'élaboration d'un programme de désarmement nucléaire, suggérée par les pays socialistes, répondent aux dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La délégation bulgare souscrit à l'idée que la présente Conférence est appelée à déployer des efforts actifs en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il importe au plus haut point de régler ce problème si l'on veut éviter une guerre nucléaire et mettre un frein à la course aux armements.

Notre délégation estime que la Conférence doit prendre une décision à l'effet de créer un comité spécial chargé d'étudier la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il conviendrait de fonder les travaux de ce comité spécial sur les dispositions de la résolution 39/59 de l'Assemblée générale, qu'avaient présentée les pays socialistes et non alignés et qui a été adoptée à la quasi-unanimité. A notre avis, la Conférence n'a pas le droit, moralement, d'ignorer la volonté politique de 150 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation bulgare accueille avec satisfaction le fait que la Conférence a déjà pris la décision de poursuivre les négociations relatives à l'interdiction des armes chimiques. Nous applaudissons au désir de l'ambassadeur Turbanski, président du Comité spécial, de mener les négociations avec efficacité et l'assurons que nous sommes disposés à œuvrer à la réalisation de cet important objectif. De l'avis de ma délégation, il serait peut-être indiqué de réunir une session supplémentaire du Comité spécial des armes chimiques comme l'a recommandé la Conférence au paragraphe 12 de son rapport de l'an dernier. Je saisirai cette occasion pour remercier l'ambassadeur Ekeus de la contribution personnelle qu'il a apportée, en tant que président du Comité spécial, aux travaux de la session de l'an dernier.

(M. Tellalov, Bulgarie)

De l'avis de ma délégation, on ne devrait pas sous-estimer les possibilités qui s'offrent actuellement d'entamer des négociations sérieuses sur la question de l'interdiction des armes radiologiques. Les travaux accomplis à ce jour et les documents présentés sur la question nous donnent une bonne base pour arriver à un accord.

S'inspirant de la politique de principe des pays socialistes de mener des négociations sérieuses, ma délégation ne ménagera aucun effort afin que l'on parvienne à cet objectif important. Dans une interview accordée récemment à l'hebdomadaire ouest-allemand Vorwärts, le premier dirigeant du Parti et de l'Etat bulgares, Todor Jivkov, a déclaré ce qui suit :

"La République populaire de Bulgarie, en sa qualité de membre de l'alliance de défense des pays parties au Traité de Varsovie et à titre individuel, déploie des efforts actifs pour que le dialogue reprenne et se poursuive de façon constructive, et que l'on prenne d'urgence des mesures pratiques pour garantir la paix et la sécurité mondiales. Les initiatives que la Bulgarie prend individuellement ou avec d'autres Etats dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Conférence du désarmement et d'autres forums internationaux, sont axées sur cet objectif."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'ambassadeur Imai.

M. IMAI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que nous abordons la phase initiale des travaux de la session de 1985 de la Conférence du désarmement, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue, Monsieur l'ambassadeur, dans notre famille du désarmement et aussi en tant que Président de ce forum pour le mois de février. Je suis sûr que vous trouverez que cette famille particulière du désarmement est un endroit intéressant où travailler, même s'il n'est pas toujours très confortable, et je suis sûr que sous votre direction nous parviendrons à créer le cadre de travail de la Conférence et à engager promptement des activités sur le fond. Dans ces efforts, vous pourrez compter sur l'appui sans réserve et la coopération pleine et entière de ma délégation. Je me réjouis à l'idée de poursuivre de bonnes relations officielles et personnelles avec vous, comme j'ai eu le plaisir et le privilège de le faire avec votre prédécesseur, l'ambassadeur Fields.

Je désire aussi noter avec une satisfaction particulière la contribution apportée aux travaux de la Conférence par le Président sortant, l'ambassadeur Ian Cromartie, qui a infatigablement porté le lourd fardeau de la présidence depuis le mois d'août jusqu'à cette année déjà bien entamée.

(M. Imai, Japon)

Outre l'Ambassadeur Lowitz, quelques nouveaux collègues se sont également joints à nous pour les travaux de cette année, à savoir les Ambassadeurs de la Mongolie, du Nigéria et du Kenya et le nouveau Secrétaire général, l'Ambassadeur Miljan Komatina; je souhaite à tous sincèrement la bienvenue, et j'espère que l'excellente coopération dont nous avons fait l'expérience avec leurs prédécesseurs se poursuivra et s'élargira. A cette occasion, j'aimerais que soit consignée la gratitude de ma délégation envers l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, ancien Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général.

Le mois dernier, en janvier, les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union soviétique se sont réunis ici, à Genève, et ont annoncé un accord fondamental pour procéder à des négociations, avec l'objectif d'élaborer des accords efficaces "visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à y mettre fin sur la Terre, à limiter et à réduire les armements nucléaires, et à renforcer la stabilité stratégique". L'objet des négociations sera un ensemble de questions concernant les armes spatiales et nucléaires, toutes ces questions étant examinées dans leur interdépendance. Spécifiquement, nous comprenons que ces négociations seront conduites de chaque côté par une délégation divisée en trois groupes.

Par rapport aux 13 mois qui se sont écoulés entre la fin de 1983 et la réunion de janvier des deux ministres des affaires étrangères et durant lesquels les deux négociations bilatérales de Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient interrompues, cette période étant ainsi caractérisée par l'absence de négociations sur le désarmement nucléaire entre les deux parties, ce nouvel accord représente une immense amélioration. Nous nous félicitons vivement de la reprise du dialogue, qui avait été demandée instamment par de nombreux pays, parmi lesquels le Japon. Puisque l'on parle souvent de la "fenêtre de vulnérabilité" dans l'examen des théories stratégiques, nous pourrions appeler ce fait nouveau une "fenêtre d'espoir".

Toutefois, les "fenêtres" ne sont pas le fond en elles-mêmes et pour qu'une telle "fenêtre" puisse constituer une ouverture réelle en ce qui concerne le fond, de nombreux efforts sont nécessaires. A cet égard, nous sommes fortement encouragés par le fait que les deux parties ont déclaré qu'elles aborderont ces prochaines négociations de façon sérieuse et constructive. En même temps, nous savons que ces négociations, qui visent à parvenir à un accord complet qui couvrirait tout l'ensemble des armes nucléaires et spatiales, nécessiteront une longue période de pourparlers patients, et il semble que les dirigeants des deux pays en soient déjà conscients. J'aimerais souligner que mon pays désire sincèrement que les deux parties aux négociations tiennent dûment compte du désir universel de paix dans le monde, et qu'avec une résolution sans faille elles prennent des mesures concrètes et fermes tendant à l'élimination ultime de toutes les armes nucléaires.

Il semble maintenant pertinent d'exposer brièvement la façon dont nous percevons les rapports entre les négociations bilatérales et multilatérales de désarmement.

(M. Imai, Japon)

Il est évident que je ne suis pas le premier à me référer au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour souligner que cette Conférence a une responsabilité spéciale en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. En outre, il devrait être clair que pour que le désarmement contribue réellement à la paix et à la sécurité mondiales non seulement des négociations entre les deux Etats les plus puissamment armés mais aussi la participation et l'appui d'un plus grand nombre de pays, sont une nécessité évidente.

Je me rappelle que l'année dernière, alors que l'on était en train de rédiger le rapport, il a été proposé d'éviter le terme "superpuissances" et d'utiliser à la place l'expression "Etats les plus puissamment armés". Quelle que soit la façon dont nous appelions ces deux pays, il ne fait aucun doute que, pour avoir un sens, des mesures de désarmement devraient être basées sur des ententes entre ces deux Etats. En même temps, les nations du monde devraient s'efforcer d'assurer leur sécurité par des efforts multilatéraux pour réduire le niveau global des armements, et cela indépendamment du fait qu'il y ait ou non une entente entre ces deux Etats. L'interdépendance qui existe entre les arrangements Est-Ouest en matière de désarmement et les progrès réalisés au moyen de négociations multilatérales est évidente dans l'histoire et les travaux des organes qui ont précédé cette Conférence. Nous pensons que ce n'est qu'au moyen d'une interaction étroite entre ces deux aspects que l'on pourra parvenir au désarmement à l'échelle mondiale.

Je pense qu'il est important, à ce stade, de mentionner spécifiquement ces points concernant le rôle du désarmement multilatéral, étant donné que les yeux et les oreilles du monde ont été et seront de nouveau tournés vers la reprise du dialogue américano-soviétique sur le désarmement dans cette ville même, à Genève. Il existe une certaine préoccupation et une certaine crainte devant une tendance inévitable à prêter moins d'attention au travail tranquille, et probablement moins fertile en événements, qui se déroulera dans d'autres forums de désarmement et qui consistera à élaborer pas à pas des éléments également importants du désarmement mondial. J'ai toujours pensé qu'il était utile de se garder de faire preuve d'un pessimisme excessif ou d'un optimisme sans fondement en ce qui concerne notre tâche dans cette Conférence. Au lieu de cela, je me permettrai de profiter de cette occasion pour dire que je pense que nous devrions être fiers des efforts que nous déployons, tranquillement, pas à pas, pour élaborer des accords multilatéraux concrets, des mesures de vérification multilatérale efficaces et les systèmes qu'impliquent une interdiction complète des essais nucléaires, l'interdiction des armes chimiques, l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires pacifiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il va sans dire que nos procédures ont besoin d'être grandement améliorées pour accroître l'efficacité de nos travaux.

De ce point de vue, j'aimerais aborder plusieurs questions qui sont importantes pour mon pays.

(M. Imai, Japon)

Je voudrais tout d'abord mentionner la question de l'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Japon est d'avis qu'une interdiction à brève échéance de tous les essais nucléaires constituerait un pas important sur la voie du désarmement nucléaire. C'est pourquoi il s'oppose à tout essai nucléaire, par quelque pays que ce soit. Nous savons tous que le moyen le plus efficace d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, tant horizontale que verticale, c'est de parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires. Malheureusement, malgré les nombreuses négociations qui se sont succédé en la matière et les efforts considérables qui ont été faits dans ce sens, on est encore loin du but.

Plusieurs raisons politiques, stratégiques et techniques ont été avancées pour expliquer les difficultés rencontrées, mais l'un des principaux problèmes est celui du respect et de la vérification. Nous avons donné notre point de vue sur ce problème à la Conférence en maintes occasions dans le passé. Cette année, nous avons l'intention de présenter un document de travail en temps voulu, dans lequel nous exposerons à grands traits la marche à suivre pour créer une capacité de vérification multilatérale à cet égard, ou améliorer la capacité existante.

Par ailleurs, devant les difficultés rencontrées pour faire avancer tangiblement le débat sur la question, le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Abe, dans la déclaration qu'il a faite ici en juin dernier, a proposé que l'on adopte une approche viable et réaliste, à savoir une formule par étapes, qui consisterait à fixer un "seuil" général, compte tenu du niveau technique existant des capacités de vérification multilatérale. Un accord interviendrait alors sur l'interdiction des essais nucléaires dépassant le seuil ainsi fixé, qui, grâce aux efforts déployés pour améliorer les techniques de détection et d'identification, serait ensuite abaissé progressivement pour atteindre en fin de compte le niveau zéro, ce qui correspond à une interdiction complète des essais.

Nous sommes persuadés que de tels efforts pour parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires, à partir des moyens existants, ouvriraient de nouvelles perspectives à mesure que nous avancerions, ce qui, à son tour, faciliterait les progrès. On peut comparer cette situation à celle d'un groupe d'alpinistes qui partiraient de Genève comme point de rassemblement. A mesure qu'ils se rapprocheraient du sommet, ils auraient une meilleure perspective du terrain qui reste à parcourir et pourraient améliorer leur plan d'attaque grâce aux connaissances accumulées et au sentiment de mieux maîtriser la situation. Est-il besoin d'ajouter qu'une ascension se fait par étapes et que, dans le cas d'un objectif aussi élevé et important que l'interdiction complète des essais nucléaires, il serait, semble-t-il, nettement préférable et aussi bien plus utile d'avancer graduellement plutôt que de discuter de la marche à suivre en restant au camp de base.

Nous espérons que cette formule par étapes, ainsi que toute autre proposition en la matière, seront examinées cette année par la Conférence. Nous espérons aussi que le Groupe d'experts sismologues, qui nous a été d'une grande aide pour ce qui

(M. Imai, Japon)

est de l'aspect technique du problème, continuera à nous apporter son nécessaire concours. Nous attendons tout particulièrement l'analyse et l'évaluation qu'il fera des résultats de l'échange international expérimental de données sismologiques qui a eu lieu l'année dernière.

J'en viens à présent à la non-prolifération nucléaire.

Au mois d'avril prochain s'ouvrira la troisième session du Comité préparatoire de la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et, en septembre, la Conférence d'examen elle-même, ici à Genève. Le régime de non-prolifération, à travers le système des garanties, représente un moyen efficace de vérification internationale par lequel on a essayé d'arriver à un équilibre entre la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire d'une part, et la prévention de la prolifération des armes nucléaires d'autre part.

Mon pays se félicite de la déclaration faite l'année dernière par la Chine, où elle a indiqué qu'en cas d'exportation de matières et de matériel nucléaires, les pays destinataires seraient tenus d'accepter l'application des garanties conformément aux principes du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous sommes convaincus que si un autre Etat doté d'armes nucléaires adoptait la même position, l'efficacité du régime de non-prolifération assuré par l'application des garanties serait renforcée. A cet égard, nous tenons aussi à signaler que l'Union soviétique a récemment négocié un accord aux termes duquel elle accepte de respecter le système de garanties de l'AIEA pour certaines de ses installations nucléaires. D'autre part, nous voudrions exhorter une fois de plus la Chine et la France, ainsi que les autres Etats qui ne sont pas encore parties au Traité sur la non-prolifération, à reconnaître l'importance de cet instrument et à faire le nécessaire pour y adhérer dès que possible.

Au même titre que les mesures de non-prolifération et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le désarmement nucléaire joue un rôle majeur dans le maintien du régime institué par le Traité sur la non-prolifération. A cet égard, nous souhaitons ardemment que les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui doivent s'ouvrir le mois prochain à Genève, soient très fructueuses et aboutissent à des réductions sensibles des armements nucléaires.

En outre, afin que les débats qui auront lieu à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération soient aussi féconds que possible, je tiens à rappeler aux Parties audit Traité qu'elles peuvent donner leur avis et formuler des propositions au sujet du Document final par l'intermédiaire des membres du Bureau de la Conférence d'examen, comme il en a été décidé par le Comité préparatoire, l'année dernière, à sa deuxième session, afin de faire avancer les débats à la troisième session.

Je voudrais maintenant aborder la question de la prévention d'une course aux armements nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous nous félicitons d'apprendre que les pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui couvriront aussi la question des armes spatiales vont bientôt reprendre. En même temps, comme j'ai tenté de le souligner au début de mon intervention, il serait extrêmement utile que la Conférence examine cette question sous un angle multilatéral et se prépare à prendre des mesures préventives éventuelles face aux progrès rapides de la technologie spatiale. La constitution d'un comité spécial chargé de l'examen attentif de cette question est, à notre avis, une des tâches urgentes de cette Conférence.

L'examen de la prévention d'une course aux armements dans l'espace implique au départ une bonne compréhension de la nature des activités militaires qui y sont menées actuellement ou qui pourraient l'être à l'avenir, des conséquences de ces activités sur le maintien de la sécurité nationale et internationale et des problèmes posés par la nécessité d'une vérification. Les activités spatiales faisant intervenir les progrès les plus récents de la science et des techniques, il sera impossible d'empêcher ces débats de déborder d'un cadre non technique.

Comme mon pays s'efforce de mettre au point des technologies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, cette question revêt un grand intérêt pour lui et nous avons bien l'intention de contribuer de notre mieux aux travaux de la Conférence à cet égard.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, nous estimons que la Conférence devrait faire tout son possible pour parvenir bientôt à une interdiction générale et complète des armes chimiques. Des débats ont été heureusement très actifs ces dernières années et nous nous félicitons de l'élucidation des principaux points de la future convention sur l'interdiction des armes chimiques. En cela nous devons remercier de ses efforts inlassables l'ancien président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Ekeus.

En même temps, nous notons que l'intensité croissante des débats et l'identification de nouveaux problèmes pertinents nous ont amenés à entrer de plus en plus dans des détails, certes nécessaires et importants, mais qui risquent aussi de nous faire mélanger les priorités. Il serait donc utile de réaffirmer les objectifs de base de la convention, à savoir, l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, du stockage, de la conservation et du transfert ainsi que de l'utilisation des armes chimiques et la destruction des armes chimiques existantes et des installations de fabrication. Lors de l'examen, de cette question, nous devrions toujours nous souvenir que la convention sur les armes chimiques telle qu'elle vient d'être décrite devrait servir à renforcer la sécurité nationale de tous les Etats, tout en ne créant aucun obstacle au développement des activités normales des industries chimiques pacifiques dans le monde.

Tout en retenant cette idée essentielle comme point de départ, il faudrait examiner les problèmes qui se posent au sujet des "objectifs", des "définitions", de la "destruction" et de la "vérification". Nous aimerions insister, en particulier, sur notre désir de parvenir bientôt à un accord sur l'identification explicite des substances chimiques qui doivent être interdites ou contrôlées aux termes de cette convention, et sur un système concret de mesures de vérification destinées à garantir le respect des dispositions de la convention.

En outre, nos travaux seraient plus efficaces si nous pouvions les faire en deux étapes : examiner en un premier temps le cadre de base du projet de convention et identifier correctement les principes directeurs d'application, puis dans ce cadre s'assurer, en un deuxième temps, du concours d'experts techniques dans un organe subsidiaire pour examiner les questions sur lesquelles les parties à la négociation ont des vues très divergentes.

Je souhaiterais, pour conclure, dire quelques mots sur les travaux de la Conférence en général.

Le désarmement est étroitement lié à la sécurité des Etats. Le désarmement renforce la sécurité et le renforcement de la sécurité à son tour favorise le désarmement. De plus, les problèmes de sécurité dans la société internationale actuelle sont beaucoup plus étroitement interdépendants que jamais. C'est pourquoi les Etats-Unis et l'Union soviétique, en tant que puissances responsables au premier chef du maintien et de la paix et de la sécurité internationales, doivent impérativement faire du désarmement une obligation majeure, donnant ainsi l'impulsion nécessaire aux négociations régionales et multilatérales sur le désarmement. A cet égard, l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en janvier constitue un élément positif pour les travaux de la Conférence du désarmement.

Toutefois, il faut bien constater que la Conférence a passé récemment beaucoup de temps sur des questions de procédure et bien peu sur des questions de fond. Etant donné que le monde met de plus en plus d'espoirs dans le désarmement, j'estime que le moment est venu de faire un retour en arrière sur les travaux de la Conférence.

La Conférence du désarmement est composée de quarante Etats appartenant aux différentes régions du monde. Les considérations concernant la sécurité et la manière dont elle est perçue par ces Etats entraînent l'expression d'opinions largement divergentes sur le meilleur moyen de parvenir au désarmement. Il faudrait donc au départ nous efforcer de trouver un terrain d'entente pour traiter utilement ces divergences. Plus le terrain d'entente s'élargit, plus les chances d'élaborer de nouveaux accords, à la suite de nos débats, s'accroissent. Même si au départ le terrain d'entente est étroit, les efforts de compréhension mutuelle, en s'ajoutant les uns aux autres, nous permettront de mieux nous comprendre et d'adopter des mesures plus efficaces pour résoudre pratiquement les problèmes.

C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, que j'ai tenu ces quelques propos afin d'exposer les priorités qui sont les nôtres, et d'exprimer notre désir de travailler avec souplesse. Je ne pense pas être le premier à dire que le moment est venu, et même qu'il est grand temps, de passer du débat général aux mesures concrètes pour faire avancer le désarmement. A cette fin, nous devrons redoubler d'efforts et d'ingéniosité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Bayart.

M. BAYART (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, c'est la première fois que j'interviens en séance plénière de la Conférence du désarmement et j'estime que mon premier devoir est de vous exprimer, ainsi qu'à tous mes autres collègues, ma sincère reconnaissance pour les aimables paroles de bienvenue prononcées à mon intention. J'en suis très encouragé et je suis heureux d'avoir la possibilité de profiter de la riche expérience et des connaissances des personnes assises autour de cette table, dont beaucoup ont un palmarès flatteur en matière de limitation de la course aux armements et de désarmement. J'aimerais vous assurer d'emblée que, de son côté, la délégation mongole continuera de coopérer avec tous et qu'elle s'efforcera de son mieux de contribuer à la réalisation des importants objectifs qui confrontent la Conférence.

Maintenant, Monsieur le Président, permettez-moi de vous saluer en votre qualité de nouveau représentant des Etats-Unis et de vous féliciter de votre accession au poste de Président de la Conférence du désarmement pour le premier mois de travail de sa session de 1985 et vous souhaiter beaucoup de succès dans l'accomplissement des tâches de haute responsabilité qui vous incombent.

Je profite de l'occasion pour exprimer la reconnaissance de la délégation mongole à votre prédécesseur, le représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Cromartie, pour la contribution qu'il a apportée aux travaux de la Conférence au stade final de sa session de l'année dernière et au cours de l'intersession. Je me joins avec grand plaisir aux paroles de bienvenue et aux souhaits adressés au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina. Je voudrais aussi témoigner du respect de la délégation mongole à l'égard du Secrétaire général adjoint de la Conférence, l'Ambassadeur Berasategui. Enfin, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance et nos meilleurs voeux à un homme que nous connaissons bien, l'Ambassadeur Jaipal, qui s'est acquitté de sa tâche avec une compétence exceptionnelle.

Monsieur le Président, la session de la Conférence du désarmement commence cette année dans un climat d'attente et d'espoir, dû aux résultats positifs de la rencontre du Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko, avec le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, G. Shultz. L'entente intervenue entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour mener de nouvelles négociations sur tout l'ensemble des questions ayant trait aux armements nucléaires et spatiaux a été accueillie en République populaire mongole avec beaucoup de satisfaction et d'approbation. Dans notre pays, on exprime l'espoir que les prochaines négociations seront menées d'une façon constructive et concrète, sur la base du principe de l'égalité et de la sécurité égale, et qu'elles atteindront les importants objectifs formulés dans la déclaration commune soviéto-américaine. Le Gouvernement de la République populaire mongole attache une importance exceptionnelle à la disposition de la déclaration selon laquelle "en fin de compte, les prochaines négociations, tout comme les efforts dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements en général, doivent aboutir à l'élimination des armes nucléaires, d'une façon complète et en tous lieux". Je voudrais souligner particulièrement que cette disposition a un rapport direct avec les travaux de la Conférence du désarmement.

(M. Bayart, Mongolie)

Nous sommes convaincus que, sous sa forme actuelle, la Conférence peut et doit être un mécanisme efficace d'élaboration de traités et d'accords internationaux ayant pour objet de limiter les armements et de parvenir au désarmement. Il importe de tout faire pour poursuivre les efforts visant à réduire la tension dans le monde, à rechercher des moyens pratiques pour prévenir une guerre nucléaire. Les causes de la situation tendue qui persiste dans le monde n'ont pas été éliminées et nous continuons d'être les témoins d'un renforcement de la politique de force et de diktat au sein des milieux impérialistes, ainsi que d'une escalade de la course aux armements, en premier lieu nucléaires, et d'un accroissement du danger réel de la voir s'étendre à de nouveaux domaines et échapper à tout contrôle.

Malgré les protestations vigoureuses de la communauté mondiale, les Etats-Unis continuent de déployer leurs moyens nucléaires de première frappe dans certains pays de l'OTAN, accroissent et perfectionnent pratiquement tous les types d'armements. On trouve un témoignage de la répugnance de l'Administration américaine à quitter la voie militariste dans l'importance des crédits affectés à des fins militaires pour l'année budgétaire 1986, qui ont atteint le montant, sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis, de 313,3 milliards de dollars. Tout cela est fait en vue de détruire l'équilibre militaro-stratégique qui s'est établi, en vue d'acquérir une supériorité militaire et une situation dominante dans le monde.

A ce propos, on ne peut manquer de noter le danger croissant qui plane sur le sort du monde à cause des préparatifs militaristes à vaste échelle entrepris sur le continent asiatique, des tentatives de constituer des axes militaristes et des groupements militaires fermés et de transformer cette vaste région en une nouvelle place d'armes pour les missiles nucléaires américains de première frappe.

Ceux qui n'aprouvent pas une telle évolution des événements sont soumis à des pressions, ce qui constitue une violation grossière du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains.

Pour ce qui est de la République populaire mongole, elle se prononce résolument, aux côtés d'autres pays socialistes, en faveur du maintien de la paix et de la stabilité en Asie en tant que maillon fort important de la sécurité dans le monde entier.

La République populaire mongole part de l'idée que, quelque compliquée que soit la situation internationale, la prévention de la guerre nucléaire, la cessation de la course aux armements, en premier lieu nucléaires, et le passage au désarmement sont choses possibles. En notre ère nucléaire, il faut que chaque Etat fasse preuve d'une approche réaliste, constructive et responsable face au sort de la paix et de la sécurité.

Telle est précisément l'approche qu'adoptent l'Union soviétique et d'autres pays socialistes en présentant un grand nombre d'initiatives constructives visant à réduire la tension dans le monde, à abaisser le niveau de la confrontation nucléaire en Europe et dans l'ensemble du monde, à renforcer la stabilité stratégique, à assurer le règlement des problèmes internationaux par des moyens pacifiques, par des négociations. Les récentes réponses de K.Ou. Tchernenko aux questions posées par la compagnie de télévision américaine CNN, le communiqué de Berlin publié à l'issue de la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, les amples initiatives politiques des pays socialistes à la Conférence de Stockholm et dans d'autres forums, telle est la liste bien incomplète des actions politiques importantes des pays socialistes.

(M. Bayart, Mongolie)

La ligne de conduite adoptée par les pays socialistes à l'égard des grands problèmes de notre temps est en harmonie avec la position exprimée dernièrement par les chefs d'Etat ou de gouvernement de six pays - l'Argentine, la Grèce, l'Inde, le Mexique, la Suède et la Tanzanie - à leur réunion qui s'est tenue à Delhi. Dans leur document commun, la Déclaration de Delhi, les participants à la réunion ont de nouveau appelé à oeuvrer vers le désarmement nucléaire et ont souligné tout particulièrement la nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Gouvernement de la République populaire mongole a pleinement appuyé la Déclaration de Delhi et a publié à ce sujet, le 7 février, une déclaration du Ministère des affaires étrangères de notre pays. Il est souligné dans cette déclaration que la Déclaration de Delhi "acquiert une signification particulière à la lumière des prochaines négociations soviéto-américaines à Genève, dont les résultats positifs répondraient aux intérêts vitaux non seulement des peuples soviétique et américain, mais de toute l'humanité". Il est dit ensuite dans cette déclaration que "l'appui accordé par l'Union soviétique à la Déclaration de Delhi témoigne une fois de plus de son désir sincère d'aboutir sans délai à des mesures réellement concrètes en vue d'écartier la menace d'une guerre nucléaire. La République populaire mongole espère que les Etats-Unis et d'autres puissances nucléaires, prenant conscience de leur responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, répondront de façon positive à cet appel".

Le succès des négociations sur des questions mûres pour une solution en matière de limitation de la course aux armements et de désarmement, tant sur une base bilatérale que multilatérale, dépend beaucoup du désir des parties d'assainir la situation internationale, de faire preuve d'une attitude honnête et de bonne volonté dans la recherche de compromis raisonnables et d'accords pondérés.

Malheureusement, la déclaration qu'a faite ici le 12 février M. Adelman, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, ne saurait contribuer à un examen sérieux et constructif des problèmes de limitation et de cessation de la course aux armements qu'il convient de résoudre.

Les recommandations les plus importantes faites à l'intention de la Conférence du désarmement sont contenues dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 39ème session sur l'ensemble des questions relatives à la prévention de la guerre nucléaire et à la limitation de la course aux armements nucléaires.

Dans sa résolution 39/148 P l'Assemblée générale prie la Conférence du désarmement d'engager, en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire. Nous estimons que la Conférence a le devoir direct de créer dès la présente session, pour cette question parvenue à maturité, un comité spécial doté d'un mandat adéquat et d'appliquer les instructions de l'Assemblée générale. Ce serait là un témoignage de respect à la mémoire des victimes d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont souffert de l'emploi de l'arme atomique, et une contribution concrète de la Conférence du désarmement au 40ème anniversaire de la grande victoire sur les forces du fascisme et du militarisme lors de la seconde guerre mondiale, qui sera largement célébré cette année.

(M. Bayart, Mongolie)

On sait que la seconde guerre mondiale a causé des malheurs incalculables et emporté plus de 50 millions de vies humaines. Aujourd'hui, il ne s'agit plus tellement de l'ampleur des destructions et du nombre des victimes, mais de la préservation de la vie sur Terre en général. Voilà pourquoi tous les peuples du monde, tous les Etats quel que soit leur régime social, se fondant sur les leçons historiques de la dernière guerre, doivent unir leurs efforts pour protéger la paix et exclure la possibilité d'une nouvelle guerre mondiale avec utilisation de l'arme nucléaire.

Dans sa résolution 39/148 D, l'Assemblée générale prie la Conférence d'examiner la question de l'élaboration d'un instrument international ayant force obligatoire et portant obligation de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires. L'URSS a déjà pris un tel engagement. Si les autres puissances nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, suivaient l'exemple de l'URSS, le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire serait réduit au minimum. A ce propos, il est approprié de souligner que les périlleuses doctrines de la "dissuasion", de la "guerre nucléaire limitée" élaborées au Pentagone et qui visent non seulement à justifier la course aux armements nucléaires, mais aussi à obliger les hommes et les femmes d'accepter l'existence de l'arme nucléaire et la possibilité de son utilisation, ont été condamnées à la session de l'Assemblée générale.

Comme par le passé, l'Assemblée générale, à sa 39ème session, a consacré beaucoup d'attention au problème du gel des armements nucléaires, en adoptant à ce sujet trois résolutions. Dans l'une d'elles, la résolution 39/151 D, il est indiqué, à très juste titre, qu'un gel des armements nucléaires créerait une atmosphère favorable à des réductions massives des arsenaux nucléaires et que la recherche de telles réductions jusqu'à complète élimination des armes nucléaires, devrait devenir une règle de conduite obligatoire pour les Etats dotés d'armes nucléaires. Par cela, l'Assemblée a confirmé l'importance des efforts d'un grand nombre d'Etats visant à atteindre cet objectif important.

Comme de nombreux autres Etats, la Mongolie considère comme étant un objectif prioritaire la conclusion d'urgence d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et l'organisation, à cette fin, de négociations concrètes. La solution de ce problème important réside dans l'arrêt de la course aux armements nucléaires sous son aspect le plus dangereux, à savoir le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, ainsi que dans le renforcement du régime de la non-prolifération de ces armes, surtout dans la perspective de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir cette année.

Une injonction directement adressée à la Conférence figure dans la résolution 39/148 C, dans laquelle l'Assemblée générale lui demande d'engager sans retard des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et d'élaborer des mesures pratiques pour atteindre cet objectif, notamment un programme de désarmement nucléaire. Enfin, il est demandé à la Conférence de créer un Comité spécial pour cette question. Dans son travail, le Comité pourrait se fonder sur le document CD/4 proposé par les pays socialistes en 1979, sur leurs considérations supplémentaires ainsi que sur les propositions du Groupe des 21.

(M. Bayart, Mongolie)

Il y a lieu d'accorder particulièrement à propos de la poursuite de la fabrication et du perfectionnement des armes nucléaires, une sérieuse attention aux dispositions de la résolution 39/148 E, dans laquelle il est demandé à la Conférence du désarmement d'entreprendre sans retard des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons.

Jusqu'ici, l'humanité s'est abstenue de placer des armes dans l'espace extra-atmosphérique. Aujourd'hui, elle est arrivée à ce seuil dangereux au-delà duquel la course incessante aux armements peut s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Devant cette menace croissante, l'Assemblée générale des Nations Unies a confirmé, à sa 39ème session, l'opinion quasi unanime de la communauté mondiale selon laquelle, s'agissant de la prévention de la guerre nucléaire et de la cessation de la course aux armements, la solution du problème de la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique a une importance primordiale. C'est pourquoi la Conférence du désarmement a pour tâche de créer, dès le stade actuel, un comité spécial pour des négociations sur le point 5 de l'ordre du jour.

Pour ce qui est des armes chimiques, nous estimons que les résolutions 39/65 B et 39/65 C, qui prient instamment la Conférence d'intensifier les négociations, au sujet d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction, méritent de retenir une attention particulière. En outre, la première de ces résolutions demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques et, en particulier, de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires. La délégation mongole est satisfaite de la décision de la Conférence de rétablir le Comité spécial des armes chimiques. Nous partageons l'opinion de nombreuses autres délégations selon laquelle toutes les conditions existent pour obtenir des résultats pratiques dans ce domaine. Profitant de cette occasion, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur R. Ekéus, de Suède, pour son travail actif en qualité de Président du Comité spécial et féliciter son successeur à ce poste, l'Ambassadeur S. Turbánski, de la République populaire de Pologne, et lui souhaiter un plein succès dans ses fonctions.

La Conférence ne saurait non plus ignorer l'appel de l'Assemblée générale contenu dans sa résolution 38/182 invitant à intensifier les négociations ayant pour objet d'élaborer un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et à rédiger le texte d'accords possibles sur certains types d'armes de ce genre. Cela s'applique également à la question de l'interdiction des armes radiologiques, car la résolution 39/151 J prie directement la Conférence de poursuivre ses négociations sur la question en vue de mener à bien ses travaux sans tarder.

Monsieur le Président, tout récemment, le 26 novembre de l'année dernière, le peuple mongol a solennellement célébré le soixantième anniversaire de la proclamation de la Mongolie en tant que République populaire et de l'adoption de la première Constitution du pays. Ce document historique reflète l'orientation pacifique de la politique extérieure de la Mongolie, qui vise à développer l'amitié et la

(M. Bayart, Mongolie)

coopération entre les peuples, à mener une lutte active en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui encore, la République populaire mongole continue d'avancer systématiquement dans cette voie. Dans son discours consacré à cet anniversaire, le Secrétaire général du Comité central du Parti ouvrier populaire mongol et Président du Présidium du Grand Khural populaire de la République populaire mongole, Jambyn Batmounkh, a déclaré : "La République populaire mongole s'efforce d'apporter une contribution maximale à la lutte pour le renforcement de la paix, l'indépendance nationale et le progrès social des peuples".

On en trouve un nouveau témoignage dans la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 39ème session sur proposition de la République populaire mongole. De même que notre proposition précédente sur la conclusion d'une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique, cette nouvelle initiative vise à mettre en oeuvre le principe généralement reconnu de la renonciation au recours à la force dans les relations internationales. Il est dit clairement dans cette Déclaration, entre autres, que préserver le droit des peuples à la paix et promouvoir la réalisation de ce droit constituent une obligation fondamentale pour chaque Etat. Pour assurer l'exercice de ce droit, il est indispensable que la politique des Etats tende à l'élimination des menaces de guerre, surtout de guerre nucléaire, à l'abandon du recours ou de la menace du recours à la force et au règlement pacifique des différends internationaux sur la base de la Charte des Nations Unies. Nous voudrions souligner tout particulièrement à ce sujet que l'adoption, en matière de limitation de la course aux armements et de désarmement, de mesures concrètes, telles que le gel desarseneaux nucléaires, l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, constituerait une garantie matérielle du droit des peuples à la paix.

Monsieur le Président, les peuples du monde fondent de grands espoirs sur la Conférence du désarmement, en souhaitant qu'elle puisse apporter une contribution substantielle à la cause de la limitation des armements, à celle du désarmement, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité. Nous avons un seul et même but : justifier ces espoirs.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, l'Ambassadeur Kiilu.

M. KIILU (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de profiter de cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de cette Conférence pour le mois de février. C'est vraiment un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant la Conférence pendant la présidence d'un représentant des Etats-Unis, un pays avec lequel mon propre pays, le Kenya, entretient une coopération cordiale et amicale dans des domaines divers.

(M. Kiilu, Kenya)

Nous sommes certains que votre riche expérience diplomatique et votre compétence bien connue touchant les problèmes dont cette Conférence est saisie sont la meilleure garantie que cette Conférence progressera dans son travail d'une manière satisfaisante. La délégation du Kenya vous promet son plein appui et sa coopération dans l'exercice de vos énormes responsabilités.

Je saisiss cette occasion pour vous remercier chaleureusement, vous-même et d'autres éminents collègues, de la gentillesse avec laquelle vous avez souhaité la bienvenue à ma délégation et à moi-même. Je souhaite aussi la bienvenue à nos collègues de la Mongolie et du Nigéria.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, pour ses efforts soutenus dans la conduite des négociations pendant le dernier mois de la session d'été de 1984.

Je souhaite enfin la bienvenue ici à M. Miljan Komatina, nouveau Secrétaire général de la Conférence. Nous comptons que, sous sa direction, la large gamme de consultations visant à améliorer le travail de la Conférence produira des résultats. Ma délégation offrira au Secrétaire général son entière coopération. Nous exprimons aussi notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jaipal, pour les services déterminés et dévoués qu'il a rendus tant au Comité qu'à la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, comme les distinguées délégations ici présentes le savent probablement, par suite de circonstances imprévues et inévitables, le Kenya n'a pas été en mesure d'assister, l'année dernière, aux sessions de printemps et d'été de la Conférence. Je voudrais toutefois réaffirmer avec vigueur la volonté du Kenya de s'acquitter de ses obligations en tant que membre et participant actif de la Conférence.

Nous sommes donc heureux de participer aux travaux de cet organisme très important de négociation avec un sentiment renouvelé d'urgence et de modestie, alors que la communauté internationale approche du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Nous sommes profondément mais tristement conscients de la réalité des progrès extrêmement limités qui ont été réalisés bien que le désarmement fasse l'objet de délibérations et de négociations internationales depuis 1932. Sans aucun doute, cette situation regrettable a contribué à la tendance inquiétante vers un recours croissant à la force dans les relations internationales. C'est pourquoi, de l'avis de mon Gouvernement, il est de la plus haute urgence que cette Conférence poursuive des négociations concrètes orientées vers des résultats qui permettraient aux Etats, en particulier aux petits Etats, en développement et non alignés comme le Kenya, de concentrer leurs ressources limitées sur les exigences vitales du développement dans toutes ses formes multiples.

(M. Kiilu, Kenya)

En tant que pays africain, le Kenya est particulièrement conscient du fait que notre continent est aujourd'hui en face d'une crise socio-économique extrêmement grave. Ce qu'il nous faut, si l'on veut surmonter la crise actuelle, c'est une situation de paix. Or, une paix réelle est impossible sans des limitations des armements et des initiatives de désarmement. Pour avoir un sens dans le contexte régional de l'Afrique, la paix devrait apparaître comme un concept dynamique englobant plus que la seule absence de guerre. La recherche de la paix sur notre continent peut être considérée comme incluant aussi, entre autres, la recherche d'une fin de l'apartheid, l'indépendance de la Namibie, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect de l'intégrité territoriale de tous les pays, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies, la prévention de la guerre nucléaire et le progrès socio-économique. Le progrès dans n'importe lequel de ces domaines pourrait produire des effets bénéfiques sur tous; en revanche, l'échec dans l'un d'eux pourrait avoir des effets négatifs sur les autres. La plupart des négociations menées dans cette Conférence sont des conditions préalables à la recherche de la paix en Afrique et ailleurs dans le monde.

. Cette Conférence a repris son travail à un moment où votre pays (les Etats-Unis) et l'URSS sont convenus de reprendre les entretiens sur la limitation des armements. Ce geste souligne l'acceptation de principe des graves conséquences que pourrait avoir la poursuite de l'escalade de la course aux armements, particulièrement de la course aux armements nucléaires. Aujourd'hui, toute l'humanité se trouve devant une menace d'autodestruction, due à la propension des Etats à recourir à la force dans la poursuite de leurs objectifs de défense. La seule solution pratique est l'application de mesures internationales cohérentes et现实的 pour redresser cet état de choses, de façon à inverser la situation actuelle de crise apparente de confiance pour aboutir à un processus de détente. Mon gouvernement estime que la prévention de la guerre nucléaire devrait être guidée par une forte volonté politique de négocier d'une façon ouverte et constructive des arrangements fiables de sécurité et un dialogue réel à la recherche des voies pacifiques d'une compréhension mutuelle, de façon à aboutir à une perception vraiment commune d'un monde sûr. Nous croyons que les Etats-Unis et l'URSS ont tous deux le désir et la bonne volonté politique nécessaires d'aboutir dans leurs négociations sur la limitation des armements. Ces superpuissances ne peuvent ignorer les attentes et les espoirs de l'humanité, qui implore et qui prie pour la sécurité du monde dans lequel nous vivons; après tout, elles aussi appartiennent et vivent sur la même planète que le reste de l'humanité.

La question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires a une importance primordiale pour mon pays. Cette question a toujours été, à très juste titre, inscrite à l'ordre du jour de la Conférence en tant que point de la plus haute priorité. En signant le Traité d'interdiction partielle des essais, chacune des parties originaires a pris l'engagement politique ferme de rechercher une interdiction complète des essais et elle s'est engagée à interdire, à empêcher et à s'abstenir d'effectuer toute explosion nucléaire couverte par le Traité en tout lieu relevant de sa juridiction ou de son contrôle et en outre à s'abstenir de provoquer ou d'encourager l'exécution - ou de participer de quelque manière que ce soit à l'exécution - de toute explosion expérimentale d'arme nucléaire qui aurait lieu où que ce soit dans l'un quelconque des milieux indiqués dans le Traité. Même si l'on a cru, au début, que le Traité d'interdiction partielle des essais était un événement d'une importance historique,

(M. Kiilu, Kenya)

son apparition n'a pas ralenti alors, ni à ce jour malheureusement, la course aux armements nucléaires entre les grandes puissances nucléaires. Au contraire, et tragiquement, le Traité semble avoir servi seulement comme un permis d'accélérer les essais nucléaires malgré l'existence de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale contre de tels essais. En fait, les parties originaires à ce Traité ont procédé à elles seules à plus de quatre-vingt-dix pour cent de toutes les explosions nucléaires connues effectuées jusqu'ici. En outre, le soi-disant "ferme engagement" des parties de "rechercher une interdiction complète des essais" a été mis en veilleuse. De même, la volonté politique et le ferme engagement nécessaires pour une mise en oeuvre effective des accords et des décisions entre les nations se sont aussi désagrégés en ce qui concerne l'application des décisions et des résolutions que l'Assemblée générale adopte chaque année au cours du dernier quart de siècle sur la question de la cessation des essais d'armes nucléaires.

Actuellement, le gouvernement de Son Excellence le Président Daniel arap Moi continue de souscrire aux deux principes qui ont été au centre de toutes les actions menées jusqu'à présent par la communauté internationale dans ce domaine fondamental. Le premier est la conviction que quelles que soient les divergences sur la question de la vérification, il n'y a pas d'obstacles insurmontables qui exigent l'ajournement d'une interdiction complète des essais nucléaires. Le second est la nécessité de reconnaître la "plus haute priorité" accordée à la question de l'interdiction complète des essais nucléaires, première étape indispensable pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi ma délégation a toujours appuyé la création d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence, qui serait chargé d'examiner les divers projets d'accords et propositions déjà soumis par plusieurs pays.

Ma délégation attache une grande importance à la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Comme je l'ai souligné précédemment, les armes nucléaires constituent la menace la plus lourde et la plus grave qui pèse sur l'humanité, et comme dans le cas de l'interdiction des essais nucléaires, la question de l'octroi de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires a fait l'objet d'un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et de plusieurs débats à l'Assemblée comme dans cette enceinte. La question des garanties de sécurité négatives devrait être considérée comme une étape sur la voie de l'élimination de ces armes et non comme une fin en soi.

C'est pourquoi je réitère l'appel lancé par mon gouvernement aux puissances nucléaires pour qu'elles réexaminent les politiques et positions qu'elles ont affirmées unilatéralement en ce qui concerne les arrangements destinés à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Nous estimons que les Etats membres dotés de telles armes ont l'obligation de fournir des garanties inconditionnelles, concrètes et de caractère juridiquement contraignant à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires. Toutefois, mon pays est convaincu que dans l'état actuel des choses, jusqu'à ce que les armes nucléaires soient totalement éliminées, le seul arrangement véritable en matière de sécurité, qui soit justifiable,

(M. Kiilu, Kenya)

du point de vue politique et moral, est l'interdiction des armes nucléaires, mesure qui irait de pair avec les déclarations communes ou unilatérales des Etats dotés d'armes nucléaires. Ma délégation demande aussi à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires d'adhérer pleinement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'élaboration d'un Programme global de désarmement est une autre question à laquelle mon gouvernement attache une très grande importance. Depuis plusieurs années, l'Assemblée générale, à travers diverses résolutions, exhorte cet organe à élaborer un projet détaillé de texte. Malheureusement, le climat politique n'a jamais permis à la Conférence de faire des progrès dans cette direction. Ma délégation espère que, cette année, les circonstances seront favorables à la négociation de nombreuses questions restées en suspens dans ce domaine. Elle est convaincue que le Programme global de désarmement sera un instrument permettant d'enregistrer des progrès en matière de désarmement général et complet. Nous nous sommes félicités de l'accord qui a semblé se réaliser au sujet de la division des mesures de désarmement en trois étapes, mais nous regrettons en même temps que des divergences fondamentales existent encore à propos des problèmes clefs que posent les rapports qui existent entre les calendriers, les étapes, l'examen et la mise en oeuvre du Programme global de désarmement. Il conviendrait de reconnaître ces rapports étant donné que le Programme doit revêtir un caractère véritablement global.

Ma délégation continue d'appuyer la proposition d'un calendrier de vingt ans - c'est-à-dire jusqu'en l'an 2000 - pour la mise en oeuvre du Programme global de désarmement, avec une période quinquennale d'examen et d'évaluation de l'exécution de chaque étape du Programme. En outre, nous pensons qu'il conviendrait d'identifier des mesures pour la mise en oeuvre du Programme global de désarmement tant en ce qui concerne les objectifs, les priorités et les principes du Programme que les perspectives à court, à moyen et à long terme. Le Programme global de désarmement sera ainsi un instrument important du processus du désarmement, dont le déroulement dépendra aussi de nombreuses mesures d'appui. Des mécanismes efficaces sont indispensables pour qu'il y ait désarmement, en particulier les négociations bilatérales sur la réduction des armements entre les super-Etats.

Dans le domaine des armes chimiques, ma délégation estime que des progrès considérables ont été accomplis dans les négociations relatives à cette question complexe. Nous partageons l'optimisme prudent de ceux qui pensent qu'il est effectivement possible de conclure et de respecter sur le plan international une convention détaillée qui interdirait à tout jamais la mise au point, la fabrication, le stockage, l'entreposage et l'utilisation de ces armes terribles, et prévoirait la destruction des stocks existants. Dans ce contexte, le Kenya se félicite des efforts du Gouvernement des Etats-Unis, notamment, de l'initiative qu'a prise ce pays, l'an dernier, de présenter un projet de convention, et de l'acceptation par l'Union soviétique du principe d'inspections sur place pour vérifier la destruction des stocks existants. Nous espérons sincèrement que la Conférence surmontera les difficultés politiques majeures pour aboutir à des libellés de compromis en langage de traité. Seules la volonté politique et la confiance entre les Etats-Unis et l'URSS permettront de surmonter les divergences d'opinions qui sont apparues dans le domaine crucial de la vérification.

(M. Kiilu, Kenya)

En attendant, nous saluons la décision de la Conférence de rétablir un Comité spécial des armes chimiques sous la présidence de l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne.

Mon gouvernement a exprimé l'espoir que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique se verrait accorder une certaine urgence. La nécessité impérieuse de mettre fin au processus de militarisation de l'espace, pour l'empêcher de prendre des proportions irréversibles, est aujourd'hui évidente. Le premier pas à franchir dans cette direction devrait être d'interrompre tout programme existant visant à nucléariser militairement l'espace. Il est regrettable que l'examen de la question par la Conférence se soit heurté à des difficultés apparemment insurmontables, en particulier lorsqu'il s'est agi de parvenir à un accord au sujet du cadre du mandat du Comité spécial chargé d'étudier ce point. Cette impasse ne fait que retarder toute possibilité de s'entendre sur des instruments juridiques acceptables et ayant force obligatoire qui assurerait que l'espace extra-atmosphérique soit préservé en tant que patrimoine commun de l'humanité au lieu de devenir une nouvelle arène de la compétition militaire. Ma délégation est d'avis que même si les superpuissances ont une responsabilité particulière en ce qui concerne la démilitarisation de l'espace, cette question demeure une question collective et multilatérale au sujet de laquelle les Etats partagent la responsabilité de prendre des mesures appropriées.

S'agissant de l'amélioration de l'efficacité de la Conférence, nous sommes sûrs que le groupe officieux de distingués représentants qui a été constitué par la Conférence parviendra à concilier les nombreuses propositions utiles qui ont été présentées. Nous espérons qu'au cours de cette session, le groupe officieux réussira à élaborer des propositions qui, si elles sont acceptables pour la Conférence, pourraient servir de directives pour la création des organes subsidiaires et l'établissement du rapport annuel à l'Assemblée générale. Ma délégation ne ménagera pas sa peine pour apporter sa modeste contribution à cette fin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est à présent épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Dans ces conditions, je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer d'ici cinq minutes une réunion officieuse pour s'occuper des questions d'organisation que j'ai mentionnées plus tôt ce matin.

La séance plénière est suspendue à 12 h 20; elle est reprise à 13 h 10.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Je désire présenter à la Conférence pour décision des demandes d'Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer aux travaux de celle-ci. Conformément à l'usage, ces demandes seront examinées une par une et dans l'ordre suivant lequel elles ont été reçues par le secrétariat.

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 162 1/ concernant la demande reçue de la Suisse. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant au Document de travail No 163 2/ concernant la demande reçue de la Grèce. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant présenter à la Conférence le Document de travail No 142/Rev.1 3/ contenant le projet de programme de travail pour la première partie de la session de 1985 de la Conférence du désarmement.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le programme de travail contenu dans ce document.

Il en est ainsi décidé.

Il avait été prévu que le secrétariat distribuerait un calendrier indiquant les séances et réunions que la Conférence tiendrait durant la semaine prochaine. Nous l'avons bien fait établir, mais, du fait de la plus récente décision selon laquelle il y aura une réunion officieuse lundi après-midi, le calendrier que nous allions distribuer est inexact. Cela étant, je voudrais simplement dire quel est, à présent, le calendrier proposé pour les séances et réunions à tenir durant la semaine qui vient. Nous aurons une réunion officieuse lundi 18 février dans l'après-midi, à 15 h 30, dans la Salle des Conseils; le mardi 19 février, à 10 h 30, nous nous réunirons en séance plénière dans la Salle des Conseils, les questions à examiner à ce moment-là étant les points 1 (Interdiction des essais nucléaires) et 2 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire). Je propose que, le mercredi 20 février, les consultations officieuses avec les coordinateurs aient lieu dans la matinée, après quoi une réunion officieuse de la Conférence se tiendrait dans la Salle des Conseils durant l'après-midi de ce même jour, à 15 h 30. Il y aura ensuite, le jeudi 21 février, à 10 h 30, une séance plénière dans la Salle des Conseils au cours de laquelle nous continuerons d'entendre des déclarations concernant les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

1/ "En réponse à la demande de la Suisse (CD/563) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence et aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

2/ "En réponse à la demande la Grèce (CD/564 et CD/565) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence et aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

3/ Document CD/550/Add.1.

CD/PV.291
30

(Le Président)

S'il n'y a pas d'autres questions à examiner présentement, je me propose de lever la séance plénière, la prochaine devant se tenir le mardi 19 février, à 10 h 30.

La parole est au représentant du Mexique.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Juste un mot concernant ce que vous venez de dire au sujet de mercredi. Je ne sais si votre réunion avec les coordonnateurs aura lieu dans la matinée ou dans l'après-midi, étant donné que les divers groupes se réunissent généralement le matin. Ne serait-il pas bon que la réunion avec les coordonnateurs se tienne dans l'après-midi ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique d'avoir appelé mon attention sur ce point. Il est possible qu'il y ait d'autres consultations officieuses auxquelles je pourrais essayer de procéder mercredi matin; je sais que les groupes se réunissent à ce moment-là et je pense qu'il pourrait être souhaitable que les consultations avec les coordonnateurs aient lieu mercredi après-midi. En cas de besoin - et nous pourrons en décider mardi - nous tiendrions ensuite une réunion officieuse de la Conférence mercredi après-midi.

S'il n'y a plus d'autres déclarations pour l'instant, je leverai cette séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 19 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 15.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.292
19 février 1985
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 19 février 1985, à 10 h 30

Président : M. D. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. F. ELBE M. M. GERDTS M. W. von dem HAGEN
<u>Argentine</u> :	M. J. C. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE M. Ph. NIEUWENHUYSEN
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN
<u>Brésil</u> :	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV M. N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. R. J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LUI ZHONGREN M. SHI JICHENG M. LIN CHENG M. YE RUAN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. F. MONIB
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. T. BARTHELEMY M. P. S. CORDEN M. H. W. DAVIDSON Mme K. C. CRITTENBERGER M. J. ENGLEHARDT M. R. SCOTT M. D. STEPHENS M. D. DORN

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. R. I. JENIE M. F. QASIM
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. P. PLAGGESI M. M. ADORNI BRACCESI
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. R. KIILU M. P. N. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. M. SBIHI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. Z. GONZALES Y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B. O. TONWE
<u>Pakistan</u> :	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R. J. van SCHAIK M. R. J. AKKERMANN
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI M. A. KARKOSZKA

République démocratique allemande :

M. H. ROSE
M. F. SAYATZ
M. L. MUELLER

République islamique d'Iran :

M. A. SHAFII

Roumanie :

M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
M. A. POPESCOU
M. P. BALOIU
M. M. BICHIR

Royaume-Uni :

M. R.I.T. CROMARTIE
M. R.J.S. EDIS
M. D. A. SLINN

Sri Lanka :

M. P. KARIYAWASAM

Suède :

M. R. EKEUS
M. L-E. WINGREN
Mme E. BONNIER
M. H. BERGLUND
Mme A. M. LAU

Tchécoslovaquie :

M. A. CIMA

Union des Républiques socialistes soviétiques :

M. V. L. ISSRAELYAN
M. N. V. NEILAND
M. E. N. GOLOVKO

Venezuela :

M. E. TER HORST
M. O. GARCIA

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaïre :

-

Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 292ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément au programme de travail pour la première partie de sa session de 1985, la Conférence examinera aujourd'hui les points 1 ("Interdiction des essais nucléaires") et 2 ("Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire") de son ordre du jour. Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Ainsi que vous le savez, la réunion officieuse qui avait été prévue pour hier après-midi a dû être renvoyée à aujourd'hui en raison des conditions de circulation et de stationnement à Genève. Nous tiendrons cette réunion officieuse aujourd'hui, à l'issue de la réunion plénière. Lorsque nous aurons entendu les membres inscrits pour prendre la parole aujourd'hui, je me propose de suspendre la séance plénière et de convoquer la réunion officieuse pour examiner ce qu'il faut faire à propos des points 1, 2, 3 et 5 de l'ordre du jour et pour traiter d'une demande reçue d'un Etat non membre qui souhaite participer aux travaux de la Conférence. A la reprise de la séance plénière, nous nous occuperons des décisions que nous pourrons devoir prendre aujourd'hui.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de Cuba, de l'Argentine, de l'Australie et de la Chine.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Puisque je prends la parole pour la première fois en séance plénière de la session de 1985 de la Conférence du désarmement, permettez-moi, M. l'Ambassadeur Lowitz, de vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous souhaiter en même temps la bienvenue en tant que nouveau représentant des Etats-Unis d'Amérique. A cette occasion, je voudrais remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cromartie, pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions. Permettez-moi également de souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, le distingué représentant de la République populaire mongole, l'Ambassadeur Bayart, le distingué représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Tonwe, et le distingué représentant du Kenya, l'Ambassadeur Kiilu.

Je voudrais ensuite, bien entendu, féliciter l'Ambassadeur Komatina de sa nomination aux fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, je tiens à dire une fois de plus combien j'ai apprécié les efforts que l'Ambassadeur Jaipal a déployés au service de la Conférence du désarmement.

Le début de la présente session de la Conférence du désarmement coïncide avec une période pendant laquelle il est possible d'enrayer la détérioration actuelle des relations internationales et d'en inverser le cours afin de garantir la paix et réaliser le désarmement.

(M. Rose, République démocratique allemande)

La République démocratique allemande se félicite de la déclaration commune soviéto-américaine publiée le 8 janvier dernier. L'ouverture de négociations sur un ensemble de questions relatives aux armes spatiales et nucléaires, stratégiques comme de moyenne-portée, peut déclencher un processus qui permettra peut-être de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de réduire progressivement les arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination complète. La délégation de la République démocratique allemande partage l'opinion selon laquelle la condition préalable essentielle du succès des négociations est que chaque point de cette déclaration soit scrupuleusement respecté. Dans leur comportement général, les Etats devraient être animés par le désir de saisir des deux mains cette occasion de délivrer les peuples du monde de la menace d'une guerre nucléaire. Toutefois, il y a encore d'énormes difficultés et obstacles à surmonter.

Mardi dernier, nous avons même pu constater que l'amélioration du climat était encore fragile. Dans la déclaration du Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, nous avons entendu une série d'accusations totalement infondées mais nous n'y avons pu relever aucun élément susceptible de nous aider à sortir de l'impasse à propos des points les plus importants de notre ordre du jour. Non moins regrettable est le fait que des efforts considérables sont déployés en ce moment même pour traduire des projets d'armement, derrière lesquels se profile l'ambition d'acquérir une supériorité à l'échelle mondiale, en réalités concrètes sous forme de missiles MX et Pershing, de bombardiers B1B et de porte-avions. Les plans de militarisation de l'espace extra-atmosphérique sont poursuivis activement, ce qui ne fait qu'accroître régulièrement le risque d'enfer nucléaire qui pèse sur tous les peuples.

Pour écarter ce danger, tous les Etats, qu'ils soient grands ou petits, ont le devoir et le droit de contribuer à faire cesser la course aux armements et à éliminer les arsenaux d'armes de destruction massive. C'est là, en fait, la raison d'être de notre Conférence, qui doit se montrer à la hauteur du rôle qui lui a été assigné en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

Nous tenons à réaffirmer d'emblée notre conviction selon laquelle les négociations bilatérales et multilatérales ne s'excluent pas mutuellement mais devraient se compléter et se stimuler les unes les autres, j'insiste, les unes les autres. Il faudrait profiter de l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'entamer des négociations le 12 mars pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Le temps presse et l'histoire nous a enseigné qu'il faut agir vite et avec détermination.

Quarante ans après la victoire sur le nazisme allemand, il convient de se rappeler ce qui suit : la coalition anti-hitlérienne, qui comprenait plus de 50 nations, a dû faire d'énormes efforts et consentir d'indécibles sacrifices pour sauver les peuples européens du criminel régime fasciste de guerre, de racisme et de chauvinisme. Jamais nous n'oublierons la contribution décisive que l'Union soviétique a apportée à cette victoire historique. Les leçons et l'expérience de la seconde guerre mondiale ont conduit à la conclusion qu'il faut lutter pour la paix avant que ne retentisse le bruit des canons. Il faut donc, dès aujourd'hui, ne reculer devant aucun effort face à la menace que la guerre nucléaire fait peser sur

(M. Rose, République démocratique allemande)

l'existence même de l'humanité. Cela me rappelle ce que le dramaturge allemand bien connu, Bertold Brecht, a dit dans une parabole il y a plus de 30 ans : "L'illustre Carthage a livré trois guerres. Elle était puissante après la première, encore habitable après la deuxième et totalement introuvable après la troisième".

Mon pays est déterminé à apporter sa contribution à la prévention d'une catastrophe nucléaire. Cet objectif suprême de la politique extérieure de notre nation socialiste est reflété dans l'engagement solennel qu'il a pris à la face du monde de tout faire pour s'assurer qu'une guerre n'aura plus jamais son origine sur le sol allemand.

Dans le même ordre d'idées, nous dénonçons catégoriquement les activités des forces qui mettent en question le status quo européen qui s'est constitué à l'issue de la seconde guerre mondiale et de la période d'après-guerre. Le respect rigoureux des principes du droit international, tels que l'inviolabilité des frontières et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats est la condition essentielle du maintien de la paix en Europe. Ce sera la seule façon d'assurer que les bases de la sécurité et de la coopération européennes, telles qu'elles ont été incorporées dans l'Acte final d'Helsinki, il y a presque dix ans, pourront être renforcées et élargies.

Dans ce contexte, la Conférence de Stockholm présente une importance particulière. Nous espérons que les initiatives lancées à cette Conférence par des pays socialistes susciteront un écho positif. Cela s'applique particulièrement au document de travail présenté par l'Union soviétique en janvier de cette année. Ce document énonce les dispositions fondamentales d'un traité sur la renonciation mutuelle au recours à la force armée et sur le maintien de relations pacifiques. En concluant un tel traité, les parties concernées s'abstiendraient de tout recours à la force armée, qu'elle soit nucléaire ou classique, l'une contre l'autre ou contre des pays tiers, ce qui constituerait une authentique mesure propre à renforcer la confiance.

L'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont de nouveau pris l'initiative afin de faciliter des progrès aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements. Il est grand temps que les Etats occidentaux fassent preuve de la même volonté de parvenir à une entente.

Profondément inquiets au sujet de la paix, les Etats redoublent d'efforts pour sauver l'humanité de la destruction nucléaire. Dans leur Déclaration commune les chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie ont lancé un appel pressant et convaincant en faveur de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement. Le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, s'est félicité de cette mesure dans un message personnel adressé aux signataires de la Déclaration. Permettez-moi de citer un passage de ce texte : "C'est avec beaucoup d'attention et de sympathie que j'ai pris note de la Déclaration de Delhi. Je partage votre opinion selon laquelle l'avenir de tous les peuples est en jeu et qu'il est maintenant impératif de surmonter les nombreux obstacles qui obstruent la voie de la paix. Permettez-moi de vous assurer que la République démocratique allemande appuiera les préoccupations de la Déclaration de Delhi ...

(M. Rose, République démocratique allemande)

Je suis profondément convaincu qu'il est non seulement impératif mais aussi possible d'écartier la menace d'une guerre nucléaire. Cela exige que tous ceux qui s'intéressent à la paix joignent leurs efforts et unissent leurs forces pour la préserver, car telle est la tâche clef de notre temps."

S'inspirant du désir de contribuer à ces mêmes objectifs, les ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie ont réaffirmé, à leur réunion de Berlin en décembre dernier, leur volonté et leur détermination de parvenir à des accords concrets par des négociations de caractère pratique. Leurs propositions concernant la cessation de la course aux armements et la prévention de la guerre restent valables. Les pays en question sont prêts à prendre les mesures les plus radicales pour la limitation et l'élimination de tout type d'armements.

Par un vote sans équivoque à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, une majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'est prononcée en faveur de la paix et du désarmement et de mesures pratiques visant à écartier la menace d'une guerre nucléaire, à poursuivre le désarmement nucléaire et à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous pensons que notre Conférence pourrait avoir de grandes perspectives de succès si tous les Etats voulaient bien faire preuve d'une attitude constructive.

Nous sommes résolument opposés aux tentatives de mettre en question l'importance primordiale de mesures concrètes pour prévenir la guerre nucléaire et de justifier l'utilisation des armes nucléaires, particulièrement leur utilisation en premier. Nous ne voyons aucun mérite, au sein de cette Conférence, à des débats théoriques sur des concepts de sécurité. A ce sujet, n'oublions pas que lorsque tous les Etats présents dans ce forum ont donné leur assentiment au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement en 1978 et l'ont confirmé en 1982, ils l'ont certainement fait dans l'idée qu'il avait été tenu compte de leurs intérêts nationaux et internationaux en matière de sécurité. Ce qui importe maintenant, c'est que cette stratégie convenue de désarmement des Nations Unies se traduise en accords concrets. Il est plus que temps d'entreprendre des négociations.

Ma délégation partage l'opinion du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon laquelle "un traité d'interdiction complète des essais sera l'épreuve décisive de la volonté réelle de poursuivre un désarmement nucléaire". La signature d'un tel traité rendrait impossibles les perfectionnements qualitatifs des armes nucléaires. Toutes les conditions requises existent pour élaborer et conclure un accord vérifiable. Nous ne devrions plus perdre de temps sur des questions dites spécifiques mais entamer sans conditions préalables des négociations sur le texte d'un traité.

Des activités artificielles ne serviraient pas notre cause et n'accroîtraient pas la crédibilité de la Conférence. Nous ne devons pas permettre que celle-ci serve d'alibi pour poursuivre des essais d'armes nucléaires dans le cadre des programmes actuels de promotion des armements. Des progrès sous la forme de négociations authentiques apporteraient une contribution significative aux préparatifs à la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Une mesure extrêmement urgente pour la prévention d'une guerre nucléaire serait que tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait s'engagent à ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires. La Conférence devrait rechercher un instrument international ayant force obligatoire qui contiendrait un tel engagement.

Une autre mesure très efficace, qui devrait être relativement facile à appliquer si une volonté politique existe à cet égard, pourrait être le gel quantitatif et qualitatif des armes nucléaires. Tout arrangement de ce genre créerait des conditions favorables pour la réduction des arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination complète.

La présence à cette Conférence de tous les Etats dotés d'armes nucléaires offre une possibilité de s'entendre au sujet de mesures pratiques de désarmement nucléaire, y compris d'un programme de désarmement nucléaire. En le faisant, la Conférence commencerait à répondre aux exigences formulées au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Dans ce contexte, la renonciation aux doctrines et concepts militaires visant à "légitimer" l'utilisation en premier d'armes nucléaires et à "permettre" une guerre nucléaire présente une importance essentielle.

La communauté internationale a voté de façon très convaincante en faveur de la résolution 39/59 de l'Assemblée générale, qui vise à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cela reflète la prise de conscience croissante du fait qu'il faut empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique si l'on veut diminuer les risques d'une guerre nucléaire. D'aucuns tentent cependant de faire croire à cette Conférence et au monde entier qu'il est nécessaire d'étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique pour diminuer le risque d'une guerre nucléaire. A notre avis, cette thèse est absolument erronée.

Tout comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des représentants de nombreux Etats, nous invitons la Conférence du désarmement à aborder cette question simultanément avec les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et à s'occuper de questions de fond en évitant de se laisser distraire par des discussions sur des problèmes de caractère marginal. Quiconque s'est donné pour but l'élimination complète des armes nucléaires n'a pas besoin de nouvelles armes spatiales, coûteuses et déstabilisatrices. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique de parvenir à des accords avec l'autre partie, afin de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et d'y mettre fin sur la Terre.

Outre ces questions prioritaires relatives au domaine nucléaire et à l'espace extra-atmosphérique qui sont inscrites à l'ordre du jour, ma délégation attache une grande importance à la réalisation de progrès dans les négociations sur une convention interdisant toutes les armes chimiques. De l'avis de mon pays, on peut espérer obtenir de nouveaux résultats dans ce domaine en 1985 si tous les membres de la Conférence sont disposés à rechercher des compromis. Il sera toutefois impossible d'avancer si telle ou telle délégation n'est pas prête à prendre d'autres vues en considération et continue de se cramponner à des positions qui sont généralement jugées être peu réalistes.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Turbanski, président du Comité spécial des armes chimiques en 1985, de la façon circonspecte et rationnelle dont il a abordé son travail. Dans le même temps, nous tenons à l'assurer que nous sommes prêts à coopérer avec lui pour trouver des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Les réunions tenues par le Comité spécial des armes chimiques en janvier s'étant terminées sur une note prometteuse, je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Ekéus pour le dévouement avec lequel il a exercé ses fonctions de président de cet organe.

Nous n'ignorons pas les difficultés inhérentes aux tâches que nous nous sommes données à la présente session. Nul ne devrait se faire d'illusions à ce sujet. Mais nous savons aussi que la plupart des Etats représentés à la Conférence sont résolus à aller réellement de l'avant. A aucun moment nous ne devons oublier que nous avons à nos côtés le plus puissant mouvement en faveur de la paix qui ait jamais existé. En dépit de toutes les prévisions en sens contraire, ce mouvement gagne sans cesse de nouveaux adeptes et persiste dans sa lutte pour la préservation de l'humanité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Datcou.

M. DATCOU (Roumanie) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous adresser les cordiales et amicales félicitations de la délégation roumaine à l'occasion de votre accession à la présidence, qui coïncide, bien sûr, avec votre nomination en tant que chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement. En vous souhaitant beaucoup de succès dans l'accomplissement de vos tâches de haute responsabilité, je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Ian Cromartie, chef de la délégation du Royaume-Uni, qui a présidé nos débats avec sa distinction coutumière. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour saluer chaleureusement nos nouveaux collègues, les représentants de la République populaire mongole, l'Ambassadeur Bayart; du Nigéria, l'Ambassadeur Tonwe et du Kenya, l'Ambassadeur Kiilu. Qu'ils soient assurés de l'esprit de coopération de la part de la délégation roumaine. Qu'il me soit permis de saluer aussi la présence à côté de vous, Monsieur le Président, du nouveau Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Miljan Komatina. Sa riche expérience, les qualités remarquables dont il a fait pleinement preuve dans ses activités dans le domaine de la diplomatie internationale seront sans doute d'une grande utilité pour la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, le 15 mars de cette année il y aura un quart de siècle que s'ouvrait dans ce Palais des Nations la réunion d'un des ancêtres de notre Conférence. Depuis cette date, année après année, nous avons recommencé les travaux dans des organismes qui, sous des appellations et compositions différentes, ont connu une évolution et une démocratisation continues, dans l'espoir d'approcher la société

(M. Datcou, Roumanie)

internationale du désarmement général et complet, objectif qui faisait et fait encore l'unanimité à l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais, malheureusement, et l'histoire est bien connue, à la fin de chaque année les résultats étaient maigres ou inexistantes.

Pendant que les délibérations sur le désarmement et que les discours et les documents s'accumulaient par milliers dans les archives du Palais des Nations, ainsi que dans les dossiers des chancelleries nationales, tandis qu'une presse sceptique ne voyait que le dérisoire de ces efforts, l'accompagnement funeste de la course effrénée aux armements montait dans des crescendos inimaginables.

Deux voies parallèles, une compétition aux résultats décidés d'avance s'étaient engagées entre la négociation politique, diplomatique et la production d'armes meurtrières, exprimée en milliers de mégatonnes et de fusées, multipliant ainsi les dangers d'anéantissement de la vie.

La question qui se posait et se pose aujourd'hui d'une manière plus angoissante que jamais est : quand cette volonté politique rationnelle - dont on parle souvent - va-t-elle trancher et faire arrêter la spirale des armements, surtout nucléaires, tout en commençant par donner une chance aux négociations conformément aux aspirations profondes des peuples à la paix ?

En ce qui nous concerne, chez nous en Roumanie, on ne cesse pas de le répéter à haute voix : il faut arrêter le génie destructeur avant qu'il ne soit trop tard !

Monsieur le Président, même après tant d'échecs et de frustrations, nous n'avons pas le droit de relâcher notre effort, de démobiliser, car il n'y a pas d'autre voie.

Nous gardons encore notre espoir, notre confiance.

Cet espoir, chaque fois renouvelé, revêt aujourd'hui une signification particulière. Car, comme le soulignait le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, "à la fin de l'année 1984 et au commencement de l'année 1985 sont apparus certains signes de relâchement de la tension internationale, certaines lueurs d'espérance signalant qu'il est possible d'arrêter le cours dangereux des événements". Mais, ajoutait le chef d'Etat roumain, "ce sont des rayons d'un soleil qui a encore beaucoup de chemin à parcourir afin que la vraie lumière de la paix puisse irradier".

La Roumanie a salué et apprécié d'une manière positive l'accord réalisé à l'occasion de la rencontre à Genève, entre les ministres des affaires étrangères de l'URSS et des Etats-Unis concernant le commencement de négociations bilatérales sur les armes nucléaires et l'espace extra-atmosphérique en vue de la réalisation d'accords à même de conduire à une limitation et à une réduction graduelle de ces armements. Il va sans dire que ce résultat, tout en étant un facteur important, ne représente qu'un commencement; les problèmes de fond ne sont pas résolus, la course aux armements continue. Voilà pourquoi il est d'autant plus nécessaire d'intensifier nos efforts, afin que ces négociations puissent aboutir, le plus vite possible, à des résultats concrets, pratiques, pour atteindre le but fixé qui est l'"élimination totale des armes nucléaires où que ce soit".

(M. Datcou, Roumanie)

Tout en soulignant la grande portée de cet objectif, énoncé dans le communiqué soviéto-américain du 8 janvier 1985 ici à Genève, nous pensons qu'il est nécessaire - comme une expression du désir d'arriver à des accords appropriés - d'arrêter immédiatement la mise en place et la production de nouvelles armes nucléaires, de renoncer à toute action de militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Continuer à installer des armes nucléaires, ainsi que d'autres actions d'accumulation de nouveaux moyens de destruction massive, à l'abri des pourparlers équivaudrait, en fait, à une tentative d'apaiser l'opinion publique afin de pouvoir poursuivre la politique d'armement.

La thèse suivant laquelle plus on dispose d'arsenaux nucléaires importants plus on favorise l'obtention de résultats dans les négociations pour leur élimination ne peut être acceptée en aucune manière. Comme le soulignait il y a quelques jours dans son intervention Mme Maj Britt Theorin, de la Suède, tous les pays doivent comprendre que le désarmement ne peut aucunement être accompli par la voie de l'armement. Si on poursuit réellement l'objectif du désarmement - et nous pensons que ceci est la réalité - on peut se demander, logiquement, pourquoi faut-il produire de nouvelles armes nucléaires afin de les détruire après ? N'est-il pas plus normal et plus logique d'arrêter la production de ces armes et de passer à leur destruction, les fonds économisés étant utilisés pour le développement économique et social de tous les pays, et, tout d'abord, des pays en développement ?

Tenant compte de la situation grave qui s'est créée en Europe et du fait que les missiles de portée intermédiaire concernent en tout premier lieu les pays du continent, il importe que les Etats européens participent, sous une forme adéquate, aux négociations visant la conclusion d'un accord sur l'élimination des armes nucléaires d'Europe. Les pays de notre continent ne peuvent pas être de simples spectateurs et attendre le résultat des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les pays petits et moyens, tous les pays doivent assumer la responsabilité nécessaire pour la défense de leurs peuples, pour la préservation de l'Europe d'une catastrophe nucléaire.

Dans l'opinion de mon gouvernement, telle qu'elle est reflétée dans le document de travail CD/545 du 5 février 1985, une situation extrêmement grave s'est créée sur le continent européen par suite du déploiement, à la fin de l'année 1983, des premiers missiles nucléaires américains de moyenne portée dans plusieurs Etats d'Europe occidentale, suivi de l'application de mesures de rétorsion de la part de l'Union soviétique et de certains pays socialistes d'Europe. Nous considérons que tout devrait être fait pour arrêter l'application de ces mesures de part et d'autre, pour fixer une date limite pour le retrait des armes en place.

Je tiens à m'arrêter un court instant, à l'instar de mes collègues qui m'ont précédé, y compris, ce matin, l'ambassadeur de la République démocratique allemande, Harald Rose, sur un aspect - important selon nous - qui touche à la relation qui existe entre les négociations multilatérales et bilatérales.

Nous pensons qu'on ne doit pas concevoir la relation bilatérale-multilatérale comme étant antinomique dans le sens que le déroulement des négociations dans une structure entrave ou dérange les pourparlers dans l'autre. Tout au contraire, les négociations multilatérales et bilatérales doivent se compléter réciproquement; les efforts et les résultats obtenus dans chacune d'entre elles devront avoir des effets positifs sur les progrès dans l'autre structure. Comme le soulignait dans son intervention du 5 février 1985 le Secrétaire d'Etat aux affaires politiques spéciales de l'Argentine, M. Jorge Sabato, en présentant la Déclaration de Delhi adoptée par

(M. Datcou, Roumanie)

les Chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, à laquelle s'est aussi référé l'ambassadeur Alfonso Garcia Robles, du Mexique, beaucoup de pays qui partagent ces préoccupations refusent d'accepter avec passivité que leur avenir et leur existence même dépendent d'autrui.

Il va sans dire que le dialogue entre l'URSS et les Etats-Unis revêt une signification et une utilité pratique considérables. Mais, en même temps, sa limitation à deux Etats, même les plus importants sur le plan militaire, ne peut pas conduire automatiquement à l'élaboration de solutions unanimement acceptables, permettant la création d'un régime juridique convenant à tous les pays.

Voilà pourquoi, de l'avis de la délégation roumaine, la création, le plus tôt possible, d'organismes subsidiaires sur les thèmes liés au désarmement nucléaire et à l'espace extra-atmosphérique, à savoir les points 1, 2, 3 et 5 de l'ordre du jour, doit représenter une tâche prioritaire et urgente de notre Conférence.

Il est tout à fait naturel que, dans les conditions actuelles, la prévention d'une guerre nucléaire devient une de ces tâches de la plus haute priorité de notre Conférence; comme l'a relevé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuellar, dans son message du 5 février 1985, "nous vivons tous sous la menace nucléaire car nul d'entre nous ne pourrait échapper aux conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire sur cette planète dont l'équilibre est fragile".

Ma délégation a écouté avec intérêt les propositions de la délégation de la République fédérale d'Allemagne concernant l'élaboration d'un programme de travail global permettant l'analyse de toutes les propositions présentées sur la prévention de la guerre nucléaire. Nous aimerais suggérer que l'élaboration du programme soit la tâche liminaire du Président du Comité spécial sur ce thème, que nous espérons voir créé le plus vite possible.

La délégation roumaine aimera contribuer aux débats de ce Comité en présentant des suggestions sur les questions de fond qui doivent, à notre avis, faire l'objet de négociations en vue de prévenir le risque d'une guerre nucléaire, tout en mettant en relief le fait que la mise hors la loi des armes atomiques et leur destruction restent la seule garantie véritable contre les dangers d'un conflit thermonucléaire.

Nous appuyons aussi les initiatives visant la création d'organismes subsidiaires en vue de commencer les négociations pour la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Dans les conditions actuelles, le commencement des négociations multilatérales, au sein de la Conférence de Genève sur le désarmement, sur ces sujets, représente un véritable test de crédibilité auquel nous ne pouvons pas échapper.

Tout en appuyant nos efforts en vue de résoudre les questions en suspens, qui restent encore nombreuses, je voudrais, Monsieur le Président, faire consigner la position bien connue de ma délégation en faveur du rétablissement, le plus tôt possible, des organismes subsidiaires de l'année passée pour les garanties de sécurité et les armes radiologiques. Je voudrais surtout souligner l'importance que la délégation roumaine attache à l'élaboration de mesures contraignantes, afin que les puissances dotées d'armes nucléaires s'engagent à ne jamais et en aucune circonstance utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires, ainsi que la force en général, contre les Etats qui ne possèdent pas de pareilles armes. Cette question revêt un caractère particulier cette année - et on l'a souvent souligné ici - au cours de laquelle la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération aura lieu au mois de septembre, dans cette même ville de Genève.

(M. Datcou, Roumanie)

Monsieur le Président, nous partageons l'avis, assez largement répandu, suivant lequel la Conférence du désarmement peut et doit redoubler d'efforts afin d'élaborer cette année un premier projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques.

L'excellent travail qui a été fourni l'année passée sous la présidence inspirée de l'Ambassadeur Rolf Ekeus, de la Suède, la création rapide du Comité des armes chimiques et le commencement prometteur des consultations sous la présidence active de l'Ambassadeur Stanislas Turbanski, de Pologne, sont selon nous autant de signes positifs qui nous donnent l'espoir d'une évolution importante dans ce domaine. Nous allons, de notre côté, faire de notre mieux pour contribuer à ce cours positif.

Cette Conférence du désarmement a tellement besoin d'un succès, surtout dans les conditions actuelles, d'autant plus que l'interdiction des armes chimiques représentera, sans aucun doute, la première mesure mettant hors la loi une arme de destructive massive qui existe dans les arsenaux de certains Etats.

Ceci étant dit, je voudrais tout de suite ajouter que la Conférence de Genève ne doit pas être confinée uniquement aux travaux visant l'interdiction des armes chimiques, nonobstant l'importance et l'opportunité du sujet. Nous voudrions insister sur la nécessité d'une approche dans laquelle les priorités les plus hautes, c'est-à-dire les armes nucléaires, ne soient pas tenues à l'écart de nos négociations sous le prétexte de la concentration des efforts pour interdire les armes chimiques.

Monsieur le Président, l'accroissement de l'efficacité de notre Conférence et l'amélioration des procédures de travail doivent continuer à faire l'objet de nos préoccupations. Etant donné qu'il s'agit d'une question intéressant non seulement tous les Etats membres de la Conférence mais également des pays qui ne sont pas encore membres, nous pensons que les formules utilisées auparavant pour traiter ce sujet exclusivement dans un cadre limité ne doivent pas nous satisfaire. Voilà pourquoi nous appuyons l'idée, qui nous a été présentée par vous, Monsieur le Président, d'une réunion officieuse plénière dans laquelle nous discuterions des meilleures voies et moyens de continuer, à l'avenir, nos activités sur ce thème important, afin d'augmenter le potentiel de négociation de notre Conférence. C'est d'ailleurs la direction dans laquelle ma délégation a toujours oeuvré, dans la mesure de ses possibilités.

Tout en exprimant notre satisfaction d'avoir vu résolues d'une manière accélérée les demandes de participation des Etats non membres, la délégation roumaine formule le voeu que la Conférence pourra se mettre d'accord, le plus vite possible, sur les pays qui vont s'ajouter à ceux qui font déjà partie de cet organisme multilatéral. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler à la Conférence la position de principe de la Roumanie, selon laquelle les questions de désarmement intéressent tous les Etats qui, par conséquent, ont le droit de participer pleinement, sur un pied d'égalité, aux pourparlers qui touchent directement leur sécurité.

Monsieur le Président, comme nombre d'orateurs l'ont déjà souligné, cette année il y aura plusieurs importants anniversaires, comme la commémoration de la victoire sur le fascisme et de la fin de la seconde guerre mondiale, de la création de

(M. Datcou, Roumanie)

l'Organisation des Nations Unies et de la signature de l'Acte final d'Helsinki. Ces anniversaires soulignent plus que jamais l'importance de la coopération internationale, des efforts et des actions conjointes visant à réaliser la sécurité de tous les Etats sans discrimination aucune, à des niveaux de plus en plus bas des forces armées et des armements.

L'importance que la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki attachent aux principes de l'indépendance et de la souveraineté, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires d'autrui, de l'interdiction de l'utilisation de la force et de la menace de s'en servir, de la solution pacifique des différends - principes auxquels mon pays est profondément attaché - sont autant de raisons qui doivent inspirer cette Conférence et accélérer nos efforts. Car il n'y a pas de tâche plus noble que celle prévue par la Charte des Nations Unies de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, l'Ambassadeur Lechuga Hevia.

M. LECHUGA HEVIA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord présenter nos salutations au nouveau représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Lowitz, et lui souhaiter un plein succès dans ses fonctions de Président. Notre délégation souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Bayart, de la Mongolie, à l'Ambassadeur Tonwe, du Nigéria, et à l'Ambassadeur Kiliu, du Kenya, qui apporteront sans nul doute une contribution efficace aux travaux de la Conférence. Nous saluons l'Ambassadeur Komatina le nouveau Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que sa vaste expérience lui permettra de s'acquitter au mieux des fonctions qui lui ont été confiées. Au Président sortant, l'Ambassadeur Cromartie, nous exprimons notre gratitude pour les travaux qu'il a accomplis et à l'Ambassadeur Jaipal, qui a été au service de la Conférence pendant de longues années, nous présentons nos voeux de succès dans ses nouvelles activités.

La session actuelle de la Conférence est évidemment marquée par un nouvel élément de détente internationale qui faisait défaut dans nos travaux de l'an dernier. Nous voulons naturellement parler de l'échange de vues récemment intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et à la suite duquel ces deux pays entreprendront le mois prochain de nouvelles négociations sur des questions importantes concernant les armes nucléaires et spatiales. C'est là un fait positif qui ouvre des possibilités d'entente, même si les dernières déclarations des plus hautes autorités des Etats-Unis sur la "guerre des étoiles" et les paroles prononcées ici par le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency ne sont certes pas de nature à enthousiasmer quiconque dans la perspective d'un accord destiné à freiner la course aux armements et à réduire les risques d'une catastrophe nucléaire, ou encore d'une proposition tendant à réduire les tensions internationales. S'il nous fallait qualifier, dans un style journalistique, l'intervention du représentant des Etats-Unis devant la Conférence, nous dirions qu'elle

(M. Lechuga Hevia, Cuba)

évoquait la plus pure propagande des années de la "guerre froide" et qu'elle n'a pas été des plus opportunes. En fait, le représentant en question est venu devant la Conférence, non pas pour contribuer à ses travaux, mais pour attaquer l'Union soviétique, interlocuteur des Etats-Unis dans ces négociations, ce qui nous autorise à nous demander quelles ont pu bien être ses raisons de le faire à la veille des entretiens bilatéraux.

Tous les jours nous sommes témoins du fait que la course aux armements reçoit de nouvelles impulsions qui absorbent d'énormes ressources; l'exemple le plus frappant en est actuellement le programme de militarisation de l'espace extra-atmosphérique entrepris par les Etats-Unis, qui est rejeté par la majorité des membres de la communauté internationale et par des secteurs importants de la population des Etats-Unis eux-mêmes parce qu'il ouvre un chapitre funeste de la politique de la recherche d'une supériorité militaire et de la négociation à partir d'une position de force.

Les milliards de dollars consacrés à ce projet et à d'autres encore accéléreront cette spirale de dépenses délirantes dans un monde où des millions d'êtres humains meurent, faute de nourriture ou de soins médicaux appropriés, ce qu'il nous faut sans cesse répéter, car il est impossible de laisser cette réalité déchirante en marge du grand débat de notre temps.

S'il importe surtout aujourd'hui d'éviter par tous les moyens la guerre nucléaire, qui causerait des destructions irréparables et ferait disparaître la civilisation telle que nous la connaissons, le fait que des ressources intellectuelles et matérielles aussi importantes que celles aujourd'hui mises en jeu soient consacrées aux armements, et non pas utilisées pour trouver une solution à ces problèmes extrêmement graves ou pour promouvoir le développement sous tous ses aspects, doit aussi être étudié avec toute l'attention requise. Les deux questions sont étroitement liées et la seconde se traduit déjà par des millions de victimes dans les populations de l'immense majorité des pays, surtout en Afrique, en Asie et en Amérique latine, parce que l'on refuse à la coopération internationale toutes les ressources gaspillées en moyens de destruction.

Comme l'écrit dans son livre intitulé "La crise économique et sociale du monde" le Président du Conseil d'Etat de Cuba le Commandant Fidel Castro, "les sommes consacrées dans le monde d'aujourd'hui aux dépenses militaires et l'extraordinaire gaspillage de ressources qu'implique la course aux armements manifestent de la façon la plus évidente l'absurde folie et l'irresponsabilité de ceux qui en sont les idéologues et les promoteurs. La conviction qu'un bon nombre des problèmes économiques et sociaux qui oppriment et angoissent la majeure partie du genre humain pourraient être sensiblement atténués si une fraction seulement des ressources destinées aux dépenses militaires était consacrée au noble objectif du bien-être des peuples, ne peut que provoquer un sentiment d'incrédulité et d'indignation chez tout esprit honnête".

(M. Lechuga Hevia, Cuba)

Au moment d'examiner cette question, d'importance majeure, compte tenu de ses conséquences désastreuses et du fait qu'elle est étroitement liée à l'objectif final de la Conférence, c'est-à-dire à l'élimination complète des armes nucléaires, il nous faut citer brièvement quelques exemples très éloquents donnés dans cet ouvrage. Je cite : "Cent millions de personnes se consacrent, dans le monde de 1980, directement ou indirectement, à des activités militaires sans utilité économique réelle pour la société. Ce nombre est en fait trois fois supérieur à celui des instituteurs et des médecins dans le monde entier. A la fin de la décennie 1970, un demi-million de scientifiques et d'ingénieurs consacraient leur potentiel créateur à des activités de recherche à des fins militaires et à la mise au point d'armements dont le coût dépasse chaque année, dans le monde, 50 milliards de dollars. Avec les ressources actuellement affectées en un seul jour aux dépenses militaires, il serait possible de couvrir le coût annuel du programme d'éradication totale du paludisme. En 5 heures le monde consacre aux dépenses militaires l'équivalent du budget annuel total du FISE pour les programmes de soins à l'enfance. Le coût d'un prototype de bombardier moderne équivaut aux salaires de 250 000 instituteurs pendant un an, ou à celui de la construction et de l'équipement de 75 hôpitaux de 100 lits chacun. Le coût d'un sous-marin nucléaire 'Trident' équivaut à la fréquentation scolaire pendant un an de 16 millions d'enfants de pays en développement ou à la construction de 400 000 logements pour 2 millions de personnes. Avec ce que coûte un char moderne on pourrait construire 1 000 salles de classe pouvant accueillir 30 000 enfants des pays du tiers monde."

Et nous pourrions continuer en développant ces comparaisons qui montrent ce qu'il y a d'irrationnel et d'injuste dans la course aux armements et aussi ce qu'il y a d'insensé et d'immoral à ne pas consacrer les ressources qu'elle absorbe à l'atténuation ou à la solution des problèmes extrêmement graves qui se posent à la plupart des peuples.

C'est une raison de plus, et d'un poids considérable, pour que les questions du désarmement nous engagent tous. Nous sommes ici dans cet organe multilatéral unique de négociation, où sont, c'est certain, majoritairement représentés des pays de ce tiers monde qui souffre plus que quiconque des conséquences de la course aux armements. Nous devons tous assurer le fonctionnement efficace de la Conférence, l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été créée, ne pas admettre que soient à nouveau présentés des arguments qui ne convainquent personne, pour paralyser ou même empêcher les négociations, ne pas permettre aujourd'hui que des négociations bilatérales gèlent une nouvelle fois l'unique organe multilatéral de négociation dont dispose la communauté internationale.

Le thème central de la discussion générale à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies concernait la nécessité d'éviter la guerre. La majeure partie des représentants qui ont pris la parole s'y sont référés. Par ailleurs, la Première Commission a étudié intensivement près d'une centaine de documents de toute nature. Cette avalanche de paroles et de documents pourrait paraître inutile au regard des maigres résultats obtenus, mais il ne fait aucun doute qu'elle correspond au fait que l'opinion publique mondiale rejette le cours actuel de la situation internationale et condamne la politique de guerre.

(M. Lechuga Hevia, Cuba)

En ce quarantième anniversaire de la déroute du nazisme et du fascisme sur les champs de bataille, qui marque en même temps le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le Secrétaire général nous l'a rappelé dans son message à la Conférence, nous pouvons, comme il nous y a exhortés, interrompre la longue période inféconde des négociations sur le désarmement, dès lors que les deux grandes puissances ont entrepris un dialogue bilatéral. Ne laissons pas cette possibilité nous échapper et n'oublions pas les leçons du passé. Prêtons l'oreille à l'avertissement récemment lancé par les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à New Delhi, qui ont déclaré que la guerre nucléaire pouvait être évitée si nos voix s'unissaient en un appel universel pour défendre notre droit à la vie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, le jour de l'ouverture de la présente session, le secrétaire d'Etat aux affaires politiques spéciales de l'Argentine vous a exprimé les félicitations de ma délégation pour votre accession aux fonctions de Président de cette Conférence. Permettez-moi maintenant de vous présenter mes félicitations personnelles et de vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de nouveau représentant des Etats-Unis. Je formulerais les mêmes voeux à l'égard des nouveaux ambassadeurs du Nigéria, de la Mongolie et du Kenya. Je tiens à assurer tous les nouveaux venus de la plus large coopération de la délégation argentine.

Je voudrais aussi exprimer ma satisfaction de voir l'Ambassadeur Miljan Komatina à la tête du Secrétariat général de la Conférence. De longues années d'amitié personnelle m'ont permis d'apprécier ses vastes capacités et je suis certain que sa gestion sera des plus efficaces.

Parallèlement, je ne saurais passer sous silence la contribution de valeur que l'Ambassadeur Rikhi Jaipal a apportée à la Conférence. Son travail opiniâtre, dévoué et efficace lui vaut la gratitude profonde de ma délégation et je suis certain que tous les membres de cette Conférence en garderont un souvenir admiratif.

Le programme de travail de la Conférence que nous avons approuvé ces jours derniers prévoit pour les semaines à venir l'examen des points 1 et 2 de notre ordre du jour. Dans mon intervention d'aujourd'hui, je parlerai du premier de ces deux points et je remettrai à une deuxième intervention l'évocation du point 2, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Il est incroyable qu'en 1985, au milieu des années 80, on continue de discuter sur le point de savoir si l'on peut commencer ou non le processus de négociation d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

(M. Carasales, Argentine)

Comme le disait si bien, en 1980 déjà, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport sur les armes nucléaires contenu dans le document CD/86, "sur le plan international, aucune autre question concernant le désarmement n'a fait l'objet d'autant de préoccupations, de discussions, d'études et de négociations que celle de la cessation des essais d'armes nucléaires".

Ces paroles ont été prononcées il y a déjà cinq ans et, depuis lors, dans des organes intergouvernementaux comme dans des documents officiels et dans des enceintes non gouvernementales, on a continué de souligner maintes et maintes fois, sous les formes les plus diverses, l'urgente nécessité de mettre fin à ce type d'essais par la conclusion d'un instrument international ou, en tous les cas, pendant la négociation d'un tel instrument, par la déclaration d'un mcratoire conjoint ou de moratoires unilatéraux.

L'intérêt porté à la question s'affirme de manière toujours plus claire. Dans la très importante déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 12 décembre dernier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé "un appel pour que soient renouvelés les efforts en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Aucun accord multilatéral n'aura de plus grand effet sur la limitation du raffinement plus poussé des armes nucléaires. Un traité d'interdiction complète des essais sera l'épreuve décisive de la volonté réelle de poursuivre un désarmement nucléaire". Des idées analogues figuraient dans le message que le Secrétaire général a adressé à notre Conférence le 5 février.

Dans la Déclaration de Delhi du 28 janvier, les chefs d'Etat ou de gouvernement de six pays des cinq continents ont déclaré ce qui suit : "Nous invitons les Etats dotés d'armes nucléaires à interrompre immédiatement les essais de tous les types d'armes nucléaires, et à conclure au plus tôt un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Ce traité constituerait une étape majeure vers l'arrêt de la modernisation constante des arsenaux nucléaires."

Je pourrais donner d'autres exemples de l'intérêt international pour cette question, mais une énumération des déclarations faites dans les enceintes et aux occasions les plus diverses au sujet de l'importance et de l'urgence de négocier un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires prendrait plus de temps que nous n'en avons. D'ailleurs, ces déclarations sont dans le domaine public. Dans leur ensemble, elles révèlent une totale convergence d'opinions, que l'on trouve très difficilement dans d'autres secteurs du désarmement. Il s'agit en effet d'une préoccupation universelle, qui ne cesse de s'exprimer depuis près de quatre décennies. Il conviendrait d'ajouter que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sur ce même sujet 50 résolutions, soit plus que sur toute autre question relative au désarmement.

Or la réponse des puissances dotées d'armes nucléaires n'aurait pas pu être plus décourageante. Depuis 1945 - comme nous le signalait il y a quelques jours la distinguée représentante de la Suède, Mme Theorin - ont eu lieu 1 522 explosions nucléaires, dont pas moins de 53 en 1984, c'est-à-dire que leur rythme se poursuit sans changement, signe éloquent d'une totale indifférence face à une clamour universelle.

(M. Carasales, Argentine)

Cette réponse négative des puissances nucléaires aux appels et exhortations lancés par les autres membres de la communauté internationale, voire par leurs propres citoyens, met sérieusement en question la sincérité de leurs affirmations répétées en faveur du désarmement. J'irai jusqu'à dire qu'elle compromet la crédibilité même de cette cause internationale qu'est le désarmement.

Parmi toutes les mesures importantes susceptibles d'être prises dans le domaine du désarmement, l'interdiction des essais d'armes nucléaires est sans aucun doute, selon ma délégation, la plus mûre, la plus étudiée, et même la plus négociée, celle qui comporte le moins de difficultés et d'inconnues, celle qui serait la plus facile et la plus simple à mettre en œuvre et, en même temps, celle dont l'adoption aurait les conséquences les plus vastes et les plus positives à court et à long terme. En fait, un traité conclu dans ce domaine et applicable sans restrictions constituerait certainement le traité le plus important conclu à ce jour sur le désarmement, et on ne voit pas, dans l'avenir prévisible, d'accord qui pourrait avoir une portée plus grande.

En effet, un traité sur l'interdiction complète des essais non seulement ferait disparaître immédiatement une source de préoccupation internationale, puisque ces essais portent atteinte à l'environnement et favorisent la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale, mais constituerait en outre un moyen indirect, mais non moins efficace, de réduire peu à peu les arsenaux nucléaires, jusqu'à leur élimination complète.

Sans la possibilité de procéder à des essais, la mise au point de nouvelles armes nucléaires sans cesse plus sophistiquées devient pratiquement impossible. En principe, les arsenaux nucléaires pourront augmenter, mais seulement en quantité non en qualité. Cependant, avec le temps, les armes deviendront de moins en moins fiables. Par essence, elles doivent périodiquement être soumises à des essais. Si ces essais ne peuvent avoir lieu, aucun commandement n'aura la certitude totale que ces armes seraient, le cas échéant, opérationnelles. En d'autres termes, la tentation d'y recourir s'affaiblira sans cesse, obligeant finalement les responsables à trouver d'autres moyens d'attaque ou de défense, qui, il faut l'espérer, ne comporteraient pas la possibilité d'annihiler l'humanité. Le risque d'une guerre nucléaire ira diminuant progressivement, jusqu'à disparaître entièrement.

Les effets que pourrait entraîner une convention sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires sont si considérables et de si grande portée qu'il n'est pas difficile de comprendre, d'une part, les appels de la collectivité internationale en faveur de sa conclusion et, d'autre part, la réticence des puissances nucléaires à s'engager, malgré leurs promesses réitérées, sur une voie susceptible de produire tant de conséquences.

Depuis plusieurs années se déploient, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des efforts renouvelés en vue d'entreprendre la négociation multilatérale d'un traité. Mais ces efforts sont frustrés par l'attitude de quatre des cinq puissances nucléaires. Il serait en effet injuste de ne pas reconnaître que l'une d'elles s'est montrée prête à entamer ce processus.

(M. Carasales, Argentine)

Il n'est pas difficile de comprendre le peu de goût qu'ont certaines puissances dotées d'armes nucléaires à renoncer à la possibilité de développer et de perfectionner leurs arsenaux. Il n'est pas difficile non plus de comprendre ce qu'il y aurait de gênant à admettre ouvertement quels sont les motifs réels de cette répugnance et qu'il est beaucoup plus facile d'invoquer des problèmes de vérification ou de demander que les autres fassent le premier pas.

Par contre, ce qu'il est difficile de comprendre, c'est qu'il y ait des Etats non nucléaires qui soient disposés à accepter ces arguments - qualifiés de "prétexte" par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/52 - comme s'ils étaient exacts et valables.

Le problème de la vérification est constamment invoqué comme motif suffisant pour ne pas négocier. C'est néanmoins un fait qu'à ce sujet presque tous sont d'accord pour indiquer que les moyens existants sont adéquats pour détecter de façon satisfaisante d'éventuelles violations d'un traité. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dit depuis longtemps et en de nombreuses occasions. La représentante de la Suède, pays qui, comme nous l'avons vu, tient un registre sérieux des explosions nucléaires qui se produisent dans le monde, le disait l'autre jour lorsqu'elle affirmait qu'"il n'existe pas d'obstacles techniques insurmontables à la conclusion d'un tel traité". Les vues des experts allant dans le même sens sont innombrables, comme, par exemple, celles qui ont été exposées récemment dans un article de David Hafemeister, intitulé "Advances in verification technology" et publié dans le dernier numéro (janvier 1985) du Bulletin of the Atomic Scientists.

Il est possible, et sans doute probable, que dans le contexte général de la vérification, il faille compléter ou perfectionner quelques aspects. Mais en même temps, il faut renoncer à l'idée qu'existe ou que puisse jamais exister dans aucun accord de désarmement, en ce qui concerne l'interdiction des essais d'armes nucléaires ou dans n'importe quel autre domaine, un système de contrôle totalement parfait, qui exclue absolument et à tout jamais toute possibilité de violation. Prétendre le contraire serait poursuivre une chimère. Ce dont il s'agit, c'est de concevoir un système de vérification qui minimise les risques de violation dans les limites de ce qui est raisonnablement possible et qui, en même temps, soit tel que le coût politique que ferait courir la détection d'une violation l'emporterait de beaucoup sur les avantages militaires qui pourraient éventuellement en résulter.

Les préoccupations et les doutes qui subsistent peut-être dans l'esprit de certains au sujet des systèmes de vérification d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires peuvent et doivent être dissipés dans le cadre d'un processus multilatéral de négociation.

C'est ce qui se produit en matière d'armes chimiques. Comme l'a bien dit, il y a quelques jours, M. Adelman, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, "nous reconnaissons que les armes chimiques posent quelques-uns des problèmes de vérification les plus ardues que l'on rencontre dans le vaste domaine de la limitation des armements". Cela est exact et j'ose affirmer que les problèmes en question sont beaucoup plus compliqués que ceux que présente la vérification des essais nucléaires.

(M. Carasales, Argentine)

Ces difficiles problèmes de vérification sont donc traités dans le cadre du processus de négociation d'une convention d'interdiction des armes chimiques.

Il est logique et explicable qu'il en soit ainsi. Tout système de vérification implique des concessions et des restrictions des droits de chacun des Etats parties à un traité, concessions et restrictions dont la nature et l'ampleur peuvent seulement être réglées dans le cadre de l'ensemble de questions, diverses mais interdépendantes, que soulève toute convention.

On ne parviendra jamais à de telles concessions réciproques sur le terrain des débats et des discussions académiques. Le prétendre serait condamner les efforts à l'échec ou les prolonger indéfiniment. Il n'est pas non plus possible d'attendre d'échanges fondamentalement politiques la solution de problèmes exclusivement techniques, s'il s'en pose.

Comme elle l'a déjà dit en maintes occasions et comme cela apparaît dans la Déclaration de Delhi, la délégation argentine est en faveur de l'ouverture immédiate de négociations pour la préparation d'un projet de traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

A cet égard, la délégation argentine est en nombreuse compagnie. Dans la déclaration, déjà citée, qu'il a faite le 12 décembre 1984 devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a résumé très clairement la situation lorsqu'il a dit : "Les entretiens sur l'interdiction complète des essais ont été laissés de côté depuis trop longtemps et leur valeur a même été mise en doute. De même que pour toutes négociations sur la limitation des armements, personne ne s'entendra jamais sur le moment idéal pour les commencer. Le moment de reprendre ces entretiens est maintenant : ils ne doivent pas être retardés davantage."

C'est un lieu commun que d'attribuer l'échec de la Conférence du désarmement à l'absence de volonté politique des Etats, tout au moins de certains d'entre eux. Mais face à cette affirmation une défense a été tentée. On a dit que la véritable raison pour laquelle la Conférence du désarmement n'était pas parvenue à reproduire le succès des organes qui l'ont précédée résidait en réalité dans le fait que les problèmes que l'on pourrait qualifier de faciles ont déjà été réglés dans des conventions adoptées par ces organes et qu'il est resté à cette Conférence ceux qui sont, sinon insolubles, du moins extrêmement difficiles et complexes.

Il faudrait voir si cette explication est fondée dans le cas de quelques-unes des questions figurant à notre ordre du jour. Mais pour ma délégation il ne fait aucun doute qu'elle ne l'est pas en ce qui concerne le problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. La question est plus que mûre pour une négociation. Il est clair que ce qui manque, c'est une volonté politique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Dans 19 jours, Monsieur le Président, les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique reprendront à Genève. Ces négociations porteront sur des questions urgentes qui ont un intérêt vital pour tous les peuples.

Il y a deux semaines, j'ai voulu que soit consigné dans les comptes rendus de cette Conférence combien le Gouvernement australien appréciait la décision qui avait été prise de reprendre ces négociations.

La présente session plénière marque le début de la septième année d'existence de la Conférence du désarmement. Sept ans représentent une période relativement courte sur le plan historique. Néanmoins, il faut reconnaître le fait suivant : cette Conférence n'est pas parvenue à conclure un seul traité ou accord de limitation des armements pendant cette période.

La délégation australienne estime que ces sept années ont été trop longues, que c'est trop longtemps attendre des accords ou des traités sur des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Il ne reste que 19 jours avant la reprise des négociations entre les deux puissances auxquelles incombe une responsabilité particulière dans la cessation de la course aux armements nucléaires et l'élimination des armes nucléaires.

Il ne serait pas réaliste de croire que ces négociations donneront les résultats escomptés dans un délai miraculeusement bref. Les questions en jeu sont graves, et il s'agit de réaliser des accords qui tiennent, qui soient respectés, et dont tous puissent constater l'application effective. Cependant, c'est maintenant qu'il faut conclure ces accords, et la reprise de ces négociations signifie également que c'est maintenant pour la Conférence du désarmement le moment d'agir. C'est le moment que nous attendions. C'est l'occasion que nous pouvons et devons saisir pour rajeunir ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

C'est pour nous le moment de prendre des mesures concertées pour abattre les obstacles de procédure et pour réduire les divergences de vues, de préoccupations, de perception et d'intérêts qui nous ont divisés. Surtout, c'est pour nous le moment de faire vraiment ce que tant de gens dans le monde attendent et espèrent de nous, nous en avons le devoir. Ces gens ne veulent pas seulement qu'il soit mis fin à la course aux armements nucléaires, mais que les armes chimiques soient rayées de la surface de la terre. Ils veulent voir conclure des accords garantissant que les armes nucléaires ne seront jamais utilisées et qu'elles ne le seront pas en attendant le jour où elles seront abolies. Ils veulent être sûrs que la course aux armements ne s'étende pas à l'espace extra-atmosphérique. Ils veulent tout cela, parce qu'ils savent que le fardeau des armements a cruellement détourné beaucoup trop des ressources mondiales au détriment de ceux qui ont besoin de nourriture, d'éducation, d'un niveau de vie convenable et de soins sanitaires.

Le moment d'agir est venu pour la Conférence, et le Gouvernement et le peuple australiens espèrent vivement que nous saisirons ce moment, et ma délégation est déterminée à jouer son rôle en veillant à ne pas le laisser échapper. Nous nous

(M. Butler, Australie)

sommes tous demandé au cours des dernières années pourquoi il s'est révélé si difficile d'accomplir des progrès concrets dans cette Conférence. De nombreux orateurs ont déclaré - et nombre d'entre eux ont pensé - que cela tenait surtout aux difficultés qui existaient dans les principaux rapports Est-Ouest. Certains sont allés jusqu'à parler du climat "empoisonné" dans lequel nous avons dû travailler. Les avis différaient quant à savoir dans quelle mesure cette analyse était juste, mais notre dénominateur commun était sans nul doute la reconnaissance du fait que la Conférence du désarmement, ainsi que nos travaux et nos rapports réciproques au sein de la Conférence, était fortement influencée par l'état des rapports Est-Ouest. Cette reconnaissance commune montrait que nous étions conscients de ne pas travailler dans le vide et que le combat que nous menons et les efforts que nous déployons, quel que soit leur objectif, devaient s'inscrire dans un monde réel et non théorique, et je tiens à déclarer nettement et sans ambages que s'il est vrai qu'il a été difficile de réaliser des progrès dans cette Conférence au cours des dernières années en raison de la situation générale des rapports Est-Ouest, nul ne peut maintenant dire que ces progrès seront encore difficiles parce qu'un pas important a été accompli dans ces rapports. On ne peut parvenir à la même conclusion en partant de deux séries de données opposées.

Notre conclusion - notre jugement - dépend entièrement de nous, et la conclusion de l'Australie est que la reprise des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique élimine l'une des causes profondes de difficultés à la Conférence du désarmement et nous fournit l'occasion que nous attendions tous.

Le moment est maintenant venu pour la Conférence de progresser, de forger avec détermination des solutions aux problèmes qui nous ont jusqu'à présent empêchés de parvenir à un accord et de négocier des mesures concrètes et viables de limitation des armements.

Je viens de mentionner les divergences qui existent entre nous en tant que membres de cette Conférence.

Les principaux courants de pensée et d'expérience, tels qu'ils existent aujourd'hui dans la famille humaine, sont en fait représentés dans cette Conférence.

Les pays occidentaux démocratiques ont derrière eux une longue tradition de tolérance et de libéralisme qui, dans les relations internationales, se sont typiquement traduits par une réaction de défense contre l'agression et la tyrannie. Comme pour tous les groupes de pays de ce genre, et comme l'enseignent les leçons de l'histoire, il serait absurde de suggérer que ce groupe de pays n'a jamais commis d'erreurs, et ce n'est pas mon propos, mais ce qui est important, à l'heure actuelle, c'est que ce groupe de pays est attaché à ce que les relations internationales soient conduites sur la base des principes de la Charte des Nations Unies. Il s'est engagé à ne pas attaquer d'autres pays, à régler les différends politiques par des moyens pacifiques et à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de tous les Etats.

(M. Butler, Australie)

L'Australie appartient à ce groupe de pays occidentaux, et cela de par son histoire, ses traditions et ses engagements de principe.

Pour l'Australie, faire partie du groupe de pays occidentaux, c'est trouver la force et la détermination de parvenir à maintenir la paix. La limitation des armements et le désarmement sont des éléments essentiels du maintien de la paix.

Les Etats membres de la Conférence du désarmement qui sont neutres et non alignés forment un groupe qui se distingue par une certaine hétérogénéité.

Il n'en demeure pas moins que les Etats de ce groupe partagent de profondes expériences historiques, facteur dont on trouve l'une des principales expressions dans leur volonté d'être non-alignés et neutres face à l'Est et à l'Ouest.

Cet engagement partagé trouve également une expression dans le fait qu'ils sont résolus à débarrasser le monde du fardeau des armes, de la course aux armements et du fléau de la guerre.

Les pays du monde en développement sont malheureusement ceux qui ont connu le plus souvent la guerre au cours des quatre dernières décennies. On est donc en droit de supposer, et nous faisons cette hypothèse, que le maintien de la paix, la limitation des armements et le désarmement les intéressent de plus près que tout autre Etat.

Il est un membre de notre Conférence qui ne participe pas aux réunions de groupes organisées sous les auspices de la Conférence. En ce sens particulier, la Chine reste seule.

L'histoire, la culture et la civilisation chinoises sont au moins aussi vieilles que les premières traces de l'existence de l'homme. La Chine peut apporter une contribution unique aux travaux de la Conférence, et il est évident qu'aucune tentative pour conclure des accords efficaces au plan mondial sur la limitation des armements et le désarmement ne peut aboutir sans l'engagement et le consentement de la Chine.

Le groupe de pays socialistes, dont l'Union soviétique est le membre principal, vient aussi à la Conférence avec sa propre expérience de l'histoire. Des conflits terribles et des pertes en vies humaines au cours de ce siècle forment une part importante de cette expérience, et sans doute il y a là de bonnes raisons pour ce groupe de pays de vouloir que la Conférence du désarmement mène à bien ses tâches vitales.

La diversité de l'expérience, dont je viens de donner quelques exemples, aboutit inévitablement à des divergences quant à la conception de la solution à apporter aux problèmes rencontrés.

Mais il n'y a pas un instant à perdre pour rapprocher les positions et il faut saisir sans tarder l'occasion de le faire qu'offre la reprise des négociations entre les deux Etats membres qui possèdent le plus grand nombre d'armes nucléaires.

(M. Butler, Australie)

Ces divergences se sont exprimées tout particulièrement et d'une façon plus pénible, au détriment évident de nos travaux, lors de la controverse au sujet de la création d'organes subsidiaires de la Conférence et du mandat de ces organes.

Le Gouvernement australien estime que les sessions plénières de la Conférence sont, et doivent continuer à être l'occasion pour les membres de faire d'importantes déclarations de politique générale et de principe et de présenter officiellement leurs idées et les solutions qu'ils proposent d'apporter à nos problèmes, mais les tâches pratiques de la Conférence doivent être confiées à des organes subsidiaires créés pour chacune des questions inscrites à l'ordre du jour. Le Gouvernement australien ne saurait accepter que des controverses au sujet des mandats des organes subsidiaires fournissent le prétexte de différer les travaux concrets relatifs aux questions de désarmement et de limitation des armements que cette Conférence a le devoir d'entreprendre.

Permettez-moi de vous rappeler les dispositions de l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence. Celui-ci stipule que la Conférence peut créer des organes subsidiaires "chaque fois que la Conférence le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, y compris lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies".

A mon sens, cet article signifie que nous pouvons déterminer s'il est souhaitable de créer de tels organes. C'est à nous qu'il revient d'en décider. Il signifie aussi, contrairement à ce que pensent certains membres, que nous ne devons pas nécessairement confier à ces organes subsidiaires des mandats "de négociation". Nous avons le loisir de déterminer quel genre d'organe il nous faut. Cela nous laisse une certaine liberté d'action, et c'est une bonne chose, car cela signifie que nous pouvons faire preuve d'initiative, de quelque façon que nous jugeons adéquate, dans la solution que nous apportons aux problèmes posés par l'organisation de notre travail pratique sur chacun des points de l'ordre du jour.

J'ajouterais que la polémique qui a eu lieu au sujet des mandats de négociation est toute théorique.

Le paragraphe 120 du Document final - auquel cette conférence doit la vie - ne fait que définir en termes généraux la Conférence comme un organe de négociation.

Aussi j'en appelle aux délégations pour qu'elles cessent de se disputer au sujet de mandats "de négociation".

Nous travaillons sur la base du consensus et nous devons le faire. Cela suppose que l'on s'engage à trouver des compromis, à chercher l'accord plutôt qu'à exprimer et à souligner les désaccords.

Si nous n'agissons pas de cette façon, tout progrès est impossible, et nous laisserons passer le moment opportun, qui se présente maintenant.

(M. Butler, Australie)

J'assortis cet appel d'une question : qu'aurions-nous à perdre en créant des organes subsidiaires chargés d'un programme de travail adéquat et résolus à s'attaquer à leurs tâches, en laissant de côté la question de savoir si tout organe subsidiaire a ou non mandat de négocier ?

S'il y a des cas où nous pouvons convenir par consensus d'un mandat "de négociation", alors faisons-le, mais l'Australie invite instamment les délégations, lorsque le consensus ne peut se faire, à ne pas permettre que tout s'arrête parce que certains d'entre nous préfèrent mourir plutôt que de renoncer au mot de "négociation", avec toutes les conséquences que cela a pour les travaux concrets, voire pour la réputation même, de notre mécanisme multilatéral.

Je choisis ce moment pour lancer cet appel car j'estime qu'il est opportun.

Je lance cet appel au nom des progrès concrets et en invoquant la bonne réputation dont jouit la Conférence du désarmement.

Je choisis ce moment, car la reprise des négociations bilatérales entre les deux grandes puissances nous offre une occasion et nous fixe un moment. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion ou ce moment.

Je veux illustrer la conception australienne, que je viens de résumer et de réaffirmer, des travaux de la Conférence en me référant à un certain nombre des grandes questions inscrites à l'ordre du jour, dont la première est le point 1. De l'avis de mon gouvernement, le point 1 de notre ordre du jour - l'interdiction des essais nucléaires - a la place qu'il doit avoir.

Le Premier Ministre de l'Australie, M. Bob Hawke, et le Ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden, ont l'un et l'autre dit clairement à plusieurs reprises que pour l'Australie, il n'y a de priorité plus élevée en matière de négociations sur la limitation des armements et le désarmement que de donner le jour à un traité d'interdiction complète des essais.

Cela fait près de 30 ans que l'on demande la conclusion d'un tel traité, qui complèterait le régime international contre les essais nucléaires, dont les bases ont été jetées en 1963.

Comme on le reconnaissait dans la résolution 39/53 présentée à l'Assemblée générale par l'Australie en novembre dernier et approuvée ensuite à la majorité écrasante des voix, un tel traité conduirait à la cessation de la course aux armements nucléaires sous ses aspects quantitatifs et qualitatifs.

C'est maintenant qu'il faut progresser par d'autres décisions vers un tel traité, pour la raison - qui n'est pas des moins importantes - que la troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu cette année.

Ce traité est la pierre angulaire de la limitation des armements nucléaires. Nous devons absolument lui apporter un fervent appui. Progresser vers une interdiction complète des essais, ce serait précisément lui fournir un tel appui.

(M. Butler, Australie)

Comme nous l'avons dit précédemment, l'interdiction complète des essais est une clé que nous devons forger pour bloquer la prolifération nucléaire verticale et horizontale.

C'est maintenant qu'il faut forger cette clé.

L'Australie et plusieurs autres pays occidentaux ont déposé devant la Conférence un projet de mandat pour un organe subsidiaire sur l'interdiction complète des essais.

Nous n'avons pas insisté pour que ce projet de mandat fasse l'objet d'une décision en 1984, mais il n'a pas non plus été rejeté.

La principale raison avancée par ceux qui ne l'ont pas accepté était qu'il ne prévoyait pas de négociations immédiates.

Tous ceux qui sont ici présents connaissent la position du Gouvernement australien, à savoir qu'il est urgent de parvenir à une interdiction complète des essais. Nous accueillerions favorablement ce que j'appellerais un mandat de négociation immédiate, mais nous savons que, dans une conférence qui procède par consensus, cette formule ne ferait pas l'objet d'un consensus en ce moment, et cette situation illustre parfaitement ce que je disais il y a quelques instants à propos de la fonction essentielle qui nous incombe en vertu du paragraphe 120 du Document final et de notre règlement intérieur, ainsi que du choix devant lequel nous nous trouvons : faire œuvre concrète ou nous dérober en insistant sur le concept de "négociation".

Le projet de mandat que nous proposons, même s'il ne va pas aussi loin que notre pays le souhaiterait, et c'est un exemple de compromis, prévoit des tâches concrètes sur deux questions vitales : la vérification et le respect du traité.

En vertu de ce mandat, la Conférence prendrait des mesures pratiques en vue de mettre au point les procédures de vérification requises dans le cadre d'une interdiction complète des essais. Nous proposons aussi qu'elle s'achemine vers des mesures concrètes, telles que la mise en place d'un réseau de vérification sismologique pour s'assurer que l'interdiction complète des essais est respectée.

Selon l'Australie, les pays qui ont émis des réserves à propos de la vérifiabilité d'une telle interdiction devraient saisir l'occasion d'expliquer leur point de vue devant un organe subsidiaire chargé de ce point de l'ordre du jour. Tâchons de déterminer les problèmes et les moyens de les résoudre.

De même, ceux qui affirment que les moyens de vérification sont disponibles devraient exposer leurs vues pour en faire la preuve. Le seul moyen de résoudre cette question est d'étudier, dans le détail, les problèmes pratiques qui sont en jeu.

(M. Butler, Australie)

Ceux qui font obstacle à ce travail, en insistant sur un type de mandat qui servirait d'écran aux adversaires d'une interdiction complète des essais conspirent à nous empêcher de rejeter et de détruire les arguments opposés à une interdiction complète des essais.

Je lance un appel à d'autres membres de cette conférence pour qu'ils prennent le risque d'accepter le projet de mandat occidental proposé. Faisons œuvre concrète. Voyons la question de l'interdiction complète des essais dans sa réalité et ce maintenant.

Permettez-moi, en marge de la question des essais, de dire que dans ce domaine, comme bien sûr dans d'autres, le Gouvernement australien a pour principe de juger les Etats sur leur comportement et non sur leurs déclarations, car c'est le comportement qui donne la plus juste mesure des faits. Ainsi, un Etat se déclare hautement contre les essais nucléaires, tout en continuant à essayer des dispositifs nucléaires bien plus fréquemment que tous les autres Etats qui procèdent à des essais.

Je rappellerai ici les mots immortels d'un Saint Augustin quelque peu attentiste, qui n'était pas préoccupé par le problème des essais nucléaires mais par la tentation de l'immoralité : "Seigneur, faites que je sois pur, mais pas encore".

Un saint pouvait peut-être se permettre un tel luxe, mais je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas de saints parmi nous.

Nous n'acceptons pas non plus une politique qui viserait la fin des essais nucléaires seulement à long terme. Comme je l'ai déjà dit, pour nous c'est maintenant qu'il faut interdire les essais, mais nous reconnaissons qu'il y a davantage d'honnêteté dans l'approche à plus long terme déclarée par un Etat qui a certes un programme d'essais, mais sûrement pas le plus vaste.

Vérifions le bien-fondé de ces arguments au sujet d'une interdiction complète des essais et prenons maintenant des mesures concrètes en matière de vérification. Travaillons sur une interdiction complète des essais maintenant, en 1985.

L'élimination de la Terre de toutes les armes chimiques est un objectif qui ne devrait en rien diviser les membres de cette conférence.

Le régime de droit international en vigueur dans le domaine des armes chimiques, s'il est efficace en général, est néanmoins incomplet.

Les armes chimiques ne devraient jamais être utilisées, c'est pourquoi leur élimination complète et leur non-fabrication sont une nécessité absolue. C'est encore plus vrai quand nous entendons parler d'emploi d'armes chimiques, comme cela a malheureusement été le cas pendant les dernières 24 heures.

Les travaux entrepris par la Conférence à cet effet revêtent une grande importance, et nous avons tous intérêt à ce qu'ils soient menés à bien rapidement.

Les travaux relatifs à une convention dans ce domaine soulèvent la question fondamentale du rôle de la vérification dans le cadre des accords sur la limitation des armements.

(M. Butler, Australie)

Etant donné les questions en jeu, une convention universelle sur les armes chimiques, pour être efficace, exigera un niveau de vérification qui permette d'être tout à fait sûr que les objectifs de la convention sont atteints.

Nous savons tous qu'il existe actuellement un désaccord sur ce que devrait être et le niveau et la nature de la vérification, mais mon gouvernement est convaincu que nous pouvons éliminer ce désaccord.

Ce qu'il faut pour y arriver, c'est, d'une part, éliminer des négociations sur la convention le débat politique qui n'a guère à voir avec les problèmes techniques à résoudre, et d'autre part faire preuve d'une détermination réelle, d'une volonté réelle, afin que cette convention soit conclue rapidement.

Il a été proposé que la Conférence accorde un rang de priorité plus élevé qu'auparavant à la question des armes chimiques afin qu'une convention puisse être conclue cette année.

L'Australie appuie cette proposition.

Cela dit, je tiens à souligner que nous ne croyons absolument pas qu'il soit impossible de consacrer davantage d'efforts et de ressources à la recherche d'une solution au problème des armes chimiques, tout en examinant de manière approfondie d'autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour.

J'ai mentionné, il y a un instant, la nécessité d'une volonté politique pour faire avancer nos travaux dans le domaine des armes chimiques. L'Australie a cette volonté et est d'avis que, si nous tous, qui sommes réunis autour de cette table, voulons vraiment que cette convention voie le jour, nous le pouvons et nous le pouvons rapidement.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est l'un des domaines qui mettent le plus en relief les rapports entre les négociations bilatérales entre les deux grandes puissances et les travaux de la Conférence.

L'Australie veut des accords qui garantissent qu'il n'y aura pas de course aux armements dans l'espace. Nous reconnaissons que, dans ce domaine, les deux grandes puissances sont concernées au premier chef et qu'elles ont une responsabilité qui leur est propre, mais nous n'en sommes pas moins convaincus que la Conférence du désarmement a aussi un rôle à jouer, étant donné la dimension planétaire du problème et la nécessité où sont tous les Etats de participer à cette grande entreprise.

Si la Conférence ne s'occupe pas activement de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les possibilités de parvenir à des accords viables s'amenuiseront. Cela peut affecter à son tour la possibilité de parvenir à des accords bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

(M. Butler, Australie)

Ma délégation travaillera dans un esprit positif avec les autres délégations pour chercher à créer un organe subsidiaire de la Conférence, doté d'un programme de travail approprié, qui engagera la communauté multilatérale à promouvoir des accords visant à assurer qu'il n'y ait pas de confrontation armée, pas de course aux armements dans l'espace.

Dans ce travail, nous devons faire en sorte, pendant qu'il se poursuit, que la stabilité de l'équilibre stratégique soit maintenue. Nous ne doutons pas, si cet équilibre était perturbé, que la possibilité de parvenir aux accords que nous désirons tous sur l'espace extra-atmosphérique pourrait être grandement menacée. En particulier, il importera, dans notre travail relatif à l'espace, de reconnaître la contribution importante que les satellites de reconnaissance, d'alerte avancée et de télécommunication apportent à la stabilité stratégique.

La "prévention de la guerre nucléaire" est un sujet d'une grande importance, comme son titre le suggère évidemment, mais c'est un sujet sur lequel la Conférence du désarmement a manifestement échoué en 1984.

L'Australie est d'avis que nous ne devons pas permettre que cela se reproduise en 1985.

Ma délégation est prête à tenir des consultations avec d'autres délégations pour établir un programme pratique de travail à l'intention d'un organe subsidiaire sur la prévention de la guerre nucléaire, afin que cette Conférence multilatérale, qui reflète l'intérêt que nous avons tous à ce qu'une guerre nucléaire ne se produise jamais, puisse apporter une contribution pratique à cette fin.

Il peut ne pas être nécessaire ou approprié à l'heure actuelle d'envisager une approche aussi détaillée que la rédaction d'un ou de plusieurs traités. Mais nous ne doutons pas que cette Conférence puisse identifier les principaux problèmes qui se posent à ce sujet et qu'elle passe alors de cette identification à la rédaction de lignes directrices ou de recommandations à l'intention des Etats sur des mesures à appliquer et des modes de comportement à adopter, qui nous aideraient tous matériellement à faire en sorte que la guerre nucléaire - qui ne peut pas être gagnée et qui ne devrait jamais être menée - ne se produise en fait jamais.

Au début de cette déclaration, j'ai parlé de l'absence relative de progrès dans le processus multilatéral de désarmement pendant les sept dernières années. On aurait tort de ne pas reconnaître les résultats importants que ce processus a en fait produits au cours des ans.

Des négociations multilatérales ont abouti au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Aucun traité de limitation des armements n'a jamais eu plus d'adhérents. Il a été une contribution majeure à la sécurité mondiale et régionale.

Nous savons que certaines délégations dans cette salle ne partagent pas notre point de vue sur ce Traité. Franchement, cela nous surprend. Des critiques élégantes et parfois élaborées du Traité ont été formulées, mais nous n'avons jamais entendu un argument convaincant contre la réalité centrale que le Traité a forgée, à savoir que ce monde est aujourd'hui plus en sûreté, plus sûr et moins couvert d'armes nucléaires qu'on n'aurait jamais pu l'imaginer en l'absence du Traité de 1968 sur la non-prolifération nucléaire.

(M. Butler, Australie)

La troisième Conférence d'examen du Traité se tiendra cette année. Pour les 127 Etats parties, ce sera une occasion de réaffirmer leur foi dans les objectifs du Traité et leur détermination de maintenir et même de renforcer son efficacité. La Conférence du désarmement leur offre une excellente occasion de s'acquitter de l'obligation que leur fait le Traité de négocier de bonne foi en faveur du désarmement.

Il y a un mois, six chefs de gouvernement se sont réunis à New Delhi et ont publié une déclaration, leur deuxième déclaration de ce genre, concernant la menace que les armes nucléaires font peser sur nous tous.

Mon gouvernement considère comme valable beaucoup de ce que ces gouvernements ont dit dans la déclaration de New Delhi.

Nous nous félicitons certainement de leur préoccupation devant la menace que posent à l'humanité les armes nucléaires. Nous partageons cette préoccupation.

Nous regrettons que trois de ces gouvernements ne participent pas au Traité sur la non-prolifération. En le disant, je ne mets pas directement en doute l'intégrité de leur préoccupation au sujet des armes nucléaires, mais je me pose plutôt la question de savoir pour quelles raisons ils ne sont pas en mesure d'appuyer ce qui a été un traité si efficace de limitation des armements nucléaires et qui doit continuer de l'être.

Mon gouvernement espère que les Etats qui ne sont pas encore membres du Traité continueront de réexaminer leur attitude à son égard, parce que l'adhésion universelle au Traité rendrait sa force complète.

En l'absence d'une telle adhésion universelle, nous adressons un appel aux Etats non signataires pour qu'ils reconnaissent l'importance qu'un si grand nombre d'entre nous attachent à l'objectif de la non-prolifération nucléaire et particulièrement à la façon dont cet objectif est exprimé et géré à travers le Traité.

J'ai dit un certain nombre de fois dans cette déclaration que mon gouvernement estime que le moment d'agir pour la Conférence du désarmement est venu. Nous avons eu assez de temps pour explorer nos divergences. C'est maintenant le moment de les surmonter et de faire des progrès réels.

Il est particulièrement approprié que nous le fassions maintenant, parce que la reprise de négociations bilatérales majeures entre les Etats-Unis et l'Union soviétique nous fournit l'occasion de saisir le moment et de progresser dans les négociations multilatérales sur des accords de limitation des armements et de désarmement.

Nous ne devrions pas nous lamenter de la responsabilité dont nous sommes chargés comme l'a fait le Hamlet de Shakespeare lorsqu'il a dit : "Le temps est déréglé, maudit soit le sort qui m'a fait naître pour mettre les choses en ordre".

On nous a demandé, dans cette Conférence, de mettre les choses en ordre, l'heure est la bonne, nous devons agir maintenant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration.

Etant donné que nous avons épousé le temps dont nous disposions ce matin, je crois que nous devrions maintenant suspendre la séance plénière et la reprendre cet après-midi à 15 h 30 pour entendre le dernier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de la Chine, qui fera une déclaration à la Conférence à ce moment-là. Après avoir entendu le représentant de la Chine, la Conférence tiendra une réunion officieuse pour s'occuper des questions que j'ai mentionnées tout à l'heure.

La séance est suspendue à 12 h 50; elle est reprise à 15 h 50.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 292ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de la Chine, l'Ambassadeur Qian Jiadong.

M. QIAN JIADONG (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président,

Tout d'abord permettez-moi, au nom de la délégation chinoise, de vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de nouveau représentant des Etats-Unis à la Conférence du désarmement et de vous féliciter de votre accession à la Présidence pour le mois de février. J'espère que sous votre direction compétente, une base solide sera posée pour notre travail à cette session. Dans l'exécution de votre tâche, vous pouvez compter sur la pleine coopération de notre délégation. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur Cromartie, pour l'excellent travail qu'il a accompli pendant sa présidence.

La délégation chinoise prend plaisir à présenter ses souhaits de bienvenue et ses félicitations à l'Ambassadeur Komatina à l'occasion de son accession au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement ainsi que de Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'Ambassadeur Komatina, un diplomate expérimenté représentant la Yougoslavie, pays avec lequel la Chine a le privilège d'avoir des relations très cordiales et amicales, a été depuis longtemps actif dans les affaires internationales. Notre Conférence a vraiment de la chance de bénéficier de son appui. Nous voudrions également exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Jaipal, qui a immensément contribué aux travaux de notre Conférence.

Cette année nous avons à nos côtés trois nouveaux représentants, l'Ambassadeur Kiilu, du Kenya, l'Ambassadeur Bayart, de la Mongolie et l'Ambassadeur Tonwe, du Nigéria. Nous nous associons à nos autres collègues pour leur souhaiter la bienvenue.

Monsieur le Président,

Selon un proverbe chinois, "les perspectives de l'année dépendent du printemps". Cela signifie que si l'année commence bien, on peut s'attendre à ce qu'elle finisse de même.

(M. Qian Jiadong, Chine)

Du fait de la rupture des négociations américano-soviétiques sur les armes nucléaires et de la nouvelle escalade de la course aux armements entre les deux parties qui s'en est suivie, l'année passée a été caractérisée par un accroissement de la tension et de l'agitation dans la situation internationale et une absence de tout progrès substantiel à notre Conférence. Les événements ont maintenant pris une nouvelle tournure. En janvier, le Ministre des affaires étrangères soviétique et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis se sont rencontrés à Genève et sont parvenus à s'entendre au sujet de la réouverture des négociations sur le désarmement entre les deux parties. Comme les autres pays, la Chine considère qu'il s'agit en l'occurrence d'une évolution positive que les peuples du monde attendaient avec ferveur.

Il est bien entendu évident pour chacun que les positions des deux parties sont encore fort éloignées l'une de l'autre. En particulier, à peine un accord avait-il été conclu sur des questions de procédure, les négociations sur le fond n'ayant pas encore commencé, que les deux parties se lançaient dans une discussion sur la façon correcte d'interpréter l'accord intervenu et dans des accusations mutuelles de violations de traités et d'accords de limitation des armements en vigueur. En attendant, les deux parties poursuivent leurs efforts pour accroître les dépenses militaires, essayer et déployer de nouveaux types d'armes, accélérant ainsi la course aux armements. Cela indique que la voie de la paix et du désarmement reste dure et épineuse.

L'attention du monde se portera de nouveau bientôt sur Genève. Nous sommes pleinement conscients des complexités des problèmes en jeu. Toutefois, nous espérons sincèrement que les Etats-Unis et l'Union soviétique feront preuve d'une volonté politique réelle, qu'ils assumeront véritablement leurs responsabilités particulières, qu'ils engageront des négociations sérieuses et aboutiront à des résultats ne portant pas atteinte aux intérêts des autres pays mais débouchant réellement sur la paix mondiale.

En reprenant ses travaux à la veille des négociations bilatérales américano-soviétiques, la Conférence du désarmement, le forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, se trouve devant des conditions propices et des responsabilités additionnelles. Dans ce nouveau contexte, il n'y a absolument aucune raison pour que nous permettions à notre Conférence de demeurer stérile comme par le passé. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a confié à notre Conférence le mandat solennel de mener des négociations sur le désarmement. Le monde entier place aussi en nous de grands espoirs. La décision des super-puissances de reprendre leurs négociations bilatérales ne devrait aucunement affecter le rôle joué par la Conférence du désarmement. Les négociations multilatérales sur le désarmement et les négociations bilatérales américano-soviétiques sont parallèles et se complètent mutuellement. La question du désarmement touche aux intérêts vitaux des peuples du monde entier. Tous les pays, qu'ils soient petits ou grands, nucléaires ou non nucléaires, ont le droit de participer aux débats sur un pied d'égalité. Récemment, les chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie se sont réunis à New Delhi et ont de nouveau lancé un appel en faveur de la cessation de la course aux armements, en faveur du désarmement nucléaire. Ils comptent bien qu'au cours de leurs négociations bilatérales, les deux grandes puissances nucléaires "tiendront la communauté

(M. Qian Jiadong, Chine)

internationale informée de leur état d'avancement". Ce n'est que légitime. Nous sommes convaincus que si nous réussissons à obtenir de bons résultats dans nos négociations multilatérales, cela ne pourra qu'être profitable aux négociations bilatérales entre les deux superpuissances.

Monsieur le Président, la cessation de la course aux armements nucléaires, la réalisation du désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire sont des sujets d'extrême préoccupation pour tous les peuples. Les conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire pour l'humanité ont été confirmées d'une façon sans cesse plus convaincante par la recherche scientifique. Dernièrement, un missile soviétique s'est égaré dans un espace aérien étranger et s'est écrasé sur le territoire d'un autre pays; par ailleurs, un accident s'est produit pendant le déploiement d'un missile américain Pershing II. Ces deux cas ont fait prendre encore davantage conscience de la réalité de la menace nucléaire et de l'urgence d'un désarmement nucléaire.

Le Gouvernement chinois estime toujours que le moyen fondamental d'éliminer la menace nucléaire et de prévenir la guerre nucléaire réside dans l'interdiction complète et la destruction totale de toutes les armes nucléaires. Nous sommes heureux de constater qu'un nombre croissant de pays en sont venus à partager cette opinion.

Nous nous rendons évidemment compte que ce n'est pas là un objectif réalisable du jour au lendemain, car il s'agit d'un processus fort long. Nous avons donc proposé qu'à titre de mesure pratique en direction de cet objectif, les deux superpuissances prennent l'initiative d'arrêter les essais, le perfectionnement et la fabrication d'armes nucléaires et de réduire substantiellement leurs arsenaux nucléaires existants, et qu'ensuite des mesures correspondantes soient prises par les autres Etats nucléaires. Etant donné que les deux superpuissances ont déjà depuis longtemps acquis une capacité de "surextermination", une telle action n'affecterait ni leur "équilibre des forces" ni leur "sécurité égale" et ne devrait donc pas leur causer des difficultés. Pour commencer, nous estimons que les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient cesser de déployer de nouveaux missiles nucléaires de portée intermédiaire en Europe et en Asie. Cela aurait non seulement un effet immédiat de relâchement des tensions internationales, mais faciliterait également le processus des négociations sur le désarmement.

Ces dernières années, de nombreux pays se sont référés au non-recours aux armes nucléaires ou au non-recours à la force. Nous partageons l'opinion selon laquelle cela contribuerait à réduire le danger d'une guerre nucléaire. Chacun sait que dès les années 1960 déjà la Chine a déclaré unilatéralement qu'à aucun moment et en aucune circonstance elle ne serait la première à utiliser des armes nucléaires et qu'elle prenait inconditionnellement l'engagement de ne pas utiliser de telles armes contre des Etats non dotés d'armes nucléaires ou des zones dénucléarisées. Nous pensons que tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient assumer les même obligations et s'entendre en outre au sujet d'un non-recours mutuel aux armes nucléaires.

(M. Qian Jiadong, Chine)

Les problèmes nucléaires constituent les questions prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Toutefois, au cours de ces dernières années, non seulement nous n'avons entrepris aucune négociation significative sur ces questions, mais nous n'avons même pas créé les organes subsidiaires pertinents. Il est grand temps de remédier à cet état de choses. Il faudrait que des organes subsidiaires pour ces points de l'ordre du jour soient créés à une date rapprochée et qu'ils procèdent à des négociations de fond. Dans le passé, la Chine n'a pas participé à l'organe subsidiaire sur une interdiction des essais nucléaires, bien que nous n'ayons pas été opposés à sa création. Aujourd'hui, je voudrais annoncer que si un tel organe subsidiaire venait à être créé cette année, la délégation chinoise serait prête à réexaminer sa position.

Une autre question urgente étroitement liée au désarmement nucléaire est la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'extension de la rivalité des superpuissances de la terre, de la mer et de l'espace aérien à l'espace extra-atmosphérique suscite une nouvelle menace pour l'humanité. Les peuples du monde exigent une cessation immédiate de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la démilitarisation de celui-ci, afin qu'il puisse être utilisé exclusivement à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité. Nous nous trouvons maintenant à un stade crucial pour arrêter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il n'est pas encore trop tard pour que la communauté mondiale accomplisse des efforts immédiats afin d'inverser cette dangereuse évolution. Si nous n'agissons pas sur le champ et si nous permettons que des armes spatiales soient mises au point sans entraves, les conséquences qui en résulteraient seraient trop affreuses pour être imaginées.

Au cours de la 39ème session de l'Assemblée générale de nombreuses délégations ont déployé des efforts considérables en faveur d'une démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique. La résolution 39/59 relative à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, parrainée conjointement par 16 pays à la tête desquels se trouvaient Sri Lanka et l'Egypte, et qui comprenaient en particulier la Chine, a été adoptée à l'unanimité avec seulement une abstention. Il s'agit là d'un résultat important enregistré à la dernière session de l'Assemblée générale, qui témoigne de la grave préoccupation des pays du monde au sujet de l'évolution dangereuse dans l'espace extra-atmosphérique. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale demande à tous les Etats, en particulier à ceux qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, de prendre immédiatement des mesures en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Elle prie la Convention du désarmement de créer, dès que possible, un comité spécial en vue d'engager des négociations, et elle prie instamment l'URSS et les Etats-Unis de tenir la Conférence du désarmement régulièrement informée du progrès de leurs négociations bilatérales.

Compte tenu de la complexité de la question et afin de faciliter les négociations, la délégation chinoise a proposé que nos efforts soient axés tout d'abord sur le "désarmement" de l'espace extra-atmosphérique, c'est-à-dire sur l'interdiction de la recherche, de l'expérimentation, de la mise au point, de la fabrication, du déploiement et de l'utilisation de toutes les armes spatiales, y compris les armes antisatellites et antimissiles, et sur la destruction de tous les systèmes d'armes de ce genre qui existent actuellement.

Comme c'est le cas dans d'autres secteurs du désarmement, les superpuissances, qui possèdent des capacités militaires très supérieures à celles des autres pays, ont aussi, ce qui est logique, des responsabilités particulières en matière de cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons qu'elles feront preuve, aussi bien dans les négociations bilatérales que multilatérales, du sens de leurs responsabilités envers l'humanité, et qu'elles accompliront des efforts constructifs pour s'assurer que l'espace extra-atmosphérique ne soit pas le cadre d'une course aux armements et qu'il soit utilisé uniquement à des fins pacifiques.

L'interdiction des armes chimiques est un domaine qui est considéré par beaucoup comme étant plus prometteur. Les trois semaines supplémentaires de consultations et de débats qui ont eu lieu au Comité spécial en janvier, ont eu pour résultat de clarifier les positions plus avant et d'identifier des points de convergence et des divergences à propos de certaines des questions en jeu. Cela sera utile pour les négociations futures. J'en profite pour exprimer une fois de plus ma satisfaction au sujet des efforts accomplis par l'ancien Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Ekeus, de la Suède, ainsi que par les coordonnateurs.

C'est encore une tâche ardue que de négocier une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Toutefois, nous sommes convaincus que si toutes les parties sont animées d'un esprit constructif et coopératif, il sera possible de réaliser des progrès plus appréciables durant la présente session. Il avait été proposé, lors de la session précédente, que le Comité spécial des armes chimiques soit rétabli avant la fin de la deuxième semaine de la présente session. Nous sommes heureux de noter qu'il l'a en fait été durant la première semaine de la session, avec comme Président l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne. D'une certaine façon, nous avons accompli notre tâche avant le terme prévu. J'espère que cela sera de bon augure pour nos travaux. L'année en cours marque le soixantième anniversaire de la signature du Protocole de Genève de 1925, un document historique qui a joué un rôle important au fil des ans en ce qui concerne la prohibition d'emploi des armes chimiques. Toutefois, il est regrettable qu'à ce jour l'humanité ne soit pas encore complètement libérée de la menace d'une guerre chimique. En commémoration du soixantième anniversaire de cet important instrument juridique international redoublons donc d'efforts dans les négociations afin d'obtenir des résultats substantiels et de débarrasser ainsi, dès que possible, l'humanité du danger de ces armes abominables.

Le peuple chinois est présentement occupé à moderniser son pays. Il nous faudra des décennies pour atteindre cet objectif et, nécessairement, un environnement international pacifique durable. Nous voulons la paix aujourd'hui et nous la voudrons même lorsque, en fin de compte, notre pays aura été modernisé. Nous ne désirons pas seulement, pour nous et nos descendants, que nous soient épargnés le fléau et les ravages de la guerre, mais nous espérons aussi que la population du monde entier connaîtra une vie pacifique. Nous souhaitons développer des relations avec tous les pays, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Nous espérons que les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'Est et l'Ouest, ainsi que les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, amélioreront également leurs relations dans un esprit de coexistence pacifique. S'opposer à la guerre et sauvegarder la paix, tel est l'objectif primordial de la politique extérieure de la Chine.

(M. Qian Jiadong, Chine)

La Chine est pour le désarmement et contre la course aux armements. Exception faite des impératifs de notre propre sécurité, nous ne tenons pas à dépenser fût-ce un centime de plus pour des armes, qui ne peuvent être ni consommées comme aliments ni portées comme vêtements. La Chine ne participe pas actuellement à la course aux armements et elle ne le fera pas dans l'avenir. Au cours des années récentes, en restructurant notre économie, nous avons réduit nos dépenses militaires et pris diverses mesures pour reconvertis certains éléments de l'industrie de la défense, à une production civile, afin d'accélérer le développement de notre économie nationale. La Chine appuie toute proposition qui contribue réellement à faire progresser la cause du désarmement.

L'année 1985 marque le quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Dans son préambule, la Charte des Nations Unies énonce clairement le précepte enjoignant de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". En cette année historique de 1985, qui se trouve être une année du boeuf dans le calendrier lunaire chinois, la délégation chinoise est prête à se joindre à d'autres délégations pour préparer et récolter une bonne moisson, pour réduire la tension internationale, prévenir la guerre et préserver la paix mondiale, de façon à répondre aux espoirs que les peuples du monde ont placés dans l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement.

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est à présent épuisée. Y a-t-il un autre représentant qui souhaite prendre la parole ? Tel n'étant pas le cas, je vais maintenant suspendre la séance plénière et convoquer d'ici cinq minutes une réunion officieuse de la Conférence pour examiner une demande émanant d'un Etat non membre qui souhaite participer à nos travaux et pour nous occuper des questions dont nous aurions dû traiter à notre réunion officieuse d'hier.

La séance est suspendue à 16 h 15; elle est reprise à 17 h 10.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 292ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte. Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.164 1/ relatif à la demande du Cameroun de participer aux travaux de la Conférence. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

A notre dernière séance plénière, jeudi, j'ai informé les membres de la Conférence qu'en cas de besoin nous tiendrions une réunion officieuse demain après-midi. Etant donné que nous avons convenu d'avoir des consultations officieuses pour les points 1, 2, 3 et 5 de l'ordre du jour, je ne pense pas que la réunion officieuse soit nécessaire. En conséquence, nous nous concentrerons sur les consultations officieuses concernant ces points de l'ordre du jour.

1/ "En réponse à la demande du Cameroun (CD/...) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Cameroun à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénaires de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

CD/PV.292
39

(Le Président)

Etant donné qu'il n'y a plus d'autres questions à traiter, je me propose maintenant de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 21 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 15.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.293
21 février 1985
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

Temue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 février 1985, à 10 h 30.

Président : M. D. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID M. A. BENGUERINE
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. W-E. von dem HAGEN
<u>Argentine</u> :	M. J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. ROWE
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE M. Ph. NIEUWENHUYSEN
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV
<u>Canada</u> :	M. A. DESPRES
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. SHI JICHENG M. YE RUAN M. LIN CHENG M. PAN JUSHENG M. SHI JINKUN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. S. ALFARARGI M. M. BADR M. A.M. ABBAS Mme W. BASSIM M. F. MONIB
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. P.S. CORDEN M. H.W. DAVIDSON M. R. SCOTT M. P. STEPHENS Mme B. MURRAY M. L. BELGARD
<u>Ethiopie</u> :	Mme K. SINEGIORGIS

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. R.I. JENIE M. F. QASIM
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. F. PIAGGESI M. M. PAVESE
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. SATO M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. R. KIILU M. P.N. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. M. SBIHI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. O.O. GEORGE M. C.V. UDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. A. KARKOSZKA
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. F. SAYATZ M. L. MUELLER

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N.K. KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS M. L-E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. A.N. KACHIRINE M. G.V. BERDENNIKOV M. A.M. CHMATOV
<u>Venezuela</u> :	M. E. TER HORST M. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. MONSHEMVULA OMVUANE
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 293ème séance de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen des points 1 ("Interdiction des essais nucléaires") et 2 ("Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire") de son ordre du jour. Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Egypte, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Birmanie.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Alfarargi.

M. ALFARARGI (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue comme nouveau représentant des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement, et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de votre tâche. Ma délégation est heureuse de vous voir présider notre Conférence durant ce mois de février, au début de la session de 1985. Tout en réalisant combien écrasante est la responsabilité que vous avez dû assumer depuis le premier jour de votre travail à la Conférence, nous sommes sûrs que la grande efficacité et l'expérience que vous avez montrées vous permettront de vous acquitter de cette responsabilité de la meilleure façon possible.

Je dois aussi exprimer nos remerciements au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Cromartie, qui a présidé les travaux de notre Conférence durant le mois d'août 1984 ainsi que durant l'intersession, d'une façon très efficace et très habile.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos collègues, les représentants de la Mongolie, du Nigéria et du Kenya, qui participent aux travaux de la Conférence pour la première fois. Je voudrais les assurer de l'entièvre coopération de ma délégation dans l'exécution de notre tâche.

Je suis particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Sa longue expérience diplomatique et sa connaissance approfondie des questions de désarmement représentent sans nul doute une contribution inestimable aux travaux de notre Conférence et à la capacité et à l'efficacité du secrétariat dans l'exécution de sa tâche. Nous sommes sûrs que l'Ambassadeur Komatina poursuivra les efforts créatifs et inlassables déployés par l'Ambassadeur Jaipal lorsqu'il occupait ce poste.

Nous avons repris nos séances au début d'une nouvelle session de la Conférence du désarmement afin de continuer nos efforts pour réaliser des progrès dans les travaux que nous menons pour atteindre les objectifs unanimement adoptés par la communauté internationale, et qui sont clairement exprimés dans le Document final publié à l'issue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1978. L'espoir que nous nourrissons aujourd'hui de réaliser de tels progrès plonge ses racines dans l'atmosphère optimiste créée par l'accord soviéto-américain pour entreprendre des négociations

bilatérales sur la limitation des armements, et qui devrait avoir des incidences positives sur la Conférence du désarmement en permettant des négociations parallèlement dans les deux cadres. Ces deux types de négociations devraient être complémentaires et se renforcer mutuellement, car il n'y a pas de contradiction entre les négociations bilatérales des deux superpuissances, et les négociations multilatérales qui ont lieu dans cette Conférence. Aucune de ces négociations ne devrait être une alternative à l'autre, ou représenter un obstacle à ses progrès.

Nous sommes heureux d'observer les signes de cet impact positif dès le début des travaux de notre Conférence, comme l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail quelques jours seulement après l'ouverture de la session, ainsi que les décisions appropriées de rétablir le Comité spécial des armes chimiques et la reprise des travaux du Comité spécial sur un programme global de désarmement. Nous espérons que cet élan sera maintenu et que nous pourrons arriver aussitôt que possible à un accord sur la création ou le rétablissement de comités spéciaux sur les divers points de notre ordre du jour, afin de nous décharger des aspects organisationnels et de concentrer tous nos efforts sur le travail de fond relatif aux différents points de l'ordre du jour. Nous devrions être très soucieux d'éviter l'expérience amère des sessions précédentes, où au moment de la clôture de la session et de la préparation de notre rapport à l'Assemblée générale, nous délibérions encore sur la création des comités spéciaux et leurs mandats.

Nous pensons que l'une des principales choses à faire pour éviter une telle situation dans l'avenir sera de nous conformer aux résolutions de l'Assemblée générale spécifiant les priorités de travail de la Conférence et les fonctions qui lui sont confiées en ce qui concerne les points de l'ordre du jour, y compris des négociations et la création de comités spéciaux dotés de mandats appropriés. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ne sont que l'expression de la volonté de la communauté internationale dans son ensemble.

L'appel à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire est de plus en plus urgent, vue la poursuite de la course aux armements nucléaires et son escalade, qui accroît les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire et le gaspillage de ressources matérielles et humaines qu'il vaudrait mieux affecter aux besoins du développement, en particulier dans les pays en développement. Cela contribue à l'échec des efforts déployés pour diminuer la tension internationale qui éloigne la possibilité de parvenir à un accord sur des mesures de désarmement appropriées, étant donné l'étroit lien qui existe entre les deux facteurs.

C'est pourquoi l'Egypte a maintes fois rappelé l'urgente nécessité de faire cesser la course aux armements nucléaires et de réaliser le désarmement nucléaire. Dans la déclaration du Ministre d'Etat aux affaires étrangères prononcée à la séance d'ouverture de la Conférence régionale sur le désarmement, le 9 février 1985, il a été souligné que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être obtenues par l'accumulation d'armes et que leur maintien ne peut être basé sur un équilibre fragile de la dissuasion ou sur les théories d'une guerre nucléaire limitée et d'une supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que dans un monde bâti sur la solidarité et la coopération entre les nations.

(M. Alfarargi, Egypte)

Partant de ce principe, l'Egypte a appuyé sans réserve la Déclaration commune publiée par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Tanzanie, de la Suède, du Mexique, de l'Inde et de la Grèce le 28 janvier 1985, appelant les Etats dotés d'armes nucléaires à cesser la course aux armements et à prendre d'urgence des mesures appropriées pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et parvenir à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Chaque jour qui passe sans que ne soit fait aucun progrès à cet égard rend le but ultime plus difficile à atteindre, et si le rythme de la course aux armements nucléaires reste à son niveau actuel, il ne nous faudra pas attendre longtemps pour atteindre le moment où le désarmement nucléaire sera tout simplement impossible.

C'est avec une grande préoccupation que nous avons assisté à l'échec des tentatives répétées de créer un comité spécial pour examiner cette question, malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la dernière est la résolution 39/148 K, où l'Assemblée prie la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1985, un comité spécial chargé de développer le paragraphe 50 du Document final et de soumettre des recommandations à la Conférence sur les meilleurs moyens d'engager des négociations multilatérales en vue de la conclusion d'accords assortis de clauses de vérification adéquates, par étapes appropriées, afin de mettre un terme au perfectionnement et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires; de mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement; et de réduire substantiellement les stocks d'armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Il est tout naturel que la responsabilité de prendre l'initiative d'adopter des mesures efficaces pour mettre un terme à la course aux armements, et réaliser le désarmement nucléaire incombe au premier chef aux Etats qui ont la capacité d'acquérir, de fabriquer et de mettre au point des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Aussi avons-nous salué l'accord conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la reprise de leurs négociations pour empêcher l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, mettre fin à la course aux armements sur la Terre et éliminer complètement les armes nucléaires. Mais cela ne devrait en aucune façon empêcher les Etats non dotés d'armes nucléaires d'exprimer leurs vues, à travers la Conférence du désarmement, et de participer à la prise de décisions et à l'élaboration d'accords qui auraient des incidences sur la sécurité de ces Etats ainsi que sur la sécurité internationale, et pas seulement sur la sécurité d'un nombre limité d'Etats.

Si, jusqu'ici, nous n'avons pas abouti à un accord sur le désarmement nucléaire, tous les efforts devraient néanmoins être faits pour adopter des mesures appropriées visant à prévenir une guerre nucléaire, qui représente le plus grand danger auquel notre monde soit aujourd'hui confronté, et qui expose l'humanité à l'anéantissement, vu l'exceptionnel pouvoir de destruction des armes nucléaires. Ce pouvoir de destruction ne nous permet pas de mettre la guerre nucléaire sur le même plan que les guerres de type classique. Le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire augmente rapidement et a pour cause profonde le climat de compétition, de confrontation et de méfiance qui prévaut dans les relations entre les deux superpuissances et entre les deux alliances rivales.

(M. Alfarargi, Egypte)

Consciente de tous ces faits, l'Assemblée générale des Nations Unies a insisté dans son Document final sur le fait que bien que l'objectif ultime des efforts des Etats dans le processus de désarmement doive être le désarmement général et complet accompagné d'une vérification internationale efficace, l'objectif le plus urgent fixé à tous les Etats devrait être la prévention du danger de déclenchement d'une guerre nucléaire. L'Assemblée générale des Nations Unies a maintes fois souligné l'importance et la priorité accordées par tous les Etats à cette question. Dans sa résolution 39/148 P, l'Assemblée générale a prié de nouveau la Conférence du désarmement d'engager, en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire, et de créer à cette fin un comité spécial sur la question au début de sa session de 1985.

A ce sujet, diverses propositions ont déjà été présentées, demandant par exemple un gel des armements nucléaires; l'interdiction des essais d'armes nucléaires; le gel des essais nucléaires à des fins pacifiques; l'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser ces armes; des garanties données par les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires; un encouragement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires; des mesures propres à renforcer la confiance; le respect de la Charte des Nations Unies, en particulier du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales; le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et le règlement pacifique des différends.

Dans sa résolution ci-dessus mentionnée, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'établir un rapport sur les dispositions envisagées à cette fin, qui devrait être achevé et transmis à la Conférence du désarmement, en tenant compte des vues exprimées par les Etats sur cette question. On disposera ainsi d'un grand nombre de propositions. Et tout ce que nous devrions faire est de commencer, sans autre retard, l'examen de toutes ces propositions afin de déterminer des mesures appropriées et concrètes pour la prévention d'une guerre nucléaire, à condition qu'elles soient proportionnées aux dangers à éviter.

Il y a quasi-unanimité pour dire que l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires représente la première étape vers l'arrêt de la course aux armements nucléaires et de la prolifération nucléaire verticale et horizontale. Dans le Document final et dans ses résolutions successives, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné la priorité absolue donnée à cette question. Dans sa résolution 39/52, l'Assemblée générale a réitéré son appel à entamer immédiatement la négociation multilatérale d'un traité visant l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires. Nous demandons donc le rétablissement rapide du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires pour qu'il entreprenne les négociations qui permettraient l'examen des divers éléments à inclure dans le traité, y compris des mesures efficaces de contrôle et de vérification.

La réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires a acquis une importance particulière à l'approche de la troisième Conférence des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit se tenir en septembre 1985. Si les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas jusqu'ici tenu leur engagement d'arrêter la course aux armements nucléaires et de réaliser le désarmement

(M. Alfarargi, Egypte)

nucléaire, ils devraient néanmoins, à titre de première étape, arrêter leurs essais nucléaires pour donner la preuve de leur crédibilité et de leur intention sincère de tenir leurs engagements conformément à l'article VI du Traité. Il ne fait pas de doute que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires exercera une influence positive sur le travail de la troisième Conférence d'examen et contribuera au renforcement du régime de non-prolifération. Cette attitude encouragerait aussi les Etats non parties au Traité à y adhérer, lui permettant ainsi d'acquérir l'universalité que nous visons tous.

Jusqu'à la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la réponse positive des Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité de non-prolifération à l'appel formulé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 39/52, à cesser immédiatement toutes les explosions expérimentales nucléaires, constituera un pas fort utile dans la bonne direction.

La conclusion d'arrangements visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires constitue une mesure urgente et transitoire qui devrait être prise en attendant la réalisation du désarmement nucléaire, qui représente la garantie réelle contre l'utilisation des armes nucléaires. Ces arrangements sont une mesure importante pour le renforcement du régime de non-prolifération à travers la garantie donnée aux Etats non dotés d'armes nucléaires, car ceux-ci persévéraient dans leur renonciation à l'option nucléaire et encourageraient les Etats non parties au régime de non-prolifération à y adhérer.

Ainsi, nous considérons que le rétablissement d'un Comité spécial sur ce point de l'ordre du jour a une grande importance pour reprendre les efforts visant à la conclusion d'un accord sur une formule commune pour un instrument ayant un caractère juridiquement obligatoire, sur des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. Si les efforts du Comité spécial n'ont pas eu beaucoup de succès, dans le passé, cela ne constitue pas une raison suffisante de différer son rétablissement. Nous espérons que de nouvelles négociations, et une plus grande souplesse de la part des Etats dotés d'armes nucléaires - qui sont priés de donner ces garanties - dans l'attitude à l'égard de cette question, permettront au Comité spécial d'arriver à des mesures positives afin de fournir les garanties demandées par les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Alors que nous devrions concentrer tous nos efforts pour arrêter la course aux armements et l'inverser, nous nous trouvons aujourd'hui devant une probabilité rapidement croissante de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, résultant de la concurrence accue entre les Etats possédant une technologie spatiale avancée qui leur permet d'entrer dans la course au développement de leurs systèmes d'armement dans l'espace. L'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique est une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale, et particulièrement pour les pays du tiers monde, pour lesquels l'utilisation de l'espace à des fins militaires constitue un grand danger avec tout ce que cela implique de menaces contre leur sécurité, alors qu'ils ne possèdent pas la capacité de se prémunir contre ces menaces.

(M. Alfarargi, Egypte)

Partant de ces faits, l'Egypte a toujours beaucoup oeuvré pour amener la communauté internationale à assumer ses responsabilités, c'est-à-dire prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et faire en sorte qu'il soit utilisé strictement à des fins pacifiques. L'Egypte, aux côtés de Sri Lanka et d'autres Etats neutres ou non alignés, a participé aux efforts qui ont conduit à l'adoption de la résolution 39/59 de l'Assemblée générale des Nations Unies traitant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, au paragraphe 5 de laquelle il est réaffirmé que la Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié la Conférence du désarmement de créer un comité spécial sur la question au début de sa session de 1985, en vue d'engager des négociations à cette fin. Il ne fait pas de doute que l'adoption d'une résolution traitant uniquement de la prévention d'une course aux armements dans l'espace par une majorité de 150 voix contre zéro est une preuve vivante de l'existence d'un consensus international sur le danger que représente la tendance à militariser l'espace et sur l'urgence d'y faire face, avant qu'il ne soit trop tard, en permettant à la Conférence du désarmement, seul forum multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement, d'assumer cette tâche. Aucun obstacle n'empêchera donc la Conférence du désarmement d'exécuter les tâches que l'Assemblée générale des Nations Unies lui a assignées.

Monsieur le Président, notre réaffirmation de l'importance que nous attribuons aux points de l'ordre du jour ci-dessus mentionnés ne devrait pas être interprétée comme un oubli de l'importance des autres points de l'ordre du jour. Au contraire, nous attendons avec un grand intérêt la réalisation rapide d'un projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques. C'est un objectif qui a été maintes fois réaffirmé par les orateurs précédents. Nous espérons sincèrement que le Comité spécial réussira à trouver un moyen de concilier des vues controversées et de trouver des solutions de compromis aux problèmes restants afin de tirer parti de ce qui a été réalisé jusqu'ici.

Je souhaiterais aussi insister à nouveau sur l'importance que nous attachons à la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes radiologiques, y compris l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires, car ces attaques constituerait l'une des formes les plus vastes de dissémination de matières radioactives, si l'on considère l'expérience passée des installations nucléaires exposées à des attaques et la menace constante de voir ces attaques se répéter dans l'avenir. Ainsi, nous demandons la création rapide du Comité spécial des armes radiologiques et nous espérons que tous les membres de la Conférence participeront à son travail d'une manière sérieuse et constructive afin de permettre au Comité d'accomplir sa tâche avec succès.

Nous nous félicitons du consensus auquel la Conférence est parvenue concernant la reprise des travaux du Comité spécial sur un programme global de désarmement. Nous espérons que les circonstances qui ont empêché ce Comité d'accomplir son travail à la dernière session se sont maintenant modifiées d'une façon qui lui permettra de parachever avec succès le programme global de désarmement pendant la session actuelle, et dans un laps de temps qui permettra de le soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies au plus tard à sa quarante et unième session, conformément au mandat du Comité spécial.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique voudrait aujourd'hui s'arrêter sur l'une des questions les plus prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, celle de l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

Ce problème n'est pas nouveau. Il s'est posé dès l'apparition de l'arme nucléaire sur la Terre. Et ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier qu'il figure à l'ordre du jour de la diplomatie internationale et qu'il a acquis un caractère prioritaire. Voilà déjà plus de trente ans - c'était en avril 1954 - qu'un éminent homme d'Etat de l'époque, le premier Premier Ministre de l'Inde indépendante, Jawaharlal Nehru, l'a soulevé en tant que problème prioritaire en proposant de conclure un accord sur l'arrêt des essais nucléaires. Il est significatif que, du jour où elle a été lancée, cette initiative a trouvé un écho positif de la part du Gouvernement soviétique qui a présenté, en 1955 déjà, une proposition visant à ce que les Etats disposant de l'arme atomique et de l'arme à hydrogène s'engagent "à mettre fin aux essais portant sur ces types d'armes".

Non seulement la question de l'interdiction des essais nucléaires n'est pas nouvelle, mais c'est l'une de celles dont l'élaboration a été la plus poussée parmi tous les problèmes de désarmement. Et il n'y a rien d'étonnant à cela. Pendant des décennies elle a été à l'examen aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et fait l'objet de discussions dans le cadre de la Conférence du Comité du désarmement. Enfin, pendant de nombreuses années, des négociations tripartites ont eu lieu à son sujet entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. D'autre part, nul ne saurait nier le fait que l'examen actif du problème de l'interdiction des essais nucléaires a donné certains résultats positifs. L'année 1963 a vu la conclusion du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires. Dans les années 70, deux accords réglementant les explosions expérimentales souterraines ont été élaborés et signés sur une base bilatérale soviéto-américaine. Enfin, les négociations tripartites ont également représenté un début important pour le succès de l'élaboration d'un accord d'ensemble sur la question.

En l'occurrence, on ne peut que rester perplexe - c'est le moins qu'on puisse dire - devant les tentatives de faire oublier les résultats positifs obtenus dans ce domaine et de présenter la question de l'interdiction des essais nucléaires comme si elle ne datait que d'hier.

Nous partageons pleinement l'opinion du distingué représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Carasales, qui a déclaré ce qui suit à la séance du 19 février :

"Parmi toutes les mesures importantes susceptibles d'être prises dans le domaine du désarmement, l'interdiction des essais d'armes nucléaires est sans aucun doute, selon ma délégation, la plus mûre à prendre, la plus étudiée, et même la plus négociée, celle qui comporte le moins de difficultés et d'inconnues, celle qui serait la plus facile et la plus simple à mettre en oeuvre et, en même temps, celle dont l'adoption aurait les conséquences les plus vastes et les plus positives à court et à long terme."

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Soutenir le contraire serait manifestement pécher contre la vérité.

Compte tenu de ces considérations, la principale conclusion qui s'impose est qu'il faut résoudre le problème de l'interdiction des essais nucléaires et le résoudre maintenant. Il est indispensable que cette interdiction s'applique à tous et en tous lieux, car seule une telle solution permettra d'opposer un obstacle sérieux à la création, à la mise au point et au perfectionnement de types et systèmes sans cesse nouveaux d'armes nucléaires, et par là même de freiner et, en fin de compte, d'arrêter la course aux armements nucléaires. Telle est l'exigence des peuples du monde, telle est la façon dont la communauté mondiale conçoit le problème et telle est la position de l'URSS.

Une autre conclusion non négligeable à laquelle sont parvenus de nombreux représentants dans leurs déclarations - une conclusion que nous partageons également - est que les fondements et, pour ainsi dire, les matériaux de construction pour l'élaboration d'un traité existent déjà. Il y a le projet de dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, proposé par l'Union soviétique dès 1982, dans lequel il était tenu compte du degré d'accord atteint lors des négociations tripartites qui se sont déroulées dans la seconde moitié des années 70. Il y a le projet de traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires présenté par la Suède qui, à notre avis, apporte également une contribution concrète aux efforts visant à résoudre ce problème. Il y a enfin les considérations et les propositions, assez nombreuses, soit dit en passant, qui ont été présentées par de nombreux Etats au sujet de la teneur concrète d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, y compris en ce qui concerne la vérification.

La troisième conclusion qui figure dans les déclarations de la majorité des représentants est que l'absence d'un traité n'est pas due à un manque d'éléments de base pour l'élaborer, mais à l'absence d'une volonté politique chez certaines puissances nucléaires de résoudre le problème de l'interdiction des essais dans son principe. Nous sommes parfaitement d'accord avec cette conclusion.

Parvenu à ce point de mon intervention, je voudrais, Monsieur le Président, me permettre une petite digression. Peut-être celle-ci n'aurait-elle pas été nécessaire si l'on n'avait pas essayé, dans l'une des déclarations faites à la séance précédente de la Conférence, d'interpréter le fait que l'Union soviétique poursuit des essais nucléaires comme un témoignage du manque de sincérité de ses déclarations concernant l'intérêt qu'elle porte à l'interdiction de ces essais. Cela montre, soit que nos explications sur ce point n'ont pas été écoutées avec beaucoup d'attention, soit qu'elles ont été tout simplement ignorées. C'est pourquoi nous nous voyons contraints de les répéter une fois de plus.

Oui, effectivement, l'Union soviétique se préoccupe de sa sécurité. Le peuple soviétique a déjà payé trop cher l'intervention étrangère, les campagnes de l'Entente contre la jeune Russie soviétique à l'aube de l'existence de notre Etat, l'attaque perfide lancée contre l'Union soviétique par les forces du fascisme durant les années de la seconde guerre mondiale, pour négliger les intérêts de sa sécurité. Ce sont ces intérêts précisément qui nous obligent à procéder à des essais nucléaires. Pouvons-nous nous permettre d'y renoncer, alors que d'autres puissances nucléaires perfectionnent leurs arsenaux nucléaires qui, de leur propre aveu, sont pointés dans notre direction ? Non, et encore non. Dans le même temps, nous rejetons catégoriquement l'affirmation selon laquelle l'Union soviétique aurait une responsabilité égale à celle des autres puissances nucléaires en ce qui concerne aussi bien la poursuite des essais nucléaires que l'absence de progrès dans le domaine

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de leur interdiction. L'Union soviétique, qui a besoin de procéder à des essais nucléaires pour soutenir sa sécurité et celle de ses alliés, a toujours été et continue d'être un partisan systématique de la conclusion rapide d'un traité d'interdiction de ces essais. Notre position à cet égard est honnête - il n'y a pas de double fond.

De toute évidence, il serait complètement absurde, et je pense et j'espère que tous seront d'accord avec moi sur ce point, de parler d'une interdiction des essais nucléaires par un seul Etat. Cependant, comme l'a fait très justement observer le distingué Ambassadeur Carasales, il n'y a actuellement, sur les cinq puissances nucléaires, qu'une seule qui soit prête à mener des négociations en vue d'élaborer un traité d'interdiction complète des essais. Oui, nous sommes sincèrement prêts à mener des négociations. Nous sommes prêts à reprendre les négociations tripartites. Nous sommes prêts à faire entrer en vigueur, c'est-à-dire à ratifier, les accords bilatéraux de 1974 et de 1976. Nous avons également apporté une contribution aux travaux dans ce domaine dans un forum multilatéral, en présentant en 1982 un projet de traité correspondant. Enfin, avant même la conclusion d'un traité, nous sommes prêts dès à présent à arrêter les essais nucléaires sur une base de réciprocité.

Les propositions que nous avons avancées en ce qui concerne la portée de l'interdiction, l'imposition d'un moratoire sur les explosions nucléaires pacifiques, l'application de certaines procédures internationales de vérification, y compris les inspections sur place, démontrent que la bonne volonté ne nous fait pas défaut. Cette énumération de compromis, qui confirment notre souci sincère de résoudre le problème de l'interdiction des essais, n'est pas exhaustive. Par exemple, comme on le sait, nous avons dit que nous étions disposés à ce que le traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires entre en vigueur dans un certain délai seulement pour trois Etats dotés d'armes nucléaires si les deux autres ne sont pas prêts à y adhérer dès le début. Au cours de la session de l'an dernier de la Conférence, nous avons déclaré que nous serions prêts, dans certaines conditions, à examiner la possibilité d'organiser, comme la Suède l'a proposé, un échange de données sur la radioactivité des masses atmosphériques et de créer des centres internationaux de données sur la même base que celle prévue pour l'échange de données sismologiques.

Mais malgré la souplesse dont nous avons fait preuve, la question de l'interdiction des essais, malheureusement, continue de piétiner. Quittant sans cérémonie les négociations tripartites qui se trouvaient dans une phase terminale, nos anciens partenaires bloquent maintenant l'ouverture de négociations sur ce problème à la Conférence du désarmement. Ils refusent également le moratoire sur les essais d'armes nucléaires que nous avons proposé en attendant la conclusion d'un traité. Les Etats-Unis ne veulent même pas ratifier des accords bilatéraux, pourtant déjà signés, qui limitent les explosions nucléaires souterraines. Au lieu de la mise en vigueur de ces accords, on nous propose maintenant d'échanger des observateurs qui se contenteraient d'enregistrer les explosions nucléaires. Comme l'a déclaré à ce sujet le ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko :

"la conclusion qui vient involontairement à l'esprit est qu'ils ne veulent pas interdire, mais légaliser, ou plus exactement légitimer, les essais d'armes nucléaires."

Il est clair que l'Union soviétique n'acceptera pas cela.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les dessous politiques de cette position des Etats-Unis sont clairs : cette position, qui vise à créer les conditions de réalisation d'un programme stratégique dit global d'une ampleur sans précédent pour les années 80, prévoit le déploiement accéléré de nouveaux systèmes de forces offensives stratégiques.

Quelle est donc la situation, Monsieur le Président ? Actuellement, un seul Etat nucléaire est prêt à interdire les essais d'armes nucléaires. Un autre Etat doté d'armes nucléaires considère cette interdiction comme une sorte d'objectif à long terme, dont c'est tout juste s'il ne le situe pas au troisième millénaire. Une autre puissance nucléaire de ses alliés soutient en substance cette position. En ce qui concerne les deux autres Etats nucléaires, qui ont jusqu'à maintenant de façon générale éludé la question, nous avons entendu récemment l'un d'eux déclarer qu'il serait prêt à réexaminer sa position concernant sa participation au Comité spécial sur l'interdiction des essais au cas où celui-ci serait créé.

Bien entendu, nous prenons note de la déclaration que le représentant de la Chine a faite à ce sujet à la séance du 19 février. Mais je dois dire que nous ne voyons pas très clairement quelle position cette déclaration recouvre sur le fond du problème de l'interdiction des essais nucléaires. A la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Chine, comme on le sait, s'est abstenu lors du vote sur les trois résolutions concernant ce problème. A ce propos, nous voudrions poser au représentant de la Chine la question suivante : la Chine est-elle prête, après sa dernière déclaration, à travailler activement à un traité d'interdiction générale et complète des essais nucléaires et à mettre fin aux essais de ses propres armes nucléaires sur une base de réciprocité ?

Dans ces conditions, de quoi allons-nous donc nous occuper à la Conférence du désarmement ? On nous propose maintenant, comme l'a fait par exemple le distingué représentant de l'Australie, de renoncer à l'idée même de la possibilité de mener des négociations en vue de conclure un traité, parce que ce ne serait pas réaliste. Au lieu de quoi, on nous propose d'organiser un Comité spécial de la Conférence dans lequel il n'y aurait que des échanges de vues sur ce problème, essentiellement sur ses aspects relatifs au contrôle. L'Ambassadeur Butler a presque accusé les pays socialistes et non alignés de bloquer tout progrès dans ce domaine en insistant pour que le Comité spécial ait un mandat de négociation.

Nous comprenons évidemment, nous comprenons très bien, que le peuple australien, comme les peuples des autres pays, veut que les essais nucléaires soient interdits au plus vite. Nous comprenons aussi le désir du Gouvernement australien de se faire l'écho de cette exigence de son peuple. Mais on a envie de demander si la voie proposée pour résoudre le problème aidera à atteindre le but recherché. Je pense que la réponse est exempte de toute ambiguïté. C'est non, et encore non.

Avant d'expliquer pourquoi les choses en sont là, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'interprétation faite, dans l'intervention de la délégation australienne, de notre conception des comités spéciaux de la Conférence. Le représentant de l'Australie a dit que nous insistions constamment, sans discernement, pour que tous les organes subsidiaires aient un mandat de négociation, et que ce faisant nous bloquions les progrès sur de nombreuses questions de désarmement,

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

à commencer par celle de l'interdiction des essais nucléaires. C'est inexact; c'est absolument inexact. Je peux rappeler que le premier mandat d'un organe subsidiaire sur l'interdiction des armes chimiques et les mandats du Comité spécial sur l'interdiction des essais en 1982 et 1983 n'avaient nullement un caractère de négociation, et que tous les membres de la Conférence, y compris, bien entendu, nous-mêmes, l'Union soviétique, n'y ont pas vu d'objection.

Mais la question demeure de savoir ce que nous allons mettre, cette année, à la base du mandat du Comité spécial sur l'interdiction des essais. C'est en effet selon la réponse qui sera faite à cette question que le problème de l'interdiction des essais sera de nouveau renvoyé aux calendes grecques ou que nous pourrons enfin passer à sa solution immédiate. C'est bien là qu'est la ligne de partage entre ceux qui sont véritablement pour l'interdiction des essais nucléaires et ceux qui, invoquant divers aspects de procédure, essaient de bloquer cette interdiction.

Le principal argument de l'Ambassadeur Butler à l'appui de l'adoption du projet de mandat occidental contenu dans le document CD/521 a été que les mandats proposés par les pays non alignés et socialistes sont inacceptables pour l'Occident. Cependant, si l'on applique cette logique, ne serait-il pas plus légitime de s'attendre à ce que les pays occidentaux renoncent à un mandat qui ne bénéficie pas de l'appui de la majorité et qu'ils prennent pour base les projets contenus dans les documents CD/522 ou CD/520 qui, eux, bénéficient de cet appui.

L'Ambassadeur Butler a dit que la position des Etats qui exigent pour le Comité spécial un mandat dit de "négociation" fait obstacle à un échange de vues sur le problème de l'interdiction des essais. Cependant, cela ne correspond pas à la réalité. Des diplomates appartenant à plus d'une génération déjà mènent des débats sur l'examen de ce problème. Nous aussi, nous continuons à nous en occuper depuis bien des années, ce dont témoignent, en particulier, les interventions des délégations de l'Argentine, de l'Australie, du Mexique, de la Suède, de la République démocratique allemande, de l'Egypte, de l'Union soviétique et d'autres pays à la session actuelle de la Conférence. En effet, il ne s'agit pas d'un examen que nous pouvons mener sous n'importe quelle forme, même aux séances plénières de la Conférence. Il s'agit de s'attaquer sans retard à la solution même du problème.

En quoi réside le principal défaut du mandat contenu dans le document CD/521 ? Il tient à ce qu'on y nie en fait le caractère prioritaire de la question de l'interdiction des essais nucléaires, qui est placée dans la catégorie des objectifs à long terme. En effet, si l'on accepte l'idée que le problème considéré n'est pas mûr pour des négociations et qu'il faut poursuivre l'"examen quant au fond de questions particulières" - et c'est là justement ce que les auteurs de ce projet s'efforcent de démontrer - il en résulte la conclusion logique que la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires n'a pas été suffisamment étudiée et qu'il ne peut donc être question d'une nécessité urgente et d'une priorité pour y répondre. Ainsi donc, ce projet de mandat recèle une tentative de réexaminer ou de mettre en doute le paragraphe 51 du Document final de la première session extra-ordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, ainsi que de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies dans lesquelles il est clairement dit que le traité d'interdiction "revêt la plus haute priorité", "revêt la plus haute importance", est une "nécessité urgente", etc.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On cherche actuellement à nous convaincre que la poursuite des travaux de la Conférence sur la question de l'interdiction des essais sur la base d'un mandat de "non-négociation" pourrait soi-disant aider à élaborer des moyens de vérifier l'interdiction des essais. Nous voudrions également formuler quelques observations à ce sujet.

Premièrement, nous partageons entièrement l'opinion de la majorité des Etats qui a été si bien exprimée dans l'intervention de la représentante de la Suède, le 5 février, lorsqu'elle a dit qu'"il n'existe pas d'obstacles techniques insurmontables" à la réalisation d'une vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et que les Etats ne peuvent invoquer une prétexte insuffisance des moyens de vérification comme prétexte pour refuser de mener des négociations sérieuses au sujet d'un tel traité. Il est clair que ce n'est pas sans raison que ce même point de vue a été aussi reflété dans le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement, dont son représentant personnel, l'Ambassadeur Komatina, a donné lecture à la première séance de notre présente session.

À ce propos, je voudrais appeler l'attention sur le fait que plusieurs délégations, y compris celles de pays occidentaux, ont mentionné le nombre d'essais nucléaires en se référant à des sources suédoises. Il est évident que ces délégations croient à la fiabilité de ces données. Ainsi, qu'elles le veuillent ou non, elles confirment l'opinion de la Suède quant à l'adéquation des moyens techniques de contrôle de l'interdiction des essais.

Deuxièmement, on avance fréquemment, à titre d'argument pour l'examen des moyens techniques de contrôle le fait que ces moyens se perfectionnent sans cesse. Bien sûr, c'est exact, les moyens techniques se perfectionnent. Mais une question se pose alors : si l'interdiction des essais est renvoyée à on ne sait quel avenir éloigné, est-il raisonnable d'élaborer sérieusement, dès à présent, des moyens de vérification qui ne pourront être appliqués qu'au siècle prochain ? Nous sommes convaincus que c'est là une perte de temps inutile. Et quoi donc ? Parce qu'à ce moment-là le progrès technique aura été tel que ces moyens seront inévitablement périmés d'ici 15 à 20 ans.

Troisièmement, les travaux du Comité spécial ou du Groupe de travail en 1982 et 1983 ont permis d'examiner en détail les questions relatives à la vérification et au contrôle. Nous sommes convaincus que le projet de mandat proposé dans le document CD/521 n'est rien d'autre qu'une tentative de faire reprendre le même travail. C'est pourquoi un projet de mandat analogue a été rejeté l'année dernière et l'attitude négative de nombreux Etats à son égard a été confirmée une fois de plus lors du vote sur le paragraphe 4 de la résolution 39/53 à la dernière session de l'Assemblée générale, dans lequel ce mandat était pratiquement reproduit.

On tente aussi de nous convaincre que l'examen des questions du contrôle, quelque abstrait qu'il soit, sera un moyen de pression sur les Etats qui refusent de mener des négociations sur le traité proprement dit. Ici non plus nous ne sommes absolument pas d'accord. Au contraire, il existe un danger considérable de voir se créer une apparence, une illusion d'un travail concret sur cette question, qui aura pour effet d'éliminer la pression exercée par l'opinion publique sur les pays qui bloquent en réalité les négociations. Ainsi donc, si le Comité

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

spécial commençait son travail sur la base proposée par l'Occident, cela serait non seulement inutile, mais même, à notre avis, contre-productif car cela induirait en erreur l'opinion publique mondiale. De telles actions de la part de la Conférence ne pourraient que porter encore atteinte à sa réputation et non pas contribuer à l'améliorer, comme il a été dit dans l'une des interventions à la dernière séance de la Conférence.

Monsieur le Président, telles sont les quelques considérations qui sont venues à l'esprit de la délégation soviétique lors de l'examen de la question de l'interdiction des essais nucléaires au cours des dernières séances.

Nos critiques à l'égard du mandat proposé par les pays occidentaux ne signifie pas que nous n'avons pas de programme constructif qui, nous en sommes convaincus, devrait être acceptable pour tous ceux qui s'intéressent sincèrement, non pas en paroles mais en actes, à une solution aussi rapide que possible du problème prioritaire qui nous est posé. Pour parler concrètement : nous proposons d'entreprendre l'élaboration d'un traité en prenant pour base les documents dont la Conférence est saisie. Bien entendu, nous préféreraisons nous servir pour cela de notre projet soviétique déjà mentionné, mais l'attitude que nous adoptons en la matière est extrêmement souple. Posons donc sur la table des négociations tous les documents et propositions présents et futurs et, nous appuyant sur les aspects positifs et mutuellement acceptables qu'ils contiennent, commençons à élaborer, article après article, disposition après disposition, le texte d'un traité que les peuples du monde attendent de nous depuis si longtemps. Bien entendu, un travail productif ne sera possible que si tous les Etats nucléaires confirment, à propos de la question des essais nucléaires, leur position telle qu'elle est énoncée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour conclure, je voudrais citer quelques mots de K.Ou. Tchernenko tirés de sa réponse à la déclaration des dirigeants du mouvement argentin "Appel des Cent au nom de la Vie", qui a été distribuée à la demande de la délégation soviétique comme document officiel de la Conférence :

"Dans la situation inquiétante actuelle - a répondu le dirigeant soviétique - une vérité confirmée par l'histoire devient de plus en plus évidente - le sort du monde dépend dans une très large mesure de la volonté et de l'action concertée des peuples. Aujourd'hui non seulement ceux-ci peuvent, mais ils doivent opposer un 'non' résolu à la mort nucléaire, arrêter la course insensée aux armements."

Nous sommes convaincus que la réalisation d'un accord sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires constituerait une étape exceptionnellement importante sur la voie de la limitation de la course aux armements.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Birmanie, l'Ambassadeur Maung Maung Kyi, qui interviendra en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21.

U MAUNG MAUNG GYI (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Au nom du Groupe des 21, j'ai le privilège de présenter à la Conference du désarmement le message ci-après :

"Le Groupe des 21 se félicite de l'accord intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux fins d'entreprendre des négociations sur un ensemble de questions relatives aux armes spatiales et aux armes nucléaires, appelées à être examinées et réglées en corrélation les unes avec les autres. Cela tient aussi au fait que l'objectif proclamé des négociations consiste à élaborer des accords efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à y mettre fin sur la Terre, le but ultime étant l'élimination complète des armes nucléaires en quelque lieu que ce soit. Le Groupe des 21 espère que les négociations bilatérales seront menées de bonne foi et poursuivies avec détermination, et qu'elles déboucheront rapidement sur des accords efficaces, conformément aux exigences de la communauté mondiale telles qu'elles sont exprimées, entre autres, dans de nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Groupe des 21 s'attend à ce que cette évolution ait un effet positif sur les travaux de la Conférence du désarmement, qui a été désignée par la communauté mondiale pour agir en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Le Groupe des 21 demande instamment à tous les membres de la Conférence du désarmement, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, d'utiliser pleinement la Conférence en tant que forum de négociation, afin que des progrès réels en matière de désarmement puissent finalement être accomplis. Il tient à souligner que tous les peuples du monde sont vitalement intéressés aux négociations sur le désarmement et qu'ils ont le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations sur le désarmement qui affectent leur sécurité nationale et un droit inhérent de contribuer à leur succès. Les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement devraient se faciliter et se compléter mutuellement plutôt que se gêner ou s'exclure les unes les autres. La Conférence du désarmement devrait donc être tenue au courant d'une manière appropriée de toutes les mesures prises dans ce domaine, sans préjudice du progrès des négociations" 1/.

Ceci termine, Monsieur le Président, la déclaration du Groupe des 21, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de la Conférence.

... Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Birmanie de la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe des 21. Cette déclaration est en instance de distribution.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je voudrais dire spontanément quelques mots pour exprimer combien ma délégation a été impressionnée par la déclaration détaillée que vient de faire le distingué représentant de l'Union soviétique. Ma délégation a été heureuse d'entendre que la délégation soviétique croyait fermement à la nécessité de conclure rapidement un traité d'interdiction complète des essais. Cette opinion coïncide incontestablement avec celle de mon pays, que j'ai exprimée dans cette salle dans ma déclaration du 7 février.

J'ai l'intention de revenir sur l'ensemble des questions relatives aux essais au cours de la présente session de printemps de notre Conférence, mais pour le moment, je voudrais pouvoir formuler quatre observations au sujet de la déclaration faite par le distingué Ambassadeur de l'Union soviétique.

Premièrement, l'Ambassadeur Issraelyan a fait remarquer de manière convaincante que, tant que les essais n'auront pas été interdits, son pays continuerait légitimement à en effectuer pour assurer sa propre sécurité. Toutefois, cet argument n'explique pas pourquoi, au cours de ces dernières années, l'Union soviétique a systématiquement choisi de réaliser non seulement un plus grand nombre d'essais qu'aucune autre puissance nucléaire, mais encore plus que toutes les autres puissances nucléaires réunies.

Deuxièmement, ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt la chronologie des tentatives antérieures de parvenir à une interdiction complète des essais. Cependant, comme dans de précédentes déclarations de la délégation soviétique, un fait historique brille par son absence dans l'énumération des événements passés, à savoir le fait qu'en 1958 les Etats-Unis ont arrêté les essais nucléaires et que, pendant trois ans, par entente tacite entre les deux grandes puissances, aucun essai n'a eu lieu. Mais, en 1961, c'est l'Union soviétique qui a choisi de s'écartier de cette entente tacite. Ce fait historique reste pour ma délégation un sujet de grand regret.

Troisièmement, une bonne partie de la déclaration de l'Ambassadeur Issraelyan a été consacrée à la nécessité d'avoir à notre Conférence un organe subsidiaire pour des essais nucléaires, doté d'un mandat de négociation solide et complet. Je ne souhaite pas contester l'opportunité d'un tel mandat, mais je voudrais rappeler à tous les représentants que nous sommes dans une situation où un tel mandat de négociation est impossible parce que notre Conférence fonctionne selon la règle du consensus. J'indique la situation comme elle est, sans me prononcer sur elle, ni émettre de jugement de valeur à son sujet. Telle étant donc la situation, il est vain de réclamer un mandat de négociation complet tout en refusant, à défaut d'un tel mandat, de s'engager dans une activité quelle qu'elle soit dans le domaine des essais nucléaires. Ceux qui demandent trop n'obtiennent rien et nous empêchent d'aborder quelques-unes des questions essentielles dont nous devrons nous occuper, avec ou sans mandat de négociation, si nous sommes sérieusement intéressés à un arrêt des essais nucléaires. En l'absence d'un organe subsidiaire doté d'un mandat général ou particulier quelconque en la matière, où pourrions-nous examiner les questions relatives à la vérifiabilité, à la portée, aux modalités de fonctionnement d'un réseau d'observation sismologique, aux besoins institutionnels d'un futur régime de cessation des essais ? Ceux qui demandent trop n'obtiennent rien et si, à nouveau, notre Conférence ne réalise rien dans ce domaine pendant l'année en cours, se posera la question de la responsabilité, qu'il nous faudra alors examiner de très près pour déterminer à qui cette responsabilité incombe.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Quatrièmement, l'Ambassadeur Issraelyan, comme il l'a souvent fait précédemment, a cité les observations concrètes auxquelles les essais donnent lieu aujourd'hui, dans l'intention de prouver que tous les problèmes de vérification sont résolus. Je crains qu'il n'y ait ici un faux raisonnement. Actuellement, les essais sont autorisés, sans être pour autant moralement approuvés par la communauté internationale. Or, lorsque les essais sont autorisés, personne n'a à les cacher. Nous pouvons considérer que les données statistiques recueillies par les instituts compétents renseignent de façon satisfaisante sur le nombre des essais effectivement réalisés. Mais, une fois qu'un traité d'interdiction complète des essais sera entré en vigueur, les choses changeront complètement d'aspect, car quiconque souhaitera procéder à des essais devra prendre des dispositions pour les camoufler. Et la question se pose derechef sous une forme nouvelle : nos capacités scientifiques sont-elles suffisantes pour détecter des essais camouflés ?

J'ai formulé mes quatre observations, Monsieur le Président, et comme je l'ai dit précédemment, je me propose de revenir sur la question le moment venu.

M. KANT SHARMA (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole à une séance officielle en plénière, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue en tant que chef de la délégation des Etats-Unis et en tant que Président de la Conférence, et vous assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation.

Le moment venu, le chef de ma délégation fera une déclaration où, bien entendu, il fera la place qui convient aux amabilités d'usage. Pour le moment, je voudrais vous demander la permission d'en venir sans tarder au sujet de mon intervention.

Nous venons d'entendre l'intervention du distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne. Si cette intervention s'adressait au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et se rapportait à la déclaration faite par l'Ambassadeur Issraelyan, elle comportait néanmoins un aspect qui intéresse toutes les délégations qui ont préconisé un mandat de négociation complet en matière d'interdiction des essais nucléaires. Or, comme ma délégation est une de celles qui ont préconisé un tel mandat pour un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, je me sens tenu de faire une déclaration sur ce point précis.

On nous a dit que, comme notre Conférence est un organe fonctionnant selon la règle du consensus, l'attribution d'un mandat de négociation était impossible. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais demander quelle est la signification exacte d'une telle affirmation. Signifie-t-elle que la règle du consensus donne à une ou à deux délégations, ou à tel ou tel nombre de délégations, le droit de décider ce que notre Conférence doit ou ne doit pas faire ? Si tel est effectivement le cas, pourquoi donc poursuivre et attribuer la responsabilité à d'autres ? Signifie-t-elle que les autres membres de la Conférence du désarmement doivent accepter comme une réalité intangible les positions d'une ou de deux ou d'on ne sait combien de délégations, et s'en accommoder ? Et s'ils ne s'en accommodent pas, endosser la responsabilité de tout ce qui s'ensuit ? Si telle est la logique à la base de cette intervention, ma délégation tient à la rejeter totalement.

(H. Kant Sharma, Inde)

Deuxièmement, on a soulevé la question de la vérification. À cet égard, je voudrais appeler l'attention de la Conférence sur la déclaration qui a été faite ce matin au nom du Groupe des 21, ainsi que sur celles qui ont été faites à la Conférence au cours des deux dernières semaines. Ces déclarations ont été très positives et pleines d'espoirs au sujet de ce qui s'est passé à Genève en janvier et de ce qui s'y passera en mars. Le monde entier attend en effet beaucoup de ces événements, car les deux grandes puissances nucléaires vont négocier entre elles sur tout un ensemble de questions. Or, si elles peuvent négocier entre elles sur un ensemble de questions qui ont d'importantes incidences sur les armes nucléaires et si la question de la vérification ne les empêche pas de négocier entre elles, comment se fait-il qu'à la Conférence du désarmement la question d'une interdiction des essais nucléaires, qui ne représente qu'un aspect limité de l'ensemble des problèmes relatifs aux armes nucléaires et à la course aux armements nucléaires, ne peut être négociée par ces mêmes puissances ? Si le problème de la vérification est important au point d'écartier tout le reste dans le contexte d'une interdiction des essais nucléaires, s'il est important au point que la Conférence du désarmement ne peut s'occuper de rien d'autre avant qu'il ne soit résolu, comment se fait-il que cette même vérification n'empêche pas les deux puissances de négocier l'une avec l'autre, de réclamer la reprise des négociations quand celles-ci sont suspendues et de leur accorder la plus haute importance lorsqu'elles se déroulent ? N'y a-t-il pas quelque illogisme dans une telle approche ?

Je serais heureux de connaître les réponses à ces questions.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration. Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

H. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : À notre réunion officieuse d'hier après-midi, j'ai eu l'occasion d'évoquer longuement cette question. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne était malheureusement absent, sinon il y aurait trouvé la réponse à plusieurs des questions posées aujourd'hui. Je voudrais en premier lieu répondre à la question qu'il a formulée sur le point de savoir si nous confierons un mandat de négociation à cet organe subsidiaire, à ce Comité spécial et où seront examinées des questions comme celles de la portée et de la vérification. Concrètement, j'ai déclaré hier à ce sujet que, de la façon dont nous concevons le mandat du Comité spécial, il s'agirait d'un mandat qui se prêterait très bien à une procédure semblable à celle déjà appliquée au Comité spécial des armes chimiques, qui consisterait à créer au sein du Comité spécial le nombre de groupes de travail nécessaire, et il n'y aurait aucun inconvénient à ce que l'un de ces groupes se consacre entièrement à la question de la vérification. Mais, par ailleurs, nous savons tous ce qui s'est passé dans ce domaine; l'année dernière, le 21 août, à la 28^e séance de la Conférence du désarmement, j'ai passé en revue ce qu'il en était advenu concernant les points 1, 2, 3 et 5. Je ne recommencerais pas cet examen en détail. Permettez-moi de rappeler simplement ce que j'ai dit à cette occasion au sujet de la souplesse dont nous avons largement fait preuve, et les raisons pour lesquelles nous affirmons que la souplesse doit avoir des limites, et en particulier ne peut pas intervenir seulement à sens unique. J'ai également souligné à cette occasion que la souplesse dont le Groupe des 21 avait fait preuve à plusieurs reprises lors de consultations prolongées avec les autres groupes a été explicitement reconnue en séance plénière par ces derniers, y compris par des membres du Groupe de l'Europe occidentale et d'autres pays.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Cette souplesse ne peut cependant pas - et je répète ce que j'avais dit alors - "aller jusqu'à permettre à des délégations d'en profiter pour créer, à des fins de politique intérieure, des groupes de travail dotés de mandats sans signification dont le seul but serait de servir de rideau de fumée qui pourrait faire croire que l'on mène des négociations de fond".

Nous n'avons peut-être pas tort de le dire et d'exprimer notre conviction puisque l'Assemblée, comme chacun le sait, a adopté le 12 décembre dernier la résolution 39/52, et cela par 122 voix pour et seulement 2 voix contre, une résolution où il est dit, au troisième alinéa de son préambule : "Convaincue que les moyens actuels de vérification suffisent pour assurer l'application d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires et que la prétendue absence de tels moyens n'est qu'un prétexte pour développer et perfectionner encore les armes nucléaires". Nous nous trouvons donc en bonne compagnie, en compagnie de 122 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. J'aurai l'occasion de répéter et peut-être de développer en séance plénière ce que j'ai dit hier à la réunion officielle.

M. QIAN JIADONG (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, dans ma déclaration du 19 février j'ai annoncé au nom de mon gouvernement que dans le passé la Chine n'avait pas participé aux travaux du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires sans pour autant s'opposer à sa création mais que si un organe subsidiaire de ce genre venait à être créé cette année, la délégation chinoise serait prête à réexaminer sa position. J'ai été heureux d'apprendre, après ma déclaration, que cette annonce de notre part avait été saluée comme bienvenue par de nombreuses délégations, auxquelles j'exprime mes très sincères remerciements. Toutefois, j'entends aujourd'hui une voix toute différente, exempte de toute trace de bienvenue - bien entendu, nul ne peut y être forcé - mais qui, au contraire, s'est montrée sceptique à l'égard de notre annonce. Je ne puis que le regretter. Pour parler euphémiquement, c'est là pour le moins une attitude un peu prématurée à adopter par cette délégation. Je n'ai pas l'intention de répondre à la question qui m'a été posée. Cette réponse sera donnée par les actes de la Chine. Étant donné que la délégation chinoise n'a pas participé dans le passé aux travaux du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, je crois que ce n'est pas trop demander que de vouloir disposer d'un peu de temps. Pour le moment, je ferai simplement observer que la Chine poursuit invariablement une politique d'indépendance et de souveraineté. Nous avions nos raisons pour ne pas participer aux travaux du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. Si nous disons maintenant être prêts à réexaminer notre position, ce n'est pas pour faire plaisir à tel ou tel. Nous sommes motivés uniquement par les intérêts de notre cause commune, celle du désarmement. Nul ne saurait prétendre personnifier la vérité et c'est pourquoi, à notre avis, nous sommes ici pour mener des négociations multilatérales sur le désarmement, une question d'importance tellement vitale pour le sort de l'humanité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je vous remercie Monsieur le Président. Il me semble que mes collègues de l'Inde et du Mexique ont déjà répondu aux questions du distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener. Pour ce qui est des observations faites par le représentant de la Chine, il n'a probablement pas très bien compris ce dont il s'agissait. Je répéterai la question qui a été posée et nous ne comprenons pas pourquoi la délégation chinoise y a réagi de façon aussi nerveuse. Mais je voudrais faire observer entre parenthèses que nous ne sommes pas réunis ici pour faire des politesses, pour observer qui a salué qui et comment il l'a fait, et qui n'a pas salué. Nous ne sommes pas ici à une birthday party, à une réception d'anniversaire.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous avons posé une importante question de fond : "La Chine est-elle prête, après sa récente déclaration, à travailler activement à un traité d'interdiction générale et complète des essais nucléaires et à mettre fin aux essais de ses propres armes nucléaires sur une base de réciprocité?" Nous demandons à la délégation chinoise, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de bien vouloir répondre à cette question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'URSS de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole en ce moment?

Conformément aux dispositions en matière d'organisation qui ont été prises à notre dernière réunion officieuse, je voudrais rappeler que les consultations officieuses suivantes se tiendront aujourd'hui et demain pour les points ci-après de l'ordre du jour :

- a) Pour le point 2 de l'ordre du jour : cet après-midi, à 15 h 30.
- b) Pour le point 3 de l'ordre du jour : demain vendredi 22 février, à 10 h 30.
- c) Pour le point 5 de l'ordre du jour : également demain 22 février, à 15 h 30.

Ces réunions se tiendront dans cette salle de conférence et bénéficieront de services d'interprétation complets.

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, un calendrier des séances et réunions que la Conférence tiendra au cours de la semaine prochaine. Bien entendu, ce calendrier est purement indicatif et peut être modifié en cas de besoin. À ce propos, je vous prie de bien vouloir noter que des consultations officieuses sur les points 1, 2, 3 et 5 de l'ordre du jour sont en cours et qu'il nous faudra peut-être compléter ce calendrier en établissant une version révisée prévoyant quelques consultations supplémentaires.

Je voudrais donner maintenant la parole au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Turbanski, qui souhaite faire une brève déclaration à propos du calendrier.

M. TURBANSKI (Président du Comité spécial des armes chimiques) (traduit de l'anglais) : En ma qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques, je crois devoir informer la Conférence au sujet de l'état actuel d'avancement des préparatifs en vue du début des travaux du Comité.

J'avais la ferme intention de faire démarrer les travaux du Comité sur des questions de fond à une date aussi rapprochée que possible, cette semaine de préférence.

Toutefois, la période de consultations de deux semaines, pendant laquelle il y a également eu pas mal de réunions et de consultations officieuses consacrées à d'autres questions d'organisation, s'est révélée être insuffisante pour aboutir à une entente sur certains points importants pour un bon départ des travaux du Comité.

(M. Turbanski, Président du Comité spécial des armes chimiques)

J'apprécie à sa juste valeur la bonne volonté dont les délégations ont fait preuve pour aboutir à une entente indispensable sur des questions souvent délicates et qui présentent pour elles un intérêt particulier, et me rends parfaitement compte de certaines difficultés d'ordre pratique auxquelles elles sont confrontées.

J'estime toutefois, dans le même temps, que les discussions sur le profil général des problèmes à examiner par les Groupes de travail ainsi que sur d'autres questions d'organisation ne devraient pas nous empêcher pendant trop longtemps d'aborder les travaux du Comité quant au fond.

Dans ces conditions, j'ai jugé approprié de demander au Président et au secrétariat que la première réunion du Comité soit prévue pour le mercredi 27 février 1985.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de mon désir constant de procéder à des consultations afin de surmonter les difficultés existantes. En l'occurrence, j'espère que toutes les délégations feront preuve d'un maximum de coopération et de souplesse, afin que les questions restantes puissent être réglées avant que nous nous réunissions mercredi, et permettre ainsi au Comité et à ses Groupes de travail de s'acquitter du mandat qui leur a été confié par la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques de sa déclaration. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite prendre présentement la parole ?

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier qui a été distribué.

Il en est ainsi décidé.

Etant donné que nous n'avons pas d'autres questions à traiter pour le moment, je me propose maintenant de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 26 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 30.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.294
26 février 1985
FRANCAIS

COMpte RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 26 février 1985, à 10 h 30

Président : M. D. LOUITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID M. H. RABEH
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS
<u>Argentine</u> :	M. J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE M. Ph. NIEUWENHUYSEN
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV M. N.N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. A. DESPRES
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. SHI JICHENG M. YE RUAN M. PAN JUSHENG M. SHI JINKUN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. S. ALFARARGI M. M. BADR M. A.M. ABBAS
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. T. BARTHELEMY M. P.S. CORDEN M. H.W. DAVIDSON M. R. SCOTT M. D. STEPHENS M. L. BELGARD M. D. DORN

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. G. MONTASSIER M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. T. TOTH M. F. GAJDA
<u>Inde</u> :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. R.I. JENIE M. F. QASIM
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. F. PIAGGESI M. M. PAVESE M. H. CELIO
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. N. SATO M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. R. KIILU M. P. N. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. Z. CONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. C.V. UDDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMANN
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. A. KARKOSZKA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. F. SAYATZ M. L. MUELLER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAMI
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. N.V. NEILAND M. G.V. BERDENNIKOV M. V.F. PRIAKHINE M. G.V. ANTSIFEROV
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLARDAT M. E. TER HORST M. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS
<u>Zaïre</u> :	M. MONSHEMVULA OMVUANE
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 294ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, je voudrais saluer l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, qui est avec nous aujourd'hui et qui le sera pendant le temps que le Venezuela exercera la Présidence de la Conférence.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen des points 1 (Interdiction des essais nucléaires) et 2 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) de l'ordre du jour. Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Vous vous souviendrez qu'à notre dernière séance plénière, nous avons décidé de tenir aujourd'hui une réunion officieuse pour examiner quelques questions d'organisation encore en suspens. J'ai également reçu une demande d'un Etat non membre qui souhaite participer aux travaux de la Conférence. Cette demande a été distribuée dans toutes les langues officielles. A l'issue de la réunion officieuse, nous reprendrons la séance plénière pour donner forme officielle à tous accords qui seront intervenus.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, de l'Argentine, du Brésil et de l'Australie.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter très cordialement la bienvenue à la Conférence du désarmement en tant que nouveau chef de la délégation des Etats-Unis. Permettez-moi, tout en vous présentant mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence de cette Conférence, de marquer combien nous avons apprécié l'habileté et la détermination avec lesquelles vous vous êtes acquitté de votre tâche pendant le mois de février. Vous représentez un grand peuple qui est connu, entre autres choses, pour son exceptionnelle ingéniosité. Vous êtes aussi le représentant d'un pays qui possède l'un des deux plus grands arsenaux militaires que l'histoire humaine ait jamais connue. Votre délégation doit donc assumer une responsabilité particulière dans notre quête du désarmement.

Je voudrais aussi présenter mes chaleureux souhaits de bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Kiilu, du Kenya, l'Ambassadeur Tonwe, du Nigéria, l'Ambassadeur Bayart, de la Mongolie, et l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela. Ma délégation se réjouit à la perspective de continuer la coopération étroite que nous avons eue avec leurs délégations respectives.

Notre nouveau Secrétaire général, l'Ambassadeur Miljan Komatina, est une personnalité bien connue et respectée dans le domaine de la diplomatie multilatérale. Nous ne doutons pas que la grande richesse de ses connaissances et de son expérience sera très profitable à la Conférence du désarmement, ainsi qu'aux diverses délégations ici présentes. Nous avons une dette de reconnaissance envers notre précédent Secrétaire général, l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, qui a servi cet organisme avec impartialité et une compétence exemplaire.

(H. Ahmad, Pakistan)

Je voudrais exprimer l'admiration de ma délégation pour la patience et la compétence avec lesquelles l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, a dirigé les travaux de la Conférence pendant la phase finale difficile de notre travail l'année dernière et avant le début de la session actuelle.

Comparée à celle de 1984, la session actuelle commence dans des conditions plus propices. Le dialogue bilatéral entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui avait été suspendu vers la fin de 1983, doit reprendre dans quelques jours. Il est encourageant de constater que la nouvelle structure des entretiens entre les deux superpuissances vise à prévenir une course aux armements dans l'espace et à y mettre fin sur la Terre. Nous nous rendons compte que l'absence apparente de confiance entre elles, leurs vues compétitives sur le monde et les dissymétries de leurs arsenaux militaires, tant nucléaires que classiques, sont quelques-uns des facteurs qui rendront la tâche des négociateurs extrêmement complexe. Il faudra donc que l'habileté des négociateurs soit pleinement appuyée par celle des gouvernants dans les deux pays. Nous reconnaissons qu'un dialogue constructif entre les Etats-Unis et l'URSS est essentiel pour réduire la tension internationale, mais nous ne considérons pas le dialogue bilatéral comme une fin en soi. La nature et la puissance destructrice des systèmes d'armes dont il sera question nous convainquent encore davantage que les processus multilatéraux et bilatéraux devraient se renforcer l'un l'autre et non s'exclure mutuellement. C'est pourquoi ma délégation espère sincèrement qu'aussi bien les Etats-Unis que l'Union soviétique tiendront cette Conférence dûment au courant des progrès de leur dialogue.

Ma délégation reste fermement dédiée aux principes et aux objectifs énoncés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous croyons en une approche globale, mais souple, vers l'objectif d'un désarmement général et complet. Nous estimons que tous les efforts de désarmement, qu'ils soient effectués à l'échelle mondiale, régionale ou bilatérale, qu'ils soient à long terme ou intérimaires, méritent l'appui et l'encouragement de la communauté internationale. Nous avons toujours conseillé d'abandonner les approches doctrinaires du tout ou rien. Nous constatons aussi que le principe du consensus qui régit notre travail peut devenir, et est en fait devenu une pierre d'achoppement importante. Les contraintes imposées par cette règle font qu'il est impératif pour les délégations de travailler dans un esprit de concessions mutuelles, sans pour autant, bien entendu, accepter de compromis sur les principes. C'est essentiellement pour ces raisons que j'ai indiqué, dans la déclaration que j'ai faite ici le 16 août de l'année dernière, que ma délégation était disposée à travailler en avançant à petits pas.

Une interdiction des essais nucléaires, qui est le premier point de notre ordre du jour, occupe une position centrale dans l'approche d'ensemble de ma délégation au désarmement nucléaire. Nous la considérons comme un premier pas vital vers le progrès sur toute la gamme des questions de désarmement nucléaire. Un traité d'interdiction complète des essais empêcherait la mise au point d'armes nucléaires plus précises et plus dévastatrices, rendrait peu sûrs les arsenaux existants et répondrait aux préoccupations de la non-prolifération. Il serait aussi la conclusion logique et nécessaire du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité d'interdiction des essais en fonction d'un seuil qui, tous deux, n'ont pas réussi à apporter une contribution significative à l'objectif du désarmement nucléaire.

(M. Ahmad, Pakistan)

Les aspects scientifiques et techniques de la surveillance du respect d'une interdiction des essais ont déjà fait l'objet d'un examen exhaustif. Les sismologues ont affirmé que des explosions nucléaires d'une puissance même négligeable du point de vue militaire, dans certains cas inférieure à une kilotonne, ont été détectées, localisées et identifiées à des distances de plus de 3 000 kilomètres. Ce qu'il faut, c'est une décision politique de saisir le bon moment et de relier nos connaissances actuelles, qui sont suffisantes, au problème du jour. Ceux qui s'inquiètent encore au sujet de la vérification devraient avoir l'assurance que toute violation grave serait détectée. Les pays techniquement développés ont largement la compétence nécessaire à cette fin. La progression vers un traité d'interdiction complète des essais pourrait aussi être facilitée par un accord entre les Etats dotés d'armes nucléaires concernant un échange d'informations relatives aux essais.

Avant d'entamer un débat sérieux et structuré sur une interdiction des essais nucléaires, nous devons définir un mandat pour un organe subsidiaire en la matière. Une répétition des événements regrettables de notre dernière session, où nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un mandat, serait un grave échec de la Conférence. La délégation pakistanaise adopte une attitude réaliste, fût-elle un peu cynique, à l'égard du débat relatif à la question des mandats. Ce débat tourne essentiellement autour des questions suivantes : 1) tel ou tel mandat proposé permet-il une discussion complète du point de l'ordre du jour concerné ? ; 2) permet-il des négociations ?, et 3) s'il ne présente pas un caractère exhaustif constitue-t-il néanmoins une amélioration par rapport aux mandats antérieurs ? Sans vouloir minimiser l'importance des mandats, je voudrais dire qu'ils ne sont pas des fins en eux-mêmes. Après tout, un mandat, quel qu'en soit le libellé, ne peut contribuer à produire des résultats concrets que dans la mesure où les membres de la Conférence y sont disposés. Il n'y a pas de formule magique qui puisse garantir automatiquement le succès. Par conséquent, s'il n'y a pas lieu de craindre un mandat exhaustif, il ne faudrait pas non plus en faire un article de foi.

Notre position de principe est qu'en raison de l'importance primordiale du sujet et du fait qu'il en est débattu depuis trente ans, le mandat du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires devrait prévoir des négociations visant à conclure un traité d'interdiction complète des essais. Pendant la plus grande partie de l'année dernière, nous avons appuyé les efforts déployés pour aboutir à un accord sur un mandat de négociation exhaustif. A cet égard, nous avons tout particulièrement apprécié les efforts accomplis par certaines délégations du groupe occidental pour améliorer le précédent mandat pour l'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation estime que le projet de mandat relatif à une interdiction des essais nucléaires figurant dans le document CD/521 présenté par les délégations du groupe occidental en juillet dernier, même s'il ne répond pas entièrement à notre attente, contient quelques améliorations par rapport à son prédécesseur. C'est pourquoi nous avons été enclins à accepter ce petit pas en avant dans un esprit de compromis et dans l'espoir que la voie serait ainsi ouverte à un débat sur cette question, qui revêt la plus haute priorité. Nous continuons de penser qu'un débat, même en vertu d'un mandat qui laisse à désirer, vaut mieux que pas de débat du tout. Dans ce contexte, nous sommes également disposés à appuyer l'initiative japonaise, beaucoup moins ambitieuse, qui préconise une approche étape par étape, pour autant que cette approche n'aboutisse pas à un nouveau gel à un seuil légèrement inférieur, mais fasse partie d'un plan dans le cadre duquel une étape serait automatiquement suivie d'autres étapes conduisant à un traité d'interdiction complète des essais selon un calendrier convenu de courte durée.

(M. Ahmad, Pakistan)

Nous espérons que, cette année, la Conférence poursuivra l'examen de cette question en faisant preuve d'une plus grande détermination. Nous continuons de penser que les arguments invoqués à l'encontre d'un mandat de négociation exhaustif pour l'interdiction des essais nucléaires soit essentiellement fallacieux, mais nous estimons qu'il est important de trouver un moyen terme pour le cas où un consensus ne pourrait être obtenu au sujet d'un tel mandat. Après notre bilan négatif de l'année dernière, je préconise humblement un esprit d'engagement plutôt que de confrontation. Nous devons sortir de l'impasse actuelle. C'est cela qui doit être notre première priorité dans l'immédiat.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'ai traité de la question d'une interdiction des essais nucléaires. Le besoin impératif d'une interdiction des essais tient à l'existence des armes nucléaires et des doctrines stratégiques que celles-ci ont fait naître. C'est pourquoi je souhaiterais parler brièvement des arguments invoqués pour justifier les armes nucléaires ainsi que des doctrines fondées sur leur utilisation éventuelle. Ceux qui invoquent ces arguments disent que les armes nucléaires ont permis d'éviter une guerre en Europe depuis 1945 et, partant, présentent ces armes comme des instruments de stabilité et de sécurité. Dans le même temps, ils affirment qu'en raison de leur puissance destructrice, elles ne seront jamais utilisées. En dernière analyse, c'est à cause des perceptions de la menace ressentie à l'échelon national que les appels lancés à l'échelle mondiale en faveur du désarmement nucléaire ont été rejetés par les puissances dotées d'armes nucléaires.

A mon avis ces arguments sont dangereux et constituerait s'ils étaient poussés plus avant, une incitation à la prolifération. Si les armes nucléaires ont assuré la paix et la stabilité en Europe, elles devraient sûrement pouvoir en faire autant dans d'autres parties du monde. La présence stabilisante d'armes nucléaires n'aurait-elle pas pu, dans le tiers monde par exemple, éviter les nombreuses guerres classiques qui ont eu lieu depuis 1945 et auxquelles certaines puissances dotées d'armes nucléaires et leurs alliés font souvent allusion ? La notion de "déstruction mutuellement assurée" ne pourrait-elle pas s'appliquer à des adversaires dans le tiers monde puisqu'elle s'est révélée efficace dans les rapports entre les alliances de l'OTAN et du Traité de Varsovie ? Pourquoi faudrait-il penser que seuls les détenteurs actuels d'armes nucléaires sont capables de comprendre que celles-ci ne sont que des armes politiques qu'il convient de brandir mais non d'utiliser ? Pourquoi d'autres pays qui pourraient acquérir de telles armes ne seraient-ils pas capables de tenir le même raisonnement ? Pourquoi d'éventuels nouveaux Etats nucléaires ne pratiqueraient-ils pas les mêmes contraintes que celles que les Etats dotés d'armes nucléaires actuels affirment pratiquer ? Pourquoi le concept des asymétries classiques contrebalancées par des armes nucléaires ne pourrait-il pas être étendu à d'autres parties du monde ?

Comme je l'ai dit précédemment, l'extension logique de tels arguments ne peut que laisser présager le pire. Une immense partie du monde est opposée aux armes nucléaires ainsi qu'à leur prolifération et souhaite leur élimination totale.

Si les Etats dotés d'armes nucléaires sont aussi fermement engagés en faveur de la non-prolifération qu'ils le proclamaient il y a vingt ans dans cette salle, le seul moyen pour eux de le prouver est de conclure le plus rapidement possible un traité d'interdiction complète des essais et d'entamer ensuite tout aussi rapidement le processus du désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Mes premières paroles seront pour souhaiter une cordiale bienvenue à notre nouveau collègue du Venezuela, qui sera notre Président pendant le mois prochain. En lui exprimant ma satisfaction de le voir parmi nous, je lui promets en outre, tant en sa qualité de représentant du Venezuela que de futur Président de notre Conférence, la plus large coopération de la part de ma délégation.

Dans ce qui s'est converti en un exercice de routine sans contenu, la Conférence du désarmement consacre cette semaine à l'examen du point 2 de son ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Le mot "examen" est en réalité trop ambitieux et équivoque.

La Conférence se bornera à écouter quelques interventions sur la question, et il est facile de présumer que ce sera tout ce qu'elle fera pendant la première partie de sa session de 1985 à propos d'un point dont le simple énoncé indique l'énorme importance. Dans la seconde partie de la session, il y aura quelques interventions de plus, et c'est à cela que se limitera l'activité dans ce domaine de l'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement.

Si c'est là tout ce que la Conférence peut et pourra faire sur ce point, la question s'impose de savoir pourquoi celui-ci a été inscrit il y a sept ans à son ordre du jour et à quoi cela sert de le réinscrire chaque année. Ne serait-il pas plus honnête et plus véridique d'admettre publiquement qu'ont prévalu l'idée et l'attitude de quelques détenteurs du pouvoir qui pensent que les armes nucléaires constituent leur précieux patrimoine, dont le sort doit rester exclusivement en leurs mains sans aucune immixtion de la part de ceux qui sont ses victimes potentielles ?

La communauté internationale constate une fois de plus que son unique rôle semble être celui de témoin passif et impuissant d'une course à des armements de plus en plus répandus, complexes et destructeurs, instruments d'anéantissement en masse qui à chaque minute mettent en danger la sécurité de tous les peuples et nations, et même leur propre survie.

On refuse aux représentants de ces peuples et nations la possibilité et jusqu'au droit d'intervenir de quelque façon que ce soit dans un processus dont dépend leur destin. Leur unique fonction serait de prononcer des discours : à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Conférence du désarmement, dans des colloques et séminaires et dans des instances non gouvernementales. Mais sur le fond, ils ne peuvent ni ne doivent participer. Il ne leur est pas reconnu la moindre possibilité d'intervenir dans la marche inexorable vers l'abîme à laquelle participent les quelques puissances nucléaires et leurs alliés.

Le reste de la communauté internationale, qui, comme on l'a dit tant de fois, subira les effets catastrophiques de conflits qui lui sont étrangers et d'armes dont la mise au point et le développement échappent totalement à son contrôle, ne se résigne pas à ce rôle ingrat et inefficace.

(M. Carasales, Argentine)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies disait dans la véritable pièce maîtresse que constituait sa déclaration du 12 décembre devant l'Assemblée générale :

"En regardant cette salle, je vois les délégations de 159 nations membres. Presque tous les peuples du monde sont représentés ici. Nous vivons tous sous la menace nucléaire. En tant que Secrétaire général de cette Organisation, dont le seul souci est l'intérêt commun, il me semble que l'on puisse poser à juste titre aux principales puissances nucléaires la question suivante : de quel droit décidez-vous du sort de l'humanité tout entière ? De la Scandinavie à l'Amérique latine, de l'Europe et de l'Afrique au Proche-Orient, le sort de chaque homme et de chaque femme dépend de vos actes. Personne ne saurait espérer échapper aux conséquences catastrophiques qu'une guerre nucléaire ne manquerait pas d'avoir pour notre fragile planète. Les grandes puissances nucléaires ne sont pas simplement responsables de leur peuple, elles ont une responsabilité à l'égard de chaque pays et de chaque peuple, à l'égard de nous tous."

La responsabilité des puissances nucléaires en la matière ne se limite pas à des négociations bilatérales, qui, si elles sont bienvenues, ne touchent qu'à quelques aspects et facettes d'un problème beaucoup plus vaste. Il faut être conscient de ce que, même si elles sont couronnées de succès - et il est à souhaiter qu'elles le seront - elles n'apporteront pas la solution attendue. Pas plus que ne l'ont fait les accords SALT, accueillis à l'époque comme un grand événement porteur de beaucoup d'espoir, mais qui ne modifièrent pas les éléments fondamentaux d'une situation dont la gravité, au contraire, s'est accentuée.

Il serait illusoire d'espérer des progrès significatifs à court terme et même à moyen terme, comme ne cessent de les annoncer les propres acteurs de cet effort bilatéral. Il serait tout aussi illusoire de croire que, dans les négociations, l'un et l'autre se laisseront guider par des considérations altruistes et non pas essentiellement, comme il est logique par ailleurs de le supposer, par leur perception de la sécurité, leur idéologie, leurs intérêts nationaux et jusqu'à leurs propres arrangements internes.

C'est pour toutes ces raisons que la nécessité d'une approche multilatérale du problème que posent les armes nucléaires et la constante progression de ces armes reste pleinement d'actualité. La voie bilatérale a déjà une longue histoire et a connu beaucoup de hauts et de bas, mais elle existe. La solution multilatérale dans ce domaine attend encore d'être effectivement mise en marche. Entre-temps se déroule un processus de réaction croissante à une situation préoccupante devant laquelle nous ne pouvons rester impassibles, car l'enjeu est trop important. C'est dans le cadre de ce processus que s'inscrit le mouvement des six chefs d'Etat ou de gouvernement de cinq continents, qui ont publié, tout d'abord, le 22 mai 1984, une déclaration simultanée dans les six capitales, puis récemment, le 23 janvier, la Déclaration de New Delhi.

Comme il est cité dans la Déclaration de New Delhi, distribuée comme document de la Conférence sous la cote CD/549, "l'avenir de tous les peuples est en jeu. En tant que représentants d'Etats non dotés d'armes nucléaires, nous ne cesserons pas d'exprimer notre légitime inquiétude et de faire connaître nos revendications".

(M. Carasales, Argentine)

Les six chefs d'Etat ou de gouvernement déclaraient par ailleurs : "La cessation de la course aux armements nucléaires est aujourd'hui impérative" ... "Cependant, cette cessation ne saurait être une fin en soi. Elle doit être immédiatement suivie de réductions substantielles des forces nucléaires conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires" (c'est-à-dire, il convient de le noter, au désarmement nucléaire, second élément du point 2 de notre ordre du jour).

La Déclaration de New Delhi, comme auparavant celle du 22 mai 1984, exprime éloquemment la préoccupation profonde et universelle à l'égard du futur et de la survie de l'humanité. Elle ne constitue pas un programme de désarmement et ne s'occupe pas des problèmes ou doctrines stratégiques de l'un ou l'autre bloc.

Le 7 février dernier ont été formulées dans cette salle diverses observations, et des "doutes" - c'est le mot qui a été utilisé - ont été exprimés au sujet du contenu de la Déclaration de New Delhi. Leur auteur reproduit, dans leurs grandes lignes, d'autres observations analogues exposées dans un communiqué du Ministère des affaires étrangères de son propre pays, diffusé une semaine auparavant, le 30 janvier.

Je crois que ces observations méritent quelques commentaires, tout en reconnaissant évidemment le droit de chaque délégation et de chaque pays de se prononcer au sujet d'un document international qui s'adresse à tous. Il s'agira bien entendu de commentaires personnels, car je ne suis pas l'interprète officiel de ce document, la Déclaration de New Delhi, qui s'explique de lui-même et dont la valeur tient notamment à la stature de ceux qui y ont souscrit.

En premier lieu, je me permets d'exprimer l'avis que c'est peut-être avec une certaine hâte qu'on a émis des jugements au sujet d'un texte dont la préparation a demandé des mois et qui représente le fruit d'une longue maturation. En effet, comment expliquer autrement les quelques erreurs factuelles commises dans le communiqué du 30 janvier - publié pratiquement 24 heures après la Déclaration de Delhi - comme celles de mentionner une Déclaration de Stockholm, qui n'existe pas ou de souligner que "deux" des signataires de la Déclaration de New Delhi n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération, alors que tout le monde sait qu'ils sont trois. Mais cela est secondaire. Il fait par contre, sur le fond de la Déclaration, la critique qu'elle omet de mentionner les armes classiques ou les guerres classiques. Je crois que cette observation révèle une absence de perception claire de l'inspiration et de l'objet de la Déclaration de Delhi, qui, comme je l'ai indiqué précédemment, et cela apparaît nettement dans le texte, est centrée sur le danger de destruction du genre humain qu'engendrent les armes nucléaires et sur une situation qui "rend plus urgente encore l'adoption de mesures préventives pour exclure à tout jamais l'utilisation des armes nucléaires et le déclenchement d'une guerre nucléaire".

Dans ce contexte, la Déclaration ne mentionne pas, pour des raisons évidentes, les armes classiques, les armes chimiques ou autres moyens également meurtriers, mais que n'accompagne pas la menace de la destruction de toute vie sur notre planète. Cela n'implique pas - comme on l'a déjà dit à satiété - que les armes classiques soient acceptables, vertueuses ou dignes d'éloges, ni non plus qu'il y ait une différence, pour la victime, entre être tuée par une explosion nucléaire, par une balle de fusil ou même par une flèche empoisonnée. Là n'est pas la question. Les efforts constants et réitérés pour gommer ou dissimuler le caractère totalement et fondamentalement différent des armes nucléaires et des armes classiques sont aussi hors de propos et voués à l'échec. Il ne s'agit pas de deux variantes d'un même instrument de destruction, entre lesquelles il n'existe que des différences de degré. Les armes nucléaires impliquent rien de moins que la fin de l'histoire de l'homme sur la Terre. Ce n'est pas le cas des armes classiques. Il en découle que les unes et les autres ne peuvent être traitées de la même façon.

(M. Carasales, Argentine)

Dans le même ordre d'idées, le fait que la Déclaration de Delhi soit critiquée parce qu'elle ne tient pas compte du "concept occidental de la prévention d'une guerre", qui inclut une "dissuasion crédible", appelle l'attention. Et je dis que cela appelle l'attention parce que comment peut-on s'attendre qu'une Déclaration qui trouve son origine dans la crainte d'une guerre nucléaire admette une conception qui est justement fondée sur la possibilité de déclencher une guerre nucléaire, puisque c'est cela même qu'implique la doctrine de la dissuasion ?

Il a aussi été reproché à la Déclaration de Delhi de ne pas réaffirmer les concepts exposés précédemment dans la Déclaration du 22 mai 1984. Franchement, y a-t-il lieu de s'attendre à ce que des documents de ce caractère, dont le deuxième représente un nouveau pas franchi sur la voie ouverte par le premier, soient identiques ? Est-il juste d'insinuer que tout ce qui n'est pas répété n'est plus valable ou que la pensée des auteurs a changé ? Une déclaration ne constitue pas une version révisée de l'autre, mais un deuxième effort allant dans le même sens, avec des objectifs identiques, mais certainement pas des textes identiques, ce qui serait absurde. La valeur du premier ne diminue en rien, mais elle est au contraire renforcée par le deuxième.

Dans la litanie d'objections à la Déclaration de Delhi, on trouve aussi le fait qu'elle ne définit pas les problèmes de sécurité qui se posent dans des régions déterminées du monde et qu'elle ne dit pas comment les résoudre. Je pense qu'en l'occurrence s'applique ce que j'ai dit précédemment au sujet du caractère de la Déclaration, et qu'elle serait sûrement durement critiquée si elle avait abordé des problèmes et des conflits spécifiques ou si elle avait pris parti à leur égard. Mais je ne pense pas me tromper si j'ose affirmer que toute politique, en quelque région du monde que ce soit, qui cherche à préserver la sécurité d'un Etat ou d'un groupe d'Etats au moyen de l'utilisation d'armes nucléaires, au détriment de la sécurité et même de la survie du reste de l'humanité, ne sera jamais acceptée non seulement par les signataires de la Déclaration de Delhi, mais encore par la plus grande partie de la communauté internationale.

Pour finir, Monsieur le Président, je dirai deux mots au sujet de l'observation selon laquelle il manque, dans la Déclaration de Delhi, toute "mention de la nécessité de prévenir la prolifération des armes nucléaires, sans doute par déférence à l'égard de trois des auteurs qui ont jusqu'ici refusé de se joindre à l'effort mondial de non-prolifération".

Ici, la simple lecture de la Déclaration révèle clairement la profonde préoccupation que suscitent la seule existence des armes nucléaires et la nécessité urgente d'empêcher leurs essais, leur développement et leur perfectionnement. Cela fait partie de l'essence de la Déclaration, comme ce fut le cas pour celle du 22 mai 1984. Une critique à mon avis aussi peu fondée ne peut alors s'expliquer que par la confusion permanente que, consciemment ou non, on désire introduire entre l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires, nécessaire et que tous approuvent, et un traité portant ce titre, qui constitue simplement un moyen, non le seul, pour parvenir à cette fin et dont les défauts et le caractère discriminatoire ont suscité des objections sérieuses et justifiées. Il suffit de mentionner, comme le reconnaît expressément ce communiqué officiel du 30 janvier auquel je me référais il y a un moment, que ce traité "autorise" la possession d'armes nucléaires par cinq pays. Que les faits imposent cette réalité est une chose; que le reste de la communauté internationale doive leur conférer une légitimité juridique en est une autre.

(M. Carasales, Argentine)

Cette confusion entre un objectif et un simple moyen est ce qui explique la référence aux trois pays qui ont "refusé de se joindre à l'effort mondial de non-prolifération".

Tout ce que je peux dire à cet égard c'est que, si le fait de s'associer à l'effort mondial de non-prolifération signifie produire 40 000 ogives nucléaires depuis 1968, multiplier par 10 celles qui existaient à la signature du Traité sur la non-prolifération, si cela signifie procéder à des centaines d'explosions nucléaires, si cela signifie disséminer les armes nucléaires dans toutes les régions géographiques, si cela signifie accepter que le territoire de son propre pays soit hérissé d'armes nucléaires, si tout cela signifie coopérer à l'effort mondial de non-prolifération, il vaut certainement mieux, me semble-t-il, plutôt que de signer un texte juridique qui n'a pas réussi à empêcher de se produire des faits comme ceux que j'ai signalés, démontrer dans les faits, parce que c'est cela qui compte, que l'on ne se livre et que l'on n'a pas l'intention de se livrer à aucune activité qui ne soit pas absolument et totalement pacifique.

Si l'on me permet cette expression, je trouve qu'il y a une certaine hypocrisie dans le prêche constant que nous administrent les Etats qui sont les protagonistes d'actes comme ceux que j'ai indiqués précédemment, et qui sont indiscutablement les responsables directs et indirects de la situation effrayante dans laquelle nous nous trouvons, à l'égard des Etats qui, exerçant un droit souverain, ont décidé de ne pas adhérer à un instrument international déterminé dont l'efficacité et le respect sont de plus en plus mis en doute par les pays mêmes qui l'ont signé.

On a de la peine à croire, face aux données éloquentes de la réalité, que certains osent prendre un ton de supériorité morale, émettre des critiques et exercer des pressions, soutenir - comme il a été fait dans le passé - que ce sont les pays qui n'ont pas signé le TNP qui mettent en danger la sécurité mondiale.

Nous respectons le droit d'autres pays de suivre une voie déterminée pour atteindre l'objectif de la non-prolifération, même si ce n'est pas la nôtre. Nous ne les critiquons pas de le faire et nous ne mettons pas en doute leurs intentions. Je pense qu'il est juste d'attendre la même attitude à notre endroit. En fin de compte, ce qui importe ce sont les faits, et nous ne craignons à cet égard aucune comparaison.

Je ne voudrais pas conclure sans revenir au thème principal de cette intervention la nécessité dans le cadre de cette Conférence, de franchir, un pas dans la bonne direction pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires et instaurer le désarmement nucléaire. Par sa résolution 39/148 K, adoptée à une large majorité, l'Assemblée générale a récemment prié la Conférence du désarmement de prendre des mesures concrètes élaborées à partir du paragraphe 50 du Document final.

A cet égard, je dois reconnaître que les perspectives ne semblent pas être plus favorables que les années précédentes. Il serait regrettable qu'une fois de plus, la Conférence du désarmement se trouve dans l'impossibilité d'engager un effort sérieux et significatif dans ce domaine. Elle peut faire beaucoup et ne doit pas oublier qu'elle représente une communauté internationale qui doit participer au traitement d'une question qui la touche directement. La crédibilité de cette Conférence pourra être entamée, mais ce qui ne disparaîtra jamais, ce sera la volonté de l'immense majorité des hommes d'intervenir de la voix et du vote, pas seulement de la voix, dans une décision qui concerne son propre destin.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, en votre qualité de nouveau représentant des Etats-Unis, de nouveau venu qui se comporte déjà parmi nous comme un vieux briscard. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue à notre nouveau Secrétaire général, dont les connaissances et l'expérience seront un grand atout pour nos travaux. Je voudrais également exprimer ma satisfaction de retrouver parmi nous l'Ambassadeur Taylhardat, le distingué représentant du Venezuela.

La Conférence du désarmement a commencé sa session de 1985 à un moment où tout le monde attend avec intérêt la reprise des négociations sur les armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. La date du 12 mars, fixée pour le début de leur nouvelle tentative de maîtriser leur compétition militaire, est maintenant très proche. C'est en tenant compte de cette perspective immédiate que nous devons maintenant aborder les points restants de l'ordre du jour de la Conférence. Des gouvernements un peu partout dans le monde, y compris le mien, ainsi que le Groupe des 21 de la Conférence, se sont félicités de voir ces deux pays disposés à s'entretenir sur des questions qui intéressent leur sécurité ainsi que la nôtre. L'on a également largement exprimé l'espoir que ces prochains entretiens déboucheraient sur des mesures efficaces et durables visant à freiner et inverser la course aux armements nucléaires, en particulier la prolifération persistante de ces armes, qui menacent maintenant de s'étendre à un nouveau milieu : l'espace extra-atmosphérique.

J'ai l'intention aujourd'hui de présenter aux fins d'examen pour la Conférence, et en particulier pour les deux principaux protagonistes, quelques idées sur le point 2 de notre ordre du jour, qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et sur la façon dont ces questions peuvent être traitées simultanément sur le plan bilatéral et sur le plan multilatéral, sans se gêner mutuellement, mais plutôt en se complétant.

L'expérience acquise jusqu'ici ainsi que les discussions dans les forums internationaux montrent à l'évidence que la façon d'atteindre l'objectif visé ne saurait être trouvée exclusivement par ceux qui sont le plus responsables de la situation actuelle. Pour être efficaces et durables, tous les résultats positifs obtenus dans cette entreprise doivent provenir d'un effort collectif, car toutes les nations ont un droit égal à la sécurité et, par conséquent, à participer à l'instauration des conditions politiques et militaires mondiales sur la base desquelles chaque nation fondera à l'avenir ses décisions de politique.

Deux nations ne sauraient à elles seules, quelle que soit la puissance de leurs arsenaux, revendiquer le droit de remplacer la volonté collective de la communauté internationale. Le caractère unique de la situation dans laquelle les deux pays surarmés se trouvent aujourd'hui, situation dans laquelle ils doivent à la fois assumer leur responsabilité face à la menace croissante contre la sécurité de chacun et prendre l'initiative en vue d'écartier cette menace, ne saurait justifier l'instauration d'un directoire perpétuel, avec lequel la force des armes serait le seul critère de valeur. Il faut au contraire que les puissants et les désarmés trouvent ensemble la voie menant à une véritable sécurité, faute de quoi nous péririons tous dans les flammes d'un même holocauste ou dans les glaces d'un même hiver.

Si l'on jette un regard lucide sur l'histoire des négociations sur les armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, on note que depuis l'ère nucléaire ces deux pays sont engagés, avec des ruptures et des reprises, dans tel ou tel processus

(M. de Souza e Silva, Brésil)

de négociation. On constate également que, de temps en temps, l'un ou l'autre a choisi de rompre les négociations. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont toujours expliqué ces ruptures à la communauté des nations en s'accusant mutuellement d'une action ou d'un comportement inacceptables. Toutefois, dans la plupart des cas, ils ont repris le dialogue quelque temps plus tard, quand bien même l'autre partie n'avait pas renoncé au comportement qui lui était reproché.

En observant ce qui s'est passé ces dernières années, on constate par exemple qu'à la fin de 1979, les Etats-Unis ont rompu des négociations avec l'Union soviétique sur un certain nombre de points, surtout les négociations sur un traité d'interdiction des essais. Ils ont expliqué qu'ils entendaient par là protester contre l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Or, la situation dans ce dernier pays ne s'est pas améliorée depuis lors. Au contraire, deux ans plus tard, lorsque les Etats-Unis ont proposé de reprendre les négociations bilatérales connues sous les noms de START et d'INF, et les ont effectivement reprises, les troupes soviétiques en Afghanistan étaient bien plus nombreuses qu'au moment de la rupture des négociations précédentes. L'Union soviétique, à son tour, a rompu les négociations START et INF deux ans plus tard, en prétextant le déploiement de missiles américains en Europe occidentale et en déclarant qu'elle ne les reprendrait que lorsque ces missiles auraient été retirés. Le déploiement de ces missiles se poursuit aujourd'hui sans relâche, ce qui n'a pas empêché l'Union soviétique de reprendre le dialogue avec son rival.

L'équilibre fragile sur lequel reposent les négociations entre ces deux pays doit être renforcé et être moins dépendant de conceptions s'inspirant uniquement de leurs intérêts nationaux, afin que la communauté des nations puisse accorder davantage de crédit à leurs promesses respectives, malgré leurs engagements non tenus.

Prenons un exemple plus ancien de ce qui peut nous sembler être un comportement déconcertant, mais qui est conforme au schéma général suivi par les deux nations les plus armées de la Terre. En 1969, lorsque les Etats-Unis ont parachevé l'exécution de leur programme de déploiement de MBI "Minuteman", le Président Johnson a proposé à l'Union soviétique un gel des armes nucléaires. Cette proposition a été rejetée, motif pris de ce qu'elle perpétuerait une situation de supériorité américaine. Au début des années 1980, l'Union soviétique, sur le point d'achever le déploiement de ses missiles SS-20, a fait la même proposition aux Etats-Unis, qui, à leur tour et pour les mêmes raisons, ont refusé l'initiative soviétique.

Si les résultats de leurs entretiens intermittents n'avaient pas une importance cruciale pour nous tous, nous pourrions ne pas éprouver une telle déception face à leur incapacité de répondre aux espoirs qu'ils suscitent périodiquement. Après tout, l'histoire est jalonnée de nombreux cas de pays adverses qui ne sont pas parvenus, soit à dessein, soit par erreur de calcul, à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Dans de nombreux cas, pareil échec a entraîné d'indicibles souffrances pour leurs propres populations et certains de leurs voisins. Mais l'avènement de l'arme nucléaire a radicalement modifié le schéma historique traditionnel. Les conséquences tragiques de l'incapacité de mettre fin à des rivalités politiques ne se limiteront plus aux belligérants et à leurs infortunés voisins ou alliés entraînés dans le conflit. Quelles que soient leur taille, leur puissance ou leur situation géographique, toutes les nations courront désormais le risque d'une destruction imprévisible, tout comme ceux qui généreraient et entretiendraient la sinistre logique de l'affrontement nucléaire.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

La gravité de la situation actuelle met en évidence la question du rapport entre les négociations bilatérales et les efforts multilatéraux déployés par la communauté mondiale. Il semble évident que l'on ne saurait faire œuvre utile en proférant des accusations stériles ou en écartant sommairement des préoccupations légitimes de sécurité. Il est également clair que l'on ne saurait attendre de nous que nous nous cantonnions dans le rôle de spectateurs passifs d'escalades militaires ascendantes qui nous menacent tous et qui ne semblent pas renforcer la sécurité des puissances dotées d'armes nucléaires elles-mêmes.

La question est désormais de savoir comment utiliser le plus largement possible les instruments et mécanismes multilatéraux disponibles, pour aider à éviter la catastrophe qui se dessine. Par exemple, tout récemment, les voix de six chefs d'Etat ou de gouvernement de cinq continents se sont élevées pour lancer un appel à la responsabilité et à la raison. La très grande majorité des nations ont accueilli favorablement la Déclaration de New Delhi du 28 janvier dernier.

Bien que l'opinion mondiale réclame à cor et à cri l'interdiction et l'élimination à tout jamais des armes nucléaires, des voix récalcitrantes prétendent encore que la paix et la sécurité ont été préservées grâce à l'existence de ces armes. Ce genre d'argument a été avancé par le Premier Ministre britannique, en 1982, au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Elle a ajouté que ce qui avait été inventé ne saurait être désinventé. Malgré tout le respect que nous avons pour ses opinions, nous partagerions plutôt les idées d'un autre chef d'une puissance dotée d'armes nucléaires, le Président Ronald Reagan, qui a récemment proposé que ces armes soient rendues obsolètes et par conséquent éliminées. La seule chose que je ne comprenne pas c'est pourquoi un programme de défense spatiale complexe, coûteux et aux résultats incertains devrait tout d'abord être appliqué pour pouvoir atteindre les objectifs en question, d'autant plus que ses conséquences les plus probables pourraient être un renforcement ainsi qu'une dissémination et une prolifération accrues des systèmes nucléaires.

Permettez-moi de revenir à l'argument concernant l'invention et la désinvention et de prendre l'exemple des armes chimiques. Elles ont été inventées, utilisées pendant la première guerre mondiale, puis dans d'autres circonstances. Leur utilisation a été mise hors la loi il y a soixante ans, et nous sommes maintenant tous occupés, ainsi que les quelques propriétaires de ces armes, à ce que nous considérons être un exercice de bonne foi pour les éliminer, autrement dit, pour procéder à leur désinvention à des fins belliqueuses. Dans le cas de l'arme la plus effrayante qui ait jamais été inventée, à savoir l'arme nucléaire, ce qu'il faut c'est un engagement politique et juridique catégorique de l'interdire et de l'abolir, suivi par un processus permanent et continu de négociation.

Notre Conférence de quarante nations a décidé que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire devaient rester au premier plan de son ordre du jour. Le désaccord au sujet d'un cadre procédural efficace nous empêche encore d'accomplir le moindre travail utile dans cette voie. Mais pourquoi la Conférence du désarmement ne peut-elle pas élaborer l'expression politique d'un engagement en faveur d'objectifs communs ? Au moment où vont commencer de nouvelles négociations bilatérales au sujet d'une telle entreprise, nous devrions pouvoir saisir la chance passagère que permet cette nouvelle fenêtre de possibilités.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

A la 39ème session de l'Assemblée générale, en automne dernier, plusieurs pays non alignés ont présenté un projet de résolution sur la nécessité d'une négociation urgente d'accords sur le désarmement nucléaire. Ma propre délégation, associée à celles de 124 autres Etats, a appuyé ce projet, qui est devenu la résolution 39/148 K. Cette résolution prie la Conférence d'examiner comment elle peut, dans les meilleures conditions, engager la négociation multilatérale d'accords, par étapes appropriées, en ce qui concerne les objectifs convenus au paragraphe 50 du Document final qu'il est aussi demandé à la Conférence de développer.

Au lieu de rejeter cette résolution en la qualifiant d'"irréaliste", comme certains pays occidentaux l'ont fait, ceux qui ont voté contre feraient bien de réfléchir aux possibilités d'une action commune, conformément aux vues et aux aspirations de l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, le rôle de la Conférence du désarmement en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire devrait être examiné plus attentivement et de façon plus constructive. Ce rôle ne saurait consister à prendre des décisions, au moyen de textes négociés sur le plan international, au sujet de chaque question spécifique ayant trait au processus du désarmement nucléaire. La tâche de la Conférence devrait plutôt être, comme indiqué dans la résolution 39/148 K, de développer les mesures prescrites au paragraphe 50 du Document final et de présenter des recommandations sur la façon dont peuvent être réglées certaines des questions les plus pressantes. Cet exercice exigerait la création d'un cadre convenu, avec un calendrier correspondant aux objectifs à moyen et à long terme qu'il convient d'atteindre. Un tel processus devrait aussi tenir compte de la nécessité d'un progrès bilatéral, dont il devrait être rendu compte à la Conférence du désarmement, comme il convient. Ainsi, le forum multilatéral de négociation fournirait un cadre diplomatique large et à vocation générale, alors que les négociations bilatérales porteraient sur des mesures spécifiques, pratiques et concrètes de désarmement nucléaire. Si nous comprenons et respectons tous nos rôles respectifs dans ce processus, nous parviendrons peut-être à mettre au point un remède efficace contre la résistance à l'utilisation du terme "négociations" dans ce forum.

Nous, les pays non nucléaires, nous sommes conscients que nous traitons de questions qui sont vitales pour la sécurité des puissances dotées d'armes nucléaires. Mais il serait temps que ces dernières se rendent compte qu'elles traitent entre elles de questions qui influent sur la sécurité des autres pays. A cet égard, une décision que prendrait cette Conférence, selon laquelle des rapports sur les négociations bilatérales devraient lui être soumis, ne serait rien d'autre que la reconnaissance de ce fait. En outre, cette pratique ne serait pas sans précédent. Pendant que se déroulaient les négociations trilatérales entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni, ce forum a demandé des rapports communs qui lui ont été dûment présentés; de même, après l'achèvement des négociations SALT II en 1979, des représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis sont venus dans cette salle pour rendre compte de leurs réalisations.

Il serait donc juste et approprié que cette Conférence définisse, aux niveaux diplomatique et politique, un certain nombre d'engagements que les puissances tant nucléaires que non nucléaires assumeront multilatéralement. Le détail de ces

(M. de Souza e Silva, Brésil)

engagements, et leurs aspects particuliers liés aux arsenaux nucléaires, seraient élaborés par les puissances nucléaires elles-mêmes, sous la forme la mieux appropriée à leurs exigences particulières. Le libellé du point 2 de notre ordre du jour, qui représente l'expression d'un consensus, permet à la Conférence de tracer les grandes lignes d'une telle entente, fondée sur le Document final de 1978, dont tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé la validité en 1982.

La vaste majorité des pays, qui ne possèdent pas d'arsenaux nucléaires, sont certainement en droit d'être réassurés au sujet des questions vitales qui touchent à leur sécurité. Après tout, ces questions sont trop importantes pour être laissées à la discrétion exclusive d'une poignée de puissances nucléaires.

La triste situation en ce qui concerne le respect par les puissances nucléaires des obligations qu'elles ont assumées à l'égard de la communauté internationale ne renforce pas la confiance et ne favorise pas la compréhension. J'ai à l'esprit des engagements politiques tels que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des instruments juridiques tels que le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais et le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui attendent tous la mise en application de certaines de leurs dispositions fondamentales. Il n'est guère surprenant que de nombreux membres de la communauté internationale éprouvent des doutes croissants au sujet de l'opportunité de continuer d'appuyer des accords qui sont constamment violés par leurs Parties nucléaires, alors que les Parties non nucléaires en ont jusqu'à présent respecté même les dispositions les plus discriminatoires, dans l'espoir évanescant de renforcer la cause du désarmement nucléaire en général. Ce n'est qu'en déformant délibérément la logique que l'on peut s'abstenir de reconnaître que le monde d'aujourd'hui est moins sûr et plus menacé par une plus grande quantité d'armes nucléaires aux mains du même nombre de puissances qu'il ne l'aurait été si ces quelques puissances avaient respecté de bonne foi les obligations politiques et juridiques auxquelles elles ont librement souscrit.

Il est grand temps que les puissances dotées d'armes nucléaires prennent des mesures crédibles pour dissiper ces doutes, qui mettent aussi en péril l'efficacité d'autres instruments et ont un effet négatif direct sur la sécurité internationale. La crédibilité des accords multilatéraux, et de ce fait leur universalité souhaitable ou souhaitée, n'est pas renforcée en excusant ou en justifiant aveuglément, par des arguments pro domo, la poursuite de la course aux armements nucléaires au nom de la dissuasion. Le droit à la sécurité ne saurait être la propriété exclusive de ceux qui sont déjà puissants, comme si les désarmés devaient être condamnés à une insécurité perpétuelle, soit en vertu de leur faiblesse, soit en raison de leur dépendance à l'égard de la puissance militaire de quelqu'un d'autre. Au contraire, c'est le respect strict et systématique des engagements qui favorise la crédibilité et engendre la confiance dans le processus international.

En reconnaissant, par une entente politique formelle, que l'ensemble de la communauté internationale est en droit de définir les directives générales d'une entreprise qui a une incidence directe sur la sécurité nationale de tous les Etats, les puissances nucléaires donneraient enfin une preuve sans équivoque d'un sens de leurs responsabilités correspondant à l'ampleur des forces destructrices qu'elles sont capables de déchaîner en appuyant simplement sur un bouton.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Il y a une semaine, j'ai fait, au nom de mon gouvernement, une déclaration pour exposer la politique australienne à l'égard des travaux de cette Conférence. Dans cette déclaration, le point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires", a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, pour l'Australie, la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires est un objectif de la plus haute priorité.

Cette déclaration a pris essentiellement la forme d'un appel. Au nom du Gouvernement australien, j'ai lancé un appel aux membres de la Conférence pour qu'ils cessent de se quereller sur des questions de mandat et de procédure et qu'ils recherchent des accords qui nous permettraient d'entreprendre un travail concret sur tous les points de notre ordre du jour. Notre appel était fondé sur la ferme conviction que la Conférence a été grandement aidée par la reprise des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

J'ai demandé instamment que la Conférence saisisse ce moment pour s'acquitter de ses lourdes responsabilités.

La semaine dernière, de nombreuses déclarations ont été prononcées sur le point 1 de l'ordre du jour. Ma délégation les a étudiées avec grand soin. Mon intervention de ce jour a pour objet d'apporter une nouvelle contribution à l'examen de ce point en plénière et de répondre à certaines des questions qui ont été soulevées dans les déclarations faites la semaine passée.

Je voudrais d'abord dire que nous sommes en fait reconnaissants à l'ambassadeur de l'Union soviétique, M. Issraelyan, d'avoir rappelé à la Conférence les termes du paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a été adopté à l'unanimité. Ce paragraphe nous impose à tous l'obligation de réaliser un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme beaucoup d'autres l'ont souligné, cet engagement remonte à plus d'un quart de siècle. Nous reconnaissions tous qu'il existe déjà un régime partiel de limitation des essais nucléaires, mais ce régime doit être complété et pour cela, il faut une interdiction complète des essais.

Etant donné l'existence de cet engagement commun, on peut se demander pourquoi il est difficile de le remplir. Nous savons tous ce que nous voulons, mais il nous est apparemment difficile d'aller d'un point à l'autre, de franchir la distance qui nous sépare de l'objectif souhaité.

Dans sa déclaration de la semaine dernière sur la question, l'ambassadeur de l'Argentine a qualifié cette situation d'"absurde". Je ne puis penser autrement. Il est absurde de rester inactif face à un engagement aussi profondément partagé. Cette inaction s'est accompagnée de bon nombre d'accusations. Jeudi dernier, l'Ambassadeur de l'Union soviétique a esquissé la position de son pays au sujet d'une interdiction des essais nucléaires. Il a dit - je suis sûr qu'il me corrigera si je me trompe, mais je pense qu'il a dit en substance - que l'Union soviétique avait toujours appuyé une interdiction complète des essais, qu'elle voulait d'un traité maintenant, que sa politique à cette fin était bloquée par la politique américaine et qu'en attendant, elle continuerait d'effectuer des essais nucléaires.

(M. Butler, Australie)

Ma délégation veut des progrès concrets dans ce domaine et je ne tiens pas à me lancer dans une critique directe ou divisante de la politique des autres délégations. Ce ne serait pas constructif. Cependant, je pense qu'il convient de se demander quel est l'objet d'une accusation de caractère aussi nettement unilatéral.

Ce parti pris est apparu lorsque l'ambassadeur Issraelyan a déclaré que l'Union soviétique était "obligée" de procéder à des essais nucléaires pour des raisons de sécurité, du fait que d'autres Etats, "de leur propre aveu", pointent des armes nucléaires vers l'Union soviétique.

Je ne ferai pas d'observation directe au sujet de la validité de cet argument, mais en toute logique on pourrait aussi bien soutenir la thèse inverse. Les armes nucléaires de l'Union soviétique ne sont-elles pas dirigées contre d'autres pays, ou seraient-elles simplement pointées vers le ciel sans viser personne ?

Pareil échange d'accusations ne fait qu'alimenter la course aux armements et c'est cette course que nous voulons voir arrêter. Un moyen de l'arrêter est d'interdire les essais nucléaires, et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le distingué Ambassadeur du Brésil a dit il y a un moment sur la futilité d'accusations mutuelles.

Toutes les personnes ici présentes savent que l'Australie a joué un rôle très actif dans l'élaboration du projet de mandat sur une interdiction des essais nucléaires présenté dans le document CD/521.

Jeudi dernier, l'Ambassadeur Issraelyan a critiqué ce projet de mandat et je voudrais brièvement lui répondre. En premier lieu, il a dit que ceux qui avaient attaqué la politique soviétique sur ce point - et je ne suis pas sûr que ce soit là une description correcte - n'avaient pas écouté les déclarations soviétiques ou les ignoraient délibérément.

Ma délégation ne s'est prêtée à aucun de ces jeux, que d'aucuns qualifieront de superflus.

En fait nous avons bien entendu l'Ambassadeur Issraelyan accuser en bloc l'Australie de chercher à "réviser" et à remettre en cause le paragraphe 51 du Document final et les résolutions successives de l'Assemblée générale sur cette question.

Je rejette résolument cette interprétation déformée de notre position relative au Document final. Si le sens du paragraphe 51 a été déformé, je dirais respectueusement que cette déformation est le fait de ceux qui omettent les mots : "dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire", qui figurent au paragraphe 51. En ce qui concerne les résolutions de l'Assemblée générale, il est déraisonnable de laisser entendre que nous avons cherché d'une façon ou d'une autre à nous en distancer.

L'Australie a été l'initiatrice d'une résolution sur cette question à la dernière session de l'Assemblée générale. La résolution 39/53 a été adoptée par une majorité écrasante de délégations, avec plus de votes positifs qu'aucune autre résolution sur l'interdiction des essais nucléaires, et ses dispositions sont reflétées dans le projet de mandat proposé dans le document CD/521.

(M. Butler, Australie)

L'Ambassadeur Issraelyan a accusé ce projet de mandat d'essayer de nier le caractère prioritaire des mesures à prendre pour donner le jour à un traité portant interdiction complète des essais. Si nous lisons notre projet de mandat, nous ne voyons aucun argument rationnel ou équitable qui puisse justifier cette accusation.

Ce projet de mandat permettrait à la Conférence de s'acquitter du travail concret requis pour élaborer un tel traité, ce travail, ainsi qu'il est indiqué dans le mandat étant "en vue de la négociation d'un traité en la matière".

Notre objectif est donc clair et sans ambiguïté et il n'est de l'intérêt de personne d'en donner une interprétation erronée.

Aux termes de notre projet de mandat, il faudrait s'attaquer concrètement aux deux aspects d'une interdiction complète des essais sur lesquels il existe de réelles divergences de fond, c'est-à-dire les aspects de la vérification et du respect.

Si nous résolvons ces problèmes, nous aurons éliminé les principaux obstacles qui ont jusqu'ici empêché une interdiction complète des essais.

Dans sa déclaration de jeudi dernier, l'Ambassadeur Issraelyan a abordé la question de la vérification en déclarant que tous les problèmes de vérification étaient déjà résolus. Mais c'est précisément ce que certaines délégations contestent de bonne foi.

Notre proposition permettrait de sortir de cette controverse.

Cette bonne foi, pourquoi l'Union soviétique ne l'admet-elle pas chez les autres ? Si elle est persuadée que les problèmes de vérification sont déjà résolus, pourquoi ne vient-elle pas participer justement aux travaux qui lui permettraient de faire valoir ses arguments et de prouver qu'elle a raison. Pour moi, l'attitude adoptée par l'Union soviétique fait penser, et je le dis amicalement, pour mieux explorer les problèmes, à quelqu'un qui dirait : "J'ai ici les plans d'un bateau, construisons-le maintenant et appareillons". Mais si un autre fait remarquer que d'après sa lecture du plan, le bateau a un trou et ne pourra pas flotter, la réponse soviétique consiste à dire que ce trou ne figure pas sur le plan du bateau, et que nous devrions donc construire le bateau et appareiller sans plus tarder.

Quelle est la position de celui qui croit sincèrement que le bateau va prendre l'eau et couler ? Sa réponse, que nous devrions en fait vérifier les plans ensemble avant de prendre la mer, est certainement raisonnable. C'est précisément de cette approche raisonnable qu'il s'agit dans le projet de mandat des pays occidentaux.

L'Ambassadeur Issraelyan a justement mis l'accent sur la question de la vérification. Il dit en fait que le bateau est sûr, et que d'autres sont d'accord avec lui. Cependant, en toute honnêteté et bonne foi, quelques-uns d'entre nous ne sont pas convaincus que tel soit bien le cas. Essayons donc de démontrer qu'une

(M. Butler, Australie)

interdiction complète des essais est vérifiable; à ce propos, nous rejetons toute déclaration tendant à laisser entendre, comme on l'a fait, que notre attitude a pour but de freiner ou de retarder les choses. Notre attitude a pour seul but d'assurer à tous, pour ainsi dire, une navigation sûre et de donner naissance à un traité viable d'interdiction complète des essais.

Je ne voudrais pas simplifier le problème à l'excès, mais si l'on considère les trois projets de mandat sur la question et qu'on en ôte les éléments sur lesquels il y a accord afin de révéler les points au sujet desquels nous devons établir un consensus, que trouvons-nous ?

Si vous demandez "Que voulons-nous?", la réponse est que nous voulons tous une interdiction complète des essais. Voilà donc un élément qui peut être éliminé.

Si vous demandez "Quand la voulez-vous?", la réponse qui a été donnée bien souvent au cours des années est : dès que possible, à condition que cela puisse se faire sans danger.

Voilà donc également une question qui peut être mise de côté.

Enfin, si on demande "Comment procéder?", une difficulté apparaît.

Deux groupes de pays parlent de négociations immédiates. Le groupe dont l'Australie fait partie parle lui, d'un "examen quant au fond de questions particulières relatives à une interdiction complète des essais ... en vue de la négociation d'un traité en la matière".

Voilà la différence. Mais cette différence est-elle réelle ou bien simplement apparente ?

D'un point de vue pratique, quelle est la différence entre les deux attitudes ?

L'Occident a été accusé de freiner. Mais cette accusation est sans fondement. Nous voulons oeuvrer "en vue de la négociation d'un traité en la matière".

Le travail qui serait effectué aux termes de notre mandat serait par excellence le travail concret qui est requis, et qui d'ailleurs le serait aux termes de n'importe quel mandat. Il n'y a pas d'autre moyen de procéder.

Il s'ensuit que, si l'on devait commencer le travail aux termes des mandats proposés par le Groupe des 21 ou par le Groupe socialiste, il s'agirait essentiellement du même travail concret que celui qui serait effectué aux termes du mandat occidental.

Où est alors la difficulté ? Pourquoi certains Etats insistent-ils sur un mandat de négociation soi-disant immédiat, alors qu'en fait un tel mandat n'entraînerait aucune différence pratique dans le travail à exécuter et ne nous rapprocherait pas plus vite de ce que nous voulons tous, la conclusion d'une interdiction complète des essais ? Mais par-dessus tout, l'insistance de ces Etats dans une conférence qui doit fonctionner selon la règle du consensus recèle en fait la perspective redoutable, inacceptable, d'une absence de travail sur cette question essentielle.

Je rejette l'accusation qui a été formulée, à savoir que le projet de mandat occidental empêche le travail de se faire; selon certains, tel serait même son but.

(M. Butler, Australie)

Dans la déclaration qu'il a prononcée jeudi dernier, l'Ambassadeur Issraelyan a dit que la politique soviétique était une politique honnête.

Je ne sais pas très bien pourquoi il a jugé nécessaire de dire cela. Nous n'avons certainement pas mis en question l'honnêteté de l'Union soviétique au sujet de sa politique déclarée relative à l'interdiction complète des essais. Cependant, l'Ambassadeur Issraelyan doit nous reconnaître la même intégrité. Nous ne voulons pas de retard. Nous voulons un travail concret en vue de la négociation d'un traité, et c'est cela que notre proposition implique, c'est pour cela que nous l'avons formulée.

La question essentielle est la vérification, et de fait, plusieurs pays disposent de moyens considérables pour surveiller les essais nucléaires.

Cependant, il est vrai aussi qu'il faut plus que cela, il faut une plus grande capacité sismologique, pour que tout le monde se sente rassuré par notre capacité de surveiller le respect d'un traité d'interdiction complète des essais.

A cet égard, le Groupe d'experts scientifiques a fait un travail important, qui doit continuer. C'est pourquoi, jeudi dernier, ma délégation n'a pas entendu sans une certaine inquiétude l'Ambassadeur Issraelyan laisser entendre que l'Union soviétique considérait peut-être de manière ambiguë le travail de ce groupe d'experts.

Au titre du point 1, notre activité a pour but la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires, tant il est vrai qu'un tel instrument contribuerait à arrêter la course aux armements nucléaires et à maintenir la paix et la sécurité.

Nous sommes redevables à la Suède de nous avoir à diverses reprises exposé les faits, concernant les essais nucléaires. Mais malgré des appels répétés à une cessation de tous les essais, les essais continuent.

Il n'est pas facile d'établir un lien entre le programme d'essais de l'Union soviétique, qui pourrait assez bien être décrit comme le plus extrême, et la position absolue de ce pays au sujet de négociations immédiates visant à mettre fin aux essais.

Comme je l'ai relevé mardi dernier, la position des Etats-Unis, qui poursuivent eux aussi des essais, mais à un rythme nettement moins rapide que l'Union soviétique, a été exprimée en termes moins extrêmes, mais à la satisfaction de mon Gouvernement, comme le montre le fait que les Etats-Unis sont l'un des Etats membres de la Conférence dont le nom apparaît dans le document CD/521, le projet de mandat occidental. Puis-je dire aussi que le nom du Royaume-Uni, autre Etat occidental doté d'armes nucléaires, apparaît également en haut de ce document ? La semaine dernière, nous avons eu l'immense plaisir d'entendre l'Ambassadeur de Chine annoncer que, si un groupe de travail était créé sur cette question, la Chine envisagerait de participer à ses activités. Nous avons donc la possibilité réelle d'effectuer un travail concret en la matière.

Seule la France a gardé le silence et, ce qui cause beaucoup de souci à mon gouvernement et rend anxieux le peuple australien, elle poursuit ses essais nucléaires dans le Pacifique. Nous espérons que la France, comme la Chine, voudra bien reconstruire sa position touchant sa participation aux activités de la Conférence du désarmement à ce sujet.

Le choix nous appartient. Nous pouvons soit aboutir à un consensus sur la question et nous mettre au travail, soit nous dérober à nouveau, comme nous avons fait l'an dernier. Je rappelle ici la déclaration saisissante faite le 12 juillet dernier

(M. Butler, Australie)

l'an dernier. J'ai été profondément encouragé d'entendre ce matin la déclaration de l'Ambassadeur du Pakistan, qui a expliqué son choix dans le même esprit.

Je rappelle ici la déclaration saisissante faite le 12 juillet dernier par l'Ambassadeur Dhanapala du Sri Lanka sur la question et la notion de consensus.

Le consensus, a-t-il dit, "présuppose la compréhension et le respect des différents points de vue, y compris le désaccord, et implique un arrangement mutuel sur la base duquel un accord peut se réaliser grâce à un processus sincère de compromis... Le consensus est à la fois un processus et une formule de compromis définitif, élaboré par des consultations, des débats et des négociations préalables en une position généralement acceptée".

L'Ambassadeur Dhanapala a ajouté, et je considère cela comme très important, que "le consensus et l'unanimité sont deux concepts distincts et différents ... Le consensus ne donne pas aux délégations un droit de veto".

Nous devons poursuivre ces consultations et négociations sur une interdiction des essais nucléaires. Nous devons aboutir à un consensus sur le mandat à donner à un groupe de travail au titre du point 1. Notre engagement en faveur de la cessation de tous les essais nucléaires n'en exige pas moins de nous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration. Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer d'ici cinq minutes une réunion officieuse de la Conférence pour examiner des questions d'organisation en suspens.

La séance plénière est suspendue à 12 h 20; elle est reprise à 12 h 40.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail No 165 1/ concernant la demande du Sénégal de participer aux travaux de la Conférence. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions à traiter, je me propose maintenant de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 28 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 45.

1/ "En réponse à la demande du Sénégal (CD/573) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Sénégal à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.295
28 février 1985

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 février 1985, à 10 h 30

Président : M. D. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. B. OULD-ROUIS M. A. BELAID M. H. RABEHI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. F. ELBE M. M. GERDTS
<u>Argentine</u> :	M. J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE M. Ph. NIEUWENHUYSEN
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THIEN TIN U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. A. DESPRES
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. SHI JICHENG M. SHI JINKUN M. LIN CHENG M. YE RUAN M. PAN JUSHENG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. A.M. ABBAS M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
 M. T. BARTHELEMY
 M. P.S. CORDEN
 M. H.W. DAVIDSON
 M. R. SCOTT
 M. D. DORN
 Mme B. MURRAY
 Mme C. CRITTENBERGER

Ethiopie :

-
 M. F. de La GORCE
 M. H. RENIE
 Mme V. BARRE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
 M. F. GAJDA

Inde :

M. S. KANT SHARMA

Indonésie :

M. R.I. JENIE
 M. F. QASIM

Italie :

M. M. ALESSI
 M. F. PIAGGESI
 M. M. PAVESE
 M. M. CELIO

Japon :

M. R. IMAI
 M. M. SATO
 M. T. KAWAKITA
 M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. R. KIILU
 M. P.N. MWAURA

Maroc :

M. A. SKALLI
 M. O. HILALE

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES
 Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
 M. P. MACEDO RIBA

Mongolie :

M. L. BAYART

Nigéria :

M. C.V. UDEDIBIA

Pakistan :

M. K. NIAZ

Pays-Bas :

M. R.J. van SCHAIK
 M. J. RAMAKER
 M. R.J. AKKERMANN

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. TYCHLAK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. L. MUELLER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. N.V. NEILAND M. V.F. PRIAKHINE M. G.V. ANTSIFEROV M. A.N. KACHIRINE M. A.M. CHMATOV
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. E. TER HORST M. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MTHAJLOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. MONSHEMVULA OMVUANE
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 295ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence examinera aujourd'hui les points 1 (Interdiction des essais nucléaires) et 2 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) de son ordre du jour. Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Hongrie, de l'Algérie, de la Birmanie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Maroc.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Meiszter.

M. MEISZTER (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Ces dernières années, le bilan global des travaux de cet organe, couramment désigné comme l'unique forum multi-latéral de négociation sur le désarmement, a été négatif à tous égards. Ce jugement peut s'expliquer ou s'interpréter de diverses manières. Cependant, il reste que plus de huit années se sont écoulées depuis que la dernière convention sur une limitation d'armements a été élaborée par l'organe qui a précédé cette Conférence et, ce qui est encore plus inquiétant, qu'aucune négociation concrète n'a pu s'engager sur aucun des points de la plus haute priorité inscrits à son ordre du jour. On connaît les causes de cette situation. Elles tiennent à l'état général des relations internationales, qui ont été caractérisées pendant cette période récente par une détérioration, une tension et une confrontation continues.

Cette évolution regrettable de la situation internationale semble avoir atteint son nadir au cours de l'année écoulée. Du moins, certains signes encourageants nous permettent de penser que le pire est peut-être passé. La communauté mondiale a vu avec soulagement que les deux principales puissances ont repris leur dialogue et se sont même entendues pour entreprendre de nouvelles négociations sur une série de questions concernant les armes spatiales et nucléaires.

Le peuple et le Gouvernement de la République populaire hongroise se sont félicités de ce tournant prometteur et attendent l'ouverture des négociations avec espoir et intérêt. Pleinement conscients de la complexité des problèmes en jeu, ils comptent que les parties élaboreront des accords efficaces et radicaux pour éviter que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique et pour l'arrêter sur la Terre. Ils espèrent que les négociations qui vont débuter dans moins de deux semaines aboutiront à une réduction substantielle des armes nucléaires et, en fin de compte, à leur élimination complète en tous lieux.

Même pendant les périodes de tension aiguë, le Gouvernement hongrois a toujours été d'avis que les tendances défavorables de la politique internationale ne sont pas irréversibles et qu'il n'est pas d'autre solution raisonnable que la coexistence pacifique entre des Etats ayant des systèmes sociaux différents. Nous continuons d'estimer que le dialogue entre les pays du monde, et en particulier entre les Etats les plus puissants, est indispensable. Il va de soi que ce processus exige la manifestation tangible d'une volonté politique sincère, l'étude sérieuse de toutes les propositions visant à réduire la tension et une réaction positive à ces propositions. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l'évolution récente vers l'établissement de relations plus réalistes et plus significatives entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

(M. Meiszter, Hongrie).

L'une des réalités de l'époque actuelle - et, j'en suis certain, de l'avenir - est que l'établissement et le développement de relations durables entre les Etats ne peuvent être fondés que sur le respect intégral des principes de l'égalité et de la sécurité égale. Par rapport à cette exigence fondamentale, nombre de déclarations qui ont été faites au cours des dernières semaines, y compris certaines de celles qui ont été prononcées dans ce forum, suscitent quelque doute quant au sérieux et à l'intention réelle de leurs auteurs. En conséquence, on peut se poser la question suivante : Quelle sorte d'architecte est donc celui qui élève un mur d'une main, alors que de l'autre, il ne cesse de retirer les pierres des fondations ?

Le Gouvernement hongrois partage pleinement l'opinion selon laquelle la promesse de négociations bilatérales, ou même de négociations fructueuses entre les deux principales puissances, ne diminue en rien la nécessité urgente de procéder résolument à des négociations substantielles au niveau multilatéral. Les unes ne remplacent pas les autres et ne sauraient les remplacer.

La délégation hongroise note avec satisfaction la grande importance que l'Union soviétique attache - non seulement en paroles, mais en présentant des initiatives particulières et des propositions concrètes - aux travaux de la Conférence du désarmement. Nous attendons de voir l'autre partie manifester une volonté et une disposition analogues. Nous attendons des signes indiquant qu'elle est prête à procéder à des négociations sérieuses sur toutes les questions, en particulier les questions de la plus haute priorité inscrites à l'ordre du jour de cette Conférence. Dans les déclarations précédentes, la grande majorité des Etats ont indiqué clairement leur position au sujet de l'effet mutuellement positif et constructif que pourraient avoir les deux processus de négociation sur la limitation des armements et le désarmement. Ma délégation est convaincue que les négociations bilatérales et multilatérales pourraient et devraient se dérouler parallèlement et se compléter réciproquement en se renforçant l'une l'autre.

La session de 1985 de la Conférence du désarmement s'est ouverte en une période cruciale - une période d'événements encourageants, d'optimisme prudent, une période où des choix importants devront être effectués sur des questions fondamentales. Etant donné que ces choix auront des conséquences vitales pour l'avenir de tous les Etats, nul ne peut y rester indifférent.

La Hongrie et les autres Etats parties au Traité de Varsovie sont prêts à relever ce défi. A la dernière réunion de leurs ministres des affaires étrangères, ils ont déclaré qu'ils étaient favorables "à l'organisation de négociations sérieuses sur toutes les questions qui font l'objet de discussions à la Conférence de Genève sur le désarmement". Cette position n'a pas varié et nos délégations maintiennent toutes les propositions qu'elles ont formulées précédemment.

La tension croissante qui caractérise la situation internationale depuis plusieurs années a renforcé la crainte d'une confrontation nucléaire. Dans un monde où il existe de vastes arsenaux nucléaires, suffisants pour anéantir plusieurs fois notre civilisation, cette crainte élémentaire est pleinement justifiée et ne peut être dissipée qu'en écartant le danger de guerre nucléaire.

(M. Meiszter, Hongrie)

La politique extérieure du Gouvernement hongrois accorde le plus haut rang de priorité à des mesures susceptibles de contribuer à la prévention d'une guerre nucléaire et de créer le climat politique, social et juridique nécessaire à cette fin. Dans ce contexte, nous attachons une importance particulière à un engagement inconditionnel que prendraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires en quelque circonstance que ce soit.

On a souvent déclaré, et cette affirmation n'a jamais été contredite, que l'une des principales raisons de la tension internationale est un sentiment profondément enraciné de méfiance entre les Etats et en particulier entre les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires. L'engagement de non-utilisation en premier, dont l'Union soviétique et la République populaire de Chine ont déjà donné de bons exemples, aurait un effet important pour renforcer la confiance entre les Etats dotés d'armes nucléaires et contribuerait également à l'amélioration du climat politique général et au renforcement de la confiance mutuelle. La prise d'un tel engagement par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, surtout s'il était contracté dans un cadre juridique international, serait de nature à promouvoir considérablement l'ensemble du processus de désarmement nucléaire.

On a souligné maintes fois qu'un tel engagement constituerait en fait une renonciation à l'utilisation des armes nucléaires. Qu'il me soit permis de rappeler à ce propos que les Etats parties au Traité de Varsovie sont prêts depuis longtemps à aller encore beaucoup plus loin et ont proposé un traité sur la renonciation mutuelle à l'emploi de la force militaire, qu'elle soit nucléaire ou classique. Cette proposition s'inscrivait dans le cadre d'un processus paneuropéen, mais l'effet bénéfique qu'aurait un tel traité, s'il était conclu, dépasserait sans nul doute les limites de cette région et contribuerait à réduire le danger de guerre et à renforcer la confiance en général.

Il en serait de même d'un gel des armes nucléaires, qui constituerait un autre progrès potentiel vers le désarmement nucléaire. Le gel proposé porterait à la fois sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de ces armes et pourrait ainsi servir de base à des négociations sur un programme global de désarmement nucléaire visant à limiter, à réduire, et finalement à éliminer, tous les stocks d'armes nucléaires en quelque lieu que ce soit.

Aucune question inscrite à notre ordre du jour n'a fait l'objet de discussions aussi prolongées que celle de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Il n'est presque rien qui n'ait été dit et redit d'innombrables fois à ce sujet tant dans ce forum qu'aux sessions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies. On connaît amplement tous les détails pertinents - techniques, politiques, militaires, sociaux, etc. Des négociations concrètes ont été engagées sur une base tripartite et l'on dispose de projets de traité complets. Toutes les conditions sont réunies pour parvenir au but si longtemps souhaité; il ne manque que la volonté politique d'une poignée d'Etats. Ce sont ces Etats - certaines puissances dotées d'armes nucléaires et leurs alliés - qui bloquent depuis de longues années tous les efforts accomplis par une large majorité d'Etats pour faire démarrer les négociations.

Notre dévouement à la cause de l'ouverture immédiate de négociations et de la conclusion subséquente, à une date rapprochée, au sujet d'un accord sur un traité d'interdiction complète des essais est corroboré par le fait qu'un projet de résolution pertinent a été présenté par la délégation hongroise à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au nom d'un grand nombre de coauteurs.

(M. Meiszter, Hongrie)

La résolution 39/60, de même qu'une résolution analogue présentée par l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, a été appuyée par une grande majorité d'Etats; seules deux puissances occidentales dotées d'armes nucléaires ont émis un vote négatif, et plusieurs de leurs alliés se sont abstenus. La teneur de cette résolution est suffisamment connue dans cette enceinte. Qu'il me soit donc permis de n'en rappeler qu'un seul aspect. Cette résolution réaffirme la conviction - et je suis certain que même les pays qui se sont abstenus lors du vote partageront pleinement ce point de vue - que "la conclusion d'un traité multilatéral sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires par tous les Etats constituerait un élément indispensable" - je le répète : indispensable - "au succès des efforts visant à arrêter et à inverser la course aux armements nucléaires et à mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, ainsi qu'à empêcher l'accroissement des arsenaux nucléaires existants et à éviter que la dissémination des armes nucléaires ne s'étende à de nouveaux pays". Tous ces Etats, et même ceux qui se sont abstenus, sont également du même avis en ce qui concerne l'extrême urgence de la question et reconnaissent qu'il faut donner la plus haute priorité à cette tâche. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures effectives, lorsque les mots ne suffisent plus, un certain nombre d'Etats - et, parmi eux, dix Etats dont les représentants siègent à cette table - estiment qu'il est plus sûr de se réfugier sous le parapluie de l'abstention. Que cela leur plaise ou non, ces Etats partagent ainsi la responsabilité de la paralysie actuelle avec les deux puissances dotées d'armes nucléaires qui mettent tant d'obstination à entraver tous les efforts de cet' organe.

Quelques-uns de ces "abstentionnistes" deviennent très actifs dans les débats, allant jusqu'à faire des déclarations pleines de verve et de vigueur pour réclamer la création d'un comité spécial pour les questions relatives aux essais nucléaires, au sein duquel ils souhaitent promouvoir un progrès graduel, mais régulier, vers l'établissement de quelques-unes des principales conditions préalables - il ne s'agit que de conditions préalables - nécessaires pour conclure un traité sur l'interdiction des essais. En écoutant ces déclarations, on se demande si elles sont destinées à la Conférence du désarmement de 1985 ou bien si elles proviennent des archives des années 1960. Mon calendrier dit bien 1985. Cela signifie qu'après tant d'années, voire de décennies, de discussions, ce qu'il faut maintenant, c'est une action résolue et non des exercices de rhétorique. Ce qu'il faut maintenant d'urgence, c'est un comité spécial dans le cadre duquel puissent commencer sans plus attendre des négociations concrètes sur cette question de la plus haute priorité.

Comme l'indique la résolution 39/60, le traité d'interdiction complète des essais constitue "un élément indispensable au succès des efforts visant à ... éviter ... la dissémination des armes nucléaires". C'est là un point que je tiens à souligner une fois de plus aujourd'hui, alors que six petits mois seulement nous séparent de l'ouverture de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Si la Conférence du désarmement continue d'être condamnée à d'impuissantes discussions sur quelques aspects commodes du problème d'un traité d'interdiction des essais, les participants à la Conférence d'examen, et d'ailleurs le monde entier, seront pleinement en droit de remettre en question l'utilité et la compétence de notre forum. Pas plus que la majorité des membres ici présents, la délégation hongroise n'est pas et ne sera pas disposée à partager la responsabilité de ceux qui, seuls ou peut-être avec leurs alliés, devront répondre de l'échec total des activités de toutes ces dernières années.

Je ne saurais terminer cette partie de ma déclaration sur les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement sans mentionner celle de

(M. Meiszter, Hongrie)

la nécessité urgente de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation saisira à un stade ultérieur l'occasion de traiter ce problème de manière plus détaillée. Aujourd'hui, je me bornerai à exprimer l'appui sans réserves de mon Gouvernement aux efforts inlassables déployés par l'Union soviétique pour résoudre le problème de la non-militarisation de l'espace. Nous sommes fermement convaincus que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la prévention de la guerre nucléaire sont devenues des conditions préalables indissociables de tous les efforts accomplis pour maîtriser la course aux armements en général. La délégation hongroise considère donc qu'il est urgent de créer un comité spécial chargé de s'occuper de cette question sur la base de la résolution pertinente adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dernière session.

Si notre Conférence réussit à progresser sur les questions prioritaires et si un climat général de bonne volonté et de compromis prédomine autour de cette table, les chances de progresser encore se trouveront certainement accrues en ce qui concerne les autres points de notre ordre du jour.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais maintenant faire quelques observations d'un caractère plus général et peut-être plus philosophique. Dans la partie liminaire de cette déclaration, j'ai dit que la présente session s'est ouverte en une période cruciale et je pense que cette appréciation correspond à l'évaluation générale faite par mes collègues. Toutefois, l'année 1985 est aussi l'année d'une série d'anniversaires qui offrent des occasions de commémorer, de se souvenir et de méditer.

Le quarantième anniversaire de la victoire historique sur le nazisme et le fascisme au terme de la seconde guerre mondiale est pour toute l'humanité une occasion de célébrer cet événement d'une importance unique et, pour des millions de personnes, une journée de remémoration douloureuse. En revanche, le quarantième anniversaire d'Hiroshima peut difficilement offrir l'occasion d'une commémoration quelconque; il constitue plutôt une triste raison de se souvenir de l'horreur et de la dévastation inutile qui ont frappé le peuple du Japon, ainsi que d'avertir le monde que malheureusement peu a été fait jusqu'ici pour empêcher que de telles dévastations, voire de plus terribles encore, ne se reproduisent. Enfin, le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est une occasion de méditation sérieuse et - comme le Secrétaire général l'a dit dans le message qu'il nous a adressé - "une occasion d'évaluer avec lucidité les progrès accomplis dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et de renouveler notre confiance dans le processus multilatéral de désarmement".

Comparé à ces anniversaires de signification universelle, celui que célèbre mon propre pays est certainement plus modeste. Pour nous, toutefois, le quarantième anniversaire de la libération de la Hongrie du fascisme et de l'oppression capitaliste représente une occasion unique de commémorer, de se souvenir et de tirer des conclusions.

Pour nous, la principale conclusion à tirer est simple : il ne faut pas permettre que ce qui s'est produit avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale se reproduise. Cependant, l'histoire ne se répète jamais vraiment. Les changements sans précédent - je crois qu'il serait maladroit de dire "les progrès" - survenus au cours des quarante dernières années dans le domaine de la guerre excluraient, par eux-mêmes déjà, la possibilité d'une simple répétition. Ce que j'entends dire réellement, est ceci : Il ne faut négliger aucun effort pour éliminer la possibilité d'une nouvelle guerre mondiale, d'une conflagration planétaire.

(M. Heiszter, Hongrie)

Je me hâte de reconnaître qu'il est beaucoup plus facile de tirer cette conclusion que de dire ce qu'il faut faire pour éviter une telle situation. Mais si nous considérons le déroulement des événements qui ont précédé le déclenchement de la seconde guerre mondiale et que nous analysons ce qui a rendu ce déclenchement possible, la réponse est peut-être plus facile à trouver. En dehors du fait qu'un petit nombre d'Etats relativement puissants souhaitaient traduire leur idéologie fasciste en une pratique de domination mondiale, la responsabilité du déclenchement et de la durée de la guerre revient aussi à certains gouvernements qui sont longtemps restés obstinément aveugles devant les possibilités de la coexistence de systèmes sociaux différents. Eh bien, c'est là la deuxième conclusion à tirer : cet aveuglement ne doit plus se reproduire.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je voudrais vous dire que ma délégation est heureuse de s'associer aux félicitations et aux voeux qui vous ont été exprimés, d'abord en tant que nouveau chef de la délégation des Etats-Unis, ensuite en tant que Président de la Conférence pour le mois d'ouverture de la session de 1985. Prenant la parole à la dernière séance du mois, j'ai l'honneur d'être le premier à vous féliciter pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles vous avez dirigé les travaux de la Conférence. Nos remerciements vont aussi à l'ambassadeur Cromartie, votre éminent prédécesseur.

Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue aux autres nouveaux chefs de délégation - l'Ambassadeur Bayart, de la République populaire mongole, l'Ambassadeur Kiilu, du Kenya, l'Ambassadeur Tonwe, du Nigéria, et l'Ambassadeur Taylhardt, du Venezuela. La délégation hongroise leur souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de leurs hautes responsabilités et les assure de sa bonne volonté et de sa coopération.

Nous sommes heureux d'accueillir l'ambassadeur Miljan Komatina, le nouveau Secrétaire général de la Conférence du désarmement, dont l'attachement à notre action commune est bien connu et apprécié de nous.

Enfin, je tiens à faire consigner les remerciements sincères de la délégation hongroise à l'intention de l'ambassadeur Rikhi Jaipal, dont les compétences professionnelles et la sagacité, ainsi que la personnalité, resteront longtemps un exemple pour nous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Birmanie, l'Ambassadeur Maung Naung Gyi.

U MAUNG MAUNG GYI (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, le hasard a voulu que j'aie le privilège de travailler en étroite collaboration avec vous pendant ce mois en ma qualité de coordonnateur de groupe, et c'est donc avec un plaisir particulier que je vous accueille à nouveau, officiellement cette fois-ci, comme chef de la délégation des Etats-Unis. En même temps, je tiens à vous exprimer la gratitude de ma délégation pour l'efficacité avec laquelle vous avez guidé la Conférence dans ses travaux; le fait que nous ayons réglé d'importantes questions de procédure nous semble bien augurer de la suite.

Je tiens également à dire combien nous apprécions le concours apporté par l'ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, en sa qualité de Président de la Conférence pour le dernier mois de la session précédente.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

En souhaitant la bienvenue à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence, je ne saurais manquer de noter avec satisfaction que sa très longue expérience pratique de la diplomatie multilatérale et sa compétence énergique laissent déjà leur empreinte. En outre, je tiens à dire publiquement ma satisfaction de la contribution apportée à la Conférence par l'Ambassadeur Jaipal, l'ancien secrétaire général, dont les qualités humaines et la sagacité ont fait à chacun d'entre nous une forte impression. J'ai aussi le plaisir de saluer les ambassadeurs du Kenya, de la Mongolie, du Nigeria et du Venezuela, et de leur dire combien nous sommes heureux de les voir représenter leur pays à la Conférence du désarmement.

Avec la convocation de la session de 1985, le Comité du désarmement, dont la première session a été ouverte en 1979, et qui a pris l'an passé le nom de Conférence du désarmement, entre dans sa sixième année d'existence en tant que forum multilatéral. En institutionnalisant les négociations multilatérales sur le désarmement par la création d'un Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, il y a environ 25 ans, les membres de la communauté internationale acceptaient l'une des réalités de notre temps, à savoir qu'ils étaient collectivement responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

On ne saurait espérer que des efforts pour cesser et inverser la course aux armements nucléaires aboutissent à grand-chose sans que des accords interviennent entre les principales puissances nucléaires; des faits nouveaux dans le contexte bilatéral ranimeraient l'espoir de voir à nouveau faire un sérieux effort pour éliminer ce que le préambule du Document final appelle à juste titre la menace que représente l'existence d'armes nucléaires pour la survie même de l'humanité. Les efforts déployés au niveau bilatéral devraient également avoir une répercussion favorable à l'échelon multilatéral et nous encourager à donner à la Conférence du désarmement l'impulsion politique dont elle a besoin pour poursuivre ses travaux de façon constructive : en effet, comme on le dit si souvent, les efforts de désarmement bilatéraux et multilatéraux sont interdépendants et s'étayent mutuellement.

La position du Groupe des 21 au sujet des prochaines négociations bilatérales et de leur intérêt pour la Conférence a déjà été correctement exposée dans la déclaration faite au nom du Groupe, et je doute qu'il soit nécessaire de la répéter. Nous ajouterons cependant qu'il est maintenant temps pour la Conférence de déployer de sérieux efforts pour engager des travaux de fond sur une légion de questions urgentes et prioritaires, restées trop longtemps en suspens, bien qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour depuis plusieurs années. Nous ne pouvons manquer non plus de relever que la déclaration bilatérale constitue un mandat dont l'objectif est de mener des négociations pour élaborer des accords efficaces. Cela devrait être une source d'inspiration pour la Conférence : tous les arguments et considérations touchant la procédure à suivre, que nous avons entendus si souvent par le passé, ne devraient plus servir de prétexte pour renoncer à ouvrir des négociations sur les questions prioritaires. Car, si l'on peut, sur le plan bilatéral, mener des négociations sur des questions essentiellement analogues sans passer par toutes les étapes que l'on nous dit nécessaires avant que les négociations puissent s'ouvrir dans le cadre de la Conférence du désarmement, il n'y a pas de raison que la Conférence, forum de négociation multilatérale, qui joue un rôle complémentaire et tout aussi important, n'adopte pas la même ligne de conduite.

La course aux armements nucléaires et les négociations sur le désarmement sont deux processus incompatibles qui se déroulent en même temps, et les efforts déployés dans la première éloignent l'objectif des secondes. L'expérience de la vie internationale nous a appris que la course aux armements est un processus

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

constant et implacable tandis que les négociations relatives au désarmement ont fluctué au gré du climat politique international et que les accords intervenus dans le passé n'ont pas vraiment permis de mettre un frein à la course aux armements. En même temps, nous avons trop souvent été témoins de situations où le but même des négociations sur le désarmement en cours était anéanti par les principes d'action qu'arrêtaient et suivaient les Etats. Pour cette raison, il est tout aussi indispensable, pour assurer le succès des négociations, d'arrêter des mesures propres à susciter la confiance entre les Etats, à réduire les tensions et à favoriser des accords de désarmement. Ces mesures devraient être conçues comme des activités préparatoires ou intérimaires susceptibles de contribuer utilement au désarmement, mais ne devraient pas se substituer à des accords. Elles pourraient constituer une acceptation officieuse de mettre un frein à la course aux armements dans des domaines importants, touchant notamment les armes nucléaires et spatiales, sur lesquelles on cherche actuellement à conclure des accords. L'utilité de telles mesures est évidente : on se souviendra, en effet, que l'adoption de restrictions unilatérales avait ouvert la voie à la conclusion du traité de 1967 relatif à l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation se propose d'exposer ultérieurement et en termes plus précis notre position sur cette question.

L'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour devrait commencer par celui de la prévention de la guerre nucléaire, la plus importante de toutes, car c'est de cette question que dépend le sort de l'humanité tout entière. Et si l'on considère cette question dans toute sa gravité, il importe de reconnaître que les risques de voir l'escalade continue de la course aux armements nucléaires provoquer une telle guerre se multiplient. La paix et la sécurité mondiales ne peuvent être fondées durablement sur la confiance mise dans les armes nucléaires, car, en dernière analyse, il est impossible d'éviter une guerre nucléaire en acquérant et en continuant d'accumuler les instruments mêmes de cette guerre. De plus en plus, les autorités scientifiques sont convaincues que les risques d'extinction de l'humanité se précisent et s'accroissent du fait que les stocks d'armes nucléaires dont disposent actuellement les superpuissances ont une capacité de destruction multiple qui pourrait anéantir toute vie sur la terre par son effet global sur l'ensemble de l'environnement. Nous serons donc bientôt contraints de prendre d'urgence des mesures pour éviter une guerre nucléaire, car jamais nous n'aurons été confrontés à une question aussi importante.

La communauté internationale traite des questions qui ont un rapport avec la prévention d'une guerre nucléaire depuis que la menace nucléaire a vu le jour. Les débats dans ce forum multilatéral ont leur source dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. La Conférence plénière mène depuis trois ans un débat poussé sur le problème sans avoir pu trouver la procédure adéquate pour traiter cette question. Les concepts et les principes, les suggestions et les propositions, les documents de travail, d'autres documents encore, n'ont pas manqué : il est même possible que la Conférence soit saturée d'idées sur la façon de s'y prendre pour éviter la guerre nucléaire. En même temps, nous nous trouvons dans une situation anormale où, après trois ans d'examen, la Conférence n'est pas encore en mesure de prendre une décision sur la procédure à mettre en place pour régler cette question. Il faut dire que les travaux de la Conférence se déroulent dans une ambiance où nous nous éloignons beaucoup de la réalité observée hors de notre enceinte et qui est en fait le danger croissant d'une guerre nucléaire. Il est dérisoire de voir le temps et les efforts consacrés à des exercices sémantiques sur des questions

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

de procédure, alors que de graves responsabilités sont confiées à la Conférence. Sur le plan de la procédure, la Conférence est organisée de telle façon que la création d'organes subsidiaires dotés d'un mandat approprié est une condition indispensable pour examiner quant au fond les points inscrits à l'ordre du jour. Ma délégation estime donc que la Conférence ne devrait pas continuer de rester immobilisée, mais qu'elle devrait commencer ses travaux sur la question au sein d'un comité spécial dûment mandaté à cet effet.

Cela fait plus d'un quart de siècle que la communauté internationale se préoccupe de l'interdiction des essais nucléaires. Il existe un lien de causalité entre les essais d'armes nucléaires et l'escalade de la course aux armements nucléaires. C'est en raison de ce lien que l'interdiction des essais représente une mesure décisive pour la prévention d'une guerre nucléaire. Nous estimons aussi qu'une interdiction complète des essais nucléaires est absolument indispensable au processus de désarmement nucléaire, car elle constituerait une première mesure très importante dans la cessation de la course aux armements nucléaires. Cela dit, un arrêt des essais nucléaires, même temporaire, aurait aussi une importance politique et influerait positivement sur les négociations relatives au désarmement nucléaire. Nous pourrions même aller encore plus loin et dire que si l'on était parvenu à une interdiction complète des essais il y a plus de 20 ans, au moment où les négociations multilatérales étaient très près de déboucher sur un accord, cela aurait pu freiner efficacement la course aux armements nucléaires. Dans ce contexte, ma délégation estime qu'il convient de citer Everett Hendelsohn, qui, lors d'une audience publique sur les armes nucléaires et le désarmement organisée par le Conseil oecuménique des Eglises, en 1981, déclarait :

"Ce qui en est résulté, ce fut finalement une interdiction partielle laissant le champ libre à tous les essais que les pays dotés d'armes nucléaires souhaitaient. Si un accord d'interdiction complète avait été conclu, si l'on avait pris ce risque supplémentaire, si les scientifiques partisans du refus et les politiciens contestataires avaient été autorisés à faire à leur guise, nous aurions fort bien pu assister à une première étape de l'étouffement de la course aux armements dans les laboratoires. Les vecteurs à têtes multiples indépendamment guidées (MIRV) n'auraient presque certainement pas pu voir le jour sans l'essai de la miniaturisation qui était nécessaire à leur mise au point."

Récemment, des sources autorisées à l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis sont venues renforcer encore cette déclaration en indiquant que même si les deux parties ont maintenant signé trois accords sur les armements stratégiques, l'une et l'autre ont accru leur capacité offensive stratégique en multipliant plusieurs fois le nombre de leurs ogives nucléaires. On peut constater qu'il n'y a pas eu de retenue notable dans l'accumulation des armes nucléaires de la part des superpuissances, même si elles déclarent que les dispositions du Traité SALT II, non ratifié, sont respectées.

L'interdiction des essais constitue un élément indispensable dans le processus de désarmement nucléaire. Aussi, alors que des négociations sont menées au plan bilatéral, le moment est-il venu pour la Conférence d'engager des travaux quant au fond, qui seraient structurés de façon à aboutir à un accord complet sur l'interdiction des essais.

Je tiens encore à dire, à propos de l'examen de la question de l'interdiction des essais, que la récente déclaration de l'Ambassadeur Qian Jiadong, de la Chine, est vraiment un élément positif, et nous apprécions l'esprit dans lequel elle a été faite.

(M. Maung Maung Gyi, Birmanie)

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est également une question préoccupante dont il est urgent de s'occuper, étant donné les capacités opérationnelles actuellement mises au point par les puissances spatiales, capacités qui, si des mesures de prévention ne sont pas prises à temps, entraîneraient l'escalade de la course aux armements dans l'espace, et le déploiement de systèmes ASAT serait l'annonce d'une telle course. Le syndrome de la course aux armements est tel qu'une fois que le mouvement aurait commencé, il serait difficile de l'arrêter et de l'inverser. Une course aux armements dans l'espace mineraît les perspectives de désarmement nucléaire, aurait un effet de catalyseur et augmenterait les risques d'une guerre nucléaire.

Si l'on ne veut pas que l'humanité soit exposée à de nouveaux dangers de guerre nucléaire, la voie à suivre passe par la réduction des arsenaux nucléaires sur terre et l'interdiction de toutes les armes dans l'espace. Il est illusoire de penser que le déploiement de nouveaux systèmes d'armes dans l'espace permettrait d'écartier la menace que les armes nucléaires font planer sur la Terre.

La responsabilité de la communauté internationale est engagée sur le vaste front des objectifs juridiques et politiques qui doivent être atteints conformément aux principes énoncés dans le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, lequel dispose notamment que les activités des Etats parties au Traité relatives à l'espace extra-atmosphérique doivent s'effectuer conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération et la compréhension internationales.

On ne peut nier que les questions spatiales sont très complexes et il convient de reconnaître la responsabilité particulière des puissances spatiales, car il incombe à ceux qui disposent des moyens de mener une course aux armements dans l'espace de prendre les mesures nécessaires pour empêcher qu'une telle course ait lieu.

Dans sa déclaration du 5 février, l'Ambassadeur Theorin, Chef de la délégation suédoise, s'exprimait en ces termes :

"... la raison d'être la plus importante de négociations multilatérales est que notre monde n'appartient pas aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires. Il appartient à toutes les nations et à tous les peuples, aux générations présentes comme aux générations futures. Il n'est pas acceptable que notre avenir soit dans les mains des Etats dotés d'armes nucléaires."

Inspirés par la justesse de cette remarque, nous osons dire aussi que l'espace extra-atmosphérique n'appartient pas aux superpuissances, car il a été reconnu comme patrimoine de l'ensemble de l'humanité. L'article 2 du Traité sur l'espace extra-atmosphérique dispose que :

"L'espace extra-atmosphérique, ... , ne peut faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen."

En conséquence, la conception multilatérale des négociations exigera le renforcement du régime juridique existant, qui devra être complété afin de prévenir l'appropriation de l'espace aux fins de la course aux armements.

(M. Maung Maung Gyi, Birmanie)

Depuis la fin des années 60, les forums multilatéraux de désarmement qui se sont succédé se sont préoccupés de l'interdiction des armes chimiques. La phase de procédure des négociations peut être considérée comme ayant atteint un stade avancé, la structure d'une convention ayant été établie. La Conférence ne peut pas se permettre de mener des négociations dans le style traînant de la décennie écoulée, car la mise au point, ces dernières années, de nouvelles techniques en matière d'armes chimiques les rend plus importantes dans la pensée militaire de certains Etats dotés d'armes nucléaires.

Des accords de désarmement ont plus de chance d'être conclus avant que des armes n'aient été solidement intégrées au point de jouer un rôle important dans les arsenaux militaires des Etats, et il est donc nécessaire de parvenir à un accord à temps, avant que les armes chimiques n'aient pris une telle importance.

L'on a dit que la dynamique d'une guerre nucléaire ne connaissait pas de frontières. Ce à quoi aspirent l'ensemble des nations et des peuples c'est à se libérer de la menace nucléaire. Cette aspiration universelle trouve le plus large écho dans la Déclaration commune des six chefs d'Etat ou de gouvernement. Sans sous-estimer la complexité et l'interdépendance des questions de désarmement et leurs implications stratégiques, politiques et en matière de sécurité, cette déclaration commune nous fait penser au dernier appel lancé par Albert Einstein, quelques jours avant de mourir, contre la mise au point d'armes nucléaires, appel dans lequel on trouvait notamment la phrase suivante :

"Nous en appelons, en tant qu'êtres humains, à tous les êtres humains : Souvenez-vous de votre humanité et oubliez le reste."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Birmanie de sa déclaration et des paroles très généreuses qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Ould-Rouïs.

M. OULD-ROUIS (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos meilleures souhaits de bienvenue à la Conférence du désarmement en votre qualité de représentant des Etats-Unis d'Amérique, et vous adresser nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la haute charge de Président de la Conférence.

Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur R.I.T. Cromartie, pour la manière habile et compétente avec laquelle il a assumé les fonctions qui sont les vôtres aujourd'hui.

Je voudrais par ailleurs adresser mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Miljan Komatina pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU. A la satisfaction de voir à ce poste un diplomate avisé et d'expérience s'ajoute pour moi le plaisir personnel de saluer un ami de longue date.

Le Secrétaire général sortant, l'Ambassadeur Raikhi Jaipal, s'est acquitté de sa mission avec dévouement et efficacité. Qu'il me soit permis ici de lui exprimer toute la reconnaissance et la gratitude de la délégation algérienne.

(M. Ould Rouis, Algérie)

Je voudrais enfin m'acquitter de l'agréable devoir de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Kiili, du Kenya, l'Ambassadeur Bayart, de Mongolie, l'Ambassadeur Tonwe, du Nigéria et l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela.

Monsieur le Président, C'est une heureuse coïncidence que notre Conférence ait entamé les travaux de sa présente session à quelques semaines seulement du début des pourparlers soviéto-américains prévus dans cette même ville de Genève.

Cette reprise est accueillie avec satisfaction par l'ensemble de la Communauté internationale qui n'aura de cesse appelé les deux plus grandes puissances nucléaires à s'engager dans la voie du dialogue.

L'aggravation des tensions, l'accroissement des méfiances et l'accumulation des risques qui ont suivi la rupture des négociations entre les deux puissances sont autant de facteurs qui expliquent notre satisfaction aujourd'hui de voir le dialogue renoué.

Nous formulons le voeu que toutes les leçons des expériences passées soient tirées pour qu'un processus nouveau soit résolument engagé, avec un esprit de loyauté et de responsabilité.

C'est le assurément un véritable test de la volonté réelle d'aboutir à des accords qui puissent répondre aux souhaits de la Communauté internationale et contribuer efficacement à l'assainissement de la situation internationale et à l'élimination des causes profondes qui sont à l'origine des dangers actuels.

Monsieur le Président. Il est malheureusement devenu un lieu commun de dire que le système actuel des relations internationales est atteint dans son essence même par une crise profonde dont la solution commande avant tout des mesures décisives et globales.

Le domaine des armements, à lui seul, traduit les carences profondes d'un tel système.

La course aux armements, par les degrés de sophistication et de destruction qu'elle a atteints, fait planer sur l'humanité chaque jour davantage l'ombre effroyable de l'anéantissement collectif et de l'oblitération de l'espèce humaine.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle a comme toile de fond un environnement international trouble dont elle se nourrit et sur lequel elle projette simultanément ses effets insidieux : aggravation des foyers de tension, recours ou menaces de recours à la force dans les relations internationales, atteintes à l'exercice des droits souverains des peuples, accroissement des dépenses militaires aux dépens de l'effort indispensable pour le progrès solidaire.

Est-il besoin de rappeler à cet égard que plusieurs centaines de milliards de dollars sont consacrés annuellement à des fins militaires, du fait principalement des deux principales alliances militaires, et que dans le même temps un nombre de plus en plus grand d'êtres humains connaît les affres de la famine et la détresse quotidienne ?

Pour dangereuse qu'elle soit, la situation actuelle n'est bien sûr que le résultat de rapports interétatiques fondés sur le primat de la force et l'équilibre de puissance. Elle est de surcroît la traduction concrète de l'échec des visions partielles et des approches fragmentaires de la sécurité du monde.

(M. Ould Rouis, Algérie)

L'objectif d'instauration de la paix et de la sécurité universelles ne peut être en fait atteint sans la prise en charge des problèmes essentiels à l'édification d'un système de sécurité collective authentique.

Le désarmement, et en premier lieu le désarmement nucléaire, est précisément l'une des conditions pour l'instauration d'un tel système.

Monsieur le Président. C'est un constat tiré par tout un chacun que depuis sa création en 1979, le Comité du désarmement, qui est devenu la Conférence du désarmement, n'a réussi à conclure d'accord sur aucun des points inscrits à son ordre du jour.

C'est également une constatation qui s'impose à nous, que l'immobilisme de l'organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement découle essentiellement de l'absence de volonté politique d'amorcer un véritable processus de négociation.

Cet immobilisme est à nos yeux d'autant plus préoccupant qu'il s'inscrit dans une tendance à marginaliser le rôle de la Conférence et à limiter son mandat à l'examen de questions qui, malgré leur importance, n'ont pour autant ni la priorité, ni l'urgence accordées par l'Assemblée générale aux questions nucléaires.

Il n'est pas inutile de rappeler que la Conférence, de par sa composition et son mandat, expressément définis dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, représente le cadre naturel où doivent être traitées les questions de désarmement, les questions nucléaires en particulier.

Loin de nous l'idée de diminuer la contribution que les négociations menées à d'autres niveaux peuvent apporter à l'œuvre du désarmement. Encore faut-il que ces mêmes négociations ne servent pas de prétexte pour se soustraire aux responsabilités qui doivent être assumées dans le cadre de l'organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement.

C'est pourquoi nous exprimons le souhait légitime que la volonté de dialogue manifestée au plan bilatéral ou régional puisse également se traduire par une plus grande disponibilité de négocier au sein de la Conférence.

Monsieur le Président, une fois de plus, des efforts sont déployés au sein de notre Conférence pour trouver la voie nécessaire à la création d'un organe subsidiaire au titre du point 2 de l'ordre du jour relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

Force est malheureusement de constater que les consultations menées à ce jour ont davantage servi à réaffirmer les intransigeances déjà manifestées par le passé qu'à rapprocher les points de vue.

Que l'on veuille précisément mettre en avant la complexité de la problématique nucléaire pour justifier l'absence de négociation au titre du point 2 de l'ordre du jour est en soi révélateur de l'absence de disponibilité et de la réticence de certaines délégations à participer à l'amorce de négociations multilatérales sur les questions nucléaires.

(M. Ould Rouis, Algérie)

La délégation algérienne a souvent eu l'occasion de s'exprimer sur la priorité que revêt à ses yeux la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Qu'il me soit permis toutefois de rappeler qu'aussi longtemps qu'un processus réel n'est pas engagé en vue de la réalisation du désarmement nucléaire, nos efforts dans les autres domaines risquent d'être compromis.

Il suffit de considérer les effets générés par l'escalade de la course aux armements et qui se traduisent tout autant par l'aggravation des tensions internationales que par l'accroissement de l'insécurité de tous pour se rendre à l'évidence qu'il ne saurait y avoir d'échappatoire à cette exigence sinon la dangereuse illusion de vouloir bâtir la paix et la sécurité du monde sur l'accumulation des arsenaux nucléaires et l'équilibre de la terreur.

C'est dire l'impérieuse nécessité et l'urgence qu'il y a de créer au sein de la Conférence un organe subsidiaire afin de définir les conditions de mise en oeuvre des étapes du désarmement nucléaire, objet du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

En prenant cette décision, nous ne ferons que répondre aux injonctions constantes de la communauté internationale telles qu'exprimées lors des différentes sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et réaffirmées dans la résolution 39/148 K.

Monsieur le Président, la communauté internationale s'efforce depuis plus d'un quart de siècle de parvenir à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, considérée à juste titre comme une mesure indispensable à l'arrêt de la course aux armements nucléaires et à l'amorce d'un processus de réduction graduelle des arsenaux nucléaires.

Les efforts déployés dans ce sens n'ont pas permis malheureusement d'atteindre les résultats escomptés et la Conférence, sept années après l'adoption du Document final, se trouve toujours empêchée d'entamer la négociation multilatérale d'un traité visant l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires.

Notre approche sur la question a été exprimée avec franchise au cours des précédentes sessions de la Conférence.

Il nous reste à espérer que la compréhension mutuelle entre les délégations puisse conduire à transcender les réticences exprimées et à répondre de manière favorable aux préoccupations de la communauté internationale.

Monsieur le Président, parmi les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de notre Conférence, la prévention de la guerre nucléaire représente assurément la mesure la plus pressante et la plus urgente.

C'est conscient de cette réalité que le Groupe des 21 n'a épargné aucun effort pour rendre possible l'amorce de négociations de fond sur la prévention de la guerre nucléaire.

Le document CD/515, que ma délégation a eu l'honneur de présenter au nom du Groupe des 21, illustre, si besoin est, la somme des concessions que nous avions faites à ce sujet et éclaire sur notre volonté de tenir compte des préoccupations de tout un chacun.

Les injonctions pressantes de la communauté internationale en faveur de la prévention de la guerre nucléaire ont été traduites une fois de plus dans la résolution 39/148 P de l'Assemblée générale.

(M. Ould Rouis, Algérie)

Il appartient donc à la Conférence de prendre ses responsabilités et de créer dans les meilleurs délais un organe subsidiaire qui puisse négocier des mesures pratiques en vue de conjurer la menace de la guerre nucléaire.

Monsieur le Président, le profil d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique se fait également de plus en plus menaçant. Tout le monde s'accorde à reconnaître que par ses effets déstabilisateurs, une militarisation de l'espace ne fera qu'accentuer la fragilité d'un équilibre déjà largement précaire et aggraver lourdement les tensions existantes.

Tout retard enregistré dans l'amorce de négociations sur cette question, et nous le savons tous, rendra les réticences plus grandes et les conditions d'un accord ou d'un rapprochement des positions plus difficiles.

L'adoption de la résolution 39/59 de l'Assemblée générale par 150 voix, sans aucune opposition, au-delà des préoccupations dont elle rend compte, représente à nos yeux un pas positif qui augure de la possibilité d'un consensus sur la création d'un organe subsidiaire au sein de la Conférence.

Monsieur le Président, s'agissant de la question de l'interdiction des armes chimiques, l'évaluation des résultats obtenus dans ce domaine autorise une relative satisfaction puisque les travaux entrepris à ce jour ont permis la clarification des positions et une identification des questions techniques relatives à l'élaboration d'une future convention d'interdiction de telles armes.

Des efforts supplémentaires ont été accomplis dans ce sens lors de la dernière session du Comité spécial, mais des progrès restent encore à réaliser.

Le moment est propice pour que se manifestent la volonté politique et le réalisme nécessaires à l'aboutissement du processus d'élaboration du projet de la future convention.

Il nous reste enfin à espérer que la disponibilité constatée dans la négociation sur cette question soit étendue à l'examen des autres points de l'ordre du jour de la Conférence et notamment des questions nucléaires.

Examinant la question de l'octroi des garanties de sécurité dites négatives, nous constatons là avec regret qu'elle est dans l'impasse du fait de l'intransigeance de certaines puissances nucléaires à refuser de prendre en considération les intérêts légitimes de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Les débats sur ce point s'ordonnent davantage autour des restrictions à apporter à de telles garanties que sur la consécration d'un engagement formel et sans équivoque de ne pas recourir, ni de menacer de recourir à l'arme nucléaire contre les Etats qui n'en sont pas dotés.

Ce refus de prendre en charge les intérêts légitimes des Etats non dotés d'armes nucléaires, et des Etats du tiers monde en particulier, se retrouve dans certains aspects de la négociation sur l'interdiction des armes radiologiques, où les grandes puissances veulent orienter les travaux en fonction de leurs seules préoccupations.

C'est encore cette volonté d'orienter le processus de négociation en matière de désarmement qui est en partie la cause de l'échec de toutes les tentatives d'élaboration d'un programme global de désarmement.

(M. Ould Rouis, Algérie)

Monsieur le Président, l'ONU fêtera cette année son 40ème anniversaire, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises par les orateurs précédents. L'événement est en soi un moment particulier pour dresser le bilan des actions menées depuis près d'un demi-siècle en faveur de la réalisation des idéaux de paix et de justice inscrits dans la Charte de cette organisation.

Notre meilleure contribution pour fêter cet anniversaire serait d'enregistrer dans nos travaux des résultats qui font précisément défaut à notre Conférence et d'amorcer le processus réel du désarmement tant attendu. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique est venue à la présente session de la Conférence du désarmement fermement décidée à tout faire pour obtenir des progrès décisifs dans tous les secteurs de son travail. La complexité de la situation internationale actuelle exige que l'on prenne d'urgence des mesures pour assainir le climat mondial.

Cette politique de principe de l'Union soviétique a été de nouveau confirmée d'une façon convaincante par le discours que le Secrétaire général du Comité central du PCUS et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, K.Ou. Tchernenko, a prononcé le 22 février 1985, et dont nous avons prié le secrétariat de distribuer des extraits comme document officiel de la Conférence. Dans cette intervention, le dirigeant soviétique a notamment dit ce qui suit :

"Aujourd'hui, le pivot de notre politique extérieure est, bien entendu, la lutte pour la cessation de la course aux armements imposée par l'impérialisme, pour l'élimination de la menace d'une guerre mondiale.

Premièrement - a dit le Camarade K.Ou. Tchernenko - nous ne cherchons pas à obtenir on ne sait quels avantages unilatéraux par rapport aux Etats-Unis, par rapport aux pays de l'OTAN, une supériorité militaire à leur égard. Nous n'en avons nul besoin, car nous n'avons aucune intention de les menacer, de leur imposer notre volonté; nous voulons vivre en paix avec eux, entretenir avec eux de bonnes relations normales.

Deuxièmement : nous souhaitons la cessation et non la poursuite de la course aux armements. Telle est précisément la raison pour laquelle l'URSS évoque aussi des mesures initiales telles que le gel des arsenaux nucléaires des parties, l'arrêt de la poursuite du déploiement des missiles, etc. Nous estimons qu'une utilisation des négociations à des fins contraires - pour justifier, pour camoufler la poursuite de l'accroissement et du déploiement de moyens de destruction massive - serait une attitude immorale et vicieuse, une duperie des peuples et un crime à leur égard.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Troisièmement : nous voulons une réduction réelle des armements accumulés et, pour commencer, la destruction d'une partie importante de ces armements et non pas la création de systèmes d'armes toujours nouveaux, que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique ou sur la Terre, qu'il s'agisse de moyens offensifs ou prétendument défensifs. En outre, notre objectif final est la destruction totale des armes nucléaires partout sur la planète, l'élimination complète de la menace d'une guerre nucléaire."

Ces principes régissent et définissent pleinement la position de l'URSS à la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, alors que l'histoire pose avec une acuité accrue le problème de l'avenir de l'humanité, nous voudrions de nouveau insister sur l'importance énorme qu'aurait la réalisation, entre les puissances dotées d'armes nucléaires d'une entente ayant force obligatoire de respecter dans leurs relations mutuelles certaines normes en vue d'exclure la possibilité du déclenchement d'une guerre nucléaire. Ainsi que K.Ou. Tchernenko l'a souligné, notre proposition à cet égard est toujours valable.

Pour ce qui est du renforcement de la sécurité internationale, l'Union soviétique vise à coopérer avec toutes les forces éprises de paix sur la Terre. Nous sommes convaincus que tous les peuples du monde doivent faire entendre bien haut leur voix à ce sujet. Le Camarade Tchernenko a particulièrement souligné notre désir de coopération avec tous les pays en développement, non alignés et neutres : "Tous ces Etats, a-t-il dit, depuis l'immense Inde jusqu'au petit Bénin, depuis les pays arabes voisins jusqu'aux lointaines républiques d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, sont nos partenaires et nos compagnons d'idées naturels lorsqu'il s'agit de défendre les droits des peuples et l'avenir pacifique de l'humanité. Leur amitié nous est chère; nous la développerons et la renforcerons".

A ce sujet, nous notons avec satisfaction la déclaration importante du Groupe des 21 en date du 20 février 1985, consacrée aux prochaines négociations soviéto-américaines à Genève. Nous nous félicitons de cette déclaration et approuvons l'appel qu'elle contient "d'utiliser pleinement la Conférence en tant que forum de négociations, afin que des progrès réels en matière de désarmement puissent être finalement accomplis". La disposition de cette déclaration selon laquelle "les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement devraient se faciliter et se compléter mutuellement plutôt que se gêner ou s'exclure les unes les autres" est également proche de notre façon de penser.

Les débats qui ont eu lieu pendant la présente session montrent d'une façon convaincante que les peuples sont las de vivre dans une situation de tension et de menace militaire toujours croissantes, qu'ils souhaitent sincèrement que la course aux armements soit maîtrisée et qu'il s'établisse entre les Etats des relations normales et calmes, sans cliquetis d'armes ni menaces mutuelles. C'est cela, précisément, qui explique l'espoir avec lequel a été accueillie la nouvelle du début d'un nouveau dialogue entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. L'Union soviétique partage pleinement ces espérances et ces aspirations. Pour nous, il n'y a pas et il ne peut y avoir d'objectif plus élevé que la préservation de la paix sur la Terre, la consolidation des rapports de coexistence pacifique entre tous les Etats malgré la diversité de leurs systèmes sociaux, économiques et politiques. La paix, la détente, le désarmement - telle est l'exigence fondamentale de notre temps.

(M. Issraélyan, Union des République socialistes soviétiques)

Mais nous ne pouvons manquer de constater qu'une telle attitude ne plaît manifestement pas à certains, que d'aucuns s'inquiètent manifestement du "danger" d'une normalisation du climat international. C'est ce qui est à l'origine de différentes sortes de tentatives de dénaturer la ligne de conduite de l'Union soviétique à propos des problèmes de désarmement, de formuler à notre sujet des élucubrations et des insinuations qui ont malheureusement figuré dans un certain nombre d'interventions de délégations des pays occidentaux à la présente session de la Conférence également.

C'est dans cette optique que nous considérons le document CD/561 distribué par la délégation américaine, qui contient de grossières attaques contre la politique de l'Union soviétique. Nous constatons aussi que c'est la première fois dans l'histoire de près d'un quart de siècle du forum multilatéral de négociation sur le désarmement que la délégation des Etats-Unis distribue un document antisoviétique de ce genre. Qu'elle le fasse juste à la veille du début des négociations bilatérales nous rend particulièrement vigilants. La question se pose de savoir quel est le but de cet acte. A notre avis, il n'est pas motivé par le désir des Etats-Unis de clarifier la situation réelle à propos du respect de tels ou tels accords, mais par celui d'exacerber et d'amplifier la polémique, de saper la confiance à l'égard de l'URSS en tant que partenaire aux négociations, d'éloigner la Conférence de ses objectifs concrets. Un autre but apparaît aussi clairement, celui de justifier aux yeux de l'opinion publique ses propres violations d'accords en vigueur et de la préparer à leur sabotage par les Etats-Unis du fait de la mise en oeuvre pratique de programmes militaires de nature à rendre impossible la continuation du fonctionnement de ces accords.

La note de l'Ambassade de l'URSS à Washington adressée au Département d'Etat des Etats-Unis, qui vient d'être remise à la partie américaine, contient notre réaction à la campagne de calomnies déclenchée aux Etats-Unis au sujet de préputées "violations" par l'Union soviétique de ses obligations internationales. Une réponse convaincante à toutes ces insinuations figure également dans le document CD/572 distribué à la demande de la délégation soviétique et intitulé "Ne pas saboter mais respecter les obligations".

Monsieur le Président, la délégation soviétique voudrait s'arrêter de nouveau brièvement aujourd'hui sur le problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. La Conférence a accordé beaucoup d'attention à cette question. Certaines délégations lui ont consacré des interventions spéciales, quelques autres ont exposé leurs vues dans le cadre de déclarations générales. A la suite du débat qui a eu lieu, nous avons jugé nécessaire de reprendre brièvement ce thème et de faire part à la Conférence d'un certain nombre de considérations complémentaires sur certains aspects de ce problème.

Une idée importante qui a été exprimée dans une grande majorité des interventions est qu'il est non seulement indispensable de résoudre dès maintenant le problème d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, mais que l'on dispose, en outre, pour l'élaboration d'un traité approprié, de matériaux en quantités tout à fait suffisantes, des matériaux qui ne sont pas à l'état brut mais ont déjà été passablement travaillés.

En effet, pratiquement tous les éléments constitutifs d'un traité ont été examinés depuis si longtemps et sous tellement d'aspects qu'il ne reste pratiquement aucune "zone blanche" qui pourrait, lors de l'élaboration du texte d'un traité, conduire les participants aux négociations dans une impasse. Cela s'applique à la portée de l'interdiction, à propos de laquelle, à ce que nous comprenons, ne devrait

(M. Issraélyan, Union des République socialistes soviétiques)

se poser aucun problème particulier. Cela s'applique aussi au problème des explosions nucléaires pacifiques où, comme l'ont montré les négociations tripartites et l'examen ultérieur de cette question à notre Conférence, il est parfaitement possible de trouver une solution raisonnable acceptable pour tous. Il en est de même également pour de nombreux autres aspects du traité, y compris ceux relatifs à la vérification de son respect.

Bien entendu, nous reconnaissons qu'un tel traité est impossible en l'absence de dispositions relatives au contrôle de son respect. Nous ne nions pas davantage que certains problèmes dans ce domaine exigent une solution appropriée. Cependant - et je pense que nul ne le contestera - on a déjà fait pas mal de choses dans le domaine de la vérification du respect de l'interdiction des essais. Les aspects techniques, scientifiques et même politiques de ce problème ont déjà été étudiés à fond. Un travail extrêmement utile effectué par des savants de nombreux pays, y compris par des experts dans le cadre de notre Conférence, a permis de donner une base à la réalisation technique d'un contrôle du respect du traité. Ce travail a permis de constater que les moyens techniques de vérification existants sont pleinement suffisants pour donner l'assurance que le traité sera respecté.

Si l'on se rappelle les négociations tripartites qui, malheureusement, ont été unilatéralement interrompues par nos interlocuteurs, il devient clair qu'il n'y a rien d'impossible à une concertation politique sur des mesures de vérification si celle-ci s'effectue dans le contexte concret de l'élaboration d'un accord. Je voudrais souligner particulièrement que cela doit se faire dans un contexte concret et non d'une façon abstraite, sans relation avec le texte du traité.

La vaste expérience acquise dans les négociations sur le désarmement montre que lorsqu'une volonté politique de résoudre des problèmes existe, il est possible de rapprocher les positions des parties, peut-être pas du jour au lendemain, certes, et de le faire sur une base rationnelle et mutuellement acceptable. On en trouve un nouveau témoignage dans l'accord récemment conclu entre l'URSS et l'AIEA concernant l'application des garanties de l'Agence à certaines installations nucléaires soviétiques, qui prévoit, entre autres, des inspections sur place.

Tout cela montre qu'il existe objectivement une base pour entreprendre des négociations concrètes sur l'interdiction générale des essais nucléaires. Différer le début de ces négociations équivaudrait à faire directement face des exigences des peuples du monde, qui attendent depuis longtemps de notre part une solution à ce problème prioritaire.

L'Union soviétique préconise systématiquement et invariablement une interdiction des essais d'armes nucléaires par tous et en quelque lieu que ce soit car telle est la solution qu'exige de nous la communauté mondiale. Les conséquences positives d'une telle décision seraient immensurables. Non seulement elle dresserait un obstacle sérieux à la création, à la mise au point et au perfectionnement de types et de systèmes sans cesse nouveaux d'armes nucléaires et, partant, mettrait ainsi fin à la course qualitative aux armements nucléaires. Une interdiction des essais d'armes nucléaires apporterait aussi une contribution non négligeable à la cause du désarmement nucléaire. En effet, comme de nombreux représentants l'ont fait remarquer, en l'absence d'essais même les armements nucléaires déjà existants perdraient leur fiabilité et seraient en fin de compte exclus des arsenaux des Etats du fait de leur inutilité.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Pour ce qui est de l'Union soviétique, notre position sur la question de l'interdiction des essais est parfaitement claire et les peuples du monde peuvent juger de son honnêteté et de sa sincérité. Quelles autres preuves faudrait-il encore pour confirmer la sincérité de notre désir d'aboutir à une solution radicale du problème de l'interdiction des essais lorsque nous déclarons :

Premièrement, que l'Union soviétique est prête, fût-ce dès maintenant, à arrêter tous les essais sur une base de réciprocité en attendant la conclusion d'un traité de caractère général;

Deuxièmement, que nous sommes prêts, fût-ce dès maintenant, à entamer des négociations en vue d'élaborer le texte concret d'un tel traité;

Troisièmement, que nous sommes même prêts à accepter que le traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires entre en vigueur, pour un certain temps déterminé, seulement à l'égard de trois Etats dotés d'armes nucléaires si les deux autres n'étaient pas prêts à y être parties dès le début;

Quatrièmement, que nous sommes prêts à mener des négociations sous n'importe quelle forme, que ce soit au sein d'un organe spécial de notre Conférence ou dans le cadre de négociations tripartites si nos anciens partenaires aux négociations y sont prêts également; nous sommes prêts à mener ces négociations parallèlement;

Cinquièmement, que nous sommes prêts immédiatement et sur une base de réciprocité à faire entrer en vigueur, c'est-à-dire à ratifier, les accords bilatéraux soviéto-américains de 1974 et de 1976.

Enfin, la liste même de nos initiatives constructives et de compromis pendant l'examen de ce problème, au cours des négociations y relatives, et dont nous avons parlé au cours de notre précédente intervention, montre que la bonne volonté ne nous fait certes pas défaut.

Nous voudrions, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, poser à toutes les délégations à la Conférence et tout particulièrement à celles qui critiquent la position soviétique la question suivante : une telle position n'assure-t-elle pas toutes les conditions requises pour parvenir à un accord ? Si les autres puissances nucléaires adoptaient une telle position, la voie ne serait-elle pas ouverte à une interdiction rapide des essais nucléaires ? Y aurait-il, dans ce cas, des difficultés quelconques à propos du mandat du Comité spécial ?

La discussion actuelle nous a confirmé encore davantage dans l'opinion que l'obstacle principal est le refus d'au moins un Etat nucléaire de mener des négociations sérieuses sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Quelques orateurs ont vanté le projet de mandat contenu dans le document CD/521 comme étant la seule voie possible pour commencer des travaux concrets sur cette question à notre Conférence. Cependant, leurs raisonnements ne nous ont aucunement convaincus que dans les conditions existantes un tel travail "concret" pourrait aboutir au résultat souhaité. Un fait reste un fait et nul ne l'a réfuté : les Etats-Unis n'ont pas l'intention de conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires dans un avenir prévisible et, comme ils l'ont officiellement déclaré, ils s'apprêtent à poursuivre et à élargir leurs programmes d'essais nucléaires. Tel est précisément l'obstacle principal sur la voie de l'élaboration et de la conclusion d'un traité, et aucun progrès n'est possible tant qu'il n'est pas écarté. C'est pourquoi un "travail" sur la base du mandat contenu dans le document CD/521 ne serait rien d'autre qu'un rideau de fumée pour masquer la position obstructionniste des Etats-Unis en

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

la matière. Nous ne nous engagerons pas dans cette voie. Nous ne pourrons être convaincus du contraire par tels ou tels arguments spécieux ou procédés oratoires, y compris les références à des bateaux en bon état ou troués.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. SKALLI (Maroc) : Monsieur le Président, c'est un réel plaisir pour moi que de vous adresser mes sincères félicitations pour votre désignation à la tête de la délégation américaine à notre Conférence ainsi qu'à l'occasion de votre accession à la présidence. Vous me permettrez de saisir cette occasion pour rappeler les liens d'amitié plusieurs fois séculaires qui existent si heureusement entre le Maroc et les Etats-Unis.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance et l'appréciation de ma délégation à votre prédécesseur, Monsieur l'Ambassadeur Cromartie du Royaume-Uni, pour le travail qu'il a accompli pendant sa présidence ainsi que durant la période d'intersession.

Je voudrais en outre présenter mes félicitations à l'Ambassadeur Komatina à l'occasion de sa désignation au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement, et l'assurer de notre entière coopération. J'aimerais en même temps, à l'adresse de son prédécesseur, dire que Monsieur l'Ambassadeur Jaipal a marqué son passage à ce poste par sa haute sagesse et un dévouement exemplaire à la cause du désarmement.

Enfin, vous me permettrez de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues de la Mongolie, du Nigéria, du Kenya et du Venezuela - notre futur président, Monsieur l'Ambassadeur Taylhardt. Nous leur souhaitons à tous plein succès dans leur nouvelle mission et nous les assurons de notre coopération amicale.

Après une année qui avait été celle de bien des déceptions, nous voudrions croire que la Conférence du désarmement entame sa session de 1985 dans une conjoncture internationale plus sereine et plus prometteuse. En effet, la récente rencontre à Genève entre le Secrétaire d'Etat américain, Monsieur George Shultz, et le Ministre soviétique des affaires étrangères, Monsieur Andréï Gromyko, semble avoir mis un certain frein à la période de tension qui a marqué non seulement les relations entre ces deux puissances mais également les rapports Est-Ouest et l'ensemble du monde. Cette situation n'a pas manqué d'avoir des effets négatifs sur le déroulement des travaux de notre Conférence.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette rencontre et exprimer notre satisfaction à l'égard de la décision des Etats-Unis et de l'Union soviétique d'engager dès le mois de mars prochain de nouvelles négociations sur les armes nucléaires et sur les armes spatiales.

Puissent ces futures négociations, qui seront sans doute complexes, longues et ardues, créer un climat de confiance sans lequel l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde resterait tout à fait aléatoire ! Nous sommes convaincus que ce noble objectif ne sera atteint que si les négociations prévues aboutissent dans un premier stade à une réelle cessation de la course aux armements tant nucléaires que dans l'espace, pour ouvrir ensuite la voie au désarmement global. C'était, rappelons-le, le voeu des Nations Unies dès leur création en 1945.

(M. Skalli, Maroc)

Nous sommes heureux de déclarer que les propos responsables tenus par les Ambassadeurs des Etats-Unis et de l'Union soviétique devant cette Conférence depuis l'ouverture de la présente session renforcent notre sentiment quant à la nécessité impérieuse d'un dialogue permanent non seulement entre les deux, voire les cinq puissances nucléaires, et selon ce que nous venons d'entendre, entre trois de ces puissances.

En effet, sans être responsables de la menace de déflagration thermonucléaire qui pèse sur notre monde depuis 40 ans, les pays non dotés d'armes nucléaires doivent être en mesure de s'exprimer sur la démarche à suivre pour arriver à un désarmement global et effectif, comme l'a souligné en octobre dernier le Premier Ministre de la Suède, Monsieur Olof Palme, à l'occasion de la semaine des Nations Unies pour le désarmement. Ces pays doivent en effet être appelés à joindre leurs efforts à ceux des grandes puissances nucléaires afin d'aboutir, non pas à un désarmement sélectif ou sectoriel, mais à un désarmement qui effacerait définitivement le spectre de la guerre nucléaire et permettrait d'affecter à des fins de développement et d'assistance les ressources actuellement drainées par la course effrénée aux armements.

Il est évident que la problématique du désarmement ne peut trouver sa solution que dans une approche globale et dans des actions collectives et concertées. La Conférence du désarmement, qui est l'unique organe de négociation multilatérale en matière de désarmement, constitue à nos yeux aussi bien l'instrument que le forum appropriés pour de telles actions.

Monsieur le Président, le monde s'apprête à célébrer cette année le quarantième anniversaire de la fin du cauchemar de la Seconde guerre mondiale. L'année 1945 ne marque pas seulement la victoire sur le fascisme et la nazisme, mais constitue également la victoire de l'homme sur la folie meurtrière de l'homme. Or, après quatre décennies, l'on est en droit de se demander quelle leçon l'humanité a tirée de cette douleureuse épreuve.

La réponse est manifeste : un monde miné par une incroyable spirale de la course aux armements. Une prolifération des armes nucléaires, tant horizontale que verticale, soit schématiquement 50 000 ogives nucléaires équivalant à 16 milliards de tonnes de T.N.T. De ce fait, chaque être humain se trouve assis sur une charge de 3 tonnes et demie d'explosifs. L'horizon nous paraît encore plus sombre quand on considère les prévisions des Nations Unies selon lesquelles d'ici l'an 2000, 40 pays - soit le nombre des membres actuels de cette Conférence - disposeront des moyens et des installations nécessaires pour faire partie de l'"élite nucléo-spatiale".

Ces prévisions, qui reposent sur des projections et des études menées par les Nations Unies, ne peuvent que nous inquiéter. Elles ont néanmoins le mérite de démontrer que si la Conférence du désarmement ne joue pas le rôle qui est le sien - celui d'être l'organe de négociation en matière de désarmement et non point un forum académique où se confrontent les différentes théories sur la meilleure approche de la sécurité de tel ou tel bloc - toute la somme d'efforts et de travail accomplis ou à accomplir demeureront totalement vains.

Nous estimons que tous les Etats membres devraient faire preuve d'une volonté politique plus affirmée pour que nos négociations visent enfin la réalisation des principes ayant présidé à la création même de cette Conférence, à savoir diminuer la menace d'une guerre nucléaire et parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

(II. Skalli, Maroc)

Dans le domaine crucial de l'interdiction des essais nucléaires, nous sommes au regret de relever qu'aucun progrès véritable n'a été accompli jusqu'à présent. Cette question qui se trouve actuellement dans l'impasse est examinée par les Nations Unies depuis un quart de siècle et depuis cinq années par notre Conférence. Elle a fait l'objet d'une cinquantaine de résolutions de l'Assemblée générale.

Devrons-nous rappeler que, malheureusement, l'année 1984 n'a pas été seulement marquée par le non-rétablissement du Comité spécial chargé de négocier une convention sur l'interdiction totale des essais nucléaires, mais qu'elle a également enregistré, par rapport à 1983, une augmentation inquiétante de tels essais. C'est là pour nous un motif de vives inquiétudes. Nous espérons que les consultations qui ont été entamées à ce sujet depuis l'ouverture de la présente session se poursuivront dans un esprit de compréhension mutuelle et avec la volonté d'aboutir.

Nous voudrions à cet égard saluer la déclaration de Monsieur le représentant de la Chine concernant la disponibilité de son pays de réexaminer sa position sur ce point de l'ordre du jour au cas où un organe subsidiaire serait créé.

Cette approche positive est conforme à l'appel lancé à tous les membres de cette Conférence par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 39/52, afin qu'ils entament "immédiatement la négociation multilatérale d'un traité visant l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et qu'ils mettent tout en oeuvre pour que la Conférence puisse transmettre à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, le projet complet d'un tel traité".

A ce propos, nous sommes convaincus que l'obstacle majeur qui empêche un accord sur cette question n'est point constitué par les aspects techniques et scientifiques du respect et de la vérification, mais par le manque de décision politique. Nous pensons qu'un tel obstacle sera désormais surmontable, surtout si notre Conférence arrive à tirer profit de la nouvelle dynamique créée aussi bien par la nouvelle conjoncture internationale que par la récente approche de la Chine sur ce point.

L'une des conséquences de l'absence d'accord sur l'interdiction des essais nucléaires est la course aux armements nucléaires qui prend depuis quelques années des dimensions inquiétantes. En effet, cette course aux armements nucléaires se caractérise par un changement quantitatif et qualitatif des armes nucléaires tant tactiques que stratégiques ou de longue portée, ce qui les rend plus destructrices encore et, partant, plus menaçantes pour la sécurité et la stabilité mondiales. Bien plus, loin de renforcer la sécurité d'un bloc ou d'une sphère de notre planète, ces armes rapprochent l'humanité entière du cataclysme nucléaire et de la destruction de toute civilisation humaine.

Face à ce péril, nous ne pouvons qu'exprimer nos plus vives inquiétudes et notre opposition à la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires. Nos préoccupations sont d'autant plus justifiées que tous les efforts entrepris à ce jour au sein de cette conférence pour la mise sur pied d'un comité spécial sur le point 2 de notre ordre du jour ont échoué.

A ce propos, nous voudrions rappeler à tous les membres de notre Conférence les engagements qui sont les nôtres en vertu du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui stipule que le "désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords, à des stades appropriés et avec des mesures de vérification adéquates jugées satisfaisantes".

(M. Skalli, Maroc)

Sept ans après son adoption, ce paragraphe n'a jamais pu être mis en oeuvre. De même que sont demeurées sans suite toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question et dont la dernière est la resolution 39/148 K, qui prie notre Conférence de constituer un comité spécial qui sera chargé, entre autres, de soumettre des recommandations à la Conférence sur les meilleurs moyens d'engager des négociations multilatérales en vue de la conclusion d'accords tendant à :

- "a) Mettre un terme au perfectionnement et à la mise au point de système d'armes nucléaires,
- b) Mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement,
- c) Réduire substantiellement les stocks d'armes nucléaires en vue de leur élimination complète."

A cet égard, nous réaffirmons notre conviction, qui est d'ailleurs celle de tout le Groupe des 21, qu'il est d'une nécessité primordiale d'engager d'urgence des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire. Pour ce faire, la mise sur pied d'un comité spécial est le moyen le plus adéquat pour mener de telles négociations sans que cela constitue pour autant un obstacle à des négociations bilatérales.

Monsieur le Président, il y a un autre sujet qui retient l'attention de la communauté internationale, c'est celui de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, espace qui constitue, rappelons-le, le patrimoine commun de l'humanité et qui doit être réservé exclusivement à des fins pacifiques.

S'agissant de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, nous notons que, depuis quelques mois, cette question connaît une certaine dynamique de négociation. Le signe avant-coureur de ce nouveau développement a été l'adoption par l'Assemblée générale, l'automne dernier, de la résolution 39/59 qui a été approuvée par une très forte majorité des Membres de l'ONU et sans aucune opposition.

Le paragraphe 8 de cette résolution "prie ... la Conference du désarmement de créer un comité spécial sur la question au début de sa session de 1985, en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique".

Au sujet de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, le monde entier a appris avec un vif intérêt la décision des Etats-Unis et de l'Union soviétique d'entamer le 12 mars prochain des négociations sur les armes spatiales.

Ces nouvelles dispositions constituent pour nous une raison de grande satisfaction. Elles sont également pour la Conférence du désarmement un motif encourageant pour qu'elle assume les responsabilités qui découlent pour elle aussi bien de la résolution 39/59 que du paragraphe 80 du Document final qui appelle à des négociations internationales en la matière.

Monsieur le Président, après une année durant laquelle il a marqué le pas, le Comité spécial des armes chimiques se trouve actuellement dans une phase décisive dans la mesure où toutes les conditions sont remplies pour que 1985 soit

(H. Skalli, Maroc)

peut-être l'année de la Convention des armes chimiques, tant la volonté politique de faire aboutir les négociations nous paraît évidente. A cet égard, la délégation marocaine continue d'accorder une haute priorité à l'interdiction totale et absolue de toutes les armes chimiques dans le monde.

Nous saluons au passage l'excellent travail fait par Monsieur l'ambassadeur Ekeus, de la Suède, qui a présidé en 1984 le Comité des armes chimiques et assurons de notre entière coopération son successeur, Monsieur l'ambassadeur Turbanski, de la Pologne.

Monsieur le Président, je ne pourrais conclure cette déclaration sans exprimer la satisfaction de toute la délégation marocaine au sujet du rétablissement du Comité spécial sur le Programme global de désarmement, qui est présidé par notre éminent collègue du Mexique, Monsieur l'ambassadeur Garcia Robles. Nous espérons que ce comité transcende cette année les difficultés qu'il a rencontrées depuis deux ans et que la nouvelle conjoncture soit propice à la reprise de ses travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France, l'ambassadeur de La Gorce.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, la délégation française souhaiterait dire quelques mots en réponse à notre distingué collègue d'Australie qui, lors de la précédente séance plénière, a évoqué la position de mon pays sur la question des essais nucléaires.

Il va de soi que cette réponse est inspirée par les sentiments les plus amicaux.

L'ambassadeur Dutler a fait état des préoccupations de son gouvernement quant à la poursuite de nos essais dans le Pacifique et a exprimé le voeu que la délégation française reconsidère sa position à l'égard de l'organe subsidiaire qui pourrait être rétabli en vue de l'examen du point 1 de notre ordre du jour.

Je souhaiterais d'abord rappeler que les essais effectués par la France - en nombre limité - n'affectent en rien la sécurité des Etats de la région, ni leurs intérêts, ni l'environnement, ni la santé des populations.

En ce qui concerne ces deux derniers aspects - l'environnement et la santé -, la mission internationale d'experts, invitée par la France et qui comprenait un scientifique australien, a pu constater l'efficacité des mesures de sécurité prises par les autorités françaises, ainsi que l'innocuité des essais effectués à Mururoa depuis 1974.

Quant au deuxième point mentionné par notre collègue d'Australie, la délégation française reconnaît toute l'importance de la question des essais nucléaires et de leur interdiction; elle reconnaît pleinement, en particulier, l'intérêt qui s'attache à la définition d'un système de vérification efficace et non discriminatoire. Cependant, son attitude à l'égard d'une participation effective aux travaux de la Conférence découle d'une approche que nous avons maintes fois rappelée. Je citerai à cet égard le passage du rapport annuel de la Conférence qui exprime notre position en cette affaire - il s'agit du paragraphe 53.

(H. de la Gorce, France)

De l'avis de la délégation française, "les engagements dans ce domaine devraient faire partie du processus de désarmement nucléaire; ils devraient être pris en premier lieu par les deux pays qui possèdent les arsenaux nucléaires de loin les plus importants et procèdent, de loin, au plus grand nombre d'essais. En conséquence, cette délégation n'était pas en mesure de participer à des travaux ayant pour objectif la négociation d'un accord auquel son pays ne pourrait souscrire tant que les conditions d'un engagement de sa part n'auraient pas été remplies."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Je serai très bref.

Comme toutes les délégations dans cette salle le savent, une question d'importance prioritaire pour l'Australie est la cessation de tous les essais nucléaires le plus tôt possible.

En conséquence, c'est avec le plus grand intérêt que j'ai écouté, la semaine dernière, les nombreuses déclarations qui ont été faites à ce sujet. Je tiens à dire que l'Australie demeure optimiste. Notre espoir, qui reste naturellement toujours vivace, est que notre conférence accomplira un certain travail cette année dans ce domaine et notre optimisme, le dirais-je, s'étend même à l'espoir, au sujet qu'à un stade donné, lorsque ce travail aura commencé, le Gouvernement français sera en mesure de réexaminer sa position en ce qui concerne sa participation à ce travail. Telle a été, bien entendu, la signification de ce que j'ai dit hier et de ce à quoi l'ambassadeur de la Gorce a répondu.

Je me vois obligé d'élucider une objection à l'emploi du mot "preoccupation" ("préoccupations"), mais peut-être s'agit-il d'une imprécision de l'ambassadeur de La Gorce ou de la traduction (bien que je ne devrais pas dire cela à nos distingués interprètes) ou de ma compréhension du français. L'ambassadeur de la Gorce s'est référé aux "préoccupations" de l'Australie au sujet de la question des essais d'armes nucléaires effectués par la France dans le Pacifique. Les mots que j'ai utilisés dans ma déclaration étaient "much to the concern of my Government" ("ce qui cause beaucoup de souci à mon Gouvernement") et, bien entendu, mon Gouvernement est profondément soucieux devant la poursuite de la politique française consistant à essayer ces armes dans le Pacifique. J'ai aussi mentionné l'anxiété du peuple australien et je conclurai sur cette note.

Je pense qu'il est exact de dire que cette anxiété est très largement éprouvée, et cela non seulement en Australie mais dans toute la région du Pacifique; l'une des raisons en est que nombreux de gens ne sont pas certains que les essais effectués par la France soient aussi peu nocifs ou aussi inoffensifs que notre distingué collègue français l'a suggéré aujourd'hui. Ceci se résume en fait par la question que bien des gens, bien des gens ordinaires se posent : "Si ces essais sont tellement inoffensifs, pourquoi donc ne les effectue-t-on pas en France ?".

M. de La GORCE (France) : Je répondrai à l'ambassadeur Butler sur ce dernier point un autre jour. Je tiens à dire tout de suite que ces essais sont conduits en France.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : A ma demande, le Secrétariat a distribué aujourd'hui un calendrier des séances et réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir durant la semaine qui vient. Ce calendrier a été établi en consultations avec le prochain Président de la Conférence et les Présidents des Comités spéciaux. Comme d'habitude, ce calendrier est purement indicatif et peut être modifié. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Etant donné que ceci est la dernière séance plénière que je préside, je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques dernières observations.

A la première séance de cette session, j'ai indiqué mon espoir que le progrès important accompli par les Etats-Unis et l'URSS en décidant d'engager des négociations bilatérales sur les armes nucléaires et les armes spatiales aurait un effet positif sur nos travaux ici, à la Conférence. D'autres représentants ont exprimé des espoirs analogues. Au moment où mon mois de présidence de cet organe s'achève, je continue de nourrir cet espoir. En outre, je pense que les travaux de la Conférence pendant ce mois ont montré que cet espoir était effectivement en train de se réaliser.

La Conférence s'est rapidement décidée au sujet de son ordre du jour pour 1985 et d'un programme de travail légèrement révisé pour la première partie de la session de 1985. Ce nouveau programme de travail est plus étroitement lié que dans le passé aux priorités et aux espoirs des membres de la Conférence.

Conformément aux décisions qui figurent dans le rapport de la Conférence pour 1984, une décision a été prise pendant la première quinzaine de la session de rétablir le Comité spécial des armes chimiques, sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski, avec le même mandat qu'en 1984. Le Comité a tenu sa première réunion, il a rétabli ses Groupes de travail et il a déjà décidé quelles seraient les attributions des Groupes.

On a pu également annoncer la reprise des travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement, qui tiendra sa première réunion de cette année la semaine prochaine.

La Conférence a procédé à d'amples échanges et consultations à propos des points 1, 2, 3 et 5 de l'ordre du jour. Ces consultations se sont déroulées dans le cadre de réunions plénières officieuses, dans une série additionnelle de consultations dans cette salle même, ainsi que lors de réunions que j'ai eues avec les coordonnateurs des Groupes. En outre, j'ai consulté de nombreux membres soit individuellement, soit en très petits groupes. La Conférence n'est pas encore parvenue à un accord dont il conviendrait de traiter ces quatre points. Toutefois, j'ai bon espoir qu'il sera possible, dans un avenir relativement proche, de dégager un consensus en ce qui concerne un ou deux de ces points. Un mouvement se dessine déjà dans ce sens au sujet de plusieurs d'entre eux. Les membres de la Conférence m'ont fait part de leur sentiment général que ces consultations avaient été productives, surtout ces derniers jours, et qu'elles devraient être poursuivies en mars.

Comme je l'ai indiqué à notre séance de mardi, bien que de nombreuses délégations soient disposées à rétablir les comités relatifs aux points 6 (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires) et 7 (Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques) de l'ordre du jour avec leurs mandats précédents, conformément aux recommandations contenues dans le rapport de la Conférence pour

pour 1984, quelques délégations souhaiteraient qu'il y ait encore d'autres consultations avant de prendre une décision. De plus, quelques idées nouvelles ont été avancées au sujet du libellé du mandat relatif au point 7 de l'ordre du jour. Il a été entendu que les consultations se poursuivraient au sujet de ces deux points de l'ordre du jour.

A l'une des premières séances de la Conférence et lors de consultations, nous avons aussi commencé à examiner la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Nous sommes convenus de tenir une réunion officieuse sur cette question à une date qui reste à décider.

Je pense que le fait que quatorze Etats non membres aient présenté des demandes de participer aux travaux de la Conférence mérite d'être noté. La Conférence, à son tour, a traité rapidement chacune de ces demandes. Nous attendrons avec intérêt les contributions que ces pays non membres apporteront au progrès de nos travaux.

Il y a de nombreuses personnes que j'aimerais remercier pour m'avoir aidé à remplir mes fonctions de Président de la Conférence. Mon prédécesseur à la Présidence, l'Ambassadeur Ian Cromartie, du Royaume-Uni, m'a apporté une aide exceptionnelle pour préparer l'ouverture de la session. Le Secrétaire général Komatina, le Secrétaire général adjoint Berasategui et le secrétariat ont rendu, à ma délégation et à moi-même, des services indispensables et même éminents. Enfin, je voudrais remercier tous les membres de la Conférence de l'accueil très cordial qu'ils m'ont réservé et de la coopération exceptionnelle qu'ils m'ont apportée en tant que nouveau venu à Genève. Les progrès accomplis par la Conférence au cours de ce mois sont beaucoup plus le résultat de l'esprit de coopération et de l'allant dont vous avez fait preuve que celui de mes propres efforts. A mon tour, je m'engage maintenant à apporter toute l'assistance qui est en mon pouvoir au Président pour le mois de mars, le distingué Représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Adolfo Taylhardat. L'expérience que l'Ambassadeur Taylhardat a acquise dans cet organe est déjà longue et je suis sûr qu'il rendra d'importants services en conduisant au succès les travaux de la Conférence.

S'il n'y a plus personne qui souhaite prendre la parole et étant donné qu'il n'y a plus d'autres questions à examiner, je me propose maintenant de lever cette séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 5 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 55.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL